

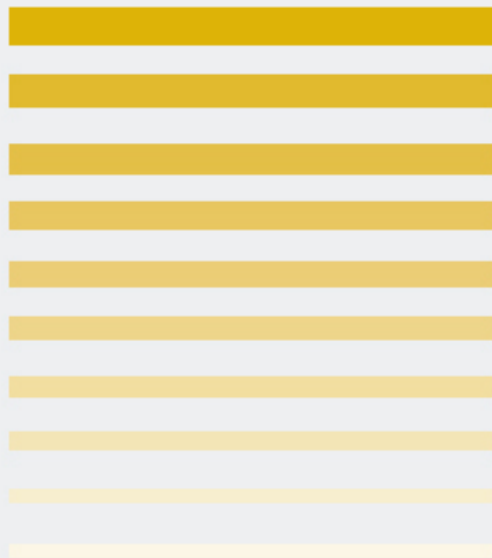


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 4 - Numéro 24

15 juin 2007



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	6
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	25
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes	
3.5 Avis d'audiences	
3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires	
3.7 Autres décisions	
4. Indemnisation	263
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	265
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs	267
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation	422
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

ACCOVAM :	Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
RS :	Market Regulation Services Inc.

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Productions Action Motivation inc.</i> et <i>Yvon Charbonneau et André Cloutier et Caisse populaire Desjardins Charles-Lemoyne et Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	2004-016	Alain Gélinas	18 juin 2007, 9 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2° al.)]	Avis d'audience du Bureau du 29 mai 2007
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés Inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	19 juin 2007, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite des audiences du 9 février, du 14 mars et du 13 avril 2007 Audience sur le fond
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés Inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	20 juin 2007, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite des audiences du 9 février, du 14 mars, du 13 avril et du 19 juin 2007 Audience sur le fond

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jacques Gagné et Martine Grenier</i> (M ^e Donald Duperré) et 9112-2192 <i>Québec Inc.</i> et 9151-2632 <i>Québec Inc.</i> et <i>Daniel Bélanger</i> (intimés) et <i>Banque Nationale du Canada</i> et <i>Banque CIBC</i> (mises en cause)	2006-022	Gérald La Haye	28 juin 2007, 14 h 00	Demande de prolongation de blocage [LVMQ-250, (2 ^e al.)]	Avis d'audience du 11 juin 2007
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et 177889 <i>Canada Inc.</i> et 3330575 <i>Canada Inc.</i> et 3965121 <i>Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	3 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc. Audience pour le témoignage de 2 témoins	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} et 6 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	4 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc. Audience pour le témoignage de 2 témoins	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin et 3 juillet 2007
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	5 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'interdictions d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249, 265 et 266]	Conférence préparatoire (salle de délibération) À la suite de la conférence préparatoire du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	9 juillet 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [arts. 249, 250 (1er al.), 265 & 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 26 février 2007, de la décision du 27 février 2007, de la demande d'audience du 16 mars 2007, de l'audience <i>pro forma</i> du 3 avril 2007 et de la conférence préparatoire des 12 juin et 5 juillet 2007 et de la jonction des causes du 12 juin 2007
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	9 juillet 2007, 9 h 30	Blocage et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249 et 266]	À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>3965121 Canada Inc.</i> (Woods avocats)	2007-011	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	9 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite de l'audience du 12 juin 2007 et de la jonction des causes du 12 juin 2007
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	10 juillet 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [arts. 249, 250 (1er al.), 265 & 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 26 février 2007, de la décision du 27 février 2007, de la demande d'audience du 16 mars 2007, de l'audience <i>pro forma</i> du 3 avril 2007, de la conférence préparatoire des 12 juin et 5 juillet 2007, de l'audience du 9 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	10 juillet 2007, 9 h 30	Blocage et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249 et 266]	À la suite de l'audience du 9 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>3965121 Canada Inc.</i> (Woods avocats)	2007-011	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	10 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences des 12 juin et 9 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	11 juillet 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [arts. 249, 250 (1er al.), 265 & 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 26 février 2007, de la décision du 27 février 2007, de la demande d'audience du 16 mars 2007, de l'audience <i>pro forma</i> du 3 avril 2007, de la conférence préparatoire des 12 juin et 5 juillet 2007, des audiences du 9 et 10 juillet 2007 ainsi que de la jonction des causes du 12 juin 2007
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	11 juillet 2007, 9 h 30	Blocage et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249 et 266]	À la suite des audiences des 9 et 10 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>3965121 Canada Inc.</i> (Woods avocats)	2007-011	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	11 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences des 12 juin, 9 et 10 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	12 juillet 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [arts. 249, 250 (1er al.), 265 & 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 26 février 2007, de la décision du 27 février 2007, de la demande d'audience du 16 mars 2007, de l'audience <i>pro forma</i> du 3 avril 2007, de la conférence préparatoire des 12 juin et 5 juillet 2007, des audiences du 9, 10 et 11 juillet 2007 ainsi que de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	12 juillet 2007, 9 h 30	Blocage et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249 et 266]	À la suite des audiences des 9, 10 et 11 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>3965121 Canada Inc.</i> (Woods avocats)	2007-011	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	12 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences des 12 juin, 9, 10 et 11 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
20°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> (Intimés)	2007-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	13 juillet 2007, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opérations sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [arts. 249, 250 (1er al.), 265 & 266]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 26 février 2007, de la décision du 27 février 2007, de la demande d'audience du 16 mars 2007, de l'audience <i>pro forma</i> du 3 avril 2007, de la conférence préparatoire des 12 juin et 5 juillet 2007, des audiences du 9, 10, 11 et 12 juillet 2007 ainsi que de la jonction des causes du 12 juin 2007
21°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	13 juillet 2007, 9 h 30	Blocage et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249 et 266]	À la suite des audiences des 9, 10, 11 et 12 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>3965121 Canada Inc.</i> (Woods avocats)	2007-011	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	13 juillet 2007, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences des 12 juin, 9, 10, 11 et 12 juillet 2007 À la suite de la jonction des causes du 12 juin 2007
23°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jean Desbiens</i>	2006-019	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	17 septembre 2007, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	À la suite de la remise de l'audience du 11 juin 2007 Audience <i>pro forma</i>

Le 15 juin 2007

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Bureau de décision et de révision
en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-005

DÉCISION N° : 2007-005-003

DATE : le 23 mai 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR
M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

GESTION GUYCHAR (CANADA) INC.

et

3330575 CANADA INC.

et

3965121 CANADA INC.

et

GUY CHARRON

et

RICHARD LANTHIER

et

HUGUETTE GAUTHIER

et

BANQUE DE MONTRÉAL

INTIMÉS

PROLONGATION DES ORDONNANCES DE BLOCAGE

[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3^e), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Nicole Martineau
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Richard Vachon
 Procureur de Gestion Guychar inc, 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc.,
 Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier

M^e Julie Martine Loranger
 Procureure de Gérald Turp etTurp DTD Consultants inc.

Date d'audience : 22 mai 2007

DÉCISION

Le 27 février 2007, suite à la demande *ex parte* présentée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») a prononcé la décision n° 2007-005-001¹. Celle-ci comporte notamment une ordonnance de blocage au sens des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec².

Le 18 avril 2007, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage susmentionnées. A cette fin, le Bureau a convoqué les parties à une audience le 22 mai 2007.

Compte tenu du fait qu'une audience au fond a été fixée dans le présent dossier les 9, 10, 11, 12 et 13 juillet 2007, du fait que l'enquête de l'Autorité se poursuit et enfin du fait que l'intérêt public milite en faveur du maintien des mesures conservatoires jusqu'à une décision finale, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières :

ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 630 René Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte no. 0230-1318-345) ;
- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte no. 02591016-213) ;
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte no. 0157-3079-646) ; et
- Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte no. 02591022-437).

ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630 René Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte no. 0259 1016-213) ;
- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte no. 02591016-213) ;
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte no. 0157-3079-646) ; et
- Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte no. 02591022-437).

ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

¹ . *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar, 177889 Canada inc. et als*, 30 mars 2007, BAMF, vol. 4, n° 13, p. 18.

² . L.R.Q., c. V-1.1.

ordonne à Huguette Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et qui appartiennent à des investisseurs;

ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

ordonne à Huguette Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle et qui appartiennent à des investisseurs;

ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc.;

ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Cette décision entre en vigueur immédiatement et le demeurera pendant une période de 90 jours à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 23 mai 2007

(S) Jean-Pierre Major
M^e Jean-Pierre Major, vice-président

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

Bureau de décision et de révision

en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC

MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-008

DÉCISION N° : 2007-008-003

DATE : le 23 mai 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR
M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

DEMANDERESSE

c.

GESTION GUYCHAR (CANADA) INC.

et

3330575 CANADA INC.

et

3965121 CANADA INC.

et

GUY CHARRON

et

RICHARD LANTHIER

et

HUGUETTE GAUTHIER

et

BANQUE DE MONTRÉAL

et

GÉRALD TURP

et

TURP DTD CONSULTANTS INC.

et

CAISSE POPULAIRE DE ROSEMONT

INTIMÉS

PROLONGATION DES ORDONNANCES DE BLOCAGE ET CONTESTATION

[arts. 250 (2^e al.) et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3^e), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Nicole Martineau
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Richard Vachon
Procureur de Gestion Guychar inc, 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada inc.,
Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier

M^e Julie Martine Loranger
Procureure de Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc.

Date d'audience : 22 mai 2007

DÉCISION

Le 16 avril 2007, suite à la demande *ex parte* présentée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») a prononcé la décision n° 2007-008-001. Celle-ci comporte notamment une ordonnance de blocage au sens des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹.

Le 18 avril 2007, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage susmentionnées. A cette fin, le Bureau a convoqué les parties à une audience le 22 mai 2007. Entre-temps, le 1^{er} mai 2007, les intimés G. Turp et Turp DTD Consultants inc. ont comparu et ont contesté les ordonnances de blocage les visant. N'ayant pu entendre toute la preuve lors de l'audience du 22 mai 2007, le Bureau a dû ajourner le présent dossier et a fixé de nouvelles dates d'audience au 28 mai, 31 mai et 1^{er} juin 2007.

Compte tenu du fait que le présent dossier doit se continuer dans un avenir rapproché, du fait que l'enquête de l'Autorité se poursuit et enfin du fait que l'intérêt public milite en faveur du maintien des mesures conservatoires jusqu'à une décision finale, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières :

ordonne à Banque de Montréal, succursale située au 630 René Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte no. 0230-4652-866) ;
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte no. 0259-8025-868) ;
- Compte au nom de Guy Charron (comptes no. 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012) ;
- Compte au nom de Huguette Gauthier, (compte no. 2000-8605-045) ;
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte no. 2000-8605-029) ;
- Compte au nom de Gérald Turp et DTD Consultants inc. (comptes no. 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

ordonne à la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon est, Montréal, H2A 1T9, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrit :

- Comptes au nom de Richard Lanthier (comptes no. 047-555 et 044-277) ;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, 3965121 Canada Inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630 René Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte no. 0230-1318-345 et no. 0230-4652-866) ;
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte no. 0259-8025-868);

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

- Compte au nom de Guy Charron (comptes no. 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
- Compte au nom de Huguette Gauthier, (compte no. 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte no. 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. (compte no. 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

ordonne à Richard Lanthier de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon est, Montréal, H2A 1T9 :

- Compte au nom de Richard Lanthier (comptes no. 047-555 et 044-277)

ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc., Gérald Turp et Turp-DTD Consultants inc.;

ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Cette décision entre en vigueur immédiatement et le demeurera pendant une période de 90 jours à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 23 mai 2007

(S) Jean-Pierre Major
M^e Jean-Pierre Major, vice-président

(S) Alain Gélinas
M^e Alain Gélinas, vice-président

COPIE CONFORME

(S) Mathieu Beauregard
Mathieu Beauregard, conseiller juridique
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

3.2.1 Consultation

Information au moment de la souscription des OPC et des fonds distincts

[Cadre proposé 81-406](#)

[Annexe 1 : Fiche de renseignements : Aperçu du fonds sur les OPC](#)

[Annexe 2 : Fiche de renseignements : Aperçu du fonds sur les fonds distincts](#)

[Annexe 3 : Feuillelet descriptif : Faits saillants sur les fonds distincts](#)

[Annexe 4 : Recherche sur les investisseurs et autres sources d'information](#)

[Annexe 5 : Rapport de recherche sur les fiches de renseignements de Research Strategy Group](#)

Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier
Joint Forum of Financial Market Regulators

Cadre proposé 81-406

Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts

Document établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil
canadien des responsables de la réglementation d'assurance

Le 15 juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Contexte	5
Document de consultation de 2003	5
Commentaires sur le document de consultation de 2003	6
Ce que nous devons faire	7
Ce que nous avons fait	7
Fiche de renseignements	8
Recherches sur les investisseurs	8
Utilisation d'un langage simple	9
Contenu.....	10
Mise à l'essai des documents	10
Livraison de la fiche de renseignements	12
Moment de la livraison	12
Modes de livraison	13
Droits des investisseurs	15
Droit à un délai de réflexion	15
Droit en cas d'information fausse ou trompeuse	16
Si la fiche de renseignements n'est pas livrée.....	16
Obligations réglementaires	17
Établissement de la fiche de renseignements	17
Dépôt et mise à jour	18
Respect des obligations de livraison	20
Remise d'autres documents au moment de la souscription	21
Prochaines étapes	22
Comment nous faire parvenir vos commentaires	22
Pour plus de renseignements	22
Annexe 1 : Fiche de renseignements <i>Aperçu du fonds</i> sur les OPC	
Annexe 2 : Fiche de renseignements <i>Aperçu du fonds</i> sur les fonds distincts	
Annexe 3 : Feuillelet descriptif <i>Faits saillants</i> sur les fonds distincts	
Annexe 4 : Recherches sur les investisseurs et autres sources d'information	
Annexe 5 : Rapport de recherche sur les fiches de renseignements de Research Strategy Group	

Cadre proposé 81-406

Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts

Introduction

Les organismes de placement collectif (les « OPC ») et les fonds distincts (les OPC et les fonds distincts étant ci-après appelés collectivement les « fonds ») sont tenus de communiquer une grande quantité d'information aux investisseurs dans divers documents, notamment le prospectus simplifié destiné aux souscripteurs de titres d'OPC ainsi que le dépliant explicatif et le contrat d'assurance destinés aux souscripteurs de titres de fonds distincts.

Bien que ces documents aient pour objet de fournir des renseignements très importants aux investisseurs qui envisagent de souscrire des titres d'un fonds, nous savons que bon nombre d'entre eux n'utilisent pas ces renseignements lorsqu'ils prennent des décisions d'achat.

Pourquoi le régime actuel ne fonctionne-t-il pas?

De nombreux investisseurs ont du mal à repérer et à comprendre les renseignements dont ils ont besoin parce que ceux-ci sont disséminés dans des documents longs et complexes. Les investisseurs trouvent également qu'il est difficile de comparer des renseignements sur différents fonds.

En outre, il arrive que les investisseurs ne reçoivent pas les documents d'information avant de prendre une décision d'achat. Les courtiers doivent envoyer le prospectus aux souscripteurs de titres d'OPC dans les deux jours suivant l'achat. Les souscripteurs de titres de fonds distincts sont censés recevoir le dépliant explicatif au moment de la souscription, mais il arrive qu'ils ne reçoivent le contrat d'assurance qu'une fois la vente conclue.

Notre vision

Le régime d'information actuel n'est pas conforme à notre vision, qui consiste à fournir aux investisseurs des renseignements pertinents au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant de prendre la décision de souscrire des titres d'un fonds.

Le cadre que nous proposons comble les lacunes du régime actuel parce qu'il est axé sur les trois principes suivants :

- fournir aux investisseurs des renseignements clés sur les fonds;
- fournir l'information dans un langage simple et accessible et dans des formats comparables;
- fournir l'information avant que les investisseurs prennent leur décision d'achat.

Nous voulons que les investisseurs aient des connaissances de base exactes au sujet des avantages, des risques et des coûts éventuels d'un placement dans un fonds et qu'ils soient en mesure d'établir des comparaisons valables entre différents fonds.

Dans cette optique, nous devons nous assurer que l'information est présentée de façon à inciter la plupart des investisseurs à la lire. Le document doit être concis, informatif, accessible et rédigé dans un langage simple.

Les investisseurs doivent obtenir l'information au moment où ils prennent la décision de souscrire des titres d'un fonds, autrement dit avant qu'ils donnent l'ordre d'achat.

Le présent document expose les éléments du cadre que nous proposons pour l'information à fournir au moment de la souscription; il traite notamment d'un nouveau sommaire portant sur les fonds, des modes de livraison et des droits des investisseurs ainsi que des obligations réglementaires relatives à l'établissement, au dépôt et à la livraison du document.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le cadre proposé. Pour savoir comment nous faire parvenir vos commentaires, voir la rubrique « Prochaines étapes ».

Le présent document rend compte des opinions des autorités de réglementation et des associations qui sont membres du Forum conjoint, mais ne reflète pas nécessairement les points de vue des administrations gouvernementales.

Contexte

Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier (le « Forum conjoint ») est composé de représentants de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le Forum conjoint a pour objectif d'améliorer le système de réglementation des services financiers en permanence au moyen d'une plus grande harmonisation, de la simplification et d'une meilleure coordination des activités de réglementation.

Document de consultation de 2003

En 2003, le Forum conjoint a publié le Document de consultation 81-403 : *Réexamen de l'information à fournir au moment de la souscription des fonds distincts et des organismes de placement collectif*. On peut consulter ce document sur le site Web du Forum conjoint à l'adresse suivante : www.jointforum.ca.

Le document de consultation présentait nos propositions sur les moyens de fournir de l'information aux investisseurs au moment opportun, dans un format adéquat et de façon économique et pratique. Les propositions prévoyaient l'établissement d'un régime d'information comportant quatre éléments fondamentaux pour chaque fonds :

1. un document de base renfermant tous les renseignements fixes au sujet des caractéristiques du fonds et de la société de gestion du fonds;
2. un dossier d'information continue contenant les états financiers du fonds et les rapports de la direction sur le rendement du fonds;
3. un sommaire du fonds de une ou deux pages présentant des renseignements clés propres au fonds que les investisseurs recevraient avant de prendre une décision d'achat ou au moment de prendre une telle décision;
4. un guide du consommateur normalisé contenant des renseignements instructifs sur les OPC et les fonds distincts.

Selon les propositions, il fallait réformer les régimes de l'information à fournir au moment de la souscription afin qu'on établisse des documents compréhensibles que les investisseurs liraient.

Enfin, dans ce document de consultation, le Forum conjoint invitait les lecteurs à lui faire part de leurs commentaires au sujet du droit à un délai de réflexion s'appliquant aux souscriptions de titres d'OPC et de fonds distincts.

Commentaires sur le document de consultation de 2003

En avril 2004, le Forum conjoint a publié son rapport sur le document de consultation, qui résumait les commentaires reçus et présentait nos réponses à ces commentaires. Le texte qui suit résume les principaux commentaires que nous avons reçus. On peut consulter le texte intégral du rapport sur le site Web du Forum conjoint, à l'adresse suivante : www.jointforum.ca.

Les personnes ayant fait parvenir leurs commentaires sur le document de consultation ont indiqué qu'il fallait modifier les régimes de l'information à fournir au moment de la souscription des titres d'OPC et des fonds distincts. Il est clairement ressorti des commentaires que les investisseurs ne lisent pas les prospectus d'OPC ni les dépliants explicatifs sur les fonds distincts. La plupart des intervenants ont favorablement accueilli le principe du régime d'information comportant quatre éléments.

- **Sommaire du fonds.** La plupart des intervenants ont appuyé la proposition d'un sommaire du fonds remis avant la prise d'une décision d'achat. Les investisseurs étaient favorables à l'établissement de documents distincts pour chaque fonds. À l'inverse, les participants du secteur voulaient avoir la liberté de créer des sommaires regroupant tous les fonds d'une même famille de fonds.
- **Guide du consommateur.** L'idée d'un guide du consommateur normalisé a plu aux investisseurs et aux participants du secteur. Les investisseurs ont indiqué qu'ils aimeraient qu'un document tenant compte de leurs commentaires soit livré obligatoirement. Pour leur part, les participants du secteur ont indiqué qu'ils aimeraient participer à l'élaboration du contenu d'un guide du consommateur dont l'utilisation serait facultative.

Les intervenants estimaient toutefois que le document type qui figurait dans le document de consultation était trop long et trop détaillé; certains ont indiqué qu'il fournissait trop d'information, et d'autres, pas assez.

- **Livraison.** Les investisseurs se sont vivement opposés au remplacement de l'obligation de livraison du document de base et du dossier d'information continue par la mise à disposition d'un accès électronique à ces documents. Les participants du secteur ont quant à eux appuyé fermement ce dernier mode de livraison.

Selon les investisseurs, nombre de personnes n'ont pas la capacité ou la volonté de recevoir de l'information par voie électronique. Ils ont également indiqué que nous devrions donner aux investisseurs la possibilité de choisir entre l'accès électronique et la livraison, ou de refuser de recevoir de l'information sous quelque forme que ce soit, tout en maintenant la livraison sous forme matérielle comme option par défaut.

- **Droit à un délai de réflexion.** Il était proposé dans le document de consultation de supprimer les droits de résolution rattachés à la souscription de titres d'OPC si l'information était fournie avant le moment de la souscription. Les participants du secteur ont indiqué qu'ils étaient favorables à cette proposition.

Les investisseurs se sont fermement opposés à cette proposition; ils nous ont rappelé qu'ils disposaient de très peu de recours et qu'ils étaient parfois victimes de techniques de vente sous pression. Les investisseurs ont indiqué qu'ils voulaient qu'un délai de réflexion raisonnable s'applique à toutes les souscriptions de titres de fonds.

Ce que nous devions faire

Dans le rapport, nous avons mentionné que nous réaliserions en deux étapes les tâches prévues dans le document de consultation.

En premier lieu, nous avons prévu de peaufiner le guide du consommateur, de définir un nouveau droit de résolution, d'élaborer et de mettre à l'essai un sommaire du fonds ainsi que de fixer de nouvelles obligations de livraison. Nous avons également prévu de publier pour consultation le sommaire du fonds proposé, le guide du consommateur et les modifications devant être apportées à la réglementation ou aux lignes directrices.

En second lieu, nous avons prévu d'évaluer la nécessité de créer un nouveau document de base qui remplacerait le prospectus simplifié et la notice annuelle actuellement exigés pour les OPC.

Ce que nous avons fait

Nous avons défini un nouveau droit de résolution, élaboré un nouveau sommaire du fonds, que nous avons mis à l'essai, et établi de nouveaux modes de livraison pour ce document. Nous avons également fixé les obligations réglementaires relatives à l'établissement et au dépôt du sommaire du fonds. Ces éléments fondamentaux du cadre proposé sont exposés dans les pages qui suivent.

Après avoir élaboré et mis à l'essai le sommaire du fonds, nous avons réexaminé le concept du guide du consommateur. Bien que nous convenions que l'information générale des investisseurs joue un rôle central dans la protection de ces derniers, nous avons décidé que les autorités de réglementation ne créeraient pas de guide du consommateur dans le cadre du présent projet pour les motifs suivants :

- les essais nous ont amenés à conclure que le sommaire du fonds donne une description explicite et exhaustive de celui-ci;
- les investisseurs ont affirmé au cours des essais qu'ils iraient, au besoin, chercher un complément d'information ailleurs;
- le marché regorge déjà d'excellentes sources d'information générale instructive sur les OPC et les fonds distincts.

Fiche de renseignements

La présente rubrique traite des recherches que nous avons examinées et des conclusions auxquelles nous sommes arrivés et sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour élaborer le sommaire du fonds, qui est intitulé *Aperçu du fonds*. On y traite également des essais que nous avons effectués.

Nous avons créé deux versions de cette fiche de renseignements : l'une pour les OPC et l'autre pour les fonds distincts. Les fiches sont essentiellement similaires, mais tiennent compte de certaines différences entre les deux produits de placement. Vous trouverez les fiches de renseignements types à l'annexe 1 et à l'annexe 2.

Le CCRRA a élaboré de son côté un document type de deux pages intitulé *Faits saillants*. Ce feuillet descriptif résume les caractéristiques principales du contrat d'assurance aux termes duquel les fonds distincts sont offerts. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir l'annexe 3.

Recherches sur les investisseurs

Nous avons examiné un grand nombre d'études et de documents de recherche, notamment de niveau universitaire, de partout dans le monde afin de comprendre comment les investisseurs prennent leurs décisions de placement et de savoir quel type d'information ils veulent recevoir à cette fin. La liste de ces études et de ces documents figure à l'annexe 4.

Ces recherches nous ont appris ce qui suit :

- Les investisseurs veulent des renseignements clairs au sujet des frais et des rendements, ainsi que sur les rendements passés.
- Les investisseurs veulent de l'information sur les risques liés à un placement dans un fonds, sur les placements du fonds, sur le gestionnaire de portefeuille et sur la rémunération versée au conseiller.
- Le niveau de connaissance générale des notions de base en placement est faible.
- De nombreux investisseurs sont trop sûrs d'eux et surestiment leurs connaissances et leurs compétences en placement.
- Un document de une ou deux pages qui résume les principales caractéristiques d'un fonds est susceptible d'aider les investisseurs à prendre des décisions d'achat éclairées.
- Les investisseurs ont tendance à adopter des comportements réduisant la probabilité qu'ils fassent ce qui suit :
 - lire les documents d'information, s'ils les reçoivent après avoir pris leur décision d'achat;
 - exercer leur droit d'annuler leur achat même après avoir reçu des documents d'information dans lesquels ils apprennent que leur décision d'achat n'était pas judicieuse.

- La vaste majorité des Canadiens qui souscrivent des titres d'OPC consultent leur conseiller avant de prendre une décision d'achat.

Nous avons conclu que, à l'heure actuelle, les investisseurs reçoivent tous les renseignements qu'ils affirment vouloir retrouver dans le prospectus simplifié et le dépliant explicatif, mais que bon nombre d'entre eux ne lisent pas ces documents. La surabondance et la densité de l'information figurant dans ces documents et le langage complexe qui y est employé font partie des raisons pour lesquelles les investisseurs ne les lisent pas.

Nous avons décidé qu'il était nécessaire d'élaborer un document d'information concis et simple, qui serait fourni aux investisseurs au moment de la souscription, afin de les aider à prendre des décisions éclairées.

Utilisation d'un langage simple

Nous avons établi que l'utilisation d'un langage simple dans l'élaboration du document nous aiderait à atteindre notre objectif, à savoir veiller à ce que les investisseurs aient des connaissances de base exactes au sujet des avantages, des risques et des coûts éventuels d'un placement dans un fonds.

L'utilisation d'un langage simple permet de communiquer de l'information que les destinataires peuvent comprendre sans difficulté. Il s'agit de donner la priorité aux besoins et aux compétences des destinataires afin de rendre le contenu de la communication pertinent, d'organiser logiquement l'information, d'utiliser un langage approprié et de s'assurer que la présentation du document est attrayante.

Nos destinataires

L'information sur les OPC et les fonds distincts est principalement destinée à des adultes canadiens qui ont de l'argent à investir. Pour élaborer le document, nous avons tenu compte des recherches ainsi que des faits suivants au sujet de la population adulte du Canada :

- la population vieillit;
- le cinquième environ des Canadiens possèdent une autre langue maternelle que le français ou l'anglais;
- la moitié environ des adultes canadiens éprouvent des difficultés de lecture importantes ou ne peuvent lire que des textes simples.

Pour joindre nos destinataires, nous avons rédigé le document d'information à fournir au moment de la souscription selon les principes suivants :

- éviter le jargon juridique ou financier;
- utiliser des exemples, des tableaux et des graphiques simples pour illustrer les concepts;

- mettre les titres en caractères gras et faire une mise en page aérée pour rendre le document facile à lire et à consulter;
- maintenir un niveau de difficulté de lecture de 5,0 à l'échelle Flesch-Kincaid;
- reconnaître le rôle du conseiller dans le processus de vente.

Contenu

La fiche de renseignements présente les renseignements clés qui sont importants pour les investisseurs. L'information y figure sur une page imprimée recto verso et est organisée logiquement sous forme de questions et de réponses, ce qui en facilite le repérage pour les investisseurs. La fiche renferme quelques énoncés qui aident les investisseurs à comprendre les risques d'un placement dans un fonds.

Recto

Le recto de la fiche de renseignements renferme de l'information de base sur le fonds, notamment :

- un bref aperçu du fonds : la date de création, la valeur totale, le gestionnaire de portefeuille, les dépenses annuelles exprimées en ratio des frais de gestion (le « RFG »);
- les placements effectués par le fonds : les types de titres, les 10 principaux placements, la répartition des placements;
- le rendement du fonds : les rendements annuels et le rendement moyen (déduction faite du RFG);
- le risque global du fonds : un énoncé sur le degré de risque associé au fonds et l'illustration de ce degré de risque sur une échelle fondée sur la classification présentée dans le document intitulé *Recommendations for Fund Volatility Risk Classification* de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC);
- l'existence ou l'absence de garanties relatives au fonds;
- le type d'investisseur auquel le fonds est destiné.

Verso

Le verso de la fiche de renseignements renferme de l'information sur les coûts, la rémunération des conseillers et le droit à un délai de réflexion, à savoir :

- les options relatives aux frais d'acquisition : les modalités de chaque option et l'effet éventuel de chacune sur le placement;
- la rémunération des conseillers : le mode habituel de rémunération des conseillers, y compris des précisions sur la commission de suivi et son fonctionnement;
- le droit à un délai de réflexion : la façon dont les investisseurs peuvent annuler leur achat;
- la façon d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Les rubriques portant sur les frais d'acquisition et la rémunération des conseillers suggèrent des questions que les investisseurs peuvent poser à leur conseiller.

Mise à l'essai des documents

À l'automne 2006, nous avons mis à l'essai auprès d'investisseurs et de conseillers deux versions de la fiche de renseignements, l'une pour les OPC et l'autre pour les fonds distincts, et ce, en français et en anglais. Nous voulions évaluer les documents en fonction des critères suivants :

- la clarté du libellé et du format;
- la pertinence et l'exhaustivité du contenu;
- la mise en page et la conception graphique;
- l'utilité dans la prise de décisions de placement;
- le rôle que doit jouer le document dans le processus de vente;
- l'intérêt général suscité.

Vous trouverez à l'annexe 5 le rapport intitulé *Recherche sur les fiches de renseignements sur les fonds* établi par Research Strategy Group.

Le rapport de recherche indique que la fiche de renseignements a été bien accueillie par les investisseurs et les conseillers auprès de qui nous l'avons mise à l'essai. Les investisseurs l'ont décrit comme étant informative, pertinente et facile à lire. Ils ont aussi affirmé qu'ils voulaient recevoir le document avant de prendre une décision de placement. Pour leur part, les conseillers ont indiqué qu'ils se serviraient de la fiche de renseignements comme document de prévente auprès de leurs clients et qu'elle les aiderait à leur expliquer certains points.

Le rapport de recherche contient également des suggestions de modifications à apporter à la fiche de renseignements. Après avoir examiné le rapport de recherche, nous avons apporté des modifications afin de clarifier ou d'étoffer les renseignements fournis dans la fiche. Ce sont ces fiches de renseignements modifiées qui figurent aux annexes 1 et 2.

Livraison de la fiche de renseignements

La présente rubrique explique quand et comment les investisseurs recevront les fiches de renseignements aux termes du cadre proposé. Les courtiers et les assureurs devront respecter les présentes obligations de livraison et s'assurer que les conseillers qui travaillent pour eux livrent les fiches de renseignements.

Moment de la livraison

Les investisseurs nous ont indiqué qu'ils voulaient que les fiches de renseignements les aident à prendre leur décision d'achat. Par conséquent, celles-ci leur seront livrées avant le moment de la souscription ou à ce moment.

Les courtiers et les assureurs devront livrer les fiches de renseignements aux moments suivants :

- à l'occasion de l'achat initial;
- à l'occasion d'un achat subséquent, sauf s'il s'agit d'un achat effectué dans le cadre d'un régime de prélèvement automatique;
- à l'occasion d'un échange, sauf s'il s'agit d'un échange effectué dans le cadre de services de répartition de l'actif.

Dans le cas des fonds distincts, l'achat initial a lieu au moment où l'investisseur signe la demande de contrat d'assurance et sélectionne un ou plusieurs fonds.

Le cadre proposé ne prévoit pas que les investisseurs auront la faculté de renoncer à recevoir la fiche de renseignements. Les investisseurs peuvent néanmoins décider du temps qu'ils consacrent à examiner le document ou à en discuter avec leur conseiller.

Questions au sujet des achats subséquents

1. Investisseurs : Si vous souscrivez des titres d'un fonds dans lequel vous avez déjà investi, nous sommes conscients que vous aurez déjà reçu la fiche de renseignements. Devrions-nous prévoir une dispense de l'obligation de livraison de la fiche de renseignements pour tous les achats de titres d'un fonds dans lequel vous avez déjà investi ou seulement pendant une certaine période après le dernier achat? Si la dispense ne devait s'appliquer qu'à une certaine période, qu'est-ce qui serait une période raisonnable?
2. Investisseurs : Si vous souscrivez des titres d'un fonds dans le cadre d'un régime de prélèvement automatique, vous recevrez la fiche de renseignements seulement au moment de l'achat initial. Toutefois, les renseignements figurant sur la fiche de renseignements changeront au fil du temps, ce qui pourrait influencer votre décision de continuer à

souscrire des titres du fonds. Souhaiteriez-vous recevoir la fiche de renseignements mise à jour? Si tel est le cas, à quelle fréquence voudriez-vous recevoir les mises à jour?

3. Investisseurs : Les autres documents d'information que vous pouvez choisir de recevoir, comme les rapports annuels des fonds, vous fournissent-ils suffisamment de renseignements pour vous permettre de prendre une décision concernant la souscription de titres supplémentaires?

Modes de livraison

Le tableau qui suit présente les modes de livraison qui pourront être utilisés selon le type de vente conformément au cadre proposé.

Type de vente	Mode de livraison	
	Avant le moment de la souscription	Au moment de la souscription
En personne	<ul style="list-style-type: none"> • en mains propres • par télécopieur • par la poste • par voie électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • en mains propres
Par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • en mains propres • par télécopieur • par la poste • par voie électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • par télécopieur • par voie électronique
Sur Internet	<ul style="list-style-type: none"> • en mains propres • par télécopieur • par la poste • par voie électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • par un clic dans la fiche de renseignements avant de soumettre l'ordre d'achat

La livraison par voie électronique signifie l'envoi d'une copie électronique du document directement à l'investisseur.

Compte tenu des commentaires que nous avons reçus des investisseurs sur le document de consultation et des mises à l'essai que nous avons effectuées, nous avons décidé que la seule mise à disposition de la fiche de renseignements ne ferait pas partie des modes de livraison envisagés dans le cadre proposé.

En outre, la livraison de vive voix ne fait pas partie des modes envisagés parce que nous doutons que les investisseurs puissent recevoir et comprendre concrètement par téléphone tous les renseignements figurant sur la fiche de renseignements. À titre d'exemple, il serait difficile pour quiconque de comprendre une description orale des diagrammes illustrant la répartition des placements ou les rendements annuels.

Questions concernant la livraison

Nous sollicitons des commentaires au sujet d'un certain nombre de questions concernant la livraison de la fiche de renseignements, car nous sommes conscients que l'obligation de livrer le document avant le moment de la souscription ou à ce moment représente un changement important par rapport aux pratiques actuelles en matière de vente de titres d'OPC et, dans une certaine mesure, de fonds distincts.

Nous sommes d'avis qu'il faut adopter une approche souple à l'égard de la livraison de la fiche de renseignements afin de répondre aux attentes et aux besoins variés des investisseurs tout en réalisant notre objectif de leur fournir de l'information au moment crucial de la prise de leur décision. Nous sommes disposés à collaborer avec les participants du secteur pour que la transition se déroule de la façon la plus raisonnable et économique possible.

4. Les modes de livraison proposés ci-dessus donnent-ils aux investisseurs et aux participants du secteur la souplesse nécessaire pour prendre des décisions de placement et les exécuter en temps opportun?
5. Devrions-nous examiner d'autres modes de livraison qui seraient compatibles avec notre objectif de fournir aux investisseurs de l'information avant le moment de la souscription ou à ce moment?
6. Courtiers et assureurs : Quelles modifications auriez-vous à apporter à vos procédures actuelles pour respecter les obligations de livraison que nous proposons? Combien de temps cela vous prendrait-il pour effectuer ces modifications? Quels seraient la nature et le montant approximatif des coûts associés à ces modifications?
7. Investisseurs : Si votre conseiller n'avait pas la fiche de renseignement à sa disposition dans l'immédiat, seriez-vous prêts à attendre de la recevoir avant de conclure votre achat? Si vous deviez attendre, serait-il probable que vous choisissiez d'investir dans des instruments autres que des titres d'OPC ou de fonds distincts?

Droits des investisseurs

La présente rubrique traite des droits dont bénéficieront les investisseurs aux termes du cadre proposé.

Droit à un délai de réflexion

Les investisseurs qui souscrivent des titres d'OPC ou de fonds distincts auront droit à un délai de réflexion au cours duquel ils pourront annuler leur achat; ils disposeront en effet de deux jours ouvrables pour ce faire.

Les investisseurs auront droit à un délai de réflexion aux moments suivants :

- à l'occasion d'un achat initial;
- à l'occasion d'un achat subséquent, sauf s'il s'agit d'un achat effectué dans le cadre d'un régime de prélèvement automatique;
- à l'occasion d'un échange, sauf s'il s'agit d'un échange effectué dans le cadre de services de répartition de l'actif.

Le délai de réflexion de deux jours commence lorsque l'investisseur donne l'instruction au courtier ou à l'assureur d'acheter des titres de l'OPC ou du fonds distinct.

Annulation pendant le délai de réflexion

L'investisseur qui souhaite annuler son achat pendant le délai de réflexion devra remettre un avis écrit en ce sens au courtier ou à l'assureur.

Dans le cas des OPC, l'investisseur qui souhaite annuler son achat pendant le délai de réflexion s'adressera au courtier. Le courtier remettra alors l'argent à l'investisseur. Si la société de gestion du fonds a reçu un paiement de la part du courtier ou si des titres d'OPC ont été émis, la société de gestion du fonds devra, au moment où l'investisseur annule son achat, remettre au courtier l'argent qu'elle a reçu ou la valeur des titres émis.

Dans le cas des fonds distincts, l'investisseur qui souhaite annuler son achat pendant le délai de réflexion s'adressera à l'assureur.

Somme récupérée en cas d'annulation pendant le délai de réflexion

L'investisseur récupérera la moins élevée des sommes suivantes :

- la somme qu'il a investie initialement;
- la valeur des titres du fonds à la date à laquelle il annule son achat pendant le délai de réflexion.

Si la valeur des titres diminue pendant le délai de réflexion, l'investisseur récupérera une somme inférieure à celle qu'il aura investie initialement. Le délai de réflexion vise à permettre aux investisseurs de changer d'idée s'ils ont souscrit des titres dont ils ne

veulent pas vraiment. Il n'a pas pour objet de protéger les investisseurs contre la baisse de la valeur marchande à court terme.

L'investisseur récupérera également les frais d'acquisition ou les autres frais payés dans le cadre de la souscription des titres; aucuns frais de rachat ne s'appliqueront.

Droit en cas d'information fausse ou trompeuse

Organismes de placement collectif

La fiche de renseignements sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié. Par conséquent, les lois sur les valeurs mobilières en vigueur s'appliqueront et, si la fiche de renseignements contient de l'information fausse ou trompeuse, l'investisseur pourra se prévaloir du droit d'action prévu par la loi contre l'OPC.

Fonds distincts

La fiche de renseignements sera intégrée par renvoi dans le contrat d'assurance. Par conséquent, si la fiche de renseignements contient de l'information fausse ou trompeuse, les lois en vigueur s'appliqueront et l'investisseur disposera d'un droit d'action contre l'assureur pour rupture de contrat.

Question au sujet de l'information fausse ou trompeuse dans la fiche de renseignements sur les fonds distincts

8. Existe-t-il d'autres façons de s'assurer que les investisseurs disposent d'un véritable recours en cas d'information fausse ou trompeuse dans la fiche de renseignements sur les fonds distincts?

Si la fiche de renseignements n'est pas livrée

Organismes de placement collectif

Les investisseurs auront la possibilité d'annuler leur achat à tout moment s'ils ne reçoivent pas la fiche de renseignements avant le moment de la souscription ou à ce moment. En pareil cas, ils récupéreront la somme qu'ils auront investie initialement et les frais qu'ils auront payés.

Fonds distincts

Les lois sur les assurances en vigueur s'appliqueront. Dans certains cas, le fait qu'un assureur omette de livrer la fiche de renseignements lorsqu'il est tenu de le faire constituera un acte ou une pratique malhonnête ou mensonger. Par conséquent, bien que les investisseurs ne puissent annuler leur achat, ils pourront porter plainte auprès de l'autorité de réglementation provinciale, qui pourra prendre des mesures contre l'assureur.

Obligations réglementaires

La présente rubrique expose les normes que les sociétés de gestion de fonds, les courtiers et les assureurs devront respecter lorsqu'ils établiront, déposeront et livreront la fiche de renseignements aux termes du cadre proposé.

Établissement de la fiche de renseignements

Les investisseurs nous ont indiqué qu'ils veulent être en mesure de comparer aisément les fonds et qu'ils souhaitent obtenir des documents faciles à lire et à comprendre. Par conséquent, de nombreux éléments de la fiche de renseignements devront répondre à des critères obligatoires, notamment :

- les renseignements inclus et leur ordre de présentation;
- les renseignements figurant au recto;
- les renseignements figurant au verso;
- les titres de rubriques et certaines mentions sous chaque rubrique;
- la taille minimale de la police;
- un niveau de difficulté de lecture maximal de 5,0 à l'échelle Flesch-Kincaid.

Toutefois, nous sommes conscients que les sociétés ont besoin d'une certaine souplesse pour adapter la fiche de renseignements en fonction des différents types de fonds. Les sociétés disposeront d'une marge de manœuvre dans certaines rubriques concernant les caractéristiques du fonds, comme les placements du fonds et les types d'investisseurs auxquels le fonds est destiné.

Une fiche de renseignements distincte sera exigée pour chaque catégorie ou série de fonds qui est assortie de son propre RFG. Étant donné que les renseignements sur le rendement et les frais d'acquisition peuvent varier selon le RFG, il serait difficile d'élaborer une fiche contenant divers groupes de renseignements sur le rendement et les frais d'acquisition qui soit aussi concise et facile à lire que les documents types. Une telle fiche serait certainement plus complexe pour les investisseurs.

Question au sujet des fonds comportant diverses catégories, séries ou options de garantie

Nous sommes conscients qu'il pourrait exister plusieurs versions de la fiche de renseignements sur un fonds qui comporte plus d'une catégorie, série ou option de garantie assortie de son propre RFG. Nous sommes également conscients que le conseiller pourrait décider de ne remettre à l'investisseur qu'une seule version de la fiche de renseignements sur le fonds. Par conséquent, l'investisseur qui souhaite souscrire des titres du fonds pourrait n'être mis au courant que d'une seule des options qui lui sont offertes. Les conseillers devraient informer les investisseurs de toutes les options susceptibles de leur convenir.

9. Existe-t-il d'autres façons de communiquer l'information dans une fiche de renseignements sur un fonds comportant diverses catégories, séries ou options de garantie qui seraient compatibles avec notre objectif de fournir aux investisseurs un document de deux pages facile à comprendre?

Les investisseurs nous ont indiqué qu'ils ne veulent pas lire de longs documents. Nous voulons qu'il soit facile pour les investisseurs de consulter les fiches de renseignements sur les fonds dont ils ont acheté des titres, et c'est pourquoi ces documents doivent être concis. Par conséquent, le cadre proposé ne permet pas les regroupements, notamment le regroupement de familles de fonds, sur une même fiche de renseignements.

Dépôt et mise à jour

Aux termes du cadre proposé, les fiches de renseignements seront assujetties aux obligations exposées ci-après.

Organismes de placement collectif

Obligations de dépôt

Les sociétés de gestion de fonds devront déposer les fiches de renseignements auprès des autorités en valeurs mobilières chaque année, en même temps que le prospectus et les documents connexes, afin d'obtenir le visa des autorités. Elles continueront d'établir et de déposer un prospectus simplifié, une notice annuelle, des états financiers et un rapport de la direction sur le rendement du fonds conformément à la pratique actuelle.

Les sociétés de gestion de fonds devront mettre à jour et déposer les fiches de renseignements au moment du dépôt de leurs documents d'information continue annuels et intermédiaires. Celles qui souhaitent fournir des renseignements plus récents aux investisseurs pourront mettre à jour et déposer les fiches de renseignements plus fréquemment, mais au plus une fois par trimestre, sauf s'il se produit un changement important.

Changements importants

Les sociétés de gestion devront déposer une nouvelle fiche de renseignements ou une fiche de renseignements mise à jour s'il se produit un changement important dans l'information qui y figure. Un tel changement important sera traité de la même façon que tout autre changement important dans l'information figurant dans le prospectus, ce qui signifie que la société de gestion du fonds devra faire viser la fiche de renseignements modifiée avant de l'utiliser.

Obligations d'attestation

Les obligations d'attestation pour les prospectus d'OPC seront modifiées afin que les attestations soient prospectives. Ces obligations seront semblables à celles du régime du prospectus simplifié qui sont prévues par le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*.

Les attestations prospectives s'appliqueront à toutes les mises à jour des fiches de renseignements. Si un OPC dépose une modification du prospectus par suite d'un changement important dans l'information figurant dans le prospectus simplifié ou dans la fiche de renseignements, de nouvelles attestations seront exigées.

Examen par les autorités de réglementation

Les autorités en valeurs mobilières examineront les fiches de renseignements de la même façon qu'ils examinent les autres documents qui sont actuellement intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié.

Une fois l'examen terminé, l'autorité en valeurs mobilières visera le prospectus. Aucun titre d'OPC ne pourra être vendu avant que l'autorité en valeurs mobilières de chaque province où les titres sont placés n'ait accordé son visa ou avant qu'un visa n'ait été réputé octroyé aux termes du régime de passeport dans les provinces où ce régime s'applique.

Les autorités en valeurs mobilières pourront examiner les mises à jour des fiches de renseignements dans le cadre de l'examen de l'information continue, mais ne le viseront pas.

Fonds distincts

Obligations de dépôt

Les assureurs devront déposer des fiches de renseignements auprès des responsables de la réglementation d'assurance dans les provinces où le dépôt est exigé. Les fiches de renseignements devront être déposées chaque année, en même temps que les autres documents faisant partie du contrat d'assurance, aux fins de l'obtention d'un visa dans les provinces où un tel visa est accordé.

Les assureurs devront mettre à jour et déposer les fiches de renseignements chaque semestre dans les provinces où le dépôt est exigé. Les assureurs pourront mettre à jour et déposer les fiches de renseignements au plus une fois par trimestre, sauf s'il se produit un changement important.

Changements importants

Les assureurs devront déposer une nouvelle fiche de renseignements ou une fiche de renseignements mise à jour dans les provinces où le dépôt est exigé s'il se produit un changement important pour le fonds. Si une modification doit être apportée au contrat d'assurance en raison du changement important, l'assureur devra obtenir un visa pour la modification dans les provinces où un tel visa est accordé avant d'utiliser la fiche de renseignements modifiée.

Examen par les autorités de réglementation

La fiche de renseignements fera partie du dépliant explicatif que les responsables de la réglementation d'assurance examineront conformément à leurs pratiques courantes.

Une fois l'examen terminé, le responsable de la réglementation d'assurance accordera un visa dans les provinces où cette pratique est en vigueur.

Les responsables de la réglementation d'assurance examineront les mises à jour des fiches de renseignements faisant suite à des changements importants conformément à leurs pratiques courantes et les viseront dans les provinces où cette pratique est en vigueur.

Questions au sujet de la mise à jour des fiches de renseignements

Le cadre proposé permet aux sociétés de gestion de fonds et aux assureurs de mettre à jour les fiches de renseignements au plus une fois par trimestre. Bien que nous souhaitions donner aux participants du secteur la possibilité de communiquer des renseignements sur les placements et le rendement qui soient raisonnablement récents en permettant les mises à jour trimestrielles, nous voulons également nous assurer que les investisseurs sont en mesure de comparer aisément les fonds. Il pourrait être difficile de comparer deux fiches de renseignements si l'une est plus à jour que l'autre.

10. Sociétés de gestion de fonds et assureurs : À quelle fréquence souhaiteriez-vous mettre à jour les fiches de renseignements? Si vous voulez faire des mises à jour plus souvent ou moins souvent qu'une fois par trimestre, quelle serait la fréquence voulue et pourquoi?
11. Investisseurs : À quelle fréquence voulez-vous que les fiches de renseignements soient mises à jour? Un document qui contiendrait des renseignements sur les placements et le rendement datant d'au plus six mois répondrait-il à vos besoins?

Respect des obligations de livraison

Les courtiers et les assureurs devront respecter deux obligations en ce qui concerne la livraison :

- livrer la fiche de renseignements à l'investisseur avant le moment de la souscription ou à ce moment;
- présenter la fiche de renseignements à l'investisseur.

Ces obligations visent à donner aux investisseurs l'occasion d'examiner les renseignements et de poser des questions avant de conclure un achat.

Modifications des obligations de livraison actuelles

Organismes de placement collectif

Les obligations de livraison actuelles seront modifiées de manière à permettre aux courtiers de remplir leur obligation de livraison du prospectus simplifié en remettant uniquement la fiche de renseignements. Les courtiers seront tenus de livrer le prospectus simplifié aux investisseurs uniquement s'ils en font la demande.

Fonds distincts

La fiche de renseignements fera partie du dépliant explicatif (voir l'annexe 3). Les obligations de livraison actuelles ne seront pas modifiées.

Accusé de réception de la fiche de renseignements**Organismes de placement collectif**

Les courtiers ne seront pas tenus de demander aux investisseurs d'accuser réception de la fiche de renseignements; ils pourront imposer leurs propres exigences conformément à leurs politiques et procédures concernant le respect des obligations de livraison.

Fonds distincts

Les assureurs devront prévoir un espace dans la demande d'assurance où l'investisseur apposera sa signature pour confirmer qu'il a reçu les fiches de renseignements sur tous les fonds distincts sélectionnés dans la demande. Les investisseurs ne seront pas tenus de signer un accusé de réception pour les achats subséquents.

Remise d'autres documents au moment de la souscription

Le cadre proposé permet aux courtiers et aux assureurs de remettre aux investisseurs des documents publicitaires ou promotionnels avant le moment de la souscription ou à ce moment. Le conseiller devra présenter la fiche de renseignements à l'investisseur même s'il lui remet d'autres documents. Les règles régissant actuellement les documents publicitaires et promotionnels continueront de s'appliquer.

Prochaines étapes

Nous invitons les investisseurs et les participants du secteur à nous faire part de leurs commentaires en général et sur tout aspect du cadre proposé pour l'information à fournir au moment de la souscription. Nous accepterons les commentaires jusqu'au 15 octobre 2007.

Nous examinerons et prendrons en compte tous les commentaires, et ferons une autre consultation au besoin. Nous parachèverons alors le cadre proposé, sous réserve de l'examen et de l'approbation des gouvernements et, dans les territoires qui y seraient tenus, de modifications législatives.

Comment nous faire parvenir vos commentaires

Veillez faire parvenir vos commentaires à M. Neil Mohindra, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **15 octobre 2007**.

Neil Mohindra
Directeur temporaire des politiques
Bureau de projet du Forum conjoint
5160 Yonge St.
Box 85, 17th floor
North York (Ontario)
M2N 6L9

Téléphone : 416-590-7031
Télécopieur : 416-590-7070
Courriel : jointforum@fsc.gov.on.ca

Les commentaires que nous recevons ne sont pas confidentiels et seront affichés sur le site Web du Forum conjoint, à l'adresse suivante : www.jointforum.ca.

Pour plus de renseignements

Si vous avez des questions au sujet du cadre proposé, veuillez communiquer avec le Bureau de projet du Forum conjoint.

Comité sur l'information au moment de la soucription du Forum conjoint

Président du comité

Jim Hall
Superintendent of Insurance and Financial Institutions
Saskatchewan Financial Services Commission
Téléphone : 306-787-7881
Courriel : jhall@sfsc.gov.sk.ca

Membres

Noreen Bent
Manager and Senior Legal Counsel
Legal Services, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604-899-6741
Courriel : nbent@bcsc.bc.ca

Christopher Birchall
Senior Securities Analyst
Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604-899-6722
courriel : cbirchall@bcsc.bc.ca

Peter Blandy
Manager of Compliance
Alberta Superintendent of Insurance and Financial Institutions
Téléphone : 780-415-8556
Courriel : peter.blandy@gov.ab.ca

Bob Bouchard
Directeur et chef de l'administration
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Téléphone : 204-945-2555
Courriel : bob.bouchard@gov.mb.ca

Patricia Callon
Investment Funds Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-3673
Courriel : pcallon@osc.gov.on.ca

Elliott Katz
Senior Policy Analyst
Licensing and Market Conduct Division
Commission des services financiers de l'Ontario
Téléphone : 416-590-7578
Courriel : ekatz@fscs.gov.on.ca

Scott Lamb
Legal Counsel
Commission des services financiers de l'Ontario
Téléphone : 416-590-7024
Courriel : slamb@fsco.gov.on.ca

Fernand Lavigne
Analyste financier
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0558, poste 4818
Courriel : fernand.lavigne@lautorite.qc.ca

Cynthia Martens
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Téléphone : 403-297-4417
Courriel : cynthia.martens@seccom.ab.ca

Pierre Martin
Avocat
Service de la réglementation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4375
Courriel : pierre.martin@lautorite.qc.ca

Stephen Paglia
Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-2393
Courriel : spaglia@osc.gov.on.ca

Carol Shevlin
Acting Policy Manager
Secrétariat du CCRRA
Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance
Téléphone : 416-226-7893
Courriel : cshevlin@fsco.gov.on.ca

Susan Silma
Director, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-2302
Courriel : ssilma@osc.gov.on.ca

Grant Swanson
Executive Director, Licensing and Market Conduct Division
Commission des services financiers de l'Ontario
Téléphone : 416-590-7120
Courriel : gswanson@fscs.gov.on.ca

Susan Swayze
Plain Language Editor
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-2338
Courriel : sswayze@osc.gov.on.ca

Annexe 1

Fiche de renseignements *Aperçu du fonds* sur les OPC



Les Fonds XYZ

APERÇU DU FONDS

Fonds d'actions canadiennes XYZ au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 ^{er} janvier 1996
Valeur totale au 30 juin 2006 :	1 milliard de dollars
Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds (aussi appelé Ratio des frais de gestion) :	2,25 %

Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capitaux Ltée
Distributions :	Annuelles, le 15 décembre

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer.

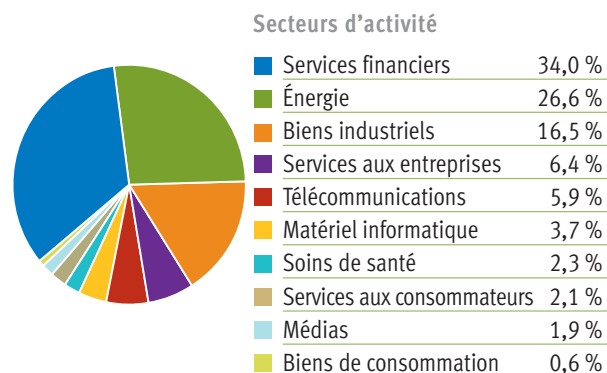
Dix principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extencicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements 126

Les dix principaux placements représentent 32% du fonds.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous présente quel a été le rendement du fonds au cours des dix dernières années. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Ces dépenses réduisent les rendements de vos placements.

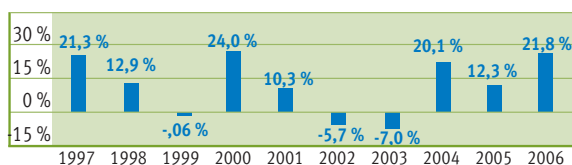
Il importe de noter que le rendement passé du fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détient aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes détenues au début de l'année.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Ce fonds est caractérisé par un risque modéré.



Y a-t-il des garanties?

Ce type de fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

! N'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

APERÇU DU FONDS

Fonds d'actions canadiennes XYZ suite

Combien ça coûte?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option. Votre conseiller peut aussi vous parler des autres options de frais d'acquisition disponibles sur des fonds semblables.

Vos options de frais d'acquisition (✓ Choisissez une option)	Ce que vous payez		Ce que vous devriez également savoir														
<input type="checkbox"/> Frais d'acquisition initiaux	(En pourcentage %) Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	(En dollars \$) Entre 0 \$ et 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante est investie dans le fonds. • Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté. 														
<input type="checkbox"/> Frais d'acquisition différés	Si vous vendez avant : <table border="1" data-bbox="506 932 760 1163"> <tr><td>moins de 1 an</td><td>6,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 3 ans</td><td>4,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 4 ans</td><td>3,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 5 ans</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 6 ans</td><td>1,0 %</td></tr> <tr><td>6 ans ou plus</td><td>0,0 %</td></tr> </table>	moins de 1 an	6,0 %	moins de 2 ans	5,0 %	moins de 3 ans	4,0 %	moins de 4 ans	3,0 %	moins de 5 ans	2,0 %	moins de 6 ans	1,0 %	6 ans ou plus	0,0 %	Entre 0 \$ et 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un tarif fixe. • Les frais d'acquisition différés sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.
moins de 1 an	6,0 %																
moins de 2 ans	5,0 %																
moins de 3 ans	4,0 %																
moins de 4 ans	3,0 %																
moins de 5 ans	2,0 %																
moins de 6 ans	1,0 %																
6 ans ou plus	0,0 %																

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez le fonds, sauf s'il choisit d'y renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission est appelée « commission de suivi ».
- Les taux de commission dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.
- Les Fonds XYZ verse les commissions à la firme pour laquelle votre conseiller travaille. La firme remet à votre conseiller une partie ou l'ensemble des commissions.
- Les commissions constituent une partie des dépenses annuelles du fonds.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat en envoyant à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition payés.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds ou pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Les Fonds XYZ
123, rue Répartition de l'actif
Toronto (Ontario) M1A 2B3

Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556

Courriel : placement@fondxyz.com
Site Web : www.fondxyz.com



Les Fonds XYZ

© Marques déposées de Fonds XYZ.

Annexe 2

Fiche de renseignements *Aperçu du fonds* sur les fonds distincts



APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurisque
Fonds d'actions canadiennes XYZ (Garantie combinée)
au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 ^{er} janvier 1996
Valeur totale au 30 juin 2006 :	1 milliard de dollars
Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capitaux Ltée
Distributions :	Annuelles, le 15 décembre

Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds : 2,25 %

Composition :

Dépenses du fonds (aussi appelé Ratio des frais de gestion)	2,25 %
Frais d'assurance	0,85 %

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer.

Dix principaux placements (au 30 juin 2006)

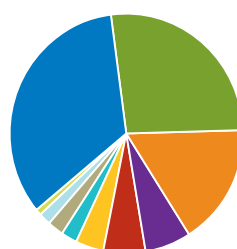
1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extendicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements 126

Les dix principaux placements représentent 32% du fonds.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)

Secteurs d'activité



Services financiers	34,0 %
Énergie	26,6 %
Biens industriels	16,5 %
Services aux entreprises	6,4 %
Télécommunications	5,9 %
Matériel informatique	3,7 %
Soins de santé	2,3 %
Services aux consommateurs	2,1 %
Médias	1,9 %
Biens de consommation	0,6 %

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous présente quel a été le rendement du fonds au cours des dix dernières années. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Ces dépenses réduisent les rendements de vos placements.

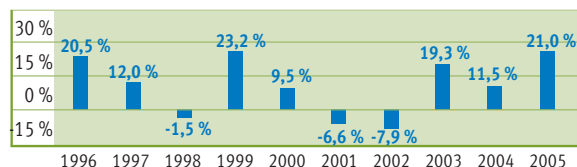
Il importe de noter que le rendement passé du fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détient aujourd'hui 2 482 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 9,3 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes détenues au début de l'année.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Ce fonds est caractérisé par un risque modéré.



Y a-t-il des garanties?

Le contrat inclut des garanties qui protègent votre investissement en cas de baisse des marchés.

Vous payez des frais d'assurance annuels pour obtenir ces garanties. Pour plus de détails, contactez votre conseiller ou consultez la feuille *Faits saillants* du contrat d'assurance.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

! N'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurisque Fonds d'actions canadiennes XYZ (Garantie combinée) suite

Combien ça coûte?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option. Votre conseiller peut aussi vous parler des autres options de frais d'acquisition disponibles sur des fonds semblables.

Vos options de frais d'acquisition (✓ Choisissez une option)	Ce que vous payez		Ce que vous devriez également savoir														
<input type="checkbox"/> Frais d'acquisition initiaux	(En pourcentage %) Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	(En dollars \$) Entre 0 \$ et 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> Vous négociez le taux avec votre conseiller. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante est investie dans le fonds. Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté. 														
<input type="checkbox"/> Frais d'acquisition différés	Si vous vendez avant : <table border="1"> <tr><td>moins de 1 an</td><td>6,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 3 ans</td><td>4,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 4 ans</td><td>3,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 5 ans</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 6 ans</td><td>1,0 %</td></tr> <tr><td>6 ans ou plus</td><td>0,0 %</td></tr> </table>	moins de 1 an	6,0 %	moins de 2 ans	5,0 %	moins de 3 ans	4,0 %	moins de 4 ans	3,0 %	moins de 5 ans	2,0 %	moins de 6 ans	1,0 %	6 ans ou plus	0,0 %	Entre 0 \$ et 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un tarif fixe. Les frais d'acquisition différés sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.
moins de 1 an	6,0 %																
moins de 2 ans	5,0 %																
moins de 3 ans	4,0 %																
moins de 4 ans	3,0 %																
moins de 5 ans	2,0 %																
moins de 6 ans	1,0 %																
6 ans ou plus	0,0 %																

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez le fonds, sauf s'il choisit d'y renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission est appelée « commission de suivi ».
- Les taux de commission dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.
- Les Fonds XYZ verse les commissions à la firme pour laquelle votre conseiller travaille. La firme remet à votre conseiller une partie ou l'ensemble des commissions.
- Les commissions constituent une partie des dépenses annuelles du fonds.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat en envoyant à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition payés.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

La Géante financière
100, rue Quelconque
Nimporou NB T5J 3G8

Téléphone : (780) 555-1212
Sans frais : 1 800 GEANTEF
Courriel : Assurisque@geantefin.com
Site Web : www.geantefin.com

Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la feuille *Faits saillants* du contrat d'assurance.



© Marques déposées de La Géante Financière.

Annexe 3

Feuillet descriptif *Faits saillants* sur les fonds distincts

Contrats individuels à capital variable (« CICV »)

Les CICV sont des contrats d'assurance comportant des garanties et d'autres caractéristiques. Les fonds distincts sont des options de placement offertes aux termes des CICV. La présente annexe expose le cadre proposé pour l'information à fournir au moment de la souscription que le CCRRA a élaboré pour les CICV.

Faits saillants

Le CCRRA a conçu pour les CICV un autre sommaire type de deux pages intitulé *Faits saillants*. Ce feuillet descriptif résume les principales caractéristiques du CICV. Les assureurs devront le remettre aux investisseurs avant le moment de la souscription ou à ce moment, en plus de la fiche de renseignements sur chaque fonds que l'investisseur sélectionne dans la demande. Vous trouverez le feuillet type à la fin de la présente annexe.

Le feuillet descriptif vise à informer l'investisseur au sujet du CICV conclu entre lui et l'assureur et aux termes duquel des fonds distincts sont offerts. L'information y est présentée sous forme de questions et de réponses, ce qui en facilite le repérage pour l'investisseur.

La première page contient les renseignements suivants :

- les raisons motivant l'achat du produit;
- les options de placement;
- les garanties.

La deuxième page contient les renseignements suivants :

- le choix des bénéficiaires;
- les retraits;
- la façon d'annuler le contrat;
- la liste des fonds distincts offerts aux termes du contrat;
- la façon d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Mise à l'essai des documents

À l'automne 2006, le CCRRA a mis à l'essai auprès d'investisseurs et de conseillers les feuillets descriptifs en anglais et en français. Le CCRRA voulait évaluer les aspects suivants des documents :

- la clarté;
- la lisibilité;
- l'organisation;
- l'utilité;
- les lacunes du contenu;
- l'intérêt général suscité.

Vous trouverez le rapport de recherche intitulé *Insurance Contract Document Research Report for the CCIR* établi par Allen Research Corporation à la fin de la présente annexe.

Le rapport de recherche révèle que le feuillet descriptif a été apprécié par les investisseurs et par bon nombre des conseillers qui ont participé à l'essai. Ils l'ont décrit comme étant un document important et d'une grande utilité pour le secteur. Le rapport indique également que le feuillet contribue à informer les investisseurs au sujet des fonds distincts, qu'il représente un modèle dont les conseillers peuvent se servir pour s'assurer qu'ils couvrent les points les plus importants et qu'il fournit un mécanisme garantissant une certaine uniformité dans la présentation des fonds distincts au sein du secteur.

Le rapport de recherche contient également des suggestions de modifications à apporter au feuillet descriptif. Après avoir examiné le rapport de recherche, le CRRRA a apporté certaines des modifications suggérées. C'est ce feuillet modifié qui est joint à la présente annexe.

Livraison du feuillet descriptif

Aux termes du cadre proposé pour les CICV, l'assureur devra respecter les deux obligations suivantes en ce qui concerne la livraison :

- livrer le feuillet descriptif à l'investisseur avant que celui-ci ne signe la demande ou au moment de la signature de la demande;
- présenter le feuillet descriptif à l'investisseur.

Ces obligations visent à donner aux investisseurs l'occasion d'examiner les renseignements et de poser des questions avant de signer la demande.

Si le feuillet descriptif est livré avant que la demande soit signée, il peut être remis en mains propres, envoyé par la poste ou transmis par télécopieur ou par voie électronique.

Si le feuillet descriptif est livré au moment de la signature de la demande, il devra être remis en mains propres.

Les assureurs devront prévoir un espace dans la demande de contrat d'assurance où l'investisseur apposera sa signature pour confirmer qu'il a reçu le feuillet descriptif. Si l'assureur omet de livrer le feuillet descriptif, les lois sur les assurances en vigueur s'appliqueront. Dans certains cas, le fait qu'un assureur accepte la demande d'un

investisseur avant de livrer le dépliant explicatif contenant les feuillets descriptifs et les fiches de renseignements sur les fonds sélectionnés dans la demande constituera un acte ou une pratique malhonnêtes ou mensongers.

Droit à un délai de réflexion à l'égard des CICV

Aux termes du cadre proposé pour les CICV, les investisseurs auront droit à un délai de réflexion au cours duquel ils pourront annuler le CICV. Ce droit s'ajoute au droit à un délai de réflexion à l'égard des fonds distincts dont il est question sous la rubrique « Droits des investisseurs » du présent document.

Le délai de réflexion de deux jours auquel les investisseurs ont droit à l'égard des CICV commence à la plus éloignée des dates suivantes :

- la date à laquelle l'investisseur signe la demande de CICV;
- la date à laquelle la police est délivrée.

L'investisseur récupérera la moins élevée des sommes suivantes :

- la somme qu'il a investie initialement dans les fonds distincts offerts aux termes du CICV;
- la valeur de ses placements dans ces fonds distincts à la date à laquelle il annule son contrat.

L'investisseur récupérera également les frais d'acquisition ou les autres frais payés; il ne paiera aucuns frais d'annulation.

L'investisseur qui souhaite annuler son contrat pendant le délai de réflexion devra remettre un avis écrit en ce sens à l'assureur.

Droit en cas d'information fausse ou trompeuse

Aux termes du cadre proposé, le feuillet descriptif sera intégré par renvoi dans le CICV. Par conséquent, si le feuillet contient de l'information fausse ou trompeuse, les lois en vigueur s'appliqueront et l'investisseur disposera d'un droit d'action contre l'assureur pour rupture de contrat.

Question au sujet de l'information fausse ou trompeuse dans les feuillets descriptifs

12. Existe-t-il d'autres façons de s'assurer que les investisseurs disposent d'un véritable recours en cas de rupture de contrat?

Modification du dépliant explicatif

Aux termes du cadre proposé pour les CICV, le dépliant explicatif sera constitué du feuillet descriptif et de la fiche de renseignements sur chaque fonds distinct que l'investisseur sélectionne dans la demande.

Obligations réglementaires

Aux termes du cadre proposé pour les CICV, le feuillet descriptif sera assujéti aux obligations énoncées ci-dessous.

Établissement du feuillet descriptif

Le CCRRA est conscient que les assureurs ont besoin d'une certaine souplesse pour adapter le feuillet descriptif en fonction des différents types de CICV. Ils savent également que les investisseurs veulent être en mesure de comparer les différents types de CICV et qu'ils souhaitent obtenir des documents faciles à lire et à comprendre.

Par conséquent, certains éléments du feuillet descriptif devront répondre à des critères obligatoires, notamment :

- une longueur maximale de deux pages si le document est imprimé recto seulement et de une page si le document est imprimé recto verso;
- les renseignements inclus et leur ordre de présentation;
- les titres de rubriques;
- le libellé de certaines rubriques, dont l'introduction, la rubrique « Et si je change d'idée? » et la rubrique « Renseignements »;
- des éléments particuliers de certaines autres parties.

Les assureurs disposeront d'une marge de manœuvre dans certaines rubriques concernant les caractéristiques du CICV, comme les raisons pour lesquelles l'investisseur devrait conclure un CICV et la possibilité de faire des retraits.

Dépôt du feuillet descriptif

Les assureurs devront déposer le feuillet descriptif chaque année auprès des responsables de la réglementation d'assurance dans les provinces où le dépôt est exigé.

Les assureurs devront déposer un nouveau feuillet descriptif ou un feuillet descriptif mis à jour dans les provinces où le dépôt est exigé s'il se produit un changement important dans l'information relative au CICV ou aux fonds distincts offerts aux termes de celui-ci. Si une modification doit être apportée au CICV en raison du changement important, l'assureur devra obtenir un visa pour la modification dans les provinces où un tel visa est accordé avant d'utiliser le feuillet descriptif modifié.

Examen des autorités de réglementation

Le feuillet descriptif fera partie du dépliant explicatif que les responsables de la réglementation d'assurance examineront conformément à leurs pratiques courantes.

Une fois l'examen terminé, le responsable de la réglementation d'assurance accordera un visa dans les provinces où cette pratique est en vigueur.

Les responsables examineront les mises à jour des feuillets descriptifs qui font suite à des changements importants conformément à leurs pratiques courantes et viseront les feuillets mis à jour dans les provinces où cette pratique est en vigueur.

Modifications des CICV

Aux termes du cadre proposé pour les CICV, les modifications suivantes seront apportées aux CICV :

- les feuillets descriptifs et les fiches de renseignements sur tous les fonds distincts offerts aux termes du CICV feront partie intégrante du contrat ou seront joints à celui-ci; autrement, le contrat pourra indiquer que les feuillets descriptifs et les fiches de renseignements en font partie intégrante lorsque ces documents sont livrés à l'investisseur;
- le contrat devra inclure une mention selon laquelle l'assureur doit livrer les feuillets descriptifs et les fiches de renseignements sur les fonds distincts que l'investisseur sélectionne dans la demande;
- le contrat devra mentionner le délai de réflexion auquel les investisseurs ont droit.

FAITS SAILLANTS

Fonds distincts Assurés



Voici les éléments de base que vous devriez connaître avant de souscrire une police de *Fonds distincts Assurés*.

Lorsque vous souscrivez une police *Assurés*, l'argent que vous versez est placé dans les fonds distincts de votre choix. Votre conseiller vous remettra un *Aperçu du Fonds* vous fournissant des renseignements de base sur chacun des fonds distincts que vous avez choisis.

Votre conseiller passera en revue avec vous le présent document, ainsi que les aperçus des fonds en question.

Pourquoi acheter ce produit?

En investissant dans des *Fonds distincts Assurés*, vous combinez le potentiel de croissance des fonds communs de placement avec :

- une garantie qui protège votre investissement en cas de baisse des marchés;
- une garantie en matière de capital-décès;
- une option de revalorisation de votre garantie, si votre placement prend de la valeur;
- des possibilités d'économies d'impôt et de protection contre les créanciers.

La garantie en cas de décès joue immédiatement, mais vous devez conserver la police pendant au moins 10 ans avant de pouvoir bénéficier des autres avantages. Vous devez donc considérer ce produit comme un placement à long terme.

Ces avantages vous sont offerts moyennant des frais d'assurance annuels.

Vos options en matière de placements

Vous pouvez choisir parmi les 39 fonds distincts figurant au verso. Votre conseiller vous aidera à choisir ceux qui vous conviennent.

Vous pouvez changer de fonds à tout moment, mais, sachez que :

- cela pourrait entraîner une modification de vos garanties;
- on pourrait vous faire payer des frais d'acquisition quand vous changez de fonds.

Vous trouverez l'information voulue sur chaque fonds distinct, y compris des renseignements détaillés sur les frais d'acquisition, dans le document *Aperçu du Fonds*.

Le choix d'une garantie

Vous choisissez la garantie pour chaque fonds.

Option en matière de garantie	Garantie (en pourc. du montant versé)		Frais d'assurance annuels (en pourc. de la valeur totale du fonds)
	Si vous conservez la police pendant au moins 10 ans	Au décès	
Garantie totale	100 %	100 %	1,20%
Garantie combinée	75 %	100 %	0,85%
Garantie de base	75 %	75 %	0,60%

La garantie à 100 % coûte plus cher que la garantie à 75 %. Les frais d'assurance viennent s'ajouter aux frais de gestion des fonds. C'est ce total que vous devez payer chaque année.

Il y a certains fonds plus risqués, pour lesquels on ne peut obtenir la garantie totale.

Si vous conservez la police pendant 10 ans ou si vous décédez, vous ou vos bénéficiaires recevrez le **plus élevé** du montant garanti ou de la valeur marchande de votre investissement. Cela signifie que, si le marché a baissé, vous ou vos bénéficiaires recevrez 75 % ou 100 % du montant que vous avez versé (selon la garantie que vous avez choisie), moins les frais ou les retraits que vous avez effectués.

Les garanties totale et combinée vous permettent de revaloriser le montant de vos garanties en fonction du gain, lorsque votre placement a pris de la valeur. Certaines restrictions s'appliquent.

FAITS SAILLANTS

Fonds distincts Assurisque suite

Désignation de bénéficiaires	Vous pouvez choisir des bénéficiaires qui hériteront du capital-décès. Demandez des précisions à votre conseiller.
Retraits	Vous pouvez retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment, en sachant que : <ul style="list-style-type: none"> • il est possible que des frais d'acquisition différés ou des frais de retrait s'appliquent; • les retraits ont pour effet de réduire le montant que vous obtenez aux termes de la garantie.
Si vous changez d'avis	Vous pouvez annuler votre police en envoyant un avis écrit à La Géante financière dans les deux jours ouvrables suivant la signature de la proposition. <ul style="list-style-type: none"> • Vous recouvrez le montant que vous avez investi ou moins si la valeur de vos placements a baissé. • On vous remboursera aussi tous les frais d'acquisition que vous avez payés.



Choix de fonds distincts au 30 septembre 2006

Fonds de titres à revenu fixe et de titres liquides

Fonds du marché monétaire (XYZ)
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds hypothécaire (XYZ)
Fonds d'actions canadiennes (XYZ)
Fonds de revenu mondial (AGF)

Fonds équilibrés

Fonds de revenu (XYZ)
Fonds diversifié (XYZ)
Fonds d'actions/obligations
Fonds de revenu (Mackenzie)
Fonds de croissance et de revenu (Mackenzie)
Fonds équilibré (Mackenzie)
Fonds de croissance et de revenu (AGF)

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de bénéfices (XYZ)
Fonds indiciel d'actions (XYZ)
Fonds de sociétés canadiennes à capitalisation moyenne (XYZ)
Fonds d'actions canadiennes (XYZ)
Fonds de bénéfices axé sur la croissance (Mackenzie)
Fonds de grandes entreprises (Mackenzie)
Fonds d'actions (Mackenzie)
Fonds de petites entreprises (Mackenzie)
Fonds canadien de croissance Eclipse

Fonds canadiens spécialisés

Fonds immobilier (XYZ)
Fonds canadien d'occasions de placement (Mackenzie)
Fonds de ressources canadiennes (AGF)
Fonds canadien science et technologie (XYZ)

Fonds d'actions étrangères

Fonds d'actions américaines (XYZ)
Fonds américain de croissance (AGF)
Fonds d'actions internationales (Putnam)
Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation (XYZ)
Fonds d'actions européennes
Millennia III

Fonds étrangers spécialisés

Fonds de croissance asiatique (AGF)
Fonds d'actions européennes (Sceptre)
Fonds des marchés émergents (Mackenzie)
Fonds d'actions japonaises (Mackenzie)

Asset allocation funds

Portefeuille prudent
Portefeuille modéré
Portefeuille équilibré
Portefeuille confiant
Portefeuille dynamique

Pour de plus amples renseignements

Vous trouverez toutes les précisions utiles sur ce produit dans votre police et dans votre proposition. Pour toutes questions, ou pour vous procurer le document Aperçu du Fonds d'une quelconque option de placement, veuillez vous adresser à votre conseiller ou contacter

La Géante financière
100, rue Quelconque
Nimportou NB T5J 3G8

Téléphone : 780 555-1212
Sans frais : 1 800 GEANTEF
E-mail: Choice@giantfin.com
Courriel : Assurisque@giantefin.com
Site Web : www.geantefin.com

Les polices d'assurance sont réglementées. Vous trouverez des renseignements généraux sur les fonds et les polices d'assurance dans le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (www.ccir-ccra.org).

Si vous avez des problèmes concernant votre police d'assurance que vous n'avez pu régler avec votre assureur, adressez-vous au Service de conciliation des assurances de personnes du Canada, par téléphone (1 888 295-8112) ou par Internet (www.clhio.ca).



**LA GÉANTE
FINANCIÈRE**



Rapport d'étude sur le document du contrat d'assurance

pour

CCIR/CCRA

préparé par
Allen Research Corporation
(novembre 2006)

Table des matières

	page
Contexte et objectifs	3
Méthode	4
Démarche	5
Conclusions et recommandations	6
Analyse détaillée des constatations	16
1.0 Compréhension du consommateur des fonds distincts	17
2.0 Réactions initiales à <i>Faits Saillants</i> – consommateurs et conseillers.....	25
3.0 Réactions détaillées à <i>Faits Saillants</i>	29
4.0 Questions relatives à la langue française	56
5.0 Réactions d'ensemble à <i>Faits Saillants</i>	67
6.0 Utilisation de <i>Faits Saillants</i>	72
Annexe	78

Contexte et objectifs

- Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, le Bureau de projets du Forum conjoint et leurs membres ont conçu un feuillet de 2 pages portant sur un contrat d'assurance, intitulé *Faits Saillants*. On l'utilisera au point de vente pour fournir des données récapitulatives aux investisseurs dans les fonds distincts.
- *Faits Saillants* est un résumé concis en langage clair visant à aider les consommateurs à comprendre la partie assurance des fonds distincts. Les espaces réservés au contenu et les en-têtes seront obligatoires pour le secteur, mais pas la formulation exacte du contenu.
- Une étude sur le document fut menée pour examiner la clarté, la lisibilité, la disposition et l'utilité du feuillet *Faits Saillants*, pour identifier toute lacune dans le contenu et pour évaluer l'attrait du document. On a également examiné de quelle façon et à quel moment les consommateurs préfèrent recevoir *Faits Saillants*.
- Deuxièmement, l'étude a examiné la formulation du contenu de façon assez détaillée. Bien que cette étude ne vise pas la formulation, elle permettra de fournir de l'information générale aux compagnies d'assurance lorsqu'elles personnalisent le feuillet *Faits Saillants*.

Méthode

- En tout, 20 entrevues individuelles d'une heure ont eu lieu, réparties de la façon suivante :

	Total	Toronto	Montréal (fr)
Consommateurs	13	8	5
Conseillers	7	4	3
Total	20	12	8

- Les consommateurs, dont 6 femmes et 7 hommes, âgés de 28 à 72 ans et exerçant diverses professions, furent recrutés par ARC en qualité de personnes responsables des décisions financières de leur ménage ou personnes participant à part égale dans leur ménage quant aux décisions relatives aux produits d'assurance et de placement, et ayant recours à un conseiller professionnel et détenant des fonds distincts.
- Les conseillers ont été présélectionnés à titre de détenteurs d'un permis en assurance et du fait qu'ils ont vendu des fonds distincts au cours des 6 derniers mois.
- Les organismes de réglementation des services d'assurance canadiens furent nommés parrains de cette étude.
- Dates des entrevues : du 30 octobre au 2 novembre 2006

Démarche

- Parce que *Faits Saillants* est destiné à être utilisé de concert avec le feuillet *Aperçu du Fonds*, on a présenté les deux documents aux consommateurs et aux conseillers, mais on a alterné l'ordre de leur présentation d'une entrevue à l'autre. La moitié des participants ont vu *Faits Saillants* en premier, alors que l'autre moitié a tout d'abord vu *Aperçu du Fonds*.
- Afin de mieux comprendre la relation entre ces deux documents, on a réinvité pour cette étude certains participants qui avaient pris part à l'étude sur le feuillet *Aperçu du Fonds* :
 - à Montréal – 3 consommateurs réinvités; 1 conseiller réinvité
 - à Toronto – 3 consommateurs réinvités; 2 conseillers réinvités
- On a invité les deux groupes à lire ou à relire *Aperçu du Fonds* rapidement, mais on ne leur a pas demandé de formuler de commentaires.
- À la fin de chaque entrevue, on a demandé aux participants de décrire le processus de vente idéal en se référant aux deux documents.



Conclusions et recommandations

Conclusions et recommandations

- Les consommateurs ainsi que plusieurs conseillers, mais pas tous, ont beaucoup apprécié *Faits Saillants*.
- Il s'agit d'un document important dont le secteur a vraiment besoin. *Faits Saillants* aide à informer les consommateurs au sujet des fonds distincts, fournit aux conseillers un modèle qui leur permet de parcourir les points les plus importants et constitue pour le secteur un outil assurant l'uniformité de la présentation de ce produit. Son utilisation peut aussi aider à assurer que le produit n'est vendu qu'aux gens en mesure d'en bénéficier.
- *Faits Saillants*, de la façon dont il est présentement conçu, constitue un excellent point de départ pour atteindre ces objectifs. Selon les réactions des consommateurs et des conseillers :
 - ✓ *Faits Saillants* est un bon titre, quoique l'on devrait confirmer sa traduction en français.
 - ✓ Un feuillet recto-verso est le format privilégié et on devrait le garder ainsi.
 - ✓ Le format questions et réponses dans les encadrés est très efficace car il permet aux consommateurs de parcourir rapidement le document et les encourage à le lire.
 - ✓ Le tableau de garantie est très utile et plutôt clair.
 - ✓ On devrait conserver les coordonnées, y compris celles du CCRRA et du SCAPC, car elles rassurent les consommateurs et leur donnent confiance.

Conclusions et recommandations (suite)

- Bien que *Faits Saillants* comporte de nombreuses forces, on devrait considérer plusieurs modifications pour clarifier l'information qu'il contient et améliorer son utilité.
- Ci-dessous se trouvent les recommandations les plus importantes. D'autres commentaires plus mineurs se trouvent dans l'analyse détaillée des constatations. Les questions relatives à la langue française sont mineures et nous en discutons dans la section réservée à cet effet.

Amélioration de *Faits Saillants*

Titre

- ✓ Le terme « contrat d'assurance » n'est pas utile pour les consommateurs. Une formulation plus utile évoquerait les fonds distincts, la garantie des fonds ou bien la garantie d'assurance des fonds.

Boîte bleue

- La boîte bleue occupe un espace important sur la page, espace qui est non seulement gaspillé dans le cas présent, mais les consommateurs la trouvent déroutante et intimidante.
- ✓ Plusieurs des questions relatives à *Faits Saillants* se régleraient si on utilisait la boîte bleue pour fournir une simple définition de ce que constitue un fonds distinct et pour indiquer sa relation au feuillet *Aperçu du Fonds*.
- ✓ On devrait déplacer la référence aux documents juridiques; l'idéal serait peut-être de la mettre dans la boîte des coordonnées clairement intitulée « Pour de plus amples renseignements ». On continuera de donner ces documents aux clients pour satisfaire les exigences en matière de conformité. Très peu de conseillers passent ceux-ci en revue avec leurs clients et ils ne veulent pas qu'on leur demande de le faire.

Conclusions et recommandations (suite)

page 1

Pourquoi acheter ce produit?

- De pair avec la section « Le choix d'une garantie », il s'agit là de la section la plus importante de *Faits Saillants* et, donc, on devrait y ajouter un peu de contenu, sans toutefois dépasser la présente limite de deux pages pour le document en entier.
- ✓ Reformuler « En investissant via un contrat d'assurance... » en tenant compte du contexte de la nouvelle définition du produit.
- ✓ Considérer changer « protègent votre investissement » par « protègent la portion assurée de votre investissement ».
- ✓ Ajouter une note brève sur la garantie de rajustement, incluant le fait qu'elle a un impact sur le terme.
- ✓ Étoffer un peu les formulations « protection contre les créanciers » et « économies d'impôts ».
- ✓ Reformuler « Vous êtes à l'aise de payer... » pour communiquer le fait que « vous paierez » et pour bien faire comprendre que les frais d'assurance s'ajoutent aux frais du fonds.

Conclusions et recommandations (suite)

Vos options en matière de placements

- Section comprise en général. Les conseillers aiment le fait qu'elle fait le pont entre *Faits Saillants* et *Aperçu du Fonds*.
- ✓ Il serait utile d'ajouter que les changements de fonds doivent se faire à l'intérieur de la famille de fonds.
- ✓ On devrait mentionner *Aperçu du Fonds* dans la boîte bleue afin que le lecteur ne soit pas pris de court lorsqu'on s'y réfère.

Le choix d'une garantie

- Ce tableau contient des renseignements cruciaux et on le comprend assez bien dans l'ensemble.
- ✓ Compte tenu de son rôle important et pour qu'il soit facile à comprendre, on devrait placer le tableau en tête de cette section.
- ✓ L'énoncé « Vous choisissez la garantie » ou « Vous pouvez être en mesure de choisir le niveau de garantie pour votre fonds » devrait apparaître directement avant le tableau et lui servir d'introduction.
- ✓ Il est important de préciser que le coût total comprend les frais d'assurance annuels ainsi que les frais du fonds, et d'inclure cette précision directement sous le tableau, avant l'énoncé « Plus la garantie est élevée, plus les frais d'assurance annuels sont élevés. »

Conclusions et recommandations (suite)

Le choix d'une garantie (suite)

- ✓ On devrait mentionner l'option de rajustement ici, ainsi que dans la section « Pourquoi acheter ce produit? ». On devrait également mentionner qu'un rajustement entraînerait un changement du terme. On devrait éviter d'utiliser le terme « bloquer » puisqu'il relève du domaine des rentes de retraite.
- ✓ Compte tenu de l'importance de la présente section, on devrait lui accorder plus d'espace. Il serait bien d'ajouter un exemple pour mieux expliquer ce qu'est un rajustement.
- ✓ Remplacer le mot « combinée » par un terme plus clair, s'il en existe un.

Désignation d'un bénéficiaire

- Dans l'ensemble, les consommateurs et les conseillers ont compris et apprécié cette section.
- ✓ Considérer ajouter « ou de bénéficiaires » au titre.
- ✓ Si, légalement, le mot « subsidiaire » ou « privilégié » est nécessaire, dans ce cas il faudrait l'ajouter, mais ce langage déroutera les consommateurs.
- ✓ La première phrase pourrait gagner à être reformulée afin d'atténuer l'énoncé « recevra votre argent si vous décédez. »
- ✓ Selon ce qui est ajouté à la section « Pourquoi acheter ce produit? », il pourrait être possible d'étoffer ou de laisser tel quel l'énoncé « des possibilités d'économies d'impôt et de protection contre les créanciers ».

Conclusions et recommandations (suite)

page 2

- ✓ La direction pourrait considérer conserver ou éliminer les sections suivantes :
 - Retraits
 - Lorsque votre contrat arrive à échéance
 - Modifications de votre contrat

Retraits

- Certains conseillers sont d'avis qu'on ne devrait pas encourager les consommateurs à faire des retraits de leurs fonds distincts. Les consommateurs furent surpris d'apprendre qu'ils avaient le droit de le faire.
- ✓ Les consommateurs et les conseillers trouvent l'énoncé « sauf si le contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite » déroutant. Il pourrait être plus clair de parler de cette idée dans le contexte d'un REER ou d'un FERR. Ces deux abréviations sont également plus connues que « régime enregistré ».
- ✓ Il n'est pas clair si les frais d'acquisition englobent les frais différés en plus des frais d'acquisition initiaux. En français, la formulation complique encore plus les choses. Si on conserve cette section, on devrait examiner cette question.

Lorsque votre contrat arrive à échéance

- ✓ Cette section est déroutante tant pour les consommateurs que pour les conseillers. Tous deux confondent l'échéance du contrat avec celle de la garantie. Cette première mention du mot « rente » porte également à confusion. Ici aussi, il pourrait être plus clair de parler de conversion en FERR à l'âge de 69 ans.

Conclusions et recommandations (suite)

Modifications de votre contrat

- L'idée que des changements soient portés à un produit avant son achat est alarmante. À part les frais, ni les conseillers ni les consommateurs ne savent sur quoi peuvent porter ces changements.
- ✓ L'idéal serait d'éliminer cette section. Si on la garde, on devrait souligner le fait qu'on ne peut effectuer un changement qu'à l'intérieur de la famille de fonds.

Si vous changez d'avis

- Section bien appréciée et bien comprise.
- ✓ Tant les conseillers que les consommateurs désirent un délai plus long que deux jours ouvrables.
- ✓ Les conseillers veulent que les consommateurs s'adressent à la compagnie plutôt qu'à eux ou, du moins, qu'ils le fassent en plus de s'adresser à eux.

Options de fonds de placement

- Section comprise et bien appréciée.
- ✓ Bien que certains conseillers et consommateurs aimeraient voir la liste apparaître plutôt sur le feuillet *Aperçu du Fonds*, le fait qu'elle soit ici établit un lien entre les deux documents et permet de présenter très clairement quels fonds sont couverts par le contrat d'assurance en question. À moins qu'il n'y ait de raison évidente de la déplacer, on devrait garder la liste ici.
- ✓ Les consommateurs aimeraient voir une référence, en particulier à un site Internet, leur permettant d'obtenir de plus amples informations quant à chacun des fonds. On devrait en ajouter une.

Conclusions et recommandations (suite)

Autres observations

- ✓ La direction devrait réviser la police de caractères choisie et si possible l'agrandir ou s'assurer qu'il y ait un contraste foncé/clair marqué.
- Lorsqu'on leur a demandé, plusieurs consommateurs et conseillers ont dit qu'ils voulaient voir des renvois aux pages du contrat, incorporées dans *Faits Saillants* sous le titre de chaque section.
- ✓ Cependant, il n'est pas du tout clair si on utiliserait vraiment ces renvois. Ils encombreraient *Faits Saillants* – dont on apprécie l'apparence nette – et pourraient s'avérer non nécessaires une fois les modifications apportées.
- ✓ Certains conseillers et consommateurs trouvent *Faits Saillants* moins intéressant sur le plan visuel que le feuillet *Aperçu du Fonds*. La direction pourrait considérer examiner des façons d'améliorer l'apparence d'*Aperçu du Fonds* et les suggérer aux compagnies d'assurance au moment où elles personnalisent le feuillet.

Amélioration du processus de vente

- Presque tous les consommateurs, même s'ils n'avaient pas complètement compris en quoi consistaient les fonds distincts, ont dit qu'ils se sentiraient plus à l'aise de faire l'achat de ces placements s'ils avaient *Faits Saillants* à titre d'information. Ils ont décrit le document comme étant instructif, facile à lire et court. Les coordonnées pour obtenir des renseignements ont accru leur confiance. On a qualifié le feuillet de référence sûre.

Conclusions et recommandations (suite)

- Les consommateurs ont voulu voir *Faits Saillants* avant de voir *Aperçu du Fonds* et ce, avant de prendre une décision d'achat. Plusieurs consommateurs ont même dit qu'ils aimeraient recevoir *Faits Saillants* avant de rencontrer leur conseiller.
- Bien que quelques conseillers préfèrent continuer à utiliser leurs propres documents pour vendre des fonds distincts, plusieurs aiment la concision de *Faits Saillants*, son format et son langage clair et simple. Ils le perçoivent comme un aide-mémoire utile des points à traiter, ainsi qu'un document apte à stimuler la discussion avec leurs clients. Dans ce contexte, ils disent qu'ils passent *Faits Saillants* en revue avec leurs clients, mais la plupart le font après avoir parcouru *Aperçu du Fonds*. Pour la plupart des conseillers, leur travail consiste tout d'abord à vendre le fonds, et ensuite le contrat d'assurance.
- ✓ Les organismes de réglementation canadiens ont besoin d'ébaucher une description de ce qui doit être conforme dans *Faits Saillants*, mais on devrait se concentrer principalement sur le fait que les consommateurs puissent lire *Faits Saillants* avant de prendre la décision d'investir dans un fonds distinct, peu importe si le feuillet est lu avant ou après *Aperçu du Fonds*.



Analyse détaillée des constatations



1.0 Compréhension du consommateur des fonds distincts

1.1 Compréhension du consommateur des fonds distincts

1.2 Présentation des fonds distincts par les conseillers

1.1 Compréhension du consommateur des fonds distincts

- Les consommateurs canadiens ne comprennent pas ce qu'est un « fonds distinct » et la plupart d'entre eux ne connaissent pas ce terme. Pour combler cette lacune, les répondants furent recrutés parmi des (1) détenteurs de fonds mutuels (2) dont les fonds mutuels font partie d'un produit d'assurance.
- Au cours des entrevues, il est devenu évident que tous les répondants, à l'exception d'un seul, possédaient en effet des fonds distincts, mais peu d'entre eux comprenaient en quoi consistait ce produit.
 - Bon nombre de consommateurs savaient que leur argent était, d'une façon, garanti, mais peu savaient à quoi cette garantie s'appliquait ou quel était leur niveau de garantie.
 - Très peu savaient qu'ils pouvaient avoir l'occasion de rajuster leur garantie. Certains avaient acquis des fonds distincts quand ils étaient jeunes – de l'adolescence à la mi-vingtaine – et n'avaient pas lu leur police depuis, et même, dans un des cas, depuis 40 ans. Certains ne faisaient plus affaire avec le même représentant en assurance.
 - Les consommateurs n'ont pas utilisé le mot « rente » et seulement un ou deux avaient déjà entendu le terme et tous, sauf un, furent incapables de le définir.
 - À l'exception d'un petit nombre de propriétaires de petite entreprise, aucun des autres ne comprenait la protection contre les créanciers qu'offre le produit.
 - Seulement un des consommateurs était au courant des avantages fiscaux possibles.

Compréhension des fonds distincts (suite)

- Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils avaient acheté des fonds distincts, les consommateurs ont cité diverses raisons :
 - Pour diversifier mon portefeuille
 - Il y a moins de risque car une compagnie d'assurance les gère
 - Pour recevoir un versement forfaitaire à l'âge de 50 ans
 - C'est une assurance-vie, mais avec un meilleur rendement qu'une simple assurance-vie
 - C'est une assurance-vie flexible, pouvant être encaissée à l'âge de 65 ans
 - On m'a dit que je pouvais emprunter sur elle
 - Je reçois un relevé chaque mois et une dividende
 - Pour toucher une rente selon un calendrier de paiements réguliers
 - Pour assurer une protection contre la faillite
- Cependant, la raison la plus souvent donnée fut la confiance en la recommandation du conseiller, suivie de la diversification du portefeuille et le moindre risque.
 - « *Nous l'avons acheté parce qu'on nous a conseillé de le faire. Nous leur faisons confiance, je suis avec eux depuis longtemps... c'est une banque.* »
 - « *Mon conseiller est un ami. Je lui fais confiance.* »

Compréhension des fonds distincts (suite)

- Les consommateurs ont relaté une variété de discussions avec leurs conseillers, mais dans plusieurs des cas, l'acquisition de fonds distincts avait eu lieu plusieurs années auparavant et ils ne sont pas parvenus à se souvenir exactement de ce qu'on leur avait dit alors.
- Dans certains cas, il était évident que plusieurs conseillers avaient fait tous les efforts pour informer complètement le consommateur, mais plusieurs consommateurs n'avaient pas compris ou avaient oublié l'information.

« J'étais à l'aise avec ce qu'on m'a dit. D'habitude je fais des recherches sur mes placements, mais à ce moment-là, je n'ai pas eu le temps. »

« Il m'a montré avec un papier-crayon comment ça fonctionnait, mais c'est surtout parce que je faisais confiance au courtier d'assurance. »

« Je n'ai pas écouté... Il a passé en revue l'information... un programme d'assurance détaillé... Mais je l'ai acheté tout bonnement. Je traversais un divorce. Je ne savais pas ce qu'était un fonds distinct, mais il m'a dit qu'il serait disponible plus tard. »

Compréhension des fonds distincts (suite)

- Plusieurs consommateurs ont également reconnu avoir reçu, après l'achat, des documents imprimés – en bon nombre – qu'ils n'ont pas lus.

« Ça nécessite trop de temps et d'énergie pour lire [tout ça]. Ils vous en donnent trop, les documents sont trop volumineux et trop complexes pour les gens qui n'ont pas d'expérience dans le domaine financier. »

« J'ai écouté ce qu'il avait à dire... Après avoir acheté, il m'a envoyé [un document], mais il était volumineux et je ne l'ai pas lu. J'avais déjà assez d'information. »

« Un document imprimé? Oui. Est-ce que je l'ai lu? Non. »

- En général, ils ont reçu ces documents après avoir pris la décision d'acheter. Au cours de la vente, plusieurs ont dit qu'on ne leur avait pas montré de documents imprimés.

1.2 Présentation des fonds distincts par les conseillers

- Les conseillers adoptent des approches considérablement différentes quant à la vente de fonds distincts, et leurs connaissances semblent également varier beaucoup.
- Les conseillers ont énoncé diverses raisons de vendre des fonds distincts après avoir déterminé les objectifs et le profil de risque de leurs clients --
- Plusieurs ont dit avoir vendu des fonds distincts à des clients qui --
 - ont une faible tolérance à l'égard du risque ou
 - veulent diversifier leurs portefeuilles
- Quelques-uns vendent à des clients plus âgés qui ont des « besoins spécifiques liés au décès », tels que la planification ou la protection successorale.
- Seulement quelques-uns comptant plusieurs clients propriétaires de petite entreprise ont parlé de
 - protection contre les créanciers et
 - même encore moins ont mentionné les avantages fiscaux.
- Très peu ont dit parler d'options de rajustement à leurs clients. Ceux qui l'ont fait, cependant, ont souligné qu'il s'agit d'un aspect important.

Présentation par les conseillers (suite)

- On note également des différences chez les conseillers en ce qui a trait au langage qu'ils utilisent pour décrire ce produit, et seulement quelques-uns utilisent le terme « fonds distincts » –
 - Un fonds mutuel
 - Un fonds de placement garanti
 - Un fonds mutuel offrant un outil de garanties
 - Un fonds mutuel offrant une garantie en matière de capital-décès
 - Un placement offrant un élément de garantie
 - Semblable à un fonds mutuel, mais avec différentes couches de protection
 - Un fonds distinct
 - « *Le nom ne me dit absolument rien... les [clients] veulent connaître le risque et les avantages financiers.* »
- Presque aucun des conseillers n'a dit parler de rente, et quelques-uns nient le fait qu'un fonds distinct est une rente.
- Pour plusieurs conseillers, l'aspect placement de ce produit est mis de l'avant dans leurs discussions avec leurs clients; l'aspect assurance est secondaire.
- Alors que certains conseillers envoient en effet de l'information à leurs clients par courriel, les documents sur les fonds distincts sont généralement donnés au cours d'une rencontre en personne ou, plus souvent, à la fin de la rencontre.
- Ce produit semble être présenté en personne, souvent à la résidence du client. Un agent a constaté combien il est difficile de garder l'attention du client quand les enfants et le téléviseur hurlent à tue-tête dans la pièce d'à côté.

Présentation par les conseillers (suite)

- Certains conseillers font un énorme effort pour expliquer les fonds distincts à leurs clients. Ils leur fournissent leurs propres résumés, généralement du fonds [et non du contrat d'assurance], ils ont recours à des résumés sur des fonds de compagnies d'assurance, ou ils utilisent l'approche papier-crayon pour en présenter les caractéristiques. Un très petit nombre passe en revue le contrat ou le prospectus avec un surligneur jaune avant la vente.
- Plusieurs conseillers, cependant, prennent une position plus réservée. Ils ne sont pas convaincus que les clients veulent entendre tous les détails et ne croient pas qu'ils puissent les comprendre de toute façon. C'est pourquoi ils tentent de n'expliquer que les éléments importants et se concentrent surtout sur le fonds mutuel et discutent de la garantie, sans trop insister sur l'assurance.
- À l'autre extrême, on trouve quelques conseillers qui déclarent :
« *Nous n'avons pas à fournir de détails au client... aucune information sur papier avant la vente.* »
- Pour une question de conformité, plusieurs conseillers disent donner le prospectus et le contrat aux clients après qu'ils ont acheté. Ils ne croient pas que les clients lisent ces documents.
- Quand on leur a demandé, les conseillers ont dit qu'ils ne connaissaient pas de bonne source d'information sur les fonds distincts sur Internet, à l'exception de l'information de la compagnie d'assurance. Quelques-uns ont mentionné la brochure de Manuvie comme étant un bon document.
- Certains conseillers ont mentionné que les documents imprimés portant sur les fonds distincts sont, en grande partie, de mauvaise qualité ou inexistant.



2.0 Réactions initiales à *Faits Saillants* - consommateurs et conseillers

Réactions initiales à *Faits Saillants*

- Les premières impressions qu'ont eues les consommateurs de *Faits Saillants* ont été positives. Ils l'ont décrit comme
 - étant clair et aéré
 - contenant beaucoup d'information et
 - facile à lire
- Ils ont particulièrement apprécié le format questions et réponses, avec colonnes allant de gauche à droite, l'utilisation d'en-têtes en caractères gras et le tableau de la garantie.
 - « *Ça a belle apparence. Ce n'est pas trop encombré, c'est clair... ça contient beaucoup d'information.* »
 - « *J'aime que ce soit en couleur. Les relevés de fonds sont en noir et blanc. J'aime les titres. Si certains ne m'intéressent pas, je peux les sauter.* »
 - « *C'est invitant à lire... bien divisé. Je peux trouver ce que je cherche.* »
 - « *J'obtiens de l'information importante d'un seul coup d'œil.* »
 - « *Il n'y a pas de charabia. C'est écrit en langage clair et simple.* »
- En même temps, surtout à Toronto, certains consommateurs souhaitaient davantage de couleur, trouvant *Faits Saillants* un peu fade, surtout comparé à *Aperçu du Fonds*.
- Quelques-uns ont décrit la police de caractères comme étant trop petite, quoique plusieurs s'en accommodaient très bien. En partie, ces commentaires peuvent refléter plutôt le choix des couleurs, qui ne sautent pas autant aux yeux que d'autres couleurs pourraient le faire.

Réactions initiales (suite)

- Il est important de noter que, alors que les conseillers ont tout de suite compris que *Faits Saillants* portait sur les fonds distincts, plusieurs consommateurs, au départ, n'étaient pas certains de quoi il s'agissait.
- À Toronto, les consommateurs ont eu droit d'examiner le document sans explication du modérateur.
- Plusieurs n'ont pas lu le titre ou remarqué la date. Leur regard fut tout de suite attiré par la boîte bleue, qu'ils ont brièvement parcourue. Quelques-uns ont lu une grande partie de la première page et ont ensuite demandé sur quel produit portait *Faits Saillants* – pourquoi acheter quoi?
 - « Ça porte sur l'assurance, mais je ne suis pas certain de quel type. »
 - « Le mot « bénéficiaire » me pousse à croire qu'il s'agit d'assurance-vie. »
- Même parmi ceux qui ont lu le titre, il y a eu confusion. Le terme « contrat d'assurance » est peu évocateur pour les consommateurs.
- À Montréal, lorsqu'on leur a dit que *Faits Saillants* portait sur un fonds mutuel avec une garantie d'assurance, les consommateurs comprenaient beaucoup mieux.
- Les conseillers ont compris le produit sur lequel porte *Faits Saillants*, mais plusieurs n'étaient pas certains si le feuillet était destiné à des fins de marketing ou de renseignements.

Réactions initiales (suite)

- Sur le plan visuel, les conseillers ont également décrit *Faits Saillants* comme ayant une mise en page claire et comme étant facile à lire. Ils ont aimé le format questions et réponses et les en-têtes en caractères gras. Plusieurs ont dit croire que leurs clients le lirait.
 - « *La présentation est très belle et donne envie de lire le feuillet.* »
 - « *C'est très lisible et la mise en page est simple.* »
 - « *Ça me plaît. C'est concis. Quand je cherche quelque chose, je ne veux pas avoir à fouiller partout. Je peux voir les titres à gauche et les détails à droite.* »
 - « *Il est facile à parcourir.* »
 - « *La couleur attire le regard, les illustrations aussi.* »
- Beaucoup plus que les consommateurs, cependant, les conseillers se sont préoccupés du fait que leurs clients plus âgés éprouveraient de la difficulté à lire la police de caractères et ils la voulaient plus grande et plus foncée.
- Quelques-uns ont également fait remarquer que, comparé à *Aperçu du Fonds*, *Faits Saillants* est terne sur le plan visuel.



3.0 Réactions détaillées à *Faits Saillants*

3.1 Réactions
détaillées des
consommateurs

3.2 Réactions
détaillées des conseillers

3.1 Réactions des consommateurs

- Les commentaires dans la présente section tiennent compte des opinions des répondants francophones et anglophones.
- Les deux groupes ont aimé *Faits Saillants*, mais les répondants francophones ont moins mis en question des sections spécifiques du texte, en particulier « Pourquoi acheter ce produit? », car ils ont bénéficié d'une explication avant de voir le document –
 - On leur a dit que *Faits Saillants* portait sur un fonds mutuel offrant une garantie d'assurance.
- On a délibérément demandé aux répondants de Toronto de réagir à *Faits Saillants* sans leur avoir expliqué au préalable le contenu.
- Une fois que *Faits Saillants* sera utilisé dans le secteur, on présume que les conseillers financiers fourniront quelques informations avant de le remettre aux clients. Dans la mesure du possible, le document devrait être compréhensible en tant que document d'information autonome. Les consommateurs pourraient recevoir *Faits Saillants* avant de rencontrer un conseiller ou on pourrait leur demander de l'apporter pour le lire à la maison.
- On aborde les questions particulières à la langue française dans la section suivante.

CCIR/CCRA

Réactions des consommateurs – bloc-générique

LA GÉANTE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance Assurisés Le 30 septembre 2006

Voici quelques éléments de base que vous devriez savoir avant d'acheter.
 Vous trouverez des renseignements détaillés dans votre formulaire de demande,
 dans le contrat d'assurance et dans la notice explicative.
 Demandez à votre conseiller de passer ces documents juridiques en revue avec vous.

Remarqué et aimé

Ni vu ni compris

- Peu de consommateurs ont lu le sous-titre « Contrat d'assurance » ou la date. Ceux qui les ont lus n'ont compris ni l'un ni l'autre. Les consommateurs pensent aux polices, mais pas aux contrats. Cependant, le terme « contrat » évoque pour eux une entente « entraînant des obligations juridiques ».
- Lorsqu'on le leur a demandé, les consommateurs ont cru que la date est importante, mais ils l'ont associée au fonds et non au contrat.
- Les consommateurs ont vu le logo de La Géante financière, mais ont rarement formulé de commentaires.
- C'est plutôt la boîte bleue qui fut le point d'attraction initial du document. Les consommateurs l'ont regardée, mais ne l'ont lue ou parcourue que rapidement. Ils l'ont perçue comme étant une entrée en matière, mais non cruciale.
- Les consommateurs qui ont lu le texte l'ont compris, mais ils ne savent pas où se trouvent l'application, le contrat d'assurance et la notice explicative ni pourquoi on ne mentionne pas *Faits Saillants* ni sa relation aux autres documents.
- Ce texte a fait paraître le produit compliqué et quelques-uns ont trouvé la référence aux documents juridiques « intimidante ».

31

Réactions des consommateurs – page 1

Pourquoi acheter ce produit?

En investissant via un contrat d'assurance, vous combinez le potentiel de croissance des fonds communs de placement avec :

- des garanties qui protègent votre investissement en cas de baisse des marchés;
- des garanties en matière de capital-décès;
- des possibilités d'économies d'impôt et de protection contre les créanciers.

Ce produit pourrait vous convenir si :

- vous comptez conserver le contrat jusqu'à l'échéance (habituellement 10 ans);
- vous êtes à l'aise de payer des frais d'assurance annuels pour obtenir les garanties.

- Les consommateurs ont aimé la question initiale, mais ont éprouvé davantage de difficulté avec cette section qu'avec toute autre car ils ne comprennent pas le produit, qui n'est défini nulle part.
- La première phrase est difficile pour les consommateurs, en particulier l'utilisation de « via ». Ils ne comprennent pas la relation entre le fonds mutuel et le contrat d'assurance. Le fait de mettre l'assurance avant le fonds inverse également l'ordre auquel on s'attend.
- Ils ont compris que leur placement était protégé d'une manière ou d'une autre, mais ils ignoraient quelle portion et de quelle manière.
 - « Est-ce vrai? Si je perds de l'argent, comment vont-ils me compenser? »
- L'énoncé « garanties en matière de capital-décès » fut également problématique, mais compris en général.
- Seulement quelques consommateurs, en général des propriétaires de petite entreprise, ont eu une idée de ce que « protection contre les créanciers » signifiait.
- Encore moins de gens ont compris de quelles économies d'impôt il pouvait s'agir ou dans quelle mesure elles pouvaient être considérables – « Est-ce comme un REER? » « Est-ce un abri fiscal? »

Réactions des consommateurs – page 1

Pourquoi acheter ce produit? (suite)

- La seconde partie de cette section fut plus facile à comprendre.
- Plusieurs ont aimé l'utilisation de « si » pour introduire les deux puces.
- L'énoncé « habituellement 10 ans » a bien informé les consommateurs qu'il s'agit d'un produit à long terme.
- Bien que clair, l'énoncé « vous êtes à l'aise » a semblé être une façon étrange de dire que le produit comporte des frais d'assurance. Il est important de noter que peu d'entre eux ont compris que ces frais s'ajoutent aux frais du fonds.
- Les caractères gras de couleur verte furent utiles, mais ne ressortent pas autant qu'un surlignage, comme certains consommateurs le souhaiteraient.
- Les consommateurs constatent que tous les points de la section sont très importants et plusieurs se sont plaints que ceux-ci sont trop réduits ou trop brefs.
- Bien que les consommateurs n'aient pas entièrement compris la présente section, plusieurs ont été enthousiastes de la voir sur le feuillet et présumant que leur conseiller la leur expliquerait. Au moins, elle leur donne une idée des questions à poser.

Réactions des consommateurs – page 1 (suite)

Vos options en matière de placements

- Vous pouvez choisir parmi les 39 fonds de placement figurant au verso. Votre conseiller vous aidera à choisir ceux qui vous conviennent.
- Vous pouvez changer de fonds à tout moment. Cela pourrait entraîner une modification de votre garantie.
- Il est possible que vous deviez payer des frais d'acquisition à l'achat ou lors d'un changement de fonds. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les frais d'acquisition et d'autres informations sur chaque fonds dans le document *Aperçu du Fonds*.

- Cette section fut bien comprise.
- L'énoncé « Cela pourrait entraîner une modification de votre garantie » a rendu quelques personnes perplexes à prime abord, mais elles ont par la suite compris.
- L'énoncé « Plus la garantie est élevée » a également rendu des gens perplexes parce qu'ils n'avaient pas encore consulté le tableau et ne savaient toujours pas quelle était la garantie ou à quoi elle s'appliquait. Une formulation plus claire de l'énoncé – si on ne le change pas d'endroit – pourrait être « plus le [montant de/pourcentage de] l'argent que vous garantissez est élevé ». Une fois compris, certains ont cru qu'on devrait mettre plus d'emphase sur cet énoncé.
- Lorsqu'on le leur a demandé, ils ont tous répondu avoir compris que s'ils changeaient de fonds, ils devraient se limiter aux 39 fonds énumérés au verso.
- Les consommateurs qui n'avaient pas encore vu *Aperçu du Fonds* se sont demandé ce que c'était et où ils pourraient se le procurer. Plusieurs d'entre eux ont également demandé pourquoi on ne l'avait pas inclus dans la liste de documents de la boîte bleue.
- À cause de la façon dont la section est disposée, plusieurs consommateurs ont pensé qu'il manquait une puce devant « Demandez des précisions à votre conseiller. »

Réactions des consommateurs – page 1 (suite)

Le choix d'une garantie

Ils ont cru qu'il manquait une puce.

- Vous choisissez la garantie pour chaque fonds. Plus la garantie est élevée, plus les frais d'assurance annuels sont élevés.
- Dans le cas de certains fonds, la garantie totale n'est pas disponible.

Option en matière de garantie	Garantie		Frais d'assurance annuels (en pourc. de la valeur totale du fonds)
	Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance	Au décès	
Garantie totale	100 %	100 %	1,2 %
Garantie combinée	75 %	100 %	0,8 %
Garantie de base	75 %	75 %	0,6 %

- Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance ou si vous décédez, vous ou vos bénéficiaires recevrez le plus élevé du montant garanti ou de la valeur marchande de votre investissement. Cela signifie que si le marché a baissé, vous ou vos bénéficiaires recevrez 75 % ou 100 % de ce que vous avez payé, moins les frais ou les retraits que vous avez effectués.
- Les garanties totale et combinée vous permettent de bloquer vos gains et de baser la garantie sur le montant le plus élevé. Certaines restrictions s'appliquent.

- Les consommateurs ont particulièrement aimé cette section, mais ne l'ont pas trouvée entièrement facile à comprendre. Ils ont aimé le tableau simple, mais l'idée-clé que la garantie s'applique à l'argent ou au principal qu'ils versent n'a pas encore été expliquée – « 100 % de quoi? »
- Quelques-uns ont dit que l'énoncé de la première puce n'est pas vrai. Ils ne pouvaient pas choisir la garantie; elle est établie avec le fonds.
- L'énoncé « Plus la garantie est élevée... » ne fut pas compris sur le coup, mais il fonctionne en général. Il pourrait être plus efficace s'il apparaissait après le graphique plutôt qu'avant.
- Le tableau fonctionne bien, quoiqu'on doute que les consommateurs comprennent la signification du mot « échéance » ou ce à quoi elle s'applique.
 - Le mot « combinée » est déroutant.
- Il est important de noter que plusieurs consommateurs n'ont pas compris que les frais d'assurance s'ajoutent au frais du fonds. Ils présument que la première colonne donne un aperçu du total des frais.

Réactions des consommateurs – page 1 (suite)

Le choix d'une garantie (suite)

- L'énoncé « Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance... » posa des problèmes pour les consommateurs parce qu'ils ne savaient pas en quoi consistait le « montant garanti ».
- La deuxième phrase « Cela signifie que si le marché a baissé... » est très utile, mais on devrait réviser les deux phrases ensemble.
- En général, on a compris l'énoncé « moins les frais ou les retraits », mais certains étaient confus du fait qu'ils croyaient que le placement fonctionnait comme une pension ou un REER, et ne leur permettait pas de faire de retrait.
- « Les garanties totale et combinée vous permettent de bloquer vos gains... » – rarement compris.
- Plusieurs consommateurs n'étaient pas au courant des possibilités de rajustement et ne savaient pas ce que « bloquer » signifiait. Dans plusieurs cas, ils pensaient aux pensions, qui sont « bloquées ». Une fois le principe compris, certains se sont ensuite demandé si le fait de rajuster la garantie avait un impact sur le terme.
- « Certaines restrictions s'appliquent » – a été compris. L'énoncé « Dans le cas de certains fonds, la garantie totale n'est pas disponible » aurait également avantage à paraître ici. Quelques-uns ont suggéré de dire plutôt « ne s'applique pas à certains fonds à haut risque ». Certains mettraient également « garantie de 100 % » à la place de « garantie totale » partout dans le document.
- Dans la présente section, les consommateurs ont trouvé que les exemples les ont aidés à comprendre, surtout lorsqu'il était question de l'option de rajustement.

Réactions des consommateurs – page 1 (suite)

Désignation d'un bénéficiaire

Ajoutez « ou de bénéficiaires »

- Vous pouvez choisir le bénéficiaire qui recevra votre argent si vous décédez. Il est avantageux de le faire, du point de vue fiscal.
- La désignation d'un bénéficiaire peut aussi vous permettre de mettre le contrat à l'abri des créanciers. Demandez des précisions à votre conseiller.

- Les consommateurs ont lu cette section rapidement.
 - Ils savent ce qu'est un bénéficiaire.
 - Quelques-uns ont jugé l'énoncé « qui recevra votre argent si vous décédez » trop directe et un peu drôle.
 - Ils ne savent pas quels sont les avantages du point de vue fiscal, mais ils comprennent la phrase.
 - Ils ne comprennent pas l'énoncé « mettre le contrat à l'abri des créanciers » – mais, en grande partie, ils présument que ceci ne s'appliquera pas à eux. Certains se sont demandé pourquoi c'est le « contrat », plutôt que leur placement ou leur fonds, qui serait protégé.
 - Quelques consommateurs ont demandé un exemple des avantages fiscaux en question et de la protection contre les créanciers.

Réactions des consommateurs – page 2

FAITS SAILLANTS		Ont remarqué	Contrat d'assurance Assurisque suite
Retraits			
Ont compris			
		<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment, sauf si le contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite, auquel cas des règles particulières s'appliquent aux retraits. • Il est possible que des frais d'acquisition différés ou des frais de retrait s'appliquent. • Si le contrat est détenu dans un régime enregistré, il peut y avoir une retenue d'impôt. • Les retraits ont pour effet de réduire le montant que vous obtenez aux termes de la garantie. 	

- Cette section a surpris certains consommateurs qui avaient du mal à croire qu'ils pouvaient retirer des fonds de ce type de placement.
- Les consommateurs ont compris assez bien cette section à l'exception de l'énoncé de la première puce.
- Les consommateurs n'ont pas compris « sauf si le contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite ». Quelques-uns ont buté momentanément sur « régime enregistré » [3^e puce], bien que lorsqu'on leur a demandé, ils ont bien compris les abréviations « REER » et « FERR ». Cette section doit être réécrite dans un langage compris par les consommateurs.
- Un très petit nombre de consommateurs se sont demandé si les « frais d'acquisition » englobent les « frais d'acquisition différés ».

Réactions des consommateurs – page 2 (suite)

<p>Lorsque votre contrat arrive à échéance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échéance de votre contrat, vous recevez automatiquement des versements mensuels de rente. • Vous pouvez choisir de faire commencer les versements de rente à n'importe quel moment avant l'échéance du contrat ou de recevoir plutôt un paiement forfaitaire. • Certaines restrictions s'appliquent. Demandez des précisions à votre conseiller.
--	--

- Les consommateurs ne comprennent pas le concept dans cette section et l'énoncé de la première puce les a rendus particulièrement perplexes.
 - Les consommateurs trouvent l'énoncé « versements mensuels de rente » difficile à comprendre. Bien qu'ils aient une petite idée de ce qu'est une rente, ils ne comprennent pas sa relation au contenu de la section. De plus, ils ne comprennent pas la différence entre l'échéance de la garantie et l'échéance du contrat. Ils pensent que la rente prendra effet dans 10 ans.
 - Quelques-uns ont demandé si les bénéficiaires recevraient la rente dans le cas de leur décès.
 - Certains ont demandé si c'était comme un FERR, qu'ils comprennent mieux.
- Les consommateurs comprennent la phrase : « Vous pouvez choisir de faire commencer les versements de rente... »; quelques-uns ont ajouté que si on bénéficiait de la rente plus tôt, le montant du versement serait moindre.
- Lorsque la première phrase de la première puce est acceptée ou pas lue, les énoncés des deux puces suivantes sont compris.

Réactions des consommateurs – page 2 (suite)

<p>Modifications de votre contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si nous devons apporter des modifications importantes dans vos frais de contrat d'assurance ou dans le fonctionnement de vos fonds de placement, nous vous aviserons 60 jours à l'avance.
<p>Changé au cours des entrevues pour « Si, en raison de ces modifications, vous décidez... »</p>	<p>→ • Si vous décidez d'investir dans un autre fonds de placement, vous pouvez le faire sans frais.</p>

- Cette information a surpris, même alarmé, plusieurs consommateurs. Ils sont d'avis que des contrats signés ne devraient être modifiés, de façon arbitraire, par une des parties. Quelques-uns ont pensé que si le produit leur rapportait, la compagnie interviendrait et modifierait le contrat.
- Les consommateurs ont de la difficulté à comprendre quelles modifications pourraient être apportées au « fonctionnement de vos fonds de placement » ou comment on pourrait modifier les fonds.
- Aucune personne ne s'est opposée au délai de 60 jours.
- Une fois révisée, la seconde puce a contribué à apaiser les inquiétudes.

CCIR/CCRA

Réactions des consommateurs – page 2 (suite)

Si vous changez d'avis

- Vous pouvez annuler votre contrat en envoyant un avis écrit à votre conseiller dans les **deux jours ouvrables** suivant la signature du contrat.
- Vous recouvrirez le montant que vous avez investi ou moins si la valeur de vos placements a baissé.
- On vous remboursera aussi tous les frais d'acquisition que vous avez payés.

- Les consommateurs ont compris cette section et elle les a rassurés.
- Plusieurs, cependant, ont soutenu qu'une période de deux jours ouvrables est trop courte. Ils ont suggéré 10 jours ou 2 semaines.
- Les consommateurs ont compris l'énoncé « ...si la valeur de vos placements a baissé », mais dans plusieurs cas, ils l'ont lu plus d'une fois pour s'assurer d'avoir bien compris. Il s'agit d'une mise en garde importante, car peu de gens envisagent cette possibilité à l'intérieur d'une si courte période de temps.
- Personne n'a demandé ce qu'il arrive si la valeur du placement augmente.

41

Réactions des consommateurs – page 2 (suite)

Options de fonds de placement au 30 septembre 2006

Fonds de titres à revenu fixe et de titres liquides

Fonds du marché monétaire (XYZ)
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds hypothécaire (XYZ)
Fonds d'actions canadiennes (XYZ)
Fonds de revenu mondial (AGF)

Fonds équilibrés

Fonds de revenu (XYZ)
Fonds diversifié (XYZ)
Fonds d'actions/obligations
Fonds de revenu (Mackenzie)
Fonds de croissance et de revenu (Mackenzie)
Fonds équilibré (Mackenzie)
Fonds de croissance et de revenu (AGF)

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de bénéfices (XYZ)
Fonds indiciel d'actions (XYZ)
Fonds de sociétés canadiennes à capitalisation moyenne (XYZ)
Fonds d'actions canadiennes (XYZ)
Fonds de bénéfices axé sur la croissance (Mackenzie)
Fonds de grandes entreprises (Mackenzie)
Fonds d'actions (Mackenzie)
Fonds de petites entreprises (Mackenzie)
Fonds canadien de croissance Eclipse

Fonds canadiens spécialisés

Fonds immobilier (XYZ)
Fonds canadien d'occasions de placement (Mackenzie)
Fonds de ressources canadiennes (AGF)
Fonds canadien science et technologie (XYZ)

Fonds d'actions étrangères

Fonds d'actions américaines (XYZ)
Fonds américain de croissance (AGF)
Fonds d'actions internationales (Putnam)
Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation (XYZ)
Fonds d'actions européennes Millennia III

Fonds étrangers spécialisés

Fonds de croissance asiatique (AGF)
Fonds d'actions européennes (Sceptre)
Fonds des marchés émergents (Mackenzie)
Fonds d'actions japonaises (Mackenzie)

Fonds de répartition de l'actif

Conservative Portfolio Fund
Moderate Portfolio Fund
Balanced Portfolio Fund
Advanced Portfolio Fund
Aggressive Portfolio Fund

- Les consommateurs ont aimé cette section et le fait que les fonds soient organisés par catégories – bien qu'ils n'aient pas tous compris les catégories, surtout « Fonds étrangers spécialisés » et « Fonds de répartition de l'actif ».
- Certains étaient enthousiastes à l'égard de la liste car ils peuvent faire des recherches Internet sur ces fonds. Certains ont demandé des sources d'information supplémentaires. Quelques-uns auraient souhaité voir plus d'information au sujet des fonds sur le document *Faits Saillants*, y compris une explication des catégories.
- Les consommateurs ont d'emblée associé la liste à la référence aux 39 fonds de la page 1.
- Certains consommateurs, cependant, voulaient que le document d'assurance *Faits Saillants* se distingue nettement du document *Aperçu du Fonds*. Pour cette raison, ils voulaient que la liste de fonds apparaisse dans le document *Aperçu du Fonds* et non dans celui-ci.

CCIR/CCRA

Réactions des consommateurs – page 2 (suite)

Pour de plus amples renseignements

La Géante financière
100, rue Quelconque
Nimportou NB T5J 3G8

Téléphone : (780) 555-1212
Sans frais : 1 800 GEANTEF
Courriel : Assurisque@geantefin.com
Site Web : www.geantefin.com

Les contrats d'assurance sont réglementés. Vous trouverez des renseignements généraux sur les fonds et les contrats d'assurance dans le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (www.ccir-ccrra.org).

Si vous avez des problèmes concernant votre contrat d'assurance que vous n'avez pu régler avec votre assureur, adressez-vous au Service de conciliation des assurances de personnes du Canada, par téléphone (1 888 295-8112) ou par Internet (www.clhio.ca).



- Les consommateurs ont bien accueilli les coordonnées fournies pour obtenir des renseignements et elles leur ont semblées complètes. Personne n'a demandé l'ajout d'un numéro de télécopieur.
- Les consommateurs ont été particulièrement intéressés par l'information sur le CCRA et le SCAPC. On l'a décrite comme étant « rassurante » et donnant une bonne impression de la compagnie La Géante.

« Je n'ai jamais vu cela avant. C'est un grand pas dans la bonne direction. »

« C'est un bon commentaire de clôture. C'est rassurant de savoir que La Géante satisfait les normes et les connaît. »

« Cela donne de la crédibilité à la compagnie d'assurance. »

« La Géante doit se conformer à des normes. Je trouve ça bien. »

3.2 Réactions des conseillers

- La réaction des conseillers à la suite de leur examen détaillé de *Faits Saillants* a été beaucoup plus variée que celle des consommateurs. Puisqu'ils en savent tellement plus sur les fonds distincts, ils étaient beaucoup plus conscients du contenu et des omissions.
- Pour certains, le document constitue une occasion d'éduquer leurs clients sur le produit. Pour ces conseillers, *Faits Saillants* contient juste assez de détails, car il leur donne matière à discussion avec leurs clients.
- Pour d'autres, en particulier ceux qui aiment discuter du fonds, *Faits Saillants* soulève des questions inutiles – dont certaines auxquelles ils ne sont pas à l'aise de répondre – ou qu'ils ne croient pas importantes. Ils sont d'avis que le fait de fournir cette information va tout simplement dérouter les clients. Certains préféreraient donner beaucoup moins d'information ou seulement l'information dont ont besoin leurs clients, selon la stratégie qu'ils leur recommandent.
- Tout de même, d'autres conseillers, à Toronto en particulier, ont suggéré que *Faits Saillants* devrait comporter 3 ou 4 pages pour s'assurer que les consommateurs aient suffisamment d'information. Ces conseillers étaient très au fait de la longueur du contrat et du nombre d'éléments omis. Ils ont bien accueilli la version plus courte, mais ils sont d'avis qu'elle est peut-être trop courte.

CCIR/CCRA

3.2 Réactions des conseillers – bloc-générique



FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance Assurisque Le 30 septembre 2006

Ont remarqué et aimé

Voici quelques éléments de base que vous devriez savoir avant d'acheter.
 Vous trouverez des renseignements détaillés dans votre formulaire de demande,
 dans le contrat d'assurance et dans la notice explicative.
 Demandez à votre conseiller de passer ces documents juridiques en revue avec vous.

- Certains conseillers ont constaté que les consommateurs ne comprennent pas le mot « contrat ». Un petit nombre a qualifié « contrat » et « notice » de jargon.
- Également, certains ne voulaient pas qu'on mette l'accent sur la partie assurance des fonds distincts mais plutôt sur la garantie.
- Certains ont aussi constaté que le fait de conseiller aux clients de lire les « documents juridiques » est une façon négative et inutile d'entamer une discussion à propos d'un nouveau produit. Ça le fait paraître risqué.
- Certains ont dit que les clients ne leur ont jamais demandé de voir les « documents juridiques », quoiqu'ils leur donnent après une vente. Seulement quelques conseillers parcourent ces documents juridiques avec des clients.

45

Réactions des conseillers – page 1

Pourquoi acheter ce produit?

En investissant via un contrat d'assurance, vous combinez le potentiel de croissance des fonds communs de placement avec :

- des garanties qui protègent votre investissement en cas de baisse des marchés;
- des garanties en matière de capital-décès;
- des possibilités d'économies d'impôt et de protection contre les créanciers.

Ce produit pourrait vous convenir si :

- vous comptez conserver le contrat jusqu'à l'échéance (habituellement 10 ans);
- vous êtes à l'aise de payer des frais d'assurance annuels pour obtenir les garanties.

- Les conseillers ont considéré que la question initiale était un bon point de départ. Certains ont ensuite dit aimer les points énumérés; qu'ils permettaient d'amorcer la conversation.
- Certains ont dit ne pas aller aussi loin que ça dans l'explication des avantages du produit.
- D'autres étaient d'avis qu'il fallait davantage de détails. Parmi les ajouts possibles, on a cité une meilleure explication de la nature de la garantie, une mention du tribunal successoral et une référence à la protection des bénéficiaires.
- Quelques-uns ont fait valoir avec force qu'on devrait mentionner les rajustements à cet endroit puisqu'il s'agit d'un avantage majeur pour les consommateurs.
- Quelques-uns ont qualifié l'énoncé « garanties en matière de capital-décès » de jargon.
- Certains conseillers se sont également opposés à l'énoncé « êtes à l'aise de payer des frais d'assurance annuels » puisqu'il serait plus exact de dire ce qui suit : « Vous paieriez des frais d'assurance annuels en plus des frais du fonds ».
- Certains conseillers ont aimé qu'on mentionne les frais et ont soutenu que plus d'information à cet égard serait nécessaire.

Réactions des conseillers – page 1 (suite)

Vos options en matière de placements

À l'intérieur de la famille de fonds

- Vous pouvez choisir parmi les 39 fonds de placement figurant au verso. Votre conseiller vous aidera à choisir ceux qui vous conviennent.
- Vous pouvez changer de fonds à tout moment. Cela pourrait entraîner une modification de votre garantie.
- Il est possible que vous deviez payer des frais d'acquisition à l'achat ou lors d'un changement de fonds. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les frais d'acquisition et d'autres informations sur chaque fonds dans le document *Aperçu du Fonds*.

- Cette section a semblé claire aux conseillers et a été assez bien appréciée –
« Ceci correspond à ce que l'on fait. C'est clair et ça soulève des points intéressants. »
- Quelques-uns ont remis la seconde puce en question, particulièrement l'énoncé « Cela pourrait entraîner une modification de votre garantie ». Ils croient que cet énoncé soulève trop de questions.
- Les conseillers voulaient que l'on fasse bien comprendre que les consommateurs ne peuvent effectuer de changement qu'à l'intérieur de la famille de fonds.

Réactions des conseillers – page 1 (suite)

Le choix d'une garantie

Pas clair

- Vous choisissez la garantie pour chaque fonds. Plus la garantie est élevée, plus les frais d'assurance annuels sont élevés.
- Dans le cas de certains fonds, la garantie totale n'est pas disponible.

Option en matière de garantie	Garantie		Frais d'assurance annuels (en pourc. de la valeur totale du fonds)
	Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance	Au décès	
Garantie totale	100 %	100 %	1,2 %
Garantie combinée	75 %	100 %	0,8 %
Garantie de base	75 %	75 %	0,6 %

- Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance ou si vous décédez, vous ou vos bénéficiaires recevrez le plus élevé du montant garanti ou de la valeur marchande de votre investissement. Cela signifie que si le marché a baissé, vous ou vos bénéficiaires recevrez 75 % ou 100 % de ce que vous avez payé, moins les frais ou les retraits que vous avez effectués.
- Les garanties totale et combinée vous permettent de bloquer vos gains et de baser la garantie sur le montant le plus élevé. Certaines restrictions s'appliquent.

- Les conseillers ont trouvé le tableau clair et utile.
- Certains ont beaucoup aimé la colonne de frais d'assurance annuels, bien que quelques-uns s'y soient vivement opposés, en raison des trop nombreuses questions qu'elle soulève.
- Plusieurs conseillers ont souligné que cette section devrait bien faire comprendre que les frais d'assurance s'ajoutent aux frais du fonds.
- Certains conseillers ont pensé que les consommateurs ne comprendraient pas « bloquer vos gains » et sont d'avis que des détails supplémentaires ou un exemple seraient nécessaires. Plusieurs ont dit utiliser le mot « rajustement ». Certains ont dit que des détails supplémentaires quant au rajustement – quand, fréquence, etc. – leur seraient utiles puisque chaque fonds est différent et qu'il leur est impossible de se souvenir des détails de chacun.
- Un très petit nombre de conseillers ont semblé ne pas comprendre ce que signifie « bloquer vos gains » ou n'en discutent pas avec leurs clients.
- Certains voulaient qu'on ajoute « Renseignez-vous auprès de votre conseiller » à la section sur les rajustements.
- Quelques-uns voulaient plus d'information sur les frais et les restrictions.

Réactions des conseillers – page 1 (suite)

<p>Désignation d'un bénéficiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez choisir le bénéficiaire qui recevra votre argent si vous décédez. Il est avantageux de le faire, du point de vue fiscal. • La désignation d'un bénéficiaire peut aussi vous permettre de mettre le <u>contrat</u> à l'abri des créanciers. Demandez des précisions à votre conseiller.
--------------------------------------	---

- Certains conseillers ont constaté qu'il « pourrait être » avantageux de le faire du point de vue fiscal, mais qu'il ne l'est pas toujours.
- Plusieurs désiraient plus de détails sur les avantages fiscaux –
« Il pourrait s'agir d'un désavantage fiscal, à moins qu'ils n'aient désigné un bénéficiaire subsidiaire. On ne peut effectuer un transfert libre d'impôt à un conjoint. »
- D'autres ont souhaité la précision « bénéficiaire privilegié ».
- Pour certains, la protection contre les créanciers est importante et nécessite d'être soulignée davantage. Ils ont également ajouté que c'est le fonds, et non le contrat, qui est protégé.

Réactions des conseillers – page 2

FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance Assurisque suite

Retraits	
<div data-bbox="541 634 739 683" style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Compris</div>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment, sauf si le contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite, auquel cas des règles particulières s'appliquent aux retraits. • Il est possible que des frais d'acquisition différés ou des frais de retrait s'appliquent. • Si le contrat est détenu dans un régime enregistré, il peut y avoir une retenue d'impôt. Les retraits ont pour effet de réduire le montant que vous obtenez aux termes de la garantie.

- Plusieurs conseillers ont soutenu que la mention des sommes économisées en vue d'une retraite n'est pas claire. Ils se sont demandé si l'énoncé ne s'appliquait pas plutôt à un REER.
- Quelques-uns aimeraient que cette section disparaisse car si les investisseurs veulent faire des retraits, ils ne devraient pas investir dans des fonds distincts.

CCIR/CCRA

Réactions des conseillers – page 2 (suite)

<p>Lorsque votre contrat arrive à échéance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échéance de votre contrat, vous recevez automatiquement des versements mensuels de rente. • Vous pouvez choisir de faire commencer les versements de rente à n'importe quel moment avant l'échéance du contrat ou de recevoir plutôt un paiement forfaitaire. • Certaines restrictions s'appliquent. Demandez des précisions à votre conseiller.
--	--

- Cette section a dérouté plusieurs conseillers. Ils se sont demandé si le produit était un fonds distinct, un fonds à capital fixe ou un fonds à capital variable. Comme les consommateurs, ils n'ont pas tous facilement compris l'énoncé « versements mensuels de rente » ou fait la distinction entre l'échéance d'un contrat et celui d'une garantie.
- Certains ont constaté que l'évolution normale du produit consiste en « une conversion en FERR à l'âge de 69 ans ».
- D'autres ne sont pas certains que les clients ont besoin de savoir ceci.
- Quelques-uns ajouteraient à la première puce « tel que stipulé dans votre contrat ».

51

Réactions des conseillers – Page 2 (suite)

Modifications de votre contrat

Changé au cours des entrevues pour « Si, en raison de ces modifications, vous décidez... »

- Si nous devons apporter des modifications importantes dans vos frais de contrat d'assurance ou dans le fonctionnement de vos fonds de placement, nous vous aviserons 60 jours à l'avance.
- Si vous décidez d'investir dans un autre fonds de placement, vous pouvez le faire sans frais.

- Comme aux consommateurs, on a mentionné aux conseillers le changement apporté à l'énoncé de la deuxième puce.
- Les conseillers n'étaient pas certains quelles modifications pourraient être apportées au fonctionnement des fonds de placement et certains ont demandé s'il s'agissait de modifications à la garantie.
- D'autres ont constaté que les clients deviennent méfiants si on leur dit qu'il pourrait y avoir des modifications. Cette section les embête.
- Ils ont également voulu être certains que, si cette section demeure, les clients comprennent bien qu'ils ne peuvent effectuer de changements qu'à l'intérieur de la même famille de fonds.

CCIR/CCRA

Réactions des conseillers – page 2 (suite)

<p>Si vous changez d'avis</p>	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez annuler votre contrat en envoyant un avis écrit à votre conseiller dans les deux jours ouvrables suivant la signature du contrat.• Vous recouvrirez le montant que vous avez investi ou moins si la valeur de vos placements a baissé.• On vous remboursera aussi tous les frais d'acquisition que vous avez payés.
-------------------------------	--

- Les conseillers ont trouvé cette section utile, mais pensent qu'un délai de deux jours est trop court.
- Ils aimeraient également voir la première puce changée pour « en envoyant un avis écrit à votre conseiller ou à la compagnie ». Ils ont fait valoir qu'ils pouvaient se trouver à l'extérieur du bureau ou ne pas être disponibles.

53

CCIR/CCRA

Réactions des conseillers – page 2 (suite)

Options de fonds de placement au 30 septembre 2006

Fonds de titres à revenu fixe et de titres liquides

Fonds du marché monétaire (XYZ)

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds hypothécaire (XYZ)

Fonds d'actions canadiennes (XYZ)

Fonds de revenu mondial (AGF)

Fonds équilibrés

Fonds de revenu (XYZ)

Fonds diversifié (XYZ)

Fonds d'actions/obligations

Fonds de revenu (Mackenzie)

Fonds de croissance et de revenu (Mackenzie)

Fonds équilibré (Mackenzie)

Fonds de croissance et de revenu (AGF)

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de bénéfices (XYZ)

Fonds indiciel d'actions (XYZ)

Fonds de sociétés canadiennes à capitalisation moyenne (XYZ)

Fonds d'actions canadiennes (XYZ)

Fonds de bénéfices axé sur la croissance (Mackenzie)

Fonds de grandes entreprises (Mackenzie)

Fonds d'actions (Mackenzie)

Fonds de petites entreprises (Mackenzie)

Fonds canadien de croissance Eclipse

Fonds canadiens spécialisés

Fonds immobilier (XYZ)

Fonds canadien d'occasions de placement (Mackenzie)

Fonds de ressources canadiennes (AGF)

Fonds canadien science et technologie (XYZ)

Fonds d'actions étrangères

Fonds d'actions américaines (XYZ)

Fonds américain de croissance (AGF)

Fonds d'actions internationales (Putnam)

Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation (XYZ)

Fonds d'actions européennes Millennia III

Fonds étrangers spécialisés

Fonds de croissance asiatique (AGF)

Fonds d'actions européennes (Sceptre)

Fonds des marchés émergents (Mackenzie)

Fonds d'actions japonaises (Mackenzie)

Fonds de répartition de l'actif

Conservative Portfolio Fund

Moderate Portfolio Fund

Balanced Portfolio Fund

Advanced Portfolio Fund

Aggressive Portfolio Fund

- Les conseillers ont aimé les catégories. La liste est bien répartie et certains ont aimé les couleurs qui rendent la liste facile à lire.
- Plusieurs ont dit que le fait d'avoir la date était très important.
- Pour certains, le fait d'avoir la liste ici aide à faire le lien avec *Aperçu du Fonds*.
- Quelques-uns, cependant, ont cru que la liste ne devrait pas apparaître ici, mais plutôt sur le document *Aperçu du Fonds*.

CCIR/CCRA

Réactions des conseillers – page 2 (suite)

Pour de plus amples renseignements

La Géante financière
100, rue Quelconque
Nimportou NB T5J 3G8

Téléphone : (780) 555-1212
Sans frais : 1 800 GEANTEF
Courriel : Assurisque@geantefin.com
Site Web : www.geantefin.com

Les contrats d'assurance sont réglementés. Vous trouverez des renseignements généraux sur les fonds et les contrats d'assurance dans le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (www.ccir-ccrra.org).

Si vous avez des problèmes concernant votre contrat d'assurance que vous n'avez pu régler avec votre assureur, adressez-vous au Service de conciliation des assurances de personnes du Canada, par téléphone (1 888 295-8112) ou par Internet (www.clhio.ca).



- Les conseillers trouvaient utile qu'on mentionne les coordonnées de La Géante Financière, mais les mentions du CCRA et du SCAPC en embêtaient plusieurs.
- Pour eux, ces mentions remettent le produit et le processus en question et soulèvent inutilement un aspect négatif
 - « Ici on donne de l'information extraordinaire puis on dit d'appeler pour tout remettre en question. On donne aux consommateurs les moyens de se tourner contre nous. »
 - « Je ne sais pas pourquoi cela est ici. »
- Seulement quelques-uns ont perçu quelque chose de positif au sujet de ces mentions.
 - « Cela donnera peut-être plus de confiance au consommateur. »
 - « Je dois souvent défendre la compagnie d'assurance. Avec ces références, j'aurai peut-être à le faire moins souvent. »

55



4.0 Questions relatives au texte français

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français

- À Montréal, il y a eu peu de questions liées au texte français, que ce soit parmi les consommateurs ou les conseillers. En général, lorsque les consommateurs éprouvaient de la difficulté à certains endroits du texte, c'était à cause de leur incompréhension des fonds distincts plutôt que du choix de mots ou de termes incorrects.
- Les lecteurs devraient examiner les commentaires qui suivent attentivement car souvent ils font état de différences de style ou de perspective plutôt que d'erreurs de traduction véritables.

57

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 1



FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance AssurisqueS Le 30 septembre 2006

Voici quelques éléments de base que vous devriez savoir avant d'acheter.
 Vous trouverez des renseignements détaillés dans votre formulaire de demande,
 dans le contrat d'assurance et dans la notice explicative.
 Demandez à votre conseiller de passer ces documents juridiques en revue avec vous.

- À Montréal, les répondants francophones ont parlé de fonds distincts comme étant « des fonds avec une compagnie d'assurance, des fonds de placement garantis, des REER avec assurance-vie ». Bien que plusieurs comprennent le terme « fonds distincts » – terme qu'on utilise pour recruter – il n'est pas bien connu et semble moins descriptif.
- Le titre « Faits Saillants » pour « Key Facts » n'est peut-être pas le plus approprié. Bien que plusieurs répondants soient d'accord que le document porte sur des « points ou faits importants », pour certains répondants francophones, cette tournure évoque plus souvent quelque chose qu'on verrait aux nouvelles, des événements importants à retenir ou un bulletin qu'on reçoit régulièrement, surtout lorsqu'une date apparaît tout près. Pour quelques répondants, « Bref Aperçu » (Overview) ou « Résumé » (Summary) sont des titres plus appropriés.
- Ici, comme à Toronto, les consommateurs ne savent pas ce que signifie « Contrat d'assurance AssurisqueS » et ne le remarquent pas à tout coup. « Faits Saillants » semble souvent ne rien évoquer de particulier.
- L'énoncé « Demandez à votre conseiller de passer ces documents juridiques en revue avec vous » est quelque peu maladroit. On pourrait le reformuler ainsi : « Demandez à votre conseiller de passer en revue avec vous ces documents juridiques » ou bien « de revoir avec vous ces documents juridiques ».

58

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 1 (suite)

<p>Pourquoi acheter ce produit?</p>	<p>En investissant via un contrat d'assurance, vous combinez le potentiel de croissance des fonds communs de placement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des garanties qui protègent votre investissement en cas de baisse des marchés; • des garanties en matière de capital-décès; • des possibilités d'économies d'impôt et de protection contre les créanciers. <p>Ce produit pourrait vous convenir si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous comptez conserver le contrat jusqu'à l'échéance (habituellement 10 ans); • vous êtes à l'aise de payer des frais d'assurance annuels pour obtenir les garanties.
--	---

- Les répondants n'utilisent pas couramment le terme « capital-décès ». Cependant, ils comprennent que lors du décès de quelqu'un, le « capital » est garanti.
- Le mot « créanciers » est le bon terme en français. Les répondants le comprennent, mais ne savent pas comment il s'applique à eux. Comme à Toronto, seulement certains propriétaires de petite entreprise ont compris cet avantage.

59

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 1 (suite)

Vos options en matière de placements

- Vous pouvez choisir parmi les 39 fonds de placement figurant au verso. Votre conseiller vous aidera à choisir ceux qui vous conviennent.
- Vous pouvez changer de fonds à tout moment. Cela pourrait entraîner une modification de votre garantie.
- Il est possible que vous deviez payer des frais d'acquisition à l'achat ou lors d'un changement de fonds. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les frais d'acquisition et d'autres informations sur chaque fonds dans le document *Aperçu du Fonds*.

- Aucun problème soulevé relativement au texte français.

60

Questions relatives au texte français – page 1 (suite)

Le choix d'une garantie

- Vous choisissez la garantie pour chaque fonds. Plus la garantie est élevée, plus les frais d'assurance annuels sont élevés.
- Dans le cas de certains fonds, la garantie totale n'est pas disponible.

Options en matière de garantie	Garantie		Frais d'assurance annuels (en pour. de la valeur totale du fonds)
	Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance	Au décès	
Garantie totale	100 %	100 %	1,2 %
Garantie combinée	75 %	100 %	0,8 %
Garantie de base	75 %	75 %	0,6 %

- Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance ou si vous décédez, vous ou vos bénéficiaires recevrez le plus élevé du montant garanti ou de la valeur marchande de votre investissement. Cela signifie que si le marché a baissé, vous ou vos bénéficiaires recevrez 75 % ou 100 % de ce que vous avez payé, moins les frais ou les retraits que vous avez effectués.
- Les garanties totale et combinée vous permettent de bloquer vos gains et de baser la garantie sur le montant le plus élevé. Certaines restrictions s'appliquent.

- En ce qui a trait à la garantie, le mot « combinée » n'est pas clair. Les répondants se fient au graphique pour en comprendre le sens, mais ils ne parviennent pas à comprendre le mot hors-contexte. Il en est de même pour le mot « totale » et « de base », quoique le sens de ces derniers soit plus facile à déduire. « Garantie partagée » pourrait être une solution de rechange.
- On ne comprend pas « bloquer vos gains » (lock in gains). Le mot français peut être le bon mot à utiliser, mais cette notion exige plus d'explication. À Montréal comme à Toronto, les conseillers croient que l'option de rajustement n'est pas bien expliquée.
- « Baser la garantie » n'est peut-être pas la tournure la plus appropriée, car elle est déroutante. La phrase au complet devrait peut-être être reformulée. Il serait aussi très utile d'ajouter un exemple.

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 1 (suite)

Désignation d'un bénéficiaire

- Vous pouvez choisir le bénéficiaire qui recevra votre argent si vous décédez. Il est avantageux de le faire, du point de vue fiscal.
- La désignation d'un bénéficiaire peut aussi vous permettre de mettre le contrat à l'abri des créanciers. Demandez des précisions à votre conseiller.

- Aucun problème soulevé relativement au texte français.

62

CCIR/CCRA

Questions de langue française – page 2

FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance Assurisque suite

Retraits	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment, sauf si le contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite, auquel cas des règles particulières s'appliquent aux retraits. • Il est possible que des frais d'acquisition différés ou des frais de retrait s'appliquent. • Si le contrat est détenu dans un régime enregistré, il peut y avoir une retenue d'impôt. • Les retraits ont pour effet de réduire le montant que vous obtenez aux termes de la garantie.
-----------------	---

- L'énoncé « sommes économisées en vue de votre retraite » (pension money) est traduit de façon appropriée. Cet énoncé, cependant, est quelque peu trompeur car certains répondants comprennent « sauf si le contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite » comme s'ils devaient préciser à leur conseiller financier à quelles fins ils utiliseront la somme investie. L'utilisation d'une terminologie financière, ici, telle que « vous pouvez retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment, sauf si l'argent est prévu pour une rente ou pour votre retraite, auquel cas des règles... » serait plus approprié.
- Le terme « frais d'acquisition différés » est ambigu et contradictoire puisque le mot « différé » ne s'applique que lors du retrait alors que « frais d'acquisition » s'applique lors de l'investissement. Dans l'esprit des répondants, le terme « frais d'acquisition différés » ne veut pas toujours dire « frais d'acquisition ». Quelques consommateurs se sont demandé si les « frais d'acquisition différés » sont inclus dans cette description.
- Certains conseillers francophones ont également mis en question l'utilisation de « frais d'acquisition différés » pour signifier « frais d'acquisition ». Il s'agit à peu près du seul commentaire sur le texte français émis par les conseillers.

63

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 2 (suite)

Lorsque votre contrat arrive à échéance

- À l'échéance de votre contrat, vous recevez automatiquement des versements mensuels de rente.
- Vous pouvez choisir de faire commencer les versements de rente à n'importe quel moment avant l'échéance du contrat ou de recevoir plutôt un paiement forfaitaire.
- Certaines restrictions s'appliquent. Demandez des précisions à votre conseiller.

- Aucun problème soulevé relativement au texte français.

64

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 2 (suite)

Options de fonds de placement au 30 septembre 2006

Fonds de titres à revenu fixe et de titres liquides

Fonds du marché monétaire (XYZ)
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds hypothécaire (XYZ)
Fonds d'actions canadiennes (XYZ)
Fonds de revenu mondial (AGF)

Fonds canadiens spécialisés

Fonds immobilier (XYZ)
Fonds canadien d'occasions de placement (Mackenzie)
Fonds de ressources canadiennes (AGF)
Fonds canadien science et technologie (XYZ)

Fonds équilibrés

Fonds de revenu (XYZ)
Fonds diversifié (XYZ)
Fonds d'actions/obligations
Fonds de revenu (Mackenzie)
Fonds de croissance et de revenu (Mackenzie)
Fonds équilibré (Mackenzie)
Fonds de croissance et de revenu (AGF)

Fonds d'actions étrangères

Fonds d'actions américaines (XYZ)
Fonds américain de croissance (AGF)
Fonds d'actions internationales (Putnam)
Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation (XYZ)
Fonds d'actions européennes Millennia III

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de bénéfices (XYZ)
Fonds indiciel d'actions (XYZ)
Fonds de sociétés canadiennes à capitalisation moyenne (XYZ)
Fonds d'actions canadiennes (XYZ)
Fonds de bénéfices axé sur la croissance (Mackenzie)
Fonds de grandes entreprises (Mackenzie)
Fonds d'actions (Mackenzie)
Fonds de petites entreprises (Mackenzie)
Fonds canadien de croissance Eclipse

Fonds étrangers spécialisés

Fonds de croissance asiatique (AGF)
Fonds d'actions européennes (Sceptre)
Fonds des marchés émergents (Mackenzie)
Fonds d'actions japonaises (Mackenzie)

Fonds de répartition de l'actif

Portefeuille prudent
Portefeuille modéré
Portefeuille équilibré
Portefeuille confiant
Portefeuille dynamique

- Dans la section énumérant les 39 fonds, à la première rubrique « Fonds de titres à revenu fixe et de titres liquides », on devrait remplacer « titres liquides » par « titres de liquidités ».

CCIR/CCRA

Questions relatives au texte français – page 2 (suite)

Pour de plus amples renseignements

La Géante financière
100, rue Quelconque
Nimportou NB T5J 3G8

Téléphone : (780) 555-1212
Sans frais : 1 800 GEANTEF
Courriel : Assurisque@geantefin.com
Site Web : www.geantefin.com

Les contrats d'assurance sont réglementés. Vous trouverez des renseignements généraux sur les fonds et les contrats d'assurance dans le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (www.ccir-ccra.org).

Si vous avez des problèmes concernant votre contrat d'assurance que vous n'avez pu régler avec votre assureur, adressez-vous au Service de conciliation des assurances de personnes du Canada, par téléphone (1 888 295-8112) ou par Internet (www.clho.ca).



- Aucun problème soulevé relativement au texte français.

66



5.0 Réactions d'ensemble à *Faits Saillants*

- 5.1 Réactions d'ensemble
– consommateurs
- 5.2 Réactions d'ensemble
– conseillers

5.1 Réactions d'ensemble à *Faits Saillants* - consommateurs

- Les réactions d'ensemble des consommateurs à *Faits Saillants* ont été positives dans les deux villes, quoiqu'un peu plus à Montréal qu'à Toronto.
- Tant les consommateurs anglophones que francophones ont beaucoup aimé le langage clair, la brièveté du document et la disposition de l'information sous forme de questions et réponses qu'on peut parcourir rapidement. Les consommateurs conviennent également que *Faits Saillants* leur fournit de l'information importante.

« J'aime sa simplicité et son caractère direct. Le feuillet présente toute l'information de base. C'est un bon départ pour quiconque est intéressé à en savoir plus. »

« Le fait que ce soit sur une seule feuille, la façon dont l'information est disposée en tableaux. Le langage est simple pour les gens qui n'ont pas de connaissances en assurance ou en finance... J'aime beaucoup le fait qu'on mentionne le CCRA et le Service de conciliation. »

« Quelques petits changements sont de mise, mais les questions principales y sont... c'est très clair. »

« Personnellement, comparé à ce que j'ai déjà vu, ça mérite 10 sur 10. »

« C'est très bien...simple, recto et verso. Ce n'est pas une « brique » [comme certains documents que j'ai reçus dans le passé]. »

« C'est très instructif. Je préfère qu'on me donne un document comme celui-ci plutôt qu'un de ces contrats interminables. »

« Il n'y manque rien. J'ai trouvé réponse à toutes mes questions dans ce document. »

Réactions d'ensemble – consommateurs (suite)

- Ceux qui se sont montrés les moins enthousiastes provenaient de Toronto. Ils ont été d'accord avec les points mentionnés ci-haut et ont aimé *Faits Saillants*, mais ils étaient d'avis qu'il ne leur donne pas suffisamment d'information. Lorsqu'on ne leur décrivait pas préalablement le produit, ils demeuraient quelque peu confus, même après avoir lu *Faits Saillants*.
 - « Ça ne me dit pas sur quoi ça porte. »
 - « C'est un document plutôt bien. Je veux simplement plus de détails. »
 - « Le titre n'est pas clair. »
- Cependant, dans les deux villes, on ne perçoit pas *Faits Saillants* comme étant un document aussi attrayant qu'*Aperçu du Fonds*. *Aperçu du Fonds* fournit plus de détails et a également l'avantage de se concentrer davantage sur des aspects plus intéressants comme, par exemple, les risques et le rendement.
- À Toronto, certains répondants ont également constaté que comparé à *Aperçu du Fonds*, *Faits Saillants* est moins attrayant sur le plan visuel.
 - « Ça n'attire pas le regard... il n'y a pas de graphiques... »
- L'utilisation des couleurs était aussi plus modérée dans *Faits Saillants*.

5.2 Réactions d'ensemble à *Faits Saillants* - conseillers

- Après avoir lu *Faits Saillants*, les conseillers ont mentionné aimer le format questions et réponses, sa brièveté et le tableau de la garantie. Mais ils étaient également toujours en désaccord quant à la quantité de détails que devrait contenir *Faits Saillants*.
- Certains conseillers, mais pas tous, ont voulu qu'on ajoute à *Faits Saillants* des références aux pages du contrat. D'autres étaient d'avis qu'elles encombreraient le feuillet et seraient inutiles.
- Les réactions d'ensemble des conseillers de Toronto à *Faits Saillants* sont demeurées divergentes, mais étaient unanimement positives à Montréal.

Commentaires de Montréal

« Le document porte sur les fonds distincts et les démystifie. Sans entrer dans les détails, il est juste assez détaillé pour permettre aux clients de prendre une décision éclairée. »

« Les clients adorent recevoir des documents, même s'ils ne les lisent pas. Celui-ci est concis et les invite à le lire. Ils peuvent le laisser sur la table du salon et le lire pendant les pauses publicitaires. »

« J'aime beaucoup ce document. Il est très utile. Si un client pose une question, la réponse s'y trouve. Il peut les souligner. Dans un seul document on trouve les réponses à de nombreuses questions. »

Réactions d'ensemble – conseillers (suite)

- Les commentaires ci-dessous de Toronto montrent l'éventail d'opinions et suggèrent également que *Faits Saillants* constitue une bonne assise sur laquelle bâtir et que plusieurs des objections peuvent être réfutées.

« La mise en page est bonne. J'aime les énumérations par puces. Il n'y a pas trop de détails ni de jargon juridique... des en-têtes clés. Les garanties vous sautent aux yeux. Mais ce n'est pas un document de marketing. Il comporte trop d'aspects négatifs. »

« C'est un pas dans la bonne direction, mais trop d'options ont pour effet de dérouter les clients. »

« J'ai toujours aimé les choses simples. J'aime les questions. Ils ont relevé les questions que les gens posent le plus fréquemment... Il ne manque rien, mais il [faudrait l'accroître]. Je n'aime pas le langage de rente... Il faut clarifier "total des frais"... Je n'aime pas la [référence au] service de conciliation... et il faut grossir la police de caractères. »

« C'est utile pour moi en tant qu'aide-mémoire pour me rappeler des choses dont je dois parler, mais ça pose des problèmes quant aux clients... On ne peut pas présenter l'information en deux pages seulement... J'aimerais davantage de détails et des caractères plus gros. »

« La notion de contrat d'assurance comportant un fonds me confond... c'est l'inverse. »



6.0 Utilisation de *Faits Saillants*

6.1 Utilisation de *Faits Saillants* - consommateurs

6.2 Utilisation de *Faits Saillants* - conseillers

6.1 Utilisation de *Faits Saillants* - consommateurs

- Les consommateurs des deux villes ont été très heureux de voir *Faits Saillants*. Presque tous les répondants des deux villes ont dit qu'ils le liraient. Le document est court et le format questions et réponses leur permet de le parcourir rapidement et d'aller aux points qui les intéressent le plus.
- Plusieurs ne se sont pas souvenus qu'on leur ait donné les documents d'information ou le contrat pour leurs fonds distincts, mais ceux qui se souvenaient les avoir reçus ont admis ne pas les avoir lus. Seulement quelques-uns les avaient parcourus brièvement. *Faits Saillants* représente une nette amélioration.
- À la question si les points couverts dans *Faits Saillants* devraient faire référence aux pages du contrat, plusieurs consommateurs ont répondu dans l'affirmative. Ces références pourraient les encourager à lire la section correspondante du contrat.
- D'autres, cependant, étaient d'avis que ces références ajouteraient des pages au document, même si elles apparaissaient sous la question/titre de chaque section, et encombreraient *Faits Saillants*, le rendant plus difficile à lire. Ils s'attendent également à ce que leur conseiller réponde à leurs questions et demeurent réticents à consulter le contrat.

Utilisation de *Faits Saillants* – consommateurs (suite)

- Les consommateurs souhaitent fortement qu'on leur donne *Faits Saillants* avant de prendre une décision d'investir dans des fonds distincts.
 1. Les consommateurs voulaient que les conseillers
 - utilisent à la fois *Faits Saillants* et *Aperçu du Fonds*.
 2. Plusieurs voulaient voir *Faits Saillants* en premier. Plusieurs autres ont dit qu'ils aimeraient le recevoir par courriel ou par la poste avant de rencontrer leur conseiller. Certains le téléchargeraient de l'Internet.

« *Commencez avec ceci. Voici les règles.* »
 3. Durant la rencontre, leur conseiller financier pourrait alors passer les deux documents en revue avec eux et répondre à leurs questions. *Faits Saillants* les aiderait à formuler ces questions.
 4. Certains prendraient leur décision à ce moment-là, alors que d'autres voudraient ramener les deux documents à la maison pour les consulter et prendre une décision par la suite.

Utilisation de *Faits Saillants* – consommateurs (suite)

- Les consommateurs des deux villes ont mentionné qu'ils se sentiraient plus rassurés d'acheter des fonds distincts s'ils pouvaient consulter *Faits Saillants*.
 - « *Je suis plus rassuré. Le document a changé ma façon de voir les fonds distincts. C'est très clair... les options, les garanties et les retraits.* »
 - « *C'est très instructif... c'est une bonne nouvelle pour les investisseurs canadiens.* »
 - « *Je me sentirais mieux outillé pour prendre une décision que la dernière fois.* »
 - « *Ils devraient réglementer les deux documents. Ce serait une très bonne chose. Cela normaliserait [le secteur] et ferait en sorte que tout le monde soit sur la même longueur d'ondes.* »
 - « *C'est parfait. On ne peut jamais être trop informé.* »
- Les consommateurs ne pensent pas que *Faits Saillants* ni *Aperçu du Fonds* puissent remplacer leur conseiller. Ils pensent plutôt que les deux documents faciliteraient et aideraient leur relation avec leur conseiller.
 - « *Ce document serait utile pour démarrer une discussion avec mon conseiller... surtout sur les choix qui nous sont proposés.* »
 - « *Je lirais ces deux documents [Faits Saillants et Aperçu du Fonds] mais pas le gros document. N'oubliez pas que je fais confiance à mon conseiller financier.* »

6.2 Utilisation de *Faits Saillants* - conseillers

- Quelques-uns des conseillers de Toronto ont dit qu'ils préféreraient continuer d'utiliser les documents qu'ils ont déjà – les brochures de la compagnie d'assurance ainsi que les lettres et les feuillets d'information qu'ils créent eux-mêmes. Un des conseillers a indiqué qu'il continuerait à utiliser le contrat avec ses clients et son surligneur jaune.
- D'autres à Toronto, ainsi que tous ceux interrogés à Montréal, ont dit qu'ils utiliseraient *Faits Saillants*. Il leur a paru être un document facile à lire, leur permettant d'amorcer la discussion et ne prendrait pas trop de temps à parcourir.
 - « C'est un plus d'avoir du bon matériel concis qui explique ce qu'est un fonds distinct. »
 - « Qu'on soit d'accord ou pas, de nos jours, les clients sont méfiants si on ne leur donne pas de documents pour corroborer ce qu'on leur dit. Ce document [*Faits Saillants*], provenant d'une compagnie, est un argument convaincant. Quand les clients voient un document comme celui-ci, ça les rassure et ils se sentent entre les mains d'un professionnel. »
 - « Ça donne un aperçu rapide. Ça épargne du temps et c'est préférable et moins intimidant pour le client. »

Utilisation de *Faits Saillants* – conseillers (suite)

- Cependant, contrairement aux consommateurs, plusieurs des conseillers voulaient présenter *Aperçu du Fonds* en premier -- puisque la vente du fonds semble leur importer davantage -- et *Faits Saillants* par la suite, les passant tous les deux en revue au cours de la rencontre. Très peu envisageait envoyer *Faits Saillants* d'avance à leurs clients jusqu'à ce qu'on leur suggère de le faire.
- Certains ont dit que si le client n'arrivait pas à prendre une décision, ils pourraient leur laisser *Faits Saillants* pour les aider à réfléchir aux options de la garantie.
- Quelques-uns le joindraient à leurs lettres de recommandations à la suite d'une première rencontre, puis le passeraient en revue avec *Aperçu du Fonds* lors de la seconde rencontre.
- La façon de procéder des conseillers pour vendre des fonds distincts varie considérablement. En ce moment, ils n'envisagent pas une utilisation constante de *Faits Saillants*.

Annexe





FUND FACTS

Choice Insurance Contract
XYZ Canadian Equity Fund Class B Guarantee
June 30, 2006

Quick facts

Date created:	January 1, 1996	Annual expenses, as a % of the fund's total value for the year ended June 30, 2006:	3.10%
Total value on June 30, 2006:	\$1 billion	Made up of:	
Portfolio manager:	Capital Asset Management Ltd.	Fund expenses:	2.25%
Distributions:	Annually, on December 15	Insurance costs:	0.85%

What does the fund invest in?

The fund invests in Canadian companies. They can be of any size and from any industry.

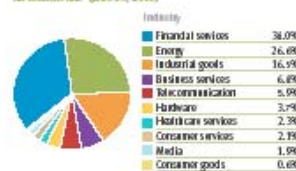
Top 10 investments (June 30, 2006)

- Royal Bank of Canada
- Bricco Corp.
- Petro Canada
- Alcan Inc.
- Canadian National Railway Company
- Goldcorp Inc.
- Bonifacio Inc.
- Husky Energy
- Open Text
- Thomson Corp.

Total investments: 126
The top 10 investments make up 32% of the fund.

The charts below give you a snapshot of the fund's investments on June 30, 2006. The fund's investments will change, sometimes frequently.

Investment mix (June 30, 2006)



How much can I make?

Here's how the fund has performed in the past. Returns are after the annual expenses have been deducted. All things being equal, the higher the expenses, the lower your return. It's important to note that this doesn't tell you how the fund will perform in the future.

Your 10-year returns

This chart shows how the fund has performed in each of the past 10 years ending on June 30. There were 10 years when people who held this fund lost some of the money they had at the start of the year.



Average return

A person who invested \$1,000 in the fund 10 years ago now has \$2,682. This works out to an average of 10% a year.

How risky is it?

The fund has moderate risk. When you invest in a fund, the value of your investment can go down as well as up.



Are there any guarantees?

You are guaranteed to receive 75% of the amount you invest, less any withdrawal fees, if you hold the contract for 10 years. If you hold the contract until you die, your beneficiaries will receive 100% of the amount you invest, less any withdrawal fees.

You pay annual insurance costs to get these guarantees. For more details, ask your advisor or see the insurance contract fact sheet.

Who is this fund for?

- Investment goals:
 - are looking for a long-term investment
 - want to invest in a broad range of Canadian companies
 - can handle the ups and downs of the stock market.

Don't buy this fund if you need a steady source of income from your investment.

FUND FACTS

XYZ Canadian Equity Fund Class B Guarantee cont'd

How much does it cost to buy?

You may have to pay a sales charge. The table below outlines your options. Ask your advisor to explain the pros and cons of each option, and how they compare with similar funds.

Sales charge option	What you pay		What else you should know
	(In per cent %)	(In dollars \$)	
Initial sales charge	0.4% when you buy	Up to \$40 on every \$1,000 you buy	<ul style="list-style-type: none"> You and your advisor negotiate the rate. The sales charge is deducted from the amount you buy, so less of your money goes to work for you. Ask your advisor to tell you the sales charge on the amount you're buying.
Deferred sales charge	If we sell within: 1 year of buying 6.0% 2 years of buying 5.0% 3 years of buying 4.0% 4 years of buying 3.0% 5 years of buying 2.0% 6 years of buying 1.0% After 6 years none	Up to \$60 on every \$1,000 you sell	<ul style="list-style-type: none"> This is a set schedule. The sales charge is deducted from the amount you sell, so you get less of your money back.

How does my advisor get paid?

- Your advisor gets a commission when you buy, unless they choose to waive it.
- Your advisor also gets an ongoing commission for as long as you hold the fund. This commission may increase over time.
- Your advisor can tell you the commission rates for this fund, and how they compare with similar funds.

For more information

For more information about this fund, speak to your advisor or contact:

XYZ Mutual Funds Inc.
123 Asset Allocation St.
Toronto, ON M1A 2E3

Phone: (416) 555-5555
Toll-free: 1-800-555-5556

Email: investing@xyzfunds.com
www.xyzfunds.com

For more information about your insurance contract, speak to your advisor or see the insurance contract fact sheet.



© Registered trademark of XYZ Company



XYZ Compagnie

APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurésiques
XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B
au 30 juin 2006

Brief aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars
Généraliste de performance	Général de capitaux libre
Distributions	Annuelles, le 15 décembre

Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	3,10 %
Composition :	
Dépenses d'intérêts	2,75 %
Frais d'assurance	0,35 %

Dans quel le fonds investit-il?

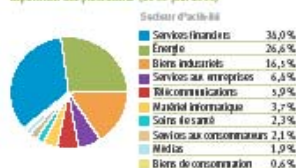
Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer, parfois fréquemment.

Dix principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Inco Corp.
3. Peco Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Bannockburn Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements : 126
Les dix principaux placements représentent 32% du fonds.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)



Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

Voici les résultats obtenus par le fonds à long terme. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.

Il importe de noter que ces résultats ne vous permettent pas de prévoir le rendement du fonds dans l'avenir.

Rendement annuel

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années terminées le 30 juin. On ne connaît pas les données lesquelles les émetteurs ont perdu une partie des sommes obtenues au début de l'année.



Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détient aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

Quel est le degré de risque?

Le risque associé au fonds est modéré. Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer.



Y a-t-il des garanties?

Vous bénéficiez d'une garantie de 75 % du montant investi, moins les intérêts et les frais, si vous conservez le contrat pendant dix ans. Si vous conservez le contrat jusqu'à votre décès, vos bénéficiaires recevront 100 % du montant investi, moins les intérêts et les frais.

Vous payez des frais d'assurance annuels pour obtenir ces garanties. Pour plus de détails, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

À qui le fonds est-il destiné?

À qui le fonds est-il destiné?

- chercher un placement à long terme;
 - étaler l'investissement dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
 - pouvoir supporter les hautes et les basses du marché boursier.
- Il n'est pas recommandé de placer dans ce fonds si vous avez une source de revenu régulière.

APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B

Quels sont les frais d'acquisition?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds similaires.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Ce que vous devez également savoir
Frais d'acquisition initiaux	(En pourcentage %) Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	(En dollars \$) Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée
Frais d'acquisition ultérieurs	Si vous vendez après : moins de 1 an : 6,0 % moins de 2 ans : 5,0 % moins de 3 ans : 4,0 % moins de 4 ans : 3,0 % moins de 5 ans : 2,0 % moins de 6 ans : 1,0 % 6 ans ou plus : 0,0 %	Jusqu'à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsqu'il vous achète, sans s'il choisit de renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission sur le montant investi dans le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
- Vous pouvez également vous renseigner sur les frais de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds similaires.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Fonds communs XYZ Inc.
123, rue Bénédictine de l'Église
Toronto (Ontario) M5A 2B3

Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556

Courriel : placement@fondxyz.com
Site Web : www.fondxyz.com

Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.



XYZ Compagnie

© Marque déposée de XYZ Compagnie.



KEY FACTS

Choice Insurance Contract September 30, 2006

Here are some basic things you should know before you buy. You'll find full details in your application, insurance contract and information folder. Ask your adviser to review these legal documents with you.

Why buy this product?

- When you invest through an insurance contract, you combine the growth potential of mutual funds with:
- guarantees that protect your investment if the markets go down
 - death benefit guarantees
 - possible creditor protection and tax savings.
- This product might be right for you if:
- you plan to keep the contract until it matures (usually 10 years)
 - you are comfortable paying annual insurance costs for the guarantee.

Your investment options

- You can choose from the 39 investment funds listed on the back of this page. Your adviser will help you choose the funds that are right for you.
- You can change funds at any time. Changing funds may change your guarantee.
- You may have to pay a sales charge when you buy or change funds. You'll find details on sales charges and other information about each fund in its Fund Facts document.

Choosing a guarantee

- You choose the guarantee for each fund.
- The greater the guarantee, the higher the annual insurance cost.
- The full guarantee is not available on some funds.

Guarantee option	Guarantee		Annual insurance cost (as a % of the fund's total value)
	If you held the contract until maturity	On death	
Full	100%	100%	1.2%
Combined	75%	100%	0.8%
Basic	75%	75%	0.6%

- If you hold the contract until it matures or if you die, you or your beneficiaries will get the guarantee amount or the market value of your investment, whichever is higher. That means: if the market has gone down, you or your beneficiaries will get 75% or 100% of what you paid in, less any fees or withdrawals you have made.
- The full and combined guarantees let you lock in gains on your investment and base the guarantee on the higher amount. Some restrictions apply.

Wanting a beneficiary

- You can choose a beneficiary who will get your money if you die.
- There are tax advantages to this.
- Naming a beneficiary may also help protect the contract from creditors. Ask your adviser for details.

KEY FACTS

Choice Insurance Contract cont'd

Making withdrawals	<ul style="list-style-type: none"> • You can take out some or all of your money at any time, unless you have periodic annuity in your contract. In this case, special withdrawal rules apply. • Sales charges and withdrawal fees may apply. • If the contract is held in a registered plan, withholding tax may apply. • Withdrawals reduce the amount you get under the guarantee.
When your contract matures	<ul style="list-style-type: none"> • You will automatically get monthly annuity payments when your contract matures. • You can choose to start the annuity at any time before maturity or to receive a lump sum payment instead. • Some restrictions apply. Ask your adviser for details.
Changes to your contract	<ul style="list-style-type: none"> • If there are important changes to how much your insurance contract costs or how your investment funds work, we will tell you 60 days before we make the change. • If you decide to move to a different investment fund, you can do so without charge.
If you change your mind	<ul style="list-style-type: none"> • You can cancel your contract by notifying your adviser in writing within two business days of signing the contract. • You'll get back the amount you invested or less if the value of your investments has gone down. • You'll also get back any sales charges you paid.

Investment fund options at September 30, 2006

- | | |
|---|---------------------------------------|
| Fixed income and cash equivalent funds | Canadian specialty funds |
| Money Market (RYZ) | Real Estate (RYE) |
| Fund Income Portfolio Fund | Canadian Opportunity (Mackenzie) |
| Monopole (RYE) | Canadian Resources (AGF) |
| Canadian Bond (RYE) | Canadian Science and Technology (RYZ) |
| Global Income (AGF) | |
| Balanced funds | Foreign equity funds |
| Income (RYE) | U.S. Equity (RYZ) |
| Diversified (RYE) | American Growth (AGF) |
| Equity Bond | International Equity (Parrain) |
| Income (Mackenzie) | U.S. Mid Cap (RYZ) |
| Growth & Income (Mackenzie) | Millennia III European Equity Fund |
| Balanced (Mackenzie) | Foreign specialty funds |
| Growth & Income (AGF) | Asian Growth (AGF) |
| Canadian equity funds | European Equity (Sopros) |
| Dividend (RYE) | Emerging Markets (Mackenzie) |
| Equity Index (RYZ) | Japan Equity (Mackenzie) |
| Mid-Cap Canada (RYZ) | |
| Canadian Equity (RYE) | Asset allocation funds |
| Dividend Growth (Mackenzie) | Conservative Portfolio Fund |
| Larger Company (Mackenzie) | Moderate Portfolio Fund |
| Equity (Mackenzie) | Balanced Portfolio Fund |
| Smaller Company (Mackenzie) | Advanced Portfolio Fund |
| Eclipse Canadian Growth | Aggressive Portfolio Fund |

For more information

Giant Financial
1 001 0-101 St. NW
Edmonton AB T5J 3G8

Phone: (780) 555-1212
Toll-free: 1-800-GIANTFI
E-mail: Choice@giantfin.com
Website: www.giantfin.com

Insurance contracts are regulated products. For general information about funds and insurance contracts, visit the Canadian Council of Insurance Regulators website at www.cci-ccra.org.

If you have a concern with your contract that you have not been able to resolve with your insurer, contact the Canadian Life and Health Insurance Ombud Service at 1-888-295-8112 or on the web at www.chlo.ca.





FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance Assurésiques Le 30 septembre 2006

Voici quelques éléments de base que vous devriez savoir avant d'acheter. Vous trouverez des renseignements détaillés dans votre formulaire de demande, dans le contrat d'assurance et dans la notice explicative. Demandez à votre conseiller de passer ces documents juridiques en revue avec vous.

Pourquoi acheter ce produit?	<p>En investissant via un contrat d'assurance, vous combinez le potentiel de croissance des fonds communs de placement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> des garanties qui privilégient votre investissement en cas de baisse des marchés; des garanties en matière de capital décès; des possibilités d'économies d'impôt et de protection comme les créances. <p>Ce produit pourrait vous convenir si :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous choisissez conserver le contrat jusqu'à l'échéance (habituellement 10 ans); vous êtes à l'aise de payer des frais d'assurance annuels pour obtenir les garanties. 																		
Vos options en matière de placements	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez choisir parmi les 39 fonds de placement figurant au verso. Votre conseiller vous aidera à choisir ceux qui vous conviennent. Vous pouvez changer de fonds à tout moment. Cela pourrait entraîner une modification de votre garantie. Il est possible que vous deviez payer des frais d'acquisition à l'achat ou lors d'un changement de fonds. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les frais d'acquisition et d'autres informations sur chaque fonds dans le document <i>Après le Fonds</i>. 																		
Le droit d'une garantie	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez la garantie pour chaque fonds. Plus la garantie est élevée, plus les frais d'assurance annuels sont élevés. Dans le cas de certains fonds, la garantie totale n'est pas disponible. <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Option en matière de garantie</th> <th colspan="2">Garantie</th> <th rowspan="2">Frais d'assurance annuels (en pourcentage de la valeur totale du fonds)</th> </tr> <tr> <th>Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance</th> <th>À la date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Garantie totale</td> <td>100 %</td> <td>100 %</td> <td>1,2 %</td> </tr> <tr> <td>Garantie combinée</td> <td>75 %</td> <td>100 %</td> <td>0,8 %</td> </tr> <tr> <td>Garantie de base</td> <td>75 %</td> <td>75 %</td> <td>0,6 %</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance ou si vous choisissez, vous avez des bénéficiaires recevoir le plus élevé du montant garanti ou de la valeur marchande de votre investissement. Cela signifie que si le marché a baissé, vous ou vos bénéficiaires recevrez 75 % ou 100 % de ce que vous avez payé, moins les frais ou les montants que vous avez investis. Les garanties totale et combinée vous permettent de bloquer vos gains et de baser la garantie sur le montant le plus élevé. Certaines restrictions s'y appliquent. 	Option en matière de garantie	Garantie		Frais d'assurance annuels (en pourcentage de la valeur totale du fonds)	Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance	À la date	Garantie totale	100 %	100 %	1,2 %	Garantie combinée	75 %	100 %	0,8 %	Garantie de base	75 %	75 %	0,6 %
Option en matière de garantie	Garantie		Frais d'assurance annuels (en pourcentage de la valeur totale du fonds)																
	Si vous conservez le contrat jusqu'à l'échéance	À la date																	
Garantie totale	100 %	100 %	1,2 %																
Garantie combinée	75 %	100 %	0,8 %																
Garantie de base	75 %	75 %	0,6 %																
Désignation d'un bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez choisir le bénéficiaire qui recevra votre argent si vous décédez. Il est avantageux de le faire, du point de vue fiscal. La désignation d'un bénéficiaire peut aussi vous permettre de renouer le contrat à l'abri des créances. Demandez des précisions à votre conseiller. 																		

FAITS SAILLANTS

Contrat d'assurance Assurésiques

Retraits	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment, sauf si le contrat limite des sommes déterminées en vue de votre retraite, auquel cas des règles particulières s'appliquent aux retraits. Il est possible que des frais d'acquisition diffèrent de des frais de retrait s'appliquent. Si le contrat est devenu dans un régime enregistré, il peut avoir une mesure d'impôt. Les retraits ont pour effet de réduire le montant que vous obtenez au terme de la garantie.
Lorsque votre contrat arrive à échéance	<ul style="list-style-type: none"> À l'échéance de votre contrat, vous recevez automatiquement des versements mensuels de rente. Vous pouvez choisir de faire commencer les versements de rente à n'importe quel moment avant l'échéance du contrat ou de recevoir plutôt un paiement forfaitaire. Certaines restrictions s'appliquent. Demandez des précisions à votre conseiller.
Modifications de votre contrat	<ul style="list-style-type: none"> Si nous devons apporter des modifications importantes dans vos frais de contrat d'assurance ou dans le fonctionnement de vos fonds de placement, nous vous aviserons 60 jours à l'avance. Si vous décidez d'investir dans un autre fonds de placement, vous pouvez le faire sans frais.
Si vous changez d'avis	<ul style="list-style-type: none"> Vous pouvez annuler votre contrat en envoyant un avis écrit à votre conseiller dans les deux semaines suivantes la signature du contrat. Vous recevrez le montant que vous avez investi en moins si la valeur de vos placements a baissé. On vous rembourse aussi tous les frais d'acquisition que vous avez payés.

Options de fonds de placement au 30 septembre 2006

<p>Fonds de titres à revenu fixe et de titres liquidés</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds du marché monétaire (FVZ) Fonds de titres à revenu fixe (Macdonell) Fonds hypercapital (FV) Fonds d'actions canadiennes (FVZ) Fonds de revenu mondial (AGF) <p>Fonds équilibrés</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds de revenu (FVZ) Fonds diversifié (FVZ) Fonds d'actions obligataires Fonds de revenu (Macdonell) Fonds de croissance et de revenu (Macdonell) Fonds équilibrés (Macdonell) Fonds de croissance et de revenu (AGF) <p>Fonds d'actions canadiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds de croissance (FVZ) Fonds individuel d'actions (FVZ) Fonds de sociétés canadiennes à capitalisation moyenne (FVZ) Fonds d'actions canadiennes (FVZ) Fonds de bénéfices axés sur la croissance (Macdonell) Fonds de petites entreprises (Macdonell) Fonds d'actions (Macdonell) Fonds de petites entreprises (Macdonell) Fonds canadien de croissance Eclipse 	<p>Fonds canadiens spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds immobilier (FVZ) Fonds canadien d'occasions de placement (Macdonell) Fonds de ressources canadiennes (AGF) Fonds canadien science et technologie (FVZ) <p>Fonds d'actions étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds d'actions américaines (FVZ) Fonds américain de croissance (AGF) Fonds d'actions internationales (Pursani) Fonds de sociétés américaines à régime capitalisation (FVZ) Fonds d'actions européennes Millennium III <p>Fonds étrangers spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds de croissance asiatique (AGF) Fonds d'actions européennes (Scopri) Fonds des marchés émergents (Macdonell) Fonds d'actions japonaises (Macdonell) <p>Fonds de répartition de l'actif</p> <ul style="list-style-type: none"> Portefeuille prudent Portefeuille mondial Portefeuille équilibré Portefeuille équilibré Portefeuille équilibré Portefeuille dynamique
--	---

Pour de plus amples renseignements

La Géante Financière
100, rue Quebec
Himrapour NB T5J 3G8

Téléphone : (780) 555-1212
Sans frais : 1 800 G4MIF
Courriel : assurésiques@geantefin.com
Site Web : www.geantefin.com

Les contrats d'assurance sont réglementés. Vous trouvez des renseignements généraux sur les fonds et les contrats d'assurance dans le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (www.cccr-ccra.org).

Si vous avez des problèmes concernant votre contrat d'assurance ou que vous n'avez pu régler avec votre assureur, adressez-vous au Service de conciliation des assurances de personnes du Canada, par téléphone (1 888 295-8112) ou par Internet (www.cchlo.ca).



Guide d'entrevue avec les conseillers

Guide d'entrevue avec les conseillers Contrat d'assurance du CCRA

1. Présentation de l'étude

- Rôle de l'enquêteur
- Installations – enregistrement au magnétophone/miroir d'observation
- But de l'étude – les organismes de réglementation des services d'assurance canadiens veulent s'assurer que les consommateurs canadiens reçoivent l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision au moment de choisir des produits de placement et d'assurance, et que cette information soit présentée d'une manière acceptable et utile pour les conseillers.
- *Mettez l'accent sur le fait que c'est le document qui est soumis à l'examen et pas du tout le participant.*

2. Pratiques actuelles du conseiller

- Afin de comprendre votre environnement de travail, avec quels types de clients faites-vous surtout affaire? SONDEZ : données démographiques, niveau de savoir, objectifs
- Et avec quels types de placements travaillez-vous le plus souvent?
- SONDEZ : contrats de placement garanti, fonds mutuels à même un REE, fonds mutuels indépendants d'un REE, fonds distincts, actions à même un REE, actions indépendantes d'un REE, obligations, billets à capital protégé, assurance polyvalente, autre
- Pour quelle raison principale offrez-vous aux clients des fonds distincts? SONDEZ
- *Comment décrivez-vous ce type de fonds [SOYEZ À L'AFFÛT DES MOTS : fonds distincts à même une police d'assurance rente/fonds mutuels avec garantie]?*
- Pouvez-vous décrire votre processus lorsque vous travaillez avec des consommateurs à l'acquisition de leur premier fonds distinct, c'est-à-dire alors qu'ils n'ont encore jamais investi dans un fonds distinct?
- Quelle information leur donnez-vous au sujet du fonds? SONDEZ : détails du contenu [placements, historique, charges, commission, droit d'annuler], format, voie de transmission, à quel moment?
- Source de cette information
- Leur donnez-vous ou envoyez-vous certains des documents imprimés qu'ils conservent?
- SI OUI : Croyez-vous qu'ils lisent l'information sur le fonds? Pourquoi ou pourquoi pas?

- Leur donnez-vous accès, par voie électronique, à toute information sur le fonds? Pourquoi ou pourquoi pas?
- SI OUI : Croyez-vous qu'ils consultent cette information? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Combien de nouveaux fonds présenteriez-vous à la fois à un client?

3. Feuillelet Aperçu du Fonds – Révision rapide [ALTERNEZ AVEC LE CONTRAT D'ASSURANCE]

EXPLIQUEZ : les organismes de réglementation canadiens prévoient présenter deux nouveaux feuillets d'information pour les investisseurs lorsqu'ils achètent des fonds distincts. Le PREMIER décrit brièvement le fonds mutuel en tant que placement; le SECOND décrit le contrat d'assurance qui accompagne un fonds mutuel acquis à l'intérieur d'une police d'assurance ou d'une rente. Aujourd'hui, nous nous concentrerons principalement sur le contrat d'assurance, mais pour vous donner tout le contexte, prenez un moment pour prendre connaissance du feuillelet *Aperçu du Fonds*.

DONNEZ UN APERÇU DU FONDS

- En général, que pensez-vous de ce document? Sondez brièvement.

4. Impressions initiales du feuillelet *Faits Saillants*

EXPLIQUEZ : UN FEUILLET D'INFORMATION POUR LES CONSOMMATEURS LORSQU'ILS ACHÈTENT UN FONDS DISTINCT POUR LA PREMIÈRE FOIS. IL PRÉSENTE UN PRODUIT HYPOTHÉTIQUE, MAIS LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LE PERSONNALISERAIT AFIN DE PRÉSENTER UN FONDS DISTINCT PRÉCIS.

MONTREZ BRIÈVEMENT LE FEUILLET *FAITS SAILLANTS*; EXPLIQUEZ LE LOGO ET LES COULEURS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

- Impressions initiales
- Ce qui est remarqué, aimé, pas aimé
- Titres, grosseur de la police de caractères, utilisation de caractères gras, mise en page, graphiques, tableaux
- Capacité de trouver l'information clé
- Facile à lire ou pas facile à lire

Guide d'entrevue avec les conseillers (suite)

5. Réactions détaillées au feuillet *Faits Saillants* – protocole verbal

PAGE 1

Bloc-générique

- Titre – compréhension de ce qu'est le document
- Date – remarquée?
- Logo?

Note d'ouverture

- Remarquée, lue, termes compris, pertinence

Pourquoi acheter ce produit?

- Expliquez dans vos propres mots pourquoi quelqu'un achèterait ce produit.
SONDEZ : Compréhension des garanties en matière de capital-décès, de la protection contre les créanciers
- À noter la durée pendant laquelle le fond doit être conservé – 10 ans; incidence sur le coût

Vos options en matière de placements

- Compréhension des options du fonds; comprend la possibilité de changer, mais à l'intérieur de la famille de fonds.

Le choix d'une garantie

- Qu'arrive-t-il lorsque la garantie augmente?
- Compréhension du tableau – qu'est-ce qu'une échéance? Combinée? % de la valeur totale du fonds – quand?
- « Bloquer »? Restrictions?

Désignation d'un bénéficiaire

- Compris? Utile?
- Où trouver plus d'information?

Page 2

Retraits

- Compréhension de « contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite ».

- Autres puces?

Lorsque votre contrat arrive à échéance

- Que veut dire le titre?
- Certaines restrictions s'appliquent – suffisant pour un feuillet d'information?

Modifications à votre contrat

- Compréhension du contenu
- Réactions au délai de 60 jours?

Si vous changez d'avis [nouvelle disposition]

- Compréhension de la section?

Options de fonds de placement

- Conscient de la date et de son importance
- Disposition des fonds

Pour de plus amples renseignements

- Section remarquée?
- Complète?
- Conscient des deux paragraphes et réaction

6. Examen du document

Prenez un moment et passez le document *Faits Saillants* en revue.

- Dans quelle mesure croyez-vous que ce document répond aux besoins du consommateur quant à sa prise de décision d'acheter un produit de rente?
- Dans quelle mesure, si c'est le cas, répond-t-il à vos besoins en tant que conseiller?
- Aimez-vous un aspect du document en particulier?
- Un aspect du document vous déplaît-il en particulier?
- Contient-il de l'information dont vous n'avez pas besoin? Quelles sections percevez-vous comme étant cruciales?
- Manque-t-il de l'information que vous aimeriez avoir?
- L'information apparaît-elle dans le bon ordre? Sur la bonne page?
- Longueur?

Guide d'entrevue avec les conseillers (suite)

Guide d'entrevue avec les consommateurs

7. EXAMINER LE SECOND DOCUMENT EN ALTERNANCE.

- Maintenant que vous avez vu ces deux documents, comment vous en serviriez-vous?
- Utiliseriez-vous *Faits Saillants* avec vos clients? Pourquoi ou pourquoi pas? SI OUI : Comment utiliseriez-vous *Faits Saillants* avec vos clients?
- De quelle façon aimeriez-vous que ces documents complètent l'information que vous utilisez déjà?
- À quel moment donneriez-vous le document à vos clients? De quelle façon? SONDEZ : en main propre, Internet, courriel, poste.
- Quelle utilité, le cas échéant, apporterait-il à votre relation avec les clients?
- Croyez-vous que ces documents aideraient à rassurer davantage les clients vis-à-vis les fonds distincts ou pas?
- SONDEZ : aide à la vente, sauve du temps, sert d'aide-mémoire?

8. Contrat global d'assurance

PASSEZ LE CONTENU EN REVUE BRIÈVEMENT

- Que pensez-vous de ce contrat global?
- Comment l'utiliseriez-vous?
- Le feuillet du contrat d'assurance pourrait comporter des références aux pages de la version longue. Ceci serait-il utile ou pas?

9. Conclusions

- Si vous tenez compte de tout ce que vous avez vu le feuillet *Aperçu du Fonds*, le feuillet d'information sur le contrat d'assurance, le contrat global, cela offre-t-il suffisamment d'information aux clients? Juste assez? Pas assez? Trop?
SELON LA RÉPONSE – En tant que conseiller, qu'est-ce que vous AJOUTERIEZ / ÉLIMINERIEZ?
- Le fait d'avoir ce matériel serait-il utile dans le processus de vente de fonds distincts ou pas?
- Quelle impression ce matériel crée-t-il de vous en tant que conseiller?
SONDEZ AU MAXIMUM.
- Autres suggestions d'amélioration?

Contrat d'assurance du CCRA Guide d'entrevue avec les consommateurs

1. Présentation de l'étude

- Rôle de l'enquêteur
- Installations – enregistrement au magnétophone/miroir d'observation
- But de l'étude les organismes de réglementation des services d'assurance canadiens veulent s'assurer que les consommateurs canadiens reçoivent l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision au moment de choisir des produits de placement et d'assurance, et que cette information soit présentée d'une manière facile à comprendre qui encourage les consommateurs à la lire.
- N'oubliez pas que cette étude est effectuée au nom de tous les consommateurs canadiens et que je ne vous demanderai de fournir aucun renseignement confidentiel.
- Mettez l'accent sur le fait que c'est le document qui est soumis à l'examen et pas du tout le participant.

2. Expérience en assurance et en placement à ce jour

- Afin de comprendre votre situation, en général, quels types d'assurances avez-vous à part vos assurances habitation et automobile?
SONDEZ : assurance polyvalente, assurance-vie entière, rentes
- Et quels types de placements avez-vous? SONDEZ
BRIÈVEMENT : fonds mutuels à même un REE, fonds mutuels indépendants d'un REE, fonds mutuels/fonds distincts à même une assurance polyvalente ou une rente, actions, autre
- Quand vous avez investi la dernière fois dans un fonds distinct? Comment vous avait-on décrit ce placement [SONDEZ pour obtenir un nom/titre]? Vous a-t-on dit que ce que vous aviez acheté était une rente?
- Pouvez-vous décrire le processus de vente?
SONDEZ :
 - Information reçue sur le fonds, passée en revue [MONTREZ LE DÉPLIANT DU FONDS, EXAMINEZ SA RÉCEPTION]
 - Voie de transmission utilisée
 - Autre
- SI DONNÉ À LIRE : Avez-vous lu l'information portant sur le contrat d'assurance? Pourquoi ou pourquoi pas? Quelle information en avez-vous tirée sur les choix de placement qui vous sont offerts? L'avez-vous lue? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Avez-vous obtenu suffisamment d'information pour prendre une décision? Pour comprendre la recommandation de votre conseiller?

Guide d'entrevue avec les consommateurs (suite)

- Pour vous, quelle était la raison principale d'acheter un fonds distinct plutôt qu'un fonds mutuel ou un autre placement?
- Entreposage de l'information sur le fonds; utilisation autre de l'information sur le fonds
- Satisfaction à l'égard du processus; raisons

3. Feuillelet Aperçu du Fonds – Révision rapide [ALTERNEZ AVEC LE FEUILLET FAITS SAILLANTS]

EXPLIQUEZ : Les organismes de réglementation canadiens prévoient présenter deux nouveaux feuillelets d'information pour les investisseurs lorsqu'ils achètent des fonds distincts. Le PREMIER décrit brièvement le fonds mutuel en tant que placement; le SECOND décrit le contrat d'assurance qui accompagne un fonds mutuel acquis à l'intérieur d'une police d'assurance ou d'une rente. Aujourd'hui, nous nous concentrerons principalement sur le contrat d'assurance, mais pour vous donner tout le contexte, prenez un moment pour prendre connaissance du feuillelet *Aperçu du Fonds*.

DONNEZ UN APERÇU DU FONDS.

- En général, que pensez-vous de ce document? Sondez brièvement.

4. Impressions initiales du feuillelet *Faits Saillants*

EXPLIQUEZ : UN FEUILLET D'INFORMATION POUR LES CONSOMMATEURS LORSQU'ILS ACHÈTENT POUR LA PREMIÈRE FOIS UN FONDS DISTINCT QU'ILS N'ONT PAS ENCORE DÉTENU.

MONTREZ BRIÈVEMENT LE FEUILLET FAITS SAILLANTS; EXPLIQUEZ LE LOGO ET LES COULEURS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

- Impressions initiales
- Ce qui est remarqué, aimé, pas aimé
- Titres, grosseur de la police de caractères, utilisation de caractères gras, mise en page, graphiques, tableaux
- Capacité de trouver l'information clé
- Facile à lire ou pas facile à lire

5. Réactions détaillées au feuillelet *Faits Saillants* – protocole verbal

PAGE 1

Bloc-générique

- Titre – compréhension de ce qu'est le document
- Date – remarquée?
- Logo?

Note d'ouverture

- Remarquée, lue, termes compris, pertinence

Pourquoi acheter ce produit?

- Expliquez dans vos propres mots pourquoi quelqu'un achèterait ce produit.
- **SONDEZ** : Compréhension des garanties en matière de capital-décès, de la protection contre les créanciers, économies d'impôt [dans les contrats d'assurance d'entreprises non constituées qui ne font pas partie des biens personnels]
- À noter la durée pendant laquelle le fonds doit être conservé – 10 ans; incidence sur le coût

Vos options en matière de placements

- Compréhension des options du fonds; comprend la possibilité de changer, mais à l'intérieur de la famille de fonds.

Le choix d'une garantie

- Qu'arrive-t-il lorsque la garantie augmente?
- Compréhension du tableau – qu'est-ce qu'une échéance? Combinée? % de la valeur totale du fonds – quand?
- « Bloquer »? Restrictions?

Désignation d'un bénéficiaire

- Compris? Utile?
- Où trouver plus d'information?

Page 2

Retraits

- Qu'est-ce qu'un retrait dans ce cas-ci? [rachat des parts de fonds]
- Compréhension de « contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite ».
- Autres puces?

Lorsque votre contrat arrive à échéance

- Que veut dire le titre?
- Certaines restrictions s'appliquent – suffisant pour un feuillelet d'information?

Modifications à votre contrat

- Compréhension du contenu
- Réactions au délai de 60 jours?

Si vous changez d'avis [nouvelle disposition]

- Compréhension de la section?

Options de fonds de placement

- Conscient de la date et de son importance
- Disposition des fonds

Guide d'entrevue avec les consommateurs (suite)

- Remarquée, lue, termes compris, pertinence

Pourquoi acheter ce produit?

- Expliquez dans vos propres mots pourquoi quelqu'un achèterait ce produit.
- **SONDEZ** : Compréhension des garanties en matière de capital-décès, de la protection contre les créanciers, économies d'impôt [dans les contrats d'assurance d'entreprises non constituées qui ne font pas partie des biens personnels]
- À noter la durée pendant laquelle le fonds doit être conservé – 10 ans; incidence sur le coût

Vos options en matière de placements

- Compréhension des options du fonds; comprend la possibilité de changer, mais à l'intérieur de la famille de fonds.

Le choix d'une garantie

- Qu'arrive-t-il lorsque la garantie augmente?
- Compréhension du tableau – qu'est-ce qu'une échéance? Combinée? % de la valeur totale du fonds – quand?
- « Bloquer »? Restrictions?

Désignation d'un bénéficiaire

- Compris? Utile?
- Où trouver plus d'information?

Page 2

Retraits

- Qu'est-ce qu'un retrait dans ce cas-ci? [rachat des parts de fonds]
- Compréhension de « contrat vise des sommes économisées en vue de votre retraite ».
- Autres puces?

Lorsque votre contrat arrive à échéance

- Que veut dire le titre?
- Certaines restrictions s'appliquent – suffisant pour un feuillet d'information?

Modifications à votre contrat

- Compréhension du contenu
- Réactions au délai de 60 jours?

Si vous changez d'avis [nouvelle disposition]

- Compréhension de la section?

Options de fonds de placement

- Conscient de la date et de son importance
- Disposition des fonds

- Auriez-vous besoin des deux? Pourquoi s'agit-il de deux documents distincts?
- Si les organismes de réglementation réglementaient les deux documents pour la vente de fonds distincts, comment réagiriez-vous en tant que consommateur? **SONDEZ AU MAXIMUM.**

9. Contrat global d'assurance – BRIÈVEMENT

PASSEZ LE CONTENU EN REVUE BRIÈVEMENT [Application, contrat d'assurance détaillé, étude du contrat; encore disponible, mais comment, quand utiliser]

- Que pensez-vous de ce contrat global?
- Comment l'utiliserez-vous?
- Le feuillet du contrat d'assurance pourrait comporter des références aux pages de la version longue. Ceci serait-il utile ou pas?
- À quel moment vous attendriez-vous à le recevoir?
- Une fois votre achat terminé, que feriez-vous de ce contrat global?

10. Conclusions

- Si vous tenez compte de tout ce que vous avez vu le feuillet *Aperçu du Fonds*, le feuillet d'information sur le contrat d'assurance, le contrat global, cela vous offre-t-il suffisamment d'information? Juste assez? Pas assez? Trop? **SELON LA RÉPONSE – Qu'est-ce que vous y AJOUTERIEZ/ÉLIMINERIEZ?**
- Le fait d'avoir ce matériel vous rendrait-il plus à l'aise vis-à-vis votre décision de placement ou pas?
 - Autres suggestions d'amélioration?

Annexe 4

Recherches sur les investisseurs et autres sources d'information

ABC Canada Literacy Foundation. « Literacy Facts and Links ».

AC Nielsen. DJC Research. « Executive Summary and Conclusions » [Étude sur la consommation réalisée sur commande de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) sur le sommaire du fonds proposé dans le projet de Règlement 81-101 de 1998], novembre 1998

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). « Indice ACVM des investisseurs », 18 octobre 2006.

ACVM. « Avis 81-311 des ACVM, Le point sur le Document de consultation 81-403, *Réexamen de l'information au moment de la souscription des fonds distincts et des organismes de placement collectif* », 30 avril 2004

ACVM. « Notice of Proposed Changes to National Instrument 81-101, Forms 81-101F and 81-101F2 and Companion Policy 81-101CP Mutual Fund Prospectus Disclosure », 30 avril 1999.

Autorité des marchés financiers (France). « Investigation of investment information and management processes and analysis of disclosure documents for retail investors », mars 2007.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et Commission des services financiers de l'Ontario. « Point of Sale Disclosure and Consumer's Guide Dual-licensed Advisor Panels », 29 août et 5 septembre 2001.

DEAVES, Richard; DINE, Catherine et HORTON, William. « Research Study: How Are Investment Decisions Made? », mai 2006.

Financial Services Authority (FSA). « Consumer Research 55–*Investment disclosure research* », novembre 2006.

FSA. « Feedback Statement 06/5–*Point of sale investment product disclosure: feedback on CP170 and CP05/12* », novembre 2006.

- FSA. « Consultation Paper 05/12–*Investment product disclosure: proposals for a Quick Guide at the point of sale* », juillet 2005.
- FSA. « Consumer Research 41–*KeyFacts Quick Guide: Research Findings* », juillet 2005.
- FSA. « Consumer Research 18–*The development of more effective product disclosure* », mars 2003.
- FSA. « Consultation Paper 170–*Informing consumers: product disclosure at the point of sale* », février 2003.
- FSA. « Consumer Research 5–*Informed decisions? How consumers use Key Features: a synthesis of research on the use of product information at the point of sale* », novembre 2000.
- FSA. « Discussion Paper–*Informing Consumers: A review of product information at the point of sale* », novembre 2000.
- Forrester Research. « Use of the Internet by Mutual Fund Shareholders », 20 mars 2006.
- Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier (Forum conjoint). « Document de consultation 81-403, *Réexamen de l'information à fournir au point de vente des fonds distincts et des organismes de placement collectif* », 13 février 2003.
- Forum conjoint. « Background Research on Report to Consultation Paper 81-403 », 13 février 2003.
- Gouvernement du Canada. « Why Financial Capability Matters–Synthesis Report on Canadians and Their Money: A National Symposium on Financial Capability held on June 9-10, 2005 in Ottawa », mars 2006.
- Institut des fonds d'investissement du Canada. « Annual Investor Survey: Canadian Investors' Perceptions of Mutual Funds and the Mutual Fund Industry », septembre 2006.
- Investment Company Institute. « Understanding Investor Preferences for Mutual Fund Information », août 2006.
- Investment Funds Steering Group des ACVM. « Le Rapport Stromberg : La perspective de la profession », novembre 1996.
- Investor Education Fund. « Financial Literacy Research », février 2003.
- KINGSFORD SMITH, Dimity. « Research Study: Importing the e-World into Canadian Securities Regulation », 20 juin 2006.

- NASD. « Mutual Fund Point of Sale Disclosure Investor Research Findings », 23 mars 2005.
- NASD. « Report of the Mutual Fund Task Force: Mutual Fund Distribution », avril 2005.
- National Association of Insurance Commissioners (NAIC). « Draft NAIC Disclosure Guidelines and Process », août 2006.
- National Association of Securities Dealers (NASD). « Profile Plus », août 2006.
- National Bureau of Economic Research. « Why Does the Law of One Price Fail? An Experiment on Index Mutual Funds », mai 2006.
- Organisation internationale des commissions de valeurs. « Investor Disclosure and Informed Decisions: Use of Simplified Prospectuses by Collective Investment Schemes », mai 2002.
- Securities and Exchange Commission (SEC). « Results of Investor Interviews to Test Oral Point of Sale Disclosure », 1^{er} juin 2005.
- SEC. « Results of In-Depth Interviews Regarding Proposed Mutual Fund Sales Fee and Conflict of Interest Disclosure Forms », 4 novembre 2004.
- SEC. « Results of Investor Interviews to Test and Refine Point of Sale Disclosure Forms », 31 mai 2005.
- Securities Investor Protection Corporation and Investor Protection Trust. « Investor Survivor Skills Survey—An Examination of Investor Knowledge and Behaviour », 13 décembre 2005.
- Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. « Consumer Protection in the Financial Services Sector », juin 2006.
- Statistique Canada. « Le Quotidien : Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes », 9 novembre 2005.
- Statistique Canada. « Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes », 2003.
- Statistique Canada. « Recensement du Canada », 2001.
- STROMBERG, Glorianne. « Investment Funds in Canada and Consumer Protection: Strategies for the Millennium », préparé pour le Bureau de la consommation, Industrie Canada, octobre 1998.
- STROMBERG, Glorianne. « Regulatory Strategies for the Mid-90's—Recommendations for Regulating Investment Funds in Canada », préparé pour les ACVM, janvier 1995.

Annexe 5
Rapport de recherche sur les fiches de
renseignements sur les fonds
de Research Strategy Group



Recherche sur les fiches de renseignements sur les fonds

— RAPPORT —

établi pour :

CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Research | Strategy Group

250 Bloor Street East, Suite 1530, Toronto ON M4C 2B4
416-928-0678 www.rsginc.ca

Septembre 2006
RSG# 3587 MA

Table des matières

	Page
1.0 Introduction	3
1.1 Contexte	4
1.2 Objectifs de la recherche	5
1.3 Méthodologie	6
1.4 Structure de l'interview.....	9
1.5 Recherche sur les documents	10
2.0 Conclusions et recommandations	11
3.0 Détail des résultats	19
3.1 Premières réactions au document principal	21
3.2 Détail des réactions	26
3.3 Langue française	51
3.4 Impact de la couleur	62
4.0 Impressions générales	63
5.0 Rôle dans le processus de vente	67
 Annexe	 72



1.0 Introduction



1.1 Contexte



- Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier, qui regroupe les secteurs des valeurs mobilières et des assurances, révisé actuellement l'information à fournir au moment de la vente de fonds distincts et d'organismes de placement collectif [OPC]*. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario [CVMO], avec l'approbation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières [ACVM] et en collaboration avec le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance [CCRRA], a lancé la mise à l'essai des projets de documents d'information élaborés par le comité sur l'information au moment de la souscription.
- Dans le cadre de ces travaux, la recherche a consisté en l'évaluation d'une fiche de renseignements [de deux pages] par des investisseurs et des conseillers s'intéressant aux OPC et aux fonds distincts.
- Les résultats serviront à peaufiner le document et à établir des directives quant à son utilisation la plus appropriée.

*En Ontario, « fonds mutuels »

1.2 Objectifs de la recherche

- La recherche visait à évaluer
 - la clarté du libellé et du format
 - la pertinence et l'exhaustivité du contenu
 - la mise en page et la conception graphique
 - l'utilité dans la prise de décisions de placement
 - le rôle que doit jouer le document dans le processus de vente
 - l'intérêt général suscité

1.3 Méthodologie

- Interviews individuelles approfondies, d'une durée d'une heure
- Chaque investisseur choisi devait être la personne qui prend les décisions quant à ses placements et devait avoir recours aux services d'un conseiller professionnel. À Toronto, six femmes et cinq hommes ont été interviewés, et à Montréal, quatre femmes et deux hommes.

INVESTISSEURS	Total	Toronto	Montréal [Fr]
OPC			
- Investisseurs novices / moyens	5	3	2
- Investisseurs avertis	4	3	1
Fonds distincts			
- Investisseurs novices / moyens	5	4	2
- Investisseurs avertis	3	1	1
Total	17	11	6

Méthodologie (suite)

- Chaque interviewé a déterminé son propre degré de connaissance financière au cours de la sélection :
 - Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre expérience en tant qu'investisseur?

Je ne connais pas grand-chose aux placements. Je me fie à mon conseiller.	1	Novice
J'ai une certaine connaissance des placements et je discute de mes décisions avec mon conseiller.	2	Moyen
Je connais assez bien les placements. Je fais appel à un conseiller, mais j'ai des idées précises sur la façon dont je veux investir mon argent.	3	Averti

- Pour les besoins de la recherche, les investisseurs novices et les investisseurs moyens ont été regroupés.
- Au cours des interviews, on a constaté que certains interviewés qui se disaient novices avaient été trop modestes, tandis que certains de ceux qui pensaient « connaître assez bien les placements » se trompaient. Ces deux constats se faisant contreponds, l'échantillon regroupait en fin de compte un bon éventail de niveaux d'expérience financière.
- Les investisseurs ont reçu un incitatif de 75 \$ pour les frais de stationnement et autres frais engagés.

Méthodologie (suite)

- Les conseillers ont été choisis en fonction de leurs permis et du fait qu'ils vendent des OPC ou des fonds distincts.
- Dans la plupart des cas, les conseillers comptaient au moins huit ans d'expérience.

Conseillers	Total	Toronto	Montréal [Fr]
Courtiers			
- Permis de la MFDA	2	1	1
- Permis de l'ACCOVAM	2	1	1
Fonds distincts			
- Permis pour l'assurance-vie / vente de fonds distincts	2	1	1
- Deux permis (assurance-vie et MFDA ou ACCOVAM)	4	2	2
Total	10	5	5

- Les conseillers n'ont pas reçu d'incitatif.
- Dates de la recherche : du 18 septembre au 6 octobre 2006

1.4 Structure de l'interview

- Structure de l'interview
 - Examen de l'expérience actuelle en placement
 - Premières impressions sur la fiche de renseignement
 - Détail des réactions au document
 - Impressions générales
 - Utilisation favorisée du document
- Le participant était informé que le document avait été établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, mais que la fiche *Aperçu du fonds* porterait le logo et les couleurs de l'OPC ou du fonds distinct.
- Au cours des interviews tant des investisseurs que des conseillers, on utilisait en alternance le document noir et blanc et le document couleur. À la fin de l'interview, on présentait au participant le document inverse et on lui demandait ses observations sur l'impact du recours à la couleur.

1.5 Recherche sur les documents

- La recherche sur les documents fait appel à des techniques spéciales visant à évaluer l'interface entre le lecteur et l'imprimé afin de discerner les stratégies qui portent leurs fruits et celles qui sont stériles. On découvre ainsi des problèmes d'interprétation pouvant exister à divers niveaux, notamment sur les plans des choix lexicaux, de la syntaxe, de l'organisation des paragraphes et du document dans son ensemble, de la cohérence, de la mise en page et des éléments visuels.
- La recherche sur les documents trouve sa plus grande utilité dans l'étude des imprimés destinés à susciter un comportement précis chez le lecteur, comme dans le cas d'une déclaration de revenus, d'un formulaire de demande, d'états financiers et d'instructions. Ce type de recherche ne s'attache pas d'abord à l'étude des attitudes, mais plutôt à l'observation de la capacité du lecteur à comprendre le document ou à y répondre de façon pertinente. Un document bien fait guide discrètement le lecteur dans le flot d'informations fournies et veille à ce que celui-ci en acquiert une compréhension progressive mais claire, parce que le document est structuré adéquatement et convient aux lecteurs ciblés.
- Les essais se font toujours auprès de locuteurs dont la langue maternelle est celle du public cible. Étant donné que ces locuteurs natifs ont la même compétence linguistique – même s'ils ne peuvent mettre d'étiquettes didactiques sur leurs connaissances – un échantillon assez restreint suffit pour faire ressortir les aspects du document qui ne répondent pas aux besoins du lecteur. Il faut alors réexaminer les aspects avec lesquels les lecteurs peuvent avoir de la difficulté de façon récurrente.
- Ces points qui posent problème ne sont pas toujours faciles à repérer pour le rédacteur, car celui-ci est parfois trop près du sujet et fait souvent appel à des connaissances spécialisées dont ne dispose pas le lecteur. Dès que les problèmes sont cernés toutefois, le rédacteur peut les analyser et choisir une façon de faire plus efficace.



2.0 Conclusions et recommandations



2.0 Conclusions et recommandations

La fiche de renseignements sur les fonds, qu'elle porte sur les OPC ou les fonds distincts, a suscité une réaction très positive, tant de la part des investisseurs que des conseillers. Elle devrait être adoptée avec quelques modifications mineures.

- Selon les investisseurs et les conseillers, l'*Aperçu du fonds* est informatif, pertinent et facile à lire. Ils ont particulièrement apprécié sa concision, et plusieurs participants des deux groupes ont loué l'honnêteté et l'objectivité de l'information. Les investisseurs ont déclaré qu'ils liront ce document.
- Les investisseurs veulent recevoir ce document avant de prendre la décision d'investir dans un fonds, c'est-à-dire avant l'achat.
- Ils souhaitent recevoir le document par courriel ou qu'il soit mis à leur disposition sur Internet ou veulent l'examiner avec leur conseiller lorsqu'ils envisagent d'investir dans un fonds.
- Les investisseurs ont admis ne pas toujours lire le prospectus.
- Presque tous les conseillers ont déclaré qu'ils se serviraient du document pour la prévenir auprès de leurs clients, et que le document les aidera à expliquer certains points à leurs clients. Quelques-uns ont ajouté que l'*Aperçu du fonds* leur faciliterait la tâche. Ils sont d'avis que les investisseurs liront plus volontiers ce document que le prospectus. Bon nombre seraient heureux que ce document soit réglementé à la place du prospectus, à condition que ceux qui le désirent puissent encore obtenir le prospectus.
- Les investisseurs et les conseillers sont d'avis que si le format des fiches de renseignements était uniformisé, il serait plus facile de comparer plusieurs fonds à la fois lorsque des achats multiples sont envisagés.

Conclusions et recommandations (suite)



- Les propositions qui suivent portent sur les points les plus importants à revoir. Des questions secondaires sont exposées dans le détail des résultats.

Ton

- On a loué amplement le fait que l'*Aperçu du fonds* adopte un ton honnête, réaliste et sans détour pour informer les investisseurs que la valeur d'un placement peut augmenter ou diminuer et que le fonds donné en exemple a subi des pertes au cours de 3 des 10 années indiquées. Même s'ils comprennent que cette information est nécessaire, un petit nombre d'investisseurs et de conseillers souhaitent néanmoins qu'elle soit présentée de façon plus nuancée ou plus équilibrée. Ainsi, dans l'exemple cité, il faudrait signaler tout autant le nombre d'années où le fonds a enregistré un gain que celui où il a enregistré une perte.
 - ✓ L'information présentée est claire et exacte. Les autorités devraient tenir compte de l'objectif global du document pour déterminer avec précision l'équilibre qu'elles veulent atteindre.

Contenu

- Selon de nombreux investisseurs et conseillers, aucun renseignement ne manque ni n'est superflu. Ils ont plutôt affirmé que la description d'un fonds que fait le document est exhaustive et qu'on y donne plus d'information qu'ils n'en avaient jamais eu auparavant. De nombreux investisseurs ne souhaitent pas que l'*Aperçu du fonds* contienne d'autres renseignements, mais ont affirmé qu'ils iraient, au besoin, chercher un supplément d'information ailleurs. Bien des conseillers ont déclaré qu'ils reverraient le document avec leurs clients et leur fourniraient des précisions à mesure ou leur communiqueraient d'autres sources d'information ou liens.

Conclusions et recommandations (suite)

- Un petit nombre d'investisseurs et de conseillers veulent cependant plus de données comparatives sur les dépenses, le rendement et le risque.
 - ✓ À la lumière de ces commentaires, les autorités devraient revoir ce qu'elles considèrent comme des données essentielles et déterminer s'il y a lieu de fournir des comparaisons ou des renseignements supplémentaires, et s'il y a assez d'espace dans le document pour ce faire. Les investisseurs et les conseillers conviennent que le texte ne doit pas être plus long.
- Les conseillers et les investisseurs ont besoin de savoir jusqu'à quel point l'information fournie est récente. Les conseillers veulent savoir à quelle fréquence ils devront commander de nouvelles fiches et quand ils devront compléter l'information qui y est donnée.
 - ✓ Il faut préciser à quoi renvoie la date du 30 juin 2006.
- Les conseillers et les investisseurs ont affirmé presque à l'unanimité que le document couleur semble plus professionnel, plus digne de foi, plus fiable et qu'il est plus compréhensible. Leur préférence pour le document couleur est si marquée que les investisseurs excluent carrément la possibilité de recevoir le document par télécopieur.
 - ✓ L'*Aperçu du fonds* doit être en couleur.
- Plusieurs investisseurs ont signalé que les caractères sont un peu trop petits.
 - ✓ Les autorités devraient examiner la possibilité d'augmenter la taille des caractères sans que le texte dépasse la limite de deux pages. Une meilleure utilisation de la couleur pourrait aider.

Conclusions et recommandations (suite)

Rubriques

- Quatre rubriques doivent être examinées de plus près – soit celles sur les garanties pour les fonds distincts, sur le risque, sur les frais d'acquisition et sur la commission.

Garanties pour les fonds distincts, paragraphe 1 [page 1]

- Bien que certains conseillers estiment que le document donne assez de renseignements sur les garanties pour pouvoir en discuter, d'autres veulent une explication plus claire. Les investisseurs se sont particulièrement embrouillés en essayant d'analyser les conditions, soit les membres de phrase commençant par « si ».
 - ✓ Il faut clarifier la notion de « montant investi », ainsi que les restrictions et les conditions.

Risque [page 1]

- Bon nombre des conseillers et des investisseurs sont satisfaits de l'exposé sur le risque, considérant le texte clair et conforme, et le diagramme en bandes utile et facile à comprendre. D'autres participants des deux groupes voudraient que le terme « modéré » soit expliqué davantage et qu'on leur fournisse une comparaison avec d'autres types de placements ou de fonds.
 - ✓ Idéalement, les deux premières phrases seraient inversées et une comparaison très simple ou une explication du terme « modéré » serait ajoutée –
« Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Le risque associé au fonds est modéré. Cela... »

Conclusions et recommandations (suite)

Frais d'acquisition [page 2]

- Selon les investisseurs, la présentation visuelle de cette rubrique manque de clarté. Les conseillers ont beaucoup moins de difficulté à la comprendre et, en général, ont bien accueilli cette information. Tous n'acceptent pas cependant que l'on conseille aux investisseurs de négocier le taux des frais d'acquisition initiaux avec leur conseiller, car ils ne sont pas tous en mesure de le faire.
- ✓ Le tableau doit signaler clairement que les investisseurs payent soit des frais d'acquisition initiaux, soit des frais d'acquisition différés, mais pas les deux. Des blocs plus marqués aideraient à distinguer les colonnes et à séparer les sections.
 - Le terme « frais d'acquisition » serait moins ambigu s'il était toujours accompagné du mot « initiaux » ou du mot « différés ».
 - La formulation « Entre 0 \$ et 40 \$ » et « Entre 0 \$ et 60 \$ » serait plus claire que « jusqu'à ».
 - Les membres de phrase « ce qui signifie qu'une somme moins importante... » et « ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante... » pourraient être reformulés pour ne pas rebuter les investisseurs qui ont de la difficulté à comprendre les propositions dans leur ensemble.

Conclusions et recommandations (suite)

Commissions [page 2]

- Bon nombre d'investisseurs trouvent que cette rubrique manque de clarté – ils ne savent pas qui verse la commission ou de combien celle-ci peut augmenter – et les conseillers n'en sont pas satisfaits. Les conseillers ont signalé qu'il y a de larges écarts dans le traitement des commissions. Peu d'entre eux ont déclaré y renoncer et d'autres ont affirmé ne pas pouvoir y renoncer. Pour eux, cette rubrique soulève beaucoup de questions auxquelles il n'est pas aisé de répondre.
 - ✓ Cette rubrique doit être entièrement reformulée pour :
 - expliquer de quelle façon les commissions s'intègrent aux dépenses annuelles;
 - faire connaître les écarts qui existent à l'échelle du pays [conseillers seulement];
 - intégrer le terme « commission de suivi » dans la terminologie.

Autres questions

- ✓ Le diagramme circulaire et le diagramme en bandes du rendement devraient être conservés tels quels, l'étiquette de l'axe vertical du diagramme en bandes pouvant toutefois être supprimée.
- ✓ Dans le document sur les OPC, le terme « dépenses annuelles » serait plus clair si on en résumait les composantes comme dans le document sur les fonds distincts. Il pourrait être utile pour certains conseillers et investisseurs d'inclure l'abréviation « RFG ».

Conclusions et recommandations (suite)

- ✓ Certains conseillers et investisseurs souhaitent voir le nom du gestionnaire de portefeuille plutôt que celui de la société. Les autorités voudront peut-être laisser la société en décider, à condition que le nom de l'un ou l'autre soit fourni.
- ✓ Selon certains investisseurs et conseillers, les termes « parfois fréquemment » laissent supposer que le fonds est volatil. Les autorités voudront peut-être revoir cette formulation compte tenu du ton général qu'elles veulent adopter pour le document.
- ✓ Dans le tarif fixe des frais d'acquisition différés de la version française, le mot « après » devrait se lire « avant ».
- ✓ On trouvera d'autres observations sur la version française dans le détail des résultats.



Détail des résultats





Les fiches de renseignements sur les fonds distincts et sur les OPC sont toutes deux fondées sur le même modèle. Pour la clarté et la concision du rapport, le document de base qui est utilisé est la fiche sur les fonds distincts dans sa version anglaise.

- ✓ Les observations sur les rubriques identiques paraissent une seule fois. Lorsque les rubriques sont différentes, celles-ci sont indiquées et traitées séparément.
- ✓ Les observations proviennent de tous les investisseurs, anglophones comme francophones. Les commentaires formulés en anglais à l'origine ont été traduits.
- ✓ Les observations des conseillers sont présentées après celles des investisseurs.
- ✓ Les observations sur la version française sont traitées dans une section distincte.

3.1 Premières réactions au document principal



APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurisque
XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B
au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996	Dépense annuelle, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	3,10 %
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Composition :	
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de capitaux Life	Dépenses du fonds	2,25 %
Distributions	Annuelles, le 15 décembre	Frais d'assurance	0,85 %

Dans quoi le fonds investit-il?
Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer parfois fréquemment.

Les principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extensicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements 126
Les dix principaux placements représentaient 32% du fonds.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)

Secteur d'activité	Pourcentage
Services financiers	34,0 %
Énergie	26,6 %
Biens industriels	16,9 %
Services aux entreprises	6,4 %
Télécommunications	5,9 %
Matériel informatique	3,7 %
Soins de santé	2,3 %
Services aux consommateurs	2,1 %
Médias	1,9 %
Biens de consommation	0,6 %

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?
Voici les résultats obtenus par le fonds dans le passé. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.
Il importe de noter que ces résultats ne vous permettent pas de prévoir le rendement du fonds dans l'avenir.

Rendement annuel
Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années terminées le 30 juin. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes déversées au début de l'année.

Rendement moyen
La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détiendrait aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

Quel est le degré de risque?
Le risque associé au fonds est modéré. Lorsque vous investissez dans ce fonds, le niveau de votre placement peut augmenter ou diminuer.

Tres faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

Y a-t-il des garanties?
Vous bénéficiez d'une garantie de 75 % du montant investi, moins les retards et les frais, si vous conservez le contrat pendant dix ans. Si vous conservez le contrat jusqu'à votre décès, vos bénéficiaires reçoivent 100 % du montant investi, moins les retards et les frais.
Vous payez des frais d'assurance annuels pour obtenir ces garanties. Pour plus de détails, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

À qui le fonds est-il destiné?
Aux investisseurs qui :

- cherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

Il n'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulière.

APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B suite

Quels sont les frais d'acquisition?
Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds semblables.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Ce que vous devriez également savoir	
Frais d'acquisition initiaux	(En pourcentage %) Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	(En dollars \$) Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante travaille pour vous. • Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté.
Frais d'acquisition différés	Si vous vendez après : moins de 1 an : 6,0 % moins de 2 ans : 5,0 % moins de 3 ans : 4,0 % moins de 4 ans : 3,0 % moins de 5 ans : 2,0 % moins de 6 ans : 1,0 % 6 ans ou plus : 0,0 %	Jusqu'à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un tarif fixe. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez, sauf s'il choisit d'y renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
- Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat en envoyant à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition payés.

Renseignements
 Pour de plus amples renseignements sur le fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :
 Fonds communs XYZ Inc.
 123, rue Répartition de l'Art#
 Toronto (Ontario) M1A 2B3
 Téléphone : 416-555-5555
 Sans frais : 1-800-555-5556
 Courriel : placement@fondxyz.com
 Site Web : www.fondxyz.com
 Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

© Marques déposées de XYZ Compagnie.

Premières réactions – Investisseurs

- ✓ Les premières réactions des investisseurs aux deux documents ont été positives à Toronto et à Montréal pour l'essentiel, surtout parce que la mise en page les rend facile à parcourir et que l'information y est relativement pertinente. Les investisseurs ont donné spontanément un avis positif sur –
 - le diagramme circulaire et le diagramme en bandes
 - la case intitulée « Bref aperçu »
 - les titres sous forme de questions, suivis de réponses
 - l'emploi de sections distinctes
 - la concision du document
- Il semble que le document soit facile à lire grâce aux sections bien délimitées, aux titres sous forme de questions, aux diagrammes et graphiques et au langage simple.
- Il semble aussi que l'*Aperçu du fonds* contienne de l'information importante. Les participants ont rapidement compris qu'on y présente la taille du fonds, les sociétés et les secteurs d'activité englobés, le degré de risque, l'historique du rendement, les dépenses annuelles, les coûts ainsi que les coordonnées du fonds. Plusieurs investisseurs ont aussi remarqué les rubriques portant sur le gestionnaire de portefeuille et le rendement moyen ainsi que la mention concernant la possibilité pour eux de changer d'idée.
- Dans l'ensemble, la longueur du texte – qui tient sur une feuille – a été très bien accueillie.

Premières réactions (suite)



« On y présente tout ce qu'on veut savoir de prime abord; c'est bien fait, clair, concis. Tout y est. Chacun y trouve l'information voulue pour prendre une décision... très facile à lire. »

« Tout ce que je recherche s'y trouve – la composition du fonds, la répartition des placements, le risque, les garanties, le rendement, l'âge du fonds, le gestionnaire, les frais et les commissions; en plus, c'est facile à lire. »

« Ce sont des points très importants... C'est bien fait, bien pensé. »

« La présentation des titres sous forme de questions est une bonne idée pour les gens comme moi, qui ne connaissent pas très bien les placements. »

« Un document qui donne les faits. On y présente tout ce qu'on veut savoir de prime abord ... J'y vois tout ce dont j'ai besoin, et je peux approfondir mes recherches ailleurs si je le souhaite. »

« Pas besoin de lire entre les lignes. On n'essaye pas de nous cacher des choses... les pages ne sont pas trop chargées. »

« J'aime bien le diagramme circulaire et la rubrique "Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?" Je peux facilement emporter la fiche au bureau. »

« J'aime bien l'aspect visuel. Je vois tout de suite le diagramme circulaire... la présentation est attrayante. »

« J'apprécie la présentation de la page 1. C'est ce que les gens veulent savoir. »

Premières réactions (suite)

- ✓ Ceux qui sont moins satisfaits ont fait observer qu'il y a beaucoup d'information sur la première page, et un petit nombre ont admis ne pas priser les graphiques.
 - « Il y a beaucoup d'information... ce qui n'est pas bon. »
 - « Les chiffres et moi, ça fait deux. Ça me bloque... Quant aux frais d'acquisition – je n'aime pas ça. Ça à l'air compliqué. »
- Après avoir lu le document, toutefois, bon nombre de ces mêmes participants ont convenu qu'il est informatif et facile à lire et à comprendre.
- Plusieurs ont également qualifié de confuse la présentation des frais au verso. Les interviewés ont réussi à se débrouiller avec la rubrique, mais il y a place à amélioration.
 - « Pour ce qui est de la moitié supérieure [de la page 2]; je laisserais tomber ».
 - « Je n'ai pas envie de lire le tableau [de la page 2]. C'est pas clair. »
 - « Le tableau des frais d'acquisition est difficile à lire. »
- Les opinions sont partagées quant à la taille du caractère, plusieurs investisseurs ayant fait spontanément remarquer qu'ils le trouvaient trop petit.

Premières réactions – Conseillers

- ✓ Les premières réactions des conseillers à Toronto et à Montréal sont positives et reprennent beaucoup des observations des investisseurs.
- Les conseillers apprécient l'emploi de questions en guise de titres, la mise en page comprenant des cases et la rubrique « Bref aperçu ». Certains accueillent favorablement la manière ouverte de présenter les frais.
- Les conseillers aiment aussi beaucoup la concision du document. Il semble que la fiche de renseignements soit facile à lire.

« Le document aborde certaines des questions que se poserait l'investisseur moyen... les titres. J'apprécie la rubrique sur le risque, les coûts... Cela me semble plutôt cohérent. »

« Les pages ne sont pas trop chargées. Les principaux faits y sont donnés sans détour. »

« Bon aspect visuel. Les dépenses sont clairement présentées au haut de la page... facile à lire. »

« J'aime bien le document. Il est beaucoup plus informatif que tout ce que j'ai vu jusqu'à maintenant. »

3.2 Détail des réactions – Investisseurs Bloc générique

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Fonds distincts



APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurisque
XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B
au 30 juin 2006

Noté

Moins
évident

Peu vu

Bref aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996	Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	3,10 %
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Composition :	
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de capitaux Ltée	Dépenses du fonds	2,25 %
Distributions	Annuelles, le 15 décembre	Frais d'assurance	0,85 %

- ✓ Le bloc générique signale efficacement la source et l'objet du document.
- Les investisseurs ont repéré rapidement le titre, « Aperçu du fonds », et ont saisi l'objet du document. Le nom du fonds est moins évident, mais cela peut tenir au choix des couleurs du document mis à l'essai.
- Certains participants qui investissent dans les fonds distincts ne comprennent pas la mention « Garantie de la catégorie B », mais bon nombre n'ont pas été décontenancés par cette mention.
- On a peu remarqué la date, « au 30 juin 2006 », dans le bloc générique, mais on l'a notée dans le corps du texte. Certains investisseurs avertis voulaient savoir s'il s'agissait de la date d'émission, et la fréquence à laquelle le document sera mis à jour. Si la mise à jour n'est pas fréquente, certains n'auront pas confiance dans l'information.

Détail des réactions – Conseillers Bloc générique



- ✓ Les observations des conseillers sont semblables à celles des investisseurs.
- Certains veulent que le nom du fonds soit mis plus en évidence. [Il se peut que la couleur claire ait rendu le nom moins apparent.]
- Comme le prospectus a normalement une durée de validité de un an, certains considèrent que l'*Aperçu du fonds* est un document plus souple.
- Dans ce contexte, un petit nombre de conseillers ont signalé ce qui suit au sujet de la date :
 - Ils sont préoccupés par la fréquence de la mise à jour de l'information. Un petit nombre d'entre eux ont indiqué qu'un délai de 30 à 45 jours serait trop long. Ils consulteraient d'autres sources pour le risque et le rendement.
 - Certains se demandent aussi à quelle fréquence ils devraient commander le document.
- Certains conseillers en fonds distincts ont également fait remarquer que les investisseurs ne comprendront pas la mention « Garantie de la catégorie B ». Ils pensent que cela pourrait inciter les investisseurs à poser des questions au sujet des garanties de la catégorie A.

Détail des réactions – Investisseurs

Bref aperçu

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Fonds distincts

Compris

Certains lecteurs avertis préfèrent un nom personnel



APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurisques
XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B
au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996	Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	3,10 %
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Composition :	
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de capitaux Ltée	Dépenses du fonds	2,25 %
Distributions	Annuelles, le 15 décembre	Frais d'assurance	0,85 %

- ✓ Le *Bref aperçu* est accueilli très favorablement, car la rubrique contient la plupart des renseignements souhaités. Certains voudraient y voir ajouté le degré de risque et le rendement moyen.
- « Date de création » – parfois compris comme étant la date d'établissement du document. Solution possible : « Date de création du fonds ».
- « Distributions » – l'intention est habituellement comprise, mais certains se demandent s'il s'agit de dividendes, d'intérêts, de gains en capital, etc.
- « Dépenses annuelles » – particulièrement bien accueilli pour la fiche de renseignements sur les fonds distincts, parce qu'on en donne une ventilation. La plupart des participants sont capables de faire l'addition, quoique certains portaient du haut plutôt que du bas.

Détail des réactions – Investisseurs

Bref aperçu (suite)

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

OPC



APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de capitaux Ltée
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Distributions	Annuelles, le 15 décembre
Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	2,25 %		

- ✓ Les réactions des participants qui investissent dans les OPC sont semblables à celles de ceux qui investissent dans les fonds distincts. Ils ont tout de suite compris en quoi consistait le document et ont bien accueilli l'information donnée dans le *Bref aperçu*.
- Les participants qui investissent dans les OPC n'ont eu aucune difficulté avec le nom du fonds.
- Tous les participants qui investissent dans les OPC aiment bien le fait que les dépenses annuelles soient incluses dans le *Bref aperçu*, quoique certains voudraient plus d'information, car ils ne savent pas en quoi consistent les dépenses. Certains ont demandé si les dépenses annuelles étaient la même chose que le RFG.

Détail des réactions – Conseillers

Bref aperçu



- ✓ Les conseillers apprécient beaucoup l'information donnée dans le *Bref aperçu* et sa présentation dans une case ombrée au haut de la page.
- Certains voudraient voir le nom du gestionnaire de portefeuille plutôt que celui de la société.
- Certains sont d'avis que leurs clients ne sauraient pas ce que sont des distributions.
- Au sujet de la fiche de renseignements sur les fonds distincts, plusieurs ont loué la ventilation des dépenses – « *C'est une ventilation bien faite. C'est direct et bien mis en évidence, ce qui facilite les comparaisons.* »
- Au sujet de la fiche de renseignements sur les OPC, certains conseillers voudraient une ventilation des dépenses annuelles – « *Frais de gestion, d'administration, de négociation...* ». Ils semblent penser que cela aiderait à justifier les coûts.
- Certains ont proposé d'ajouter le rendement moyen dans le *Bref aperçu*.

Détail des réactions – Investisseurs

Répartition des placements

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Fonds distincts

Noté et compris

Habituellement compris

Dans quoi le fonds investit-il?

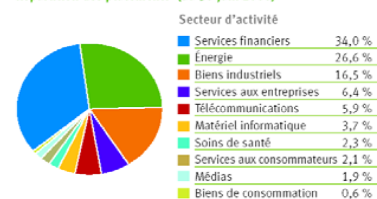
Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer, parfois fréquemment.

Dix principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extencare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements 126
Les dix principaux placements représentent 32% du fonds.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)



Compris, mais pas toujours remarqué. Le diagramme attire le regard.

Certains éléments sont ambigus – matériel informatique, services aux consommateurs, biens de consommation

- ✓ Les investisseurs aiment bien et comprennent l'information sur les sociétés et les secteurs d'activité. Ils y voient que le fonds investit dans des sociétés solides, qu'ils connaissent souvent, et qu'il y a une bonne diversification par secteur d'activité.
- Le diagramme circulaire a attiré fortement l'attention, surtout celui en couleur; on apprécie la vue d'ensemble rapide qu'il donne de la diversité du fonds. Un petit nombre d'investisseurs n'ont jamais recours aux graphiques et diagrammes.
- Plusieurs voudraient qu'on ajoute un lien Internet qui donnerait de l'information sur les 116 autres sociétés.
- Seuls quelques investisseurs voudraient que le pourcentage de titres détenus soit indiqué en regard de chaque société.
- L'expression « parfois fréquemment » inquiète quelques investisseurs qui y voient l'indication d'un fonds volatil. D'autres ont fait remarquer qu'il s'agit là d'une information importante et exacte.

Détail des réactions – Investisseurs Répartition des placements (suite)

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



- Les sociétés et la répartition des placements indiquées sont identiques pour les deux documents, sauf que, dans la version anglaise du document sur les fonds distincts (mais non dans sa version française), le paragraphe sous le titre « Dans quoi le fonds investit-il? » est présenté en deux colonnes.
- Dans le document sur les OPC, comme les deux dernières phrases sont plus susceptibles d'être lues, on a remarqué davantage l'expression « parfois fréquemment ».

Détail des réactions – Conseillers Répartition des placements



- De nombreux conseillers apprécient la liste des dix principaux placements. Ils estiment que des noms connus rassurent les clients – « *La reconnaissance de la marque les met à l'aise* ». Certains sont d'avis que leurs clients ne seraient pas très intéressés par le pourcentage de titres détenus.
- Ils aiment bien le diagramme circulaire, qui est clair et attire l'attention – « *Les clients aiment bien les diagrammes circulaires, même si cela n'est pas très parlant pour eux.* »
- L'affirmation « Ces placements sont appelés à changer, parfois fréquemment. » est en général considérée comme un rappel utile aux clients. Un petit nombre de conseillers sont d'avis que cette affirmation donne l'impression que le fonds est volatil – « *que sa composition change constamment... sans plan de match bien clair* ».
- Un conseiller a proposé de présenter sur Internet un glossaire des secteurs d'activité, avec des exemples à l'appui.

Détail des réactions – Investisseurs

Rendement

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Fonds distincts

Important

Compris

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

Voici les résultats obtenus par le fonds dans le passé. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.

Il importe de noter que ces résultats ne vous permettent pas de prévoir le rendement du fonds dans l'avenir.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années terminées le 30 juin. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes détenues au début de l'année.



Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détient aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

OPC – « les propriétaires du fonds »

- ✓ Les investisseurs conviennent que cette rubrique est très importante pour eux et qu'il y est clairement énoncé que le rendement futur n'est pas garanti; il peut y avoir des pertes tout autant que des gains.
 - À quelques exceptions près, les investisseurs sont d'avis que ce rappel important au sujet des pertes possibles doit figurer dans le document. Un petit nombre d'entre eux ont demandé pourquoi les bonnes années n'avaient pas aussi été soulignées.
 - Le diagramme en bandes a été facilement compris, quoique certains préféreraient un graphique linéaire. L'étiquette de l'axe vertical n'est pas nécessaire.
 - Un petit nombre d'investisseurs ont demandé qu'on présente des rendements annualisés plutôt que le rendement annuel, mais d'autres ont signalé que les rendements annualisés peuvent « cacher beaucoup d'information ». On a qualifié le diagramme en bandes de « *factuel... réaliste* ».
 - Le terme « rendement moyen » est compris; plusieurs veulent que l'expression soit mise davantage en évidence. Un petit nombre ont demandé d'ajouter le mot « composé ».
 - À Montréal, certains investisseurs ont demandé que ce rendement soit comparé à celui d'un indice, par exemple.

Research Strategy Group

Recherche – Fiches de renseignements sur les fonds

34

Détail des réactions – Conseillers Rendement



- ✓ Nombre de conseillers aiment bien la rubrique sur le rendement du fonds, la qualifiant d'honnête, d'informatif et de bonne explication.
- Certains sont d'avis qu'il est important de préciser que les dépenses et les frais sont prélevés sur les gains afin de les aider à gérer les attentes --
« *Cela m'aide à donner des explications aux clients.* »
- Plusieurs sont favorables à ce qu'il y ait des mises en garde au sujet du rendement futur et des trois années de pertes. Un des conseillers a déclaré que, dans le texte anglais, « On note trois années... » est une phrase sympathique sans fioritures.
- Certains, surtout à Montréal, voudraient un relevé plus équilibré qui signale tout autant les années de gains que les trois années de pertes. Ils considèrent que la présentation actuelle est biaisée. Un conseiller de Toronto a fait remarquer qu'il est inexact de dire que les investisseurs ont perdu de l'argent étant donné que les pertes ne se matérialisent que lorsque les parts sont rachetées. Il préfère parler de la « valeur du compte ».
- Les conseillers aussi aiment bien le diagramme en bandes, bien qu'un petit nombre d'entre eux préfèrent présenter des rendements annualisés.
- Certains ont proposé d'inclure des comparaisons de rendements.

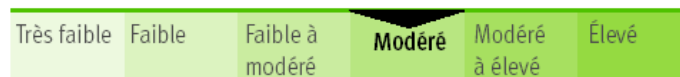
Détail des réactions – Investisseurs

Degré de risque

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Quel est le degré de risque?

Le risque associé au fonds est modéré. Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer.



Bon rappel

- ✓ Les investisseurs ont bien accueilli la rubrique sur le risque et jugent la légende facile à parcourir et à comprendre. Pour bon nombre d'entre eux, le terme « modéré » est significatif et usité.
 - Certains, cependant, voudraient que le terme « modéré » soit expliqué.
 - Un petit nombre d'entre eux estiment que le terme porte à confusion, car on pourrait entendre « risque moyen » mais constater qu'il ne se situe pas au milieu du graphique, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'un risque supérieur à la moyenne.
 - Certains sont aussi d'avis que la mise en garde selon laquelle le « placement peut augmenter ou diminuer » est contraire à l'idée d'un fonds modéré. Une solution pourrait être de dire : « Lorsque vous investissez dans un fonds, même à risque modéré... », pour rattacher les deux phrases, ou encore de les inverser.
 - Certains, plus particulièrement à Montréal, voudraient que soit présentée une comparaison quelconque avec d'autres types de fonds, voire de placements.

Détail des réactions – Conseillers

Degré de risque



- ✓ Beaucoup de conseillers apprécient cette approche du risque. Selon eux, le terme « modéré » est approprié; ils sont à l'aise avec ce mot de la langue courante. Ils ont aussi fait les remarques suivantes :
 - « *Il est bon d'avoir cette discussion.* »
 - « *C'est la façon la plus facile d'aborder le sujet.* »
- De nombreux conseillers supposent qu'ils examineront cette rubrique avec leurs clients et qu'ils compléteront l'information au besoin.
- Un petit nombre de conseillers, toutefois, voudraient qu'on donne plus d'explications sur la signification du mot « modéré ». L'un d'eux a proposé de présenter une comparaison avec d'autres fonds ou types de placements, des liquidités, des fonds équilibrés, des fonds conservateurs, etc.
- À Montréal, certains trouvent que les mises en garde sont trop fortes pour un fonds « modéré ».

Détail des réactions – Investisseurs Garanties

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Fonds distincts

Y a-t-il des garanties?

Vous bénéficiez d'une garantie de 75 % du montant investi, moins les retraits et les frais, si vous conservez le contrat pendant dix ans. Si vous conservez le contrat jusqu'à votre décès, vos bénéficiaires recevront 100 % du montant investi, moins les retraits et les frais.

Vous payez des frais d'assurance annuels pour obtenir ces garanties. Pour plus de détails, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

- ✓ Les investisseurs ont eu du mal à comprendre le premier paragraphe de cette rubrique. Bon nombre ne savent pas ce qu'est un fonds distinct et n'en connaissent pas le fonctionnement. Ils relisent le paragraphe plusieurs fois pour tenter de le comprendre, en essayant d'analyser l'impact des conditions, soit les membres de phrase commençant par « si ».
- Ils ne comprennent pas ce que signifie « montant investi » – cela inclut-il les gains ou s'agit-il uniquement du capital? Ils ne sont pas toujours certains de comprendre les restrictions.
- À Montréal, certains ont demandé pourquoi la garantie porte sur 75 %, et non sur 100 %, du montant investi.
- Le deuxième paragraphe est clair et de nombreux investisseurs voudraient que les frais d'assurance soient indiqués dans le *Bref aperçu*.
- Certains ont demandé où ils pourraient trouver le détail du contrat d'assurance.

Détail des réactions – Investisseurs Garanties (suite)

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

OPC

Y a-t-il des garanties?

Les fonds communs de placement n'offrent aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

- ✓ Cette rubrique est considérée directe et sans détour.
- Un certain nombre d'investisseurs ont loué la franchise et l'honnêteté de l'*Aperçu du fonds* en raison de déclarations comme celles-ci.
- Seul un petit nombre d'investisseurs trouvent qu'on répète trop souvent qu'il y a possibilité de perte.

Détail des réactions – Conseillers Garanties



- ✓ Les conseillers ont eu très peu de commentaires au sujet de la rubrique sur les garanties des OPC. Plusieurs conseillers ont dit qu'il s'agissait d'une bonne idée, tandis qu'un petit nombre d'entre eux trouvent qu'« elle fait peur ».
- Les conseillers aiment bien aussi l'explication qui est donnée au sujet des garanties relatives aux fonds distincts, mais ils ne pensent pas que cela soit suffisant.
 - « *C'est aussi bon que ce qu'on utilise actuellement.* »
- Plusieurs ont dit qu'ils examineraient la rubrique avec leurs clients.

Détail des réactions – Investisseurs

À qui le fonds est-il destiné?

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

! N'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

Particulièrement important

- ✓ Information considérée utile tant par les participants qui investissent dans des OPC que par ceux qui investissent dans des fonds distincts.
- Les investisseurs ont noté que le fonds est à long terme, canadien et diversifié, et qu'il fluctue selon le marché boursier.
- La mise en garde en caractères gras marquée d'un « ! » est remarquée et considérée comme une information très pertinente.
- Seuls quelques participants ne sont pas à l'aise avec la mise en garde ou encore considèrent qu'elle est tellement forte qu'elle contredit la nature « modérée » du risque associé au fonds.

Détail des réactions – Conseillers

À qui le fonds est-il destiné?



- ✓ Certains conseillers considèrent cette rubrique comme utile. Ils ont dit pouvoir l'utiliser pour découvrir les objectifs du client.
- Certains pensent qu'elle est trop générale pour être vraiment utile.
- Les réactions à l'énoncé final – « N'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier. » – sont assez partagées.
 - Plusieurs l'apprécient beaucoup et y voient une mise en garde nécessaire aux clients, soulignant même que les clients pensent souvent que les OPC sont sûrs et oublient que ces fonds sont investis sur le marché boursier et comportent donc des risques.
 - Certains, surtout à Montréal, pensent que l'énoncé est trop fort et que cela empêcherait les clients de souscrire des titres du fonds même si le placement leur convenait.

Détail des réactions – Investisseurs

Frais d'acquisition

Page 2

APERÇU DU FOND

XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B suite

Quels sont les frais d'acquisition?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds semblables.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Ce que vous devriez également savoir
	(En pourcentage %)	(En dollars \$)	
Frais d'acquisition initiaux	Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> Vous négociez le taux avec votre conseiller. Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante travaille pour vous. Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté.
Frais d'acquisition différés	Si vous vendez après : <ul style="list-style-type: none"> moins de 1 an 6,0 % moins de 2 ans 5,0 % moins de 3 ans 4,0 % moins de 4 ans 3,0 % moins de 5 ans 2,0 % moins de 6 ans 1,0 % 6 ans ou plus 0,0 % 	Jusqu'à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un tarif fixe. Les frais d'acquisition sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.

- ✓ L'aspect visuel du tableau des frais d'acquisition l'a rendu confus pour certains investisseurs, et le tableau n'a pas été compris de tous immédiatement.
- Les investisseurs --
 - n'ont pas tous compris qu'ils ont le choix de payer soit des frais d'acquisition initiaux, soit des frais d'acquisition différés, et
 - confondent parfois dans la version anglaise l'achat et la vente, car le terme « sale » est employé dans les deux cas.
- Il pourrait être utile d'ajouter dans la version anglaise les termes « initial » et « deferred » lorsque « sales charge » est employé pour éviter toute confusion avec le mot « sales ».
- La plus importante amélioration visuelle pourrait venir d'une délimitation plus forte des blocs, notamment d'une séparation horizontale plus marquée entre les deux types de frais.
- L'information est très importante pour les investisseurs car ils en ignoraient de nombreux détails, notamment que les frais d'acquisition initiaux peuvent être négociés et que le tarif fixe concerne les frais d'acquisition différés.

« Cette information est habituellement présentée de façon à dorer la pilule. Ici, c'est plus factuel et direct, ce qui est une bonne chose. »

Détail des réactions – Investisseurs

Frais d'acquisition (suite)

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Page 2

Ont bien aimé la mention
claire du conseiller

APERÇU DU FONDS XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B suite

Quels sont les frais d'acquisition?
Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds semblables.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Ce que vous devriez également savoir														
	(En pourcentage %)	(En dollars \$)															
Frais d'acquisition initiaux	Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> Vous négociez le taux avec votre conseiller. Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante travaille pour vous. Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté. 														
Frais d'acquisition différés	Si vous vendez après : <table border="1"> <tr><td>moins de 1 an</td><td>6,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 2 ans</td><td>5,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 3 ans</td><td>4,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 4 ans</td><td>3,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 5 ans</td><td>2,0 %</td></tr> <tr><td>moins de 6 ans</td><td>1,0 %</td></tr> <tr><td>6 ans ou plus</td><td>0,0 %</td></tr> </table>	moins de 1 an	6,0 %	moins de 2 ans	5,0 %	moins de 3 ans	4,0 %	moins de 4 ans	3,0 %	moins de 5 ans	2,0 %	moins de 6 ans	1,0 %	6 ans ou plus	0,0 %	Jusqu'à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un tarif fixe. Les frais d'acquisition sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.
moins de 1 an	6,0 %																
moins de 2 ans	5,0 %																
moins de 3 ans	4,0 %																
moins de 4 ans	3,0 %																
moins de 5 ans	2,0 %																
moins de 6 ans	1,0 %																
6 ans ou plus	0,0 %																

Ont bien aimé avoir les % et les \$

Tarif fixe -- « obligatoire en droit et clair comme de l'eau de roche »

- Les en-têtes de colonne sont difficiles à voir.
- « Jusqu'à... » devrait se lire « entre 0 \$ et... » pour reprendre la formule de la colonne précédente.
- Les investisseurs ont trébuché sur les termes « Jusqu'à 60 \$... », car ils figurent à côté de « moins de 1 an » mais semblent s'appliquer à 6 ans. Pour clarifier : « Entre 0 \$ et 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue ».
- La phrase figurant à la 2^e puce des deux sections est un peu difficile à comprendre. Le membre de phrase qui suit la virgule déconcerte le lecteur, qui doit reprendre la phrase du début pour saisir le lien causal. Cet effet pourrait être atténué.
- Plusieurs investisseurs aiment qu'on leur propose des questions à poser à leurs conseillers, car ils ne savent pas toujours quoi leur demander.

Détail des réactions – Conseillers Frais d'acquisition



- ✓ Bien des conseillers sont d'avis qu'il est important d'informer les clients des frais d'acquisition et ils ont signalé que c'est ce qu'ils font. Plusieurs trouvent que cette rubrique est claire et sans ambiguïté et qu'elle est utile pour expliquer les frais d'acquisition à leurs clients.
- Les conseillers apprécient qu'on recommande aux clients de demander des explications à leur conseiller.
- Certains se demandent pourquoi on conseille aux clients de comparer les frais d'acquisition de fonds semblables, alors que ces frais sont à peu près les mêmes.
- Certains ont remarqué qu'il n'est pas clair que les clients doivent choisir entre les deux types de frais et non payer les deux.
- Les conseillers aiment bien que les frais soient présentés en % et en \$ – « le calcul est simple ».
- Certains sont aussi d'avis que le résumé « Jusqu'à 60 \$... » peut porter à confusion, mais l'ont compris après réflexion. Ces termes s'appliquent à l'ensemble de la colonne qui précède, mais ne paraissent qu'en regard de la première ligne.
- Les conseillers ont commenté amplement la phrase « Vous négociez le taux avec votre conseiller ». Certains ont signalé qu'ils ne négocient pas et d'autres ont affirmé que cet énoncé incitera les clients à tenter de négocier.
- Les conseillers n'ont aucun problème avec les énoncés des 2^e puces et ont affirmé en général qu'il est bon que les clients disposent de cette information.

Détail des réactions – Investisseurs Commissions

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Page 2

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez, sauf s'il choisit d'y renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
- Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.

« Est-ce la commission de suivi? »

« Pourquoi touchent-ils deux commissions? »

- ✓ Les investisseurs sont très intéressés par le sujet, mais n'ont pas tous compris l'explication. Le gros de cette information leur est inconnu. Après lecture, ils ne savaient toujours pas comment la commission s'intègre aux dépenses annuelles mentionnées dans le *Bref aperçu* ni qui verse la commission – « *Cela fait-il partie des 3,10 % ?* ». Cela semble aussi faire double emploi avec les frais d'acquisition.
- Certains s'inquiètent de ce que la commission puisse augmenter avec le temps. Quelques-uns voulaient savoir de combien la commission augmenterait, pour quelles raisons et s'ils en seraient avertis.
- Un petit nombre d'entre eux voulaient aussi avoir un moyen pour se faire une opinion sur les frais, comme une comparaison avec d'autres fonds.
- Lorsqu'on leur a posé la question cependant, la plupart d'entre eux ont affirmé que le document leur donnait assez d'information sur les coûts dans l'ensemble.

Détail des réactions – Conseillers Commissions



- ✓ Les conseillers ont eu plus de difficulté avec cette rubrique qu'avec toute autre de la fiche de renseignements. Certains ont indiqué qu'ils informent toujours leurs clients dès le départ de la commission demandée; d'autres ont signalé que les clients ne s'en informent pas.
- Les conseillers ont fait valoir que les pratiques en matière de commission sont si différentes d'un bout à l'autre du Canada qu'il est difficile de les résumer clairement et succinctement aux investisseurs.
- Plusieurs conseillers ont déclaré que cette rubrique ne se traduira pour le conseiller que par « d'autres explications à donner si je fonctionne différemment ».
 - Certains ont particulièrement en aversion le membre de phrase « sauf s'il choisit d'y renoncer ».
 - « Je devrai expliquer pourquoi je n'y renonce pas. »
 - « C'est mon courtier qui en bénéficie, pas moi. »
 - « Supprimez cet énoncé. Je ne connais personne qui fasse cela. »
- Plusieurs conseillers ont cherché le terme « commission de suivi » et, ne le trouvant pas, ont conclu que ces frais n'étaient pas abordés. Ils ont aussi signalé que l'on devrait lire : « Il peut également toucher sur une base continue une commission... », car ce ne sont pas tous les conseillers qui touchent une commission de suivi.
- Quelques conseillers sont mécontents de l'énoncé de la dernière puce qui leur demande d'établir une comparaison de leur commission avec celle de fonds semblables.
- Globalement, cette rubrique devrait être presque entièrement réécrite, tant pour les investisseurs que pour les conseillers.

Détail des réactions – Investisseurs

Et si je change d'idée?

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Page 2

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat en envoyant à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition payés.

- ✓ Les investisseurs sont heureux que cette information paraisse dans la fiche de renseignements et n'ont eu aucune difficulté à la comprendre.
- Certains étaient au courant de l'existence d'un délai de réflexion, mais ne savaient pas qu'il était de deux jours.
- Plusieurs ont été surpris de constater qu'en cas d'annulation, ils risquent de récupérer une somme inférieure au montant investi si la valeur du fonds a baissé, mais ils ont accepté ce fait après réflexion.
- Bon nombre ne savaient pas qu'ils récupèrent les frais d'acquisition dans un tel cas.

Détail des réactions – Conseillers Et si je change d'idée?



- ✓ Cette rubrique est claire et informative. Plusieurs conseillers ont admis qu'ils discutent rarement de cette question avec leurs clients.
- Les conseillers étaient habituellement au courant du délai de réflexion mais ne savaient pas tous qu'il est de deux jours et que les investisseurs récupèrent leurs frais d'acquisition.
- Bien des conseillers ont dit ne pas être dérangés par cette rubrique, puisqu'ils supposent que beaucoup d'investisseurs sont au courant de toute façon.
 - « Ça ne joue pas contre moi si j'exécute correctement le processus de vente. »
- Seuls quelques conseillers ont objecté que –
 - « Cela permet à l'acheteur de commencer à avoir des regrets. Plus on met cet énoncé en évidence, plus l'acheteur reconsidérera sa décision. L'énoncé figure déjà dans le prospectus. »
- Un conseiller a signalé qu'à sa connaissance, « dans 90 % des cas, les clients peuvent retirer jusqu'à 10 % de leurs fonds sans pénalité », et que cette information devrait être ajoutée.

Détail des réactions – Renseignements



Fonds distinct

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Fonds communs XYZ Inc.
123, rue Répartition de l'actif
Toronto (Ontario) M1A 2B3

Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556

Courriel : placement@fondsxzy.com
Site Web : www.fondsxzy.com

Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.



© Marques déposées de XYZ Compagnie.

OPC

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds ou pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Fonds communs XYZ Inc.
123, rue Répartition de l'actif
Toronto (Ontario) M1A 2B3

Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556

Courriel : placement@fondsxzy.com
Site Web : www.fondsxzy.com



© Marques déposées de XYZ Compagnie.

- ✓ La rubrique « Renseignements » a été bien accueillie; les investisseurs et les conseillers la jugent complète.
- Les participants qui investissent dans les fonds distincts ont voulu savoir où trouver la fiche de renseignements du contrat d'assurance.
- Certains investisseurs voudraient qu'on ajoute les heures d'ouverture.

3.3 Langue française



APERÇU DU FONDS
 XYZ Compagnie
 Contrat d'assurance A sous-jacent
 XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B
 au 30 juin 2006

Brief aperçu
 Date de création: 27 janvier 1996
 Valeur nette au 30 juin 2006: 1 milliard de dollars
 Gestionnaire de portefeuille: Gestion de capitaux Lité
 Distribution: Annuelle, le 31 décembre
 Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006: 3,10 %
 Composition: 2,25 %
 Dépenses du fonds: 2,25 %
 Frais d'entretien: 0,85 %

Dans quel le fonds investit-il?
 Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements de fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont sujets à des changements fréquents.

Dix principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Enbridge Corp.
3. Rona Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Suncoast Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)

Secteur d'activité	34,0 %
Services financiers	34,0 %
Énergie	26,6 %
Divers industriels	16,4 %
Services aux entreprises	6,4 %
Télécommunications	5,9 %
Médias/informatique	3,2 %
Secteur de santé	2,3 %
Services aux consommateurs	2,1 %
Métaux	1,9 %
Biens de consommation	0,6 %

Combien est-ce que le fonds prend mes rapporités?
 Vous les obtenez chaque fois que le fonds vous les paie. Les rapporités indiqués sont sans apprêt déduction des dépenses annuelles. Tous les cheques étant émis par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.

Quel est le degré de risque?
 Le risque associé au fonds est modéré. Lorsqu'un investisseur dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer.

Y a-t-il des garanties?
 Vous bénéficiez d'une garantie de 75 % du montant investi, moins les rapporités et les frais, si vous conservez le contrat pendant dix ans. Si vous conservez le contrat jusqu'à votre décès, vos bénéficiaires reçoivent 100 % du montant investi, moins les rapporités et les frais.

À quel le fonds est-il destiné?
 Aux investisseurs qui :
 • cherchent un placement à long terme
 • désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes
 • peuvent supporter les fluctuations des marchés boursiers.
 Il n'existe pas de fonds si vous avez besoin d'une source de revenus régulières.

APERÇU DU FONDS
 XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B

Quels sont les frais d'acquisition?
 Vous pouvez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu des options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'évaluer vos options avec vos fonds sélectionnés.

Option de frais d'acquisition	Coût moyen payé	Coût moyen déduit (généralisé)
Frais d'acquisition inclus (0% pendant 90 jours) Après 90 jours, 4% à 4,8% au moment de l'achat	(0\$ pendant 90 jours) Après 90 jours sur charge fixe de 2 000 \$	• Vous n'avez à payer aucun frais. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant investi, ce qui signifie que vous commencez avec un montant plus élevé. • Demandez à votre conseiller de vous expliquer les avantages et les inconvénients.
Frais d'acquisition offerts Si vous achetez : - moins de 1 an : 0,0 % - moins de 2 ans : 0,0 % - moins de 3 ans : 0,0 % - moins de 4 ans : 0,0 % - moins de 5 ans : 0,0 % - moins de 6 ans : 0,0 % - 6 ans et plus : 0,0 %	Après 90 jours sur charge fixe de 2 000 \$	• Il n'y a pas de frais. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant investi, ce qui signifie que vous commencez avec un montant plus élevé.

Comment mon conseiller est-il rémunéré?
 • Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez, sauf s'il choisit l'option « inclus ».
 • Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
 • Votre conseiller peut vous offrir des frais de commission associés à ce fonds et à d'autres produits offerts par XYZ Compagnie.

Et si je change d'avis?
 • Vous pouvez annuler votre achat et envoyer à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant le date d'achat.
 • Vous recevrez le montant investi, le moins ce qui revient au fonds à ce point.
 • Vous recevrez également les frais d'acquisition payés.

Renseignements
 Pour de plus amples renseignements sur les fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :
 Fonds communs XYZ Inc.
 123, rue Riparian de l'Est
 Toronto (Ontario) M5A 2E3
 Téléphone : 416-555-5555
 Sans frais : 1-800-555-5556
 Courriel : gsk@xyzcompagnie.com
 Site Web : www.xyzcompagnie.com
 Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

XYZ Compagnie
 1000 Avenue du Commerce

- ✓ Dans l'ensemble, la traduction française du document a été très bien reçue. L'animatrice francophone, qui a une vaste expérience des recherches dans le secteur financier au Québec, a signalé qu'il s'agit de l'une des meilleures traductions qu'elle ait jamais vu.
- La plupart des observations des investisseurs et des conseillers au sujet de la langue ont porté sur des questions mineures ou des préférences personnelles.
- On a toutefois noté une erreur à la page 2, dans le tableau des frais d'acquisition, où le mot « après » (« Si vous vendez après... ») aurait dû se lire « avant » (« Si vous vendez avant... »).
- Des commentaires détaillés sur le français suivent. Ces commentaires sont semblables pour les deux fiches (fonds distincts et OPC). Le document sur les fonds distincts est utilisé à titre d'illustration.

Langue française – page 1

CVMO
La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



XYZ Compagnie

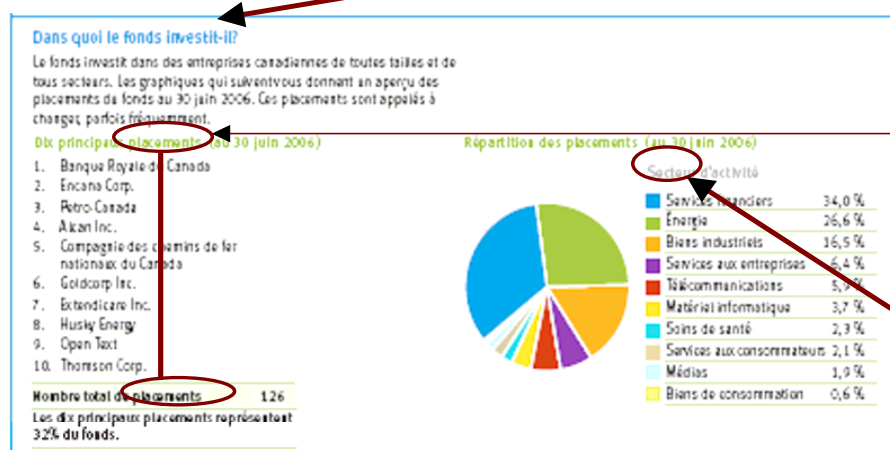
APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurisque
XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B
au 30 juin 2006

Bref aperçu		Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	
Date de création	1 ^{er} janvier 1995		3,10 %
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Composition :	
Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire capital, Ltée	Dépenses du fonds	2,25 %
Distributions	Annuelles, le 15 décembre	Frais d'assurance	0,85 %

- Certains participants sont déconcertés par le fait qu'on qualifie le document de « contrat d'assurance » et qu'il soit question de « fiche de renseignements du contrat d'assurance » ailleurs (2^e paragraphe de la rubrique sur les garanties et dernier paragraphe de la rubrique ombrée intitulée « Renseignements » à la page 2). Au haut de la 1^{ère} page figure la mention « contrat d'assurance », tandis que le document a tout d'une « fiche de renseignements ».

Langue française – page 1



- Un investisseur trouve que la formulation de ce titre est quelque peu maladroite. Il propose la formulation suivante : « Quels sont les investissements du fonds? »
- Le terme « Placements » est clair pour la plupart des participants, mais un conseiller, ne le connaissant pas, a proposé d'employer plutôt le terme anglais « holdings ».
- Un participant signale que le terme « secteur d'activité » pourrait/devoir être mis au pluriel puisque la liste comporte plusieurs secteurs d'activité. On lirait ainsi « secteurs d'activité ».

Langue française – page 1

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

Voici les résultats obtenus par le fonds dans le passé. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.

Il importe de noter que ces résultats ne vous permettent pas de prévoir le rendement du fonds dans l'avenir.

Rendements annuels
Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années terminées le 30 juin. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes détenues au début de l'année.

Année	Rendement annuel (%)
1997	23,9%
1998	12,8%
1999	-5,8%
2000	24,4%
2001	18,2%
2002	-5,7%
2003	-7,0%
2004	20,1%
2005	12,2%
2006	21,8%

Rendement moyen
La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détient aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

- Un conseiller estime que ce titre promet que le fonds générera des revenus. Le verbe « rapporter » suggère un gain. Le terme « Rendement », utilisé à deux occasions dans les sous-titres, serait plus neutre.
- Le membre de phrase « Toutes choses étant égales par ailleurs... » sème la confusion. Il a souvent dû être relu.
- Un petit nombre de conseillers ont contesté cet énoncé, faisant valoir que malgré des frais de gestion élevés, un fonds peut produire de très bons rendements.
- Selon un investisseur (averti) et un conseiller, cette phrase est typique de ce genre de texte et se lit habituellement comme ceci : « Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. » Un conseiller est d'avis qu'il est plus approprié d'employer le terme « rendements » que « résultats. »

Langue française – page 1

Quel est le degré de risque?

Le risque associé au fonds est modéré. Lorsqu'on investit dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer.

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

- Dans cette rubrique du document, le libellé est clair, quoiqu'un petit nombre d'investisseurs ont demandé que le risque « modéré » soit expliqué.
- Un participant voudrait qu'une comparaison avec d'autres fonds soit présentée.

Langue française – page 1

Y a-t-il des garanties?

Vous bénéficiez d'une garantie de 75 % du montant investi, moins les retraits et les frais, si vous conservez le contrat pendant dix ans. Si vous conservez le contrat jusqu'à votre décès, vos bénéficiaires recevront 100 % du montant investi, moins les retraits et les frais.

Vous payez des frais d'assurance annuels pour obtenir ces garanties. Pour plus de détails, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

- Comme il a été mentionné précédemment, certains participants sont déconcertés par la mention « contrat d'assurance ». S'il ne s'agit pas de la « fiche de renseignements du contrat d'assurance », de quoi s'agit-il alors? Au haut de la page figure la mention « contrat d'assurance », tandis que le document a tout d'une « fiche de renseignements ».

Langue française – page 1

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchant un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

N'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

- Le libellé de cette rubrique est clair pour la plupart des participants.
- Quelques conseillers sont cependant d'avis que le verbe « cherchent » devrait être remplacé par « désirent », parce que les investisseurs pourraient ne pas chercher un placement en tant que tel, mais plutôt s'en faire proposer.
- Selon certains investisseurs, la dernière phrase semble contradictoire parce que le fonds en cause est censé s'adresser aux investisseurs prêts à s'exposer à un risque modéré.

Langue française – page 2

APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B

Quels sont les frais d'acquisition?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds semblables.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Ce que vous obtenez en plus
	(En pourcentage %)	(En dollars \$)	
Frais d'acquisition initiaux	Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> Vous négociez le taux avec votre conseiller. Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante travaille pour vous. Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté.
Frais d'acquisition différés	Si vous vendez après : <ul style="list-style-type: none"> moins de 1 an : 4,0 % moins de 2 ans : 3,0 % moins de 3 ans : 4,0 % moins de 4 ans : 3,0 % moins de 5 ans : 2,0 % moins de 6 ans : 1,0 % 6 ans ou plus : 0,0 % 	Jusqu'à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un tarif fixe. Les frais d'acquisition sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.

- Un participant, dont la langue maternelle n'est pas le français, est d'avis que le terme « frais d'acquisition » n'est pas idiomatique et relève d'un niveau de langue supérieur à la langue de tous les jours. Le titre n'est pas aussi simple que les autres titres du document, qui sont formulés à la première personne. Un titre plus conforme au reste du document serait : « Combien ça vas [sic] me coûter? »
- Selon un conseiller, il serait peut-être plus simple d'utiliser partout dans le document le terme « frais d'achat » plutôt que « frais d'acquisition ».
- Certains pensent que les énoncés des premier et troisième puces de cette section du tableau sont contradictoires. Comme l'a fait remarquer l'un des investisseurs : « Soit c'est ouvert à la négociation, soit le conseiller vous fait part des coûts. »
- Un investisseur pense qu'il serait plus clair d'ajouter les mots « suite à mon achat ».
- Comme il a été mentionné précédemment, il y a une erreur dans ce titre. On devrait lire : « Si vous vendez avant », et non « après ».

Langue française – page 2

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez, sauf s'il choisit d'y renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
- Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.

- Le libellé de cette rubrique est clair pour tous les participants.

Langue française – page 2

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat en envoyant à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition payés.

-
- Le libellé de cette rubrique est clair.

Langue française – page 2

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Fonds communs XYZ Inc.
123, rue Répartition de l'actif
Toronto (Ontario) M1A 2B3

Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556

Courriel : placement@fondsoyz.com
Site Web : www.fondsoyz.com

Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.



XYZ Compagnie

© Marques déposées de XYZ Compagnie.

- Le texte de la case des renseignements est clair pour tous les participants. Cependant, comme on l'a fait remarquer précédemment à propos de la fiche de renseignements sur les fonds distincts, certains sont déconcertés par la désignation « fiche de renseignements du contrat d'assurance ». Le document qu'ils ont entre les mains est-il la fiche de renseignements ou s'agit-il d'un autre document; si tel est le cas, où peuvent-ils se le procurer?

3.4 Impact de la couleur

- Les versions noir et blanc et couleur des documents ont été remises en alternance aux interviewés. Ceux qui travaillaient avec la version noir et blanc se faisaient présenter la version couleur à la fin de l'interview, et inversement.
- Les participants préfèrent presque à l'unanimité la version couleur. Ils font valoir que la fiche de renseignements en couleur semble plus professionnelle, plus digne de foi, plus fiable et plus compréhensible. Les graphiques et diagrammes, les titres et la case du *Bref aperçu* attirent davantage l'attention. De plus, la couleur les incite à lire le document.
 - « *Il y a une grande différence entre le noir et blanc et la couleur. [Le document noir et blanc] me fait l'effet d'une photocopie qui traîne. Il n'a pas de valeur; il ne fait pas professionnel. Pourquoi le lirais-je? »*
 - « *Un document noir et blanc est anonyme comme une brochure publicitaire envoyée par la poste. Pourquoi le lirais-je s'il n'est pas en couleurs? »*
 - « *Un document couleur m'aide à me concentrer davantage. On y met en évidence les zones sur lesquelles je veux porter mon attention et c'est plus plaisant à lire. »*
 - « *C'est [la couleur] plus digne de foi. »*



4.0 Impressions générales



4.0 Impressions générales – Investisseurs

- Après examen, les participants qui investissent dans des OPC et ceux qui investissent dans des fonds distincts ont eu dans l'ensemble des commentaires très positifs au sujet de la fiche de renseignements sur les fonds, soulignant –
 - la facilité de lecture
 - l'exhaustivité de l'information
 - la pertinence de l'information pour leur décision d'achat
 - l'intégrité et l'honnêteté du texte
 - sa concision
- Les investisseurs ont déclaré qu'en raison de la clarté, de la facilité de lecture et de la concision de l'*Aperçu du fonds*, ils liraient le document s'ils investissaient dans le fonds. À Montréal, quelques-uns ont affirmé que le document les rendrait plus prudents.
- Parallèlement, bon nombre ont admis ne pas lire le prospectus et se fier plutôt à ce que leur dit leur conseiller. Ceux qui actuellement ne font que survoler le prospectus se fieraient vraisemblablement à l'information donnée dans l'*Aperçu du fonds*. Quelques investisseurs avertis utiliseraient les deux, mais sont heureux de pouvoir compter sur le résumé que leur donne l'*Aperçu du fonds*.

Impressions générales (suite)

- « Ce n'est pas la seule chose dont je me servais pour prendre une décision, mais cela me fait réfléchir et mieux comprendre... une sorte de sensibilisation. »
- « Ce document m'a appris des choses sur les fonds distincts. »
- « Oui, je le lirais si j'investissais. Je ne comprends pas parfaitement les placements, mais j'essaie de les comprendre le plus possible. J'ai besoin qu'on m'en parle comme à un profane. »
- « Je ne lis jamais ces documents. Ils sont si superficiels. C'est le premier dont je constate l'intégrité. »
- « Quel outil... quel cadeau du ciel... remercions le Canada, une fiche de renseignements au lieu d'un prospectus. »
- « Ils n'ont pas le choix dans ce document. J'ai assez d'information pour prendre une décision... mais il n'y a pas assez de données sur le risque. J'irais chercher des renseignements ailleurs à ce sujet. »
- « C'est bien. En ce moment, je reçois trop d'information... Ça prend du temps et c'est difficile à lire. En revanche, ce document-ci est fantastique. »
- « Je suis occupé mais j'ai assez de temps pour ce document... cet outil... intègre. »
- « Ici, on me met en garde, on n'essaie pas de m'avoir. »
- « Je le lirais du premier au dernier mot. »

Impressions générales – Conseillers



- Après examen exhaustif, tous les conseillers, à une exception près, étaient en faveur de l'adoption du document. Beaucoup ont loué l'honnêteté de l'information. Ils ont décrit le document comme informatif, court et facile à lire. Ils estiment que les clients le liraient et en tireraient de l'information utile et pertinente. Plusieurs pensent aussi que l'*Aperçu du fonds* faciliterait leur travail.
 - « On y trouve la plupart des renseignements que recherchent les gens, et il ne fait pas 50 ou 60 pages. C'est de l'information propre au fonds et les clients le liraient. »
 - « Les clients seront plus enclins à lire ce document que le prospectus. »
 - « Je suis content d'avoir pu m'exprimer sur le sujet. Personne ne pose de questions et tout reste caché. Je serais plus intéressé à offrir plus d'organismes de placement collectif si j'avais cet outil. »
 - « C'est fantastique, époustouflant. C'est exactement ce dont je parle. »
 - « Réfléchi et complet. »
 - « Je l'ai trouvé très bon. Je rédige déjà moi-même une fiche de renseignements d'une page pour mes clients, le Morning Star. Le travail est donc déjà fait. »
 - « Il était temps qu'ils s'y mettent... On devrait l'envoyer à tous ceux qui envisagent d'acheter; personne ne devrait avoir à le demander au conseiller. »
 - « Je ne vois aucun problème à ce qu'on fournisse plus d'information aux clients. »
- Les réserves concernent principalement le traitement des commissions et, pour quelques-uns, surtout à Montréal, l'adoucissement ou un meilleur équilibre des mises en garde et l'ajout de données comparatives. Bien des conseillers discuteraient des points soulevés dans le document avec leurs clients et le compléteraient. Ils ne souhaitent pas que le document soit plus long.



5.0 Rôle dans le processus de vente



5.0 Rôle dans le processus de vente – Investisseurs



- ✓ Les investisseurs veulent recevoir l'*Aperçu du fonds* avant d'acheter, ou examiner le document avec leur conseiller financier. Il serait inutile de le recevoir après l'achat.
- Plusieurs ont également affirmé que le conseiller qui leur communiquerait cette information leur semblerait plus fiable.
 - « *Le conseiller financier devrait utiliser ce document. Il nous aide à décider si on investira ou non. Il est court et simple et couvre les points essentiels.* »
 - « *Je veux travailler avec un représentant en assurances qui me remet un document comme celui-ci. Il prendrait le temps d'expliquer... m'accorde de la valeur comme client.* »
 - « *Si cela devient une norme dans le secteur des assurances, je m'attendrais à ce que tous les conseillers présentent l'information de cette façon. Il ne faudrait pas que l'un d'eux fasse bande à part. Si un conseiller ne me remettait pas la fiche de renseignements, je ne le trouverais pas fiable.* »
- Certains ont dit qu'ils emporteraient le document pour l'étudier plus à fond et prendre une décision et d'autres qu'ils auraient assez d'information pour prendre une décision sur le coup.
 - « *Mon conseiller examinerait le document avec moi, puis je l'emporterais à la maison, l'étudierais avec mon mari et déciderais ensuite si j'achète ou non.* »
 - « *Je voudrais que mon conseiller me l'envoie à l'avance, puis nous pourrions en discuter.* »

Rôle dans le processus de vente (suite)



- Il arrive souvent à certains investisseurs qui ont une relation établie avec leur conseiller financier de prendre des décisions au téléphone. Ils aimeraient quand même voir la fiche de renseignements avant de prendre une décision finale.
- S'ils ne rencontrent pas leur conseiller, les investisseurs préfèrent recevoir le document par courriel ou le télécharger sur Internet. Personne ne veut le recevoir par télécopieur parce qu'on perd la couleur, et personne ne veut le recevoir par la poste parce que la livraison est trop lente.
- On a présenté en même temps de trois à cinq fiches aux investisseurs et on leur a demandé s'ils utiliseraient l'*Aperçu du fonds*, et, le cas échéant, de quelle manière, dans le cas où ils envisageraient de faire plus d'un placement à la fois.
- Les investisseurs ont étalé les fiches sur la table et ont facilement comparé les divers fonds en se fondant sur la mise en page, les titres, les graphiques et diagrammes et la couleur.
 - « *Je saurais toujours où trouver ce dont j'ai besoin et laisser tomber le reste. Je lirais bien les 4 ou 5 fiches. Je ne me sens pas submergé. Quand on s'est habitué au document, on trouve facilement et rapidement l'information qu'on cherche.* »
 - « *Je ne trouverais pas astreignant d'en lire plusieurs. Je pourrais ainsi établir des comparaisons... ce n'est pas un problème.* »
 - « *L'information serait uniforme; ça me convient.* »

Rôle dans le processus de vente – Conseillers



- ✓ Tous les conseillers à Montréal et à Toronto, à une exception près, ont affirmé qu'ils utiliseraient l'*Aperçu du fonds* dans le cadre du processus de prévente. Dans le cas d'une vente par téléphone, bon nombre l'enverraient par courriel ou communiqueraient le lien Internet à leurs clients avant ou pendant l'entretien. Quelques conseillers l'examineraient tranquillement chez le client.
- Beaucoup estiment que le document faciliterait leur travail. Ce ne serait pas pour eux une formation sur les fonds – sauf un rappel des dépenses propres au fonds, RFG ou FAD – mais il pourrait fournir des sujets sur lesquels s'entretenir avec les clients.
- Les conseillers aiment bien l'idée d'une fiche de renseignements s'ils doivent présenter plus d'un fonds à un client. Selon eux, les clients pourraient l'étudier facilement et établir sans problème des comparaisons grâce au format uniforme.
- Un conseiller préfère continuer d'utiliser *Morningstar* car on y trouve plus de détails. Il n'aime pas beaucoup non plus le fait que le document ne présente qu'un seul OPC, préférant proposer des portefeuilles à ses clients.
- Les conseillers ont été heureux d'apprendre que l'on envisage de réglementer l'*Aperçu du fonds* à la place du prospectus, mais souhaitent toutefois que le prospectus puisse être remis à ceux qui le demandent. Plusieurs ont fait remarquer que peu de leurs clients lisent le prospectus.

Rôle dans le processus de vente (suite)

« Si je montais un portefeuille, j'en examinerais cinq rapidement... Le premier servirait surtout à expliquer comment tout ça fonctionne, puis je passerais aux sociétés... Voilà ce que je ferais. C'est utile. Cela m'aide. »

« Je choisirais le fonds et j'utiliserais la fiche pour en discuter, puis je leur dirais où ils peuvent trouver un complément d'information... pré-vente. »

« Si l'entretien avait lieu au téléphone, je leur dirais de consulter le document à l'ordinateur... et je les rappellerais le lendemain. »

« Pour provoquer la discussion, la deuxième page est utile. »

« Je lirais le document avec mes clients et leur signalerais l'information clé. »

« Ils sont plus susceptibles de lire cette fiche qu'un prospectus. »



Annexe



Organismes de placement collectif – Anglais



FUND FACTS

XYZ Canadian Equity Fund (June 30, 2006)

Quick facts

Date created	January 1, 1996	Portfolio manager	Capital Asset Management Ltd.
Total value on June 30, 2006	\$1 billion	Distributions	Annually, on December 15
Annual expenses, as a % of the fund's total value for the year ended June 30, 2006	2.25%		

What does the fund invest in?

The fund invests in Canadian companies. They can be of any size and from any industry. The charts below give you a snapshot of the fund's investments on June 30, 2006. The fund's investments will change, sometimes frequently.

Top 10 Investments (June 30, 2006)

- Royal Bank of Canada
- Encanto Corp.
- Petro-Canada
- Alexco Inc.
- Canadian National Railway Company
- Goldcorp Inc.
- Exandicare Inc.
- Husky Energy
- Open Text
- Thomson Corp.

Total investments: 126
The top 10 investments make up 32% of the fund.

Investment mix (June 30, 2006)

Industry	Percentage
Financial services	34.0%
Energy	26.6%
Industrial goods	16.5%
Business services	6.4%
Telecommunication	5.9%
Hardware	3.7%
Healthcare services	2.3%
Consumer services	2.1%
Media	1.9%
Consumer goods	0.6%

How much can I make?

Here's how the fund has performed in the past. Returns are after the annual expenses have been deducted. All things being equal, the higher the expenses, the lower your return.

It's important to note that this doesn't tell you how the fund will perform in the future.

Year-by-year returns

This chart shows how the fund has performed in each of the past 10 years ending on June 30. There were three years when people who owned this fund lost some of the money they had at the start of the year.

Year	Return
1997	15.0%
1998	21.0%
1999	11.0%
2000	-8.0%
2001	24.0%
2002	14.0%
2003	8.0%
2004	12.0%
2005	20.0%
2006	21.0%

Average return
A patron who invested \$1,000 in the fund 10 years ago now has \$2,663. This works out to an average of 10% a year.

How risky is it?

The fund has moderate risk. When you invest in a fund, the value of your investment can go down as well as up.

Very low Low Low to moderate **Moderate** Moderate to high High

Are there any guarantees?

Mutual funds don't have any guarantees. You may not get back the amount of money you invest.

Who is this fund for?

Investors who:

- are looking for a long-term investment
- want to invest in a broad range of Canadian companies
- can handle the ups and downs of the stock market.

Don't buy this fund if you need a steady source of income from your investment.

FUND FACTS

XYZ Canadian Equity Fund (cont.)

How much does it cost to buy?

You may have to pay a sales charge. The table below outlines your options. Ask your adviser to explain the pros and cons of each option, and how they compare with similar funds.

Sales charge option	What you pay	What else you should know
Initial sales charge	(In percent %) 0.4% when you buy	(In dollars \$) Up to \$40 on any \$1,000 you buy
Deferred sales charge	If you sell within: 1 year of buying 6.0% 2 years of buying 5.0% 3 years of buying 4.0% 4 years of buying 3.0% 5 years of buying 2.0% 6 years of buying 1.0% After 6 years none	Up to \$60 on any \$1,000 you sell

How does my adviser get paid?

- Your adviser gets a commission when you buy, unless they choose to waive it.
- Your adviser also gets an ongoing commission for as long as you hold the fund. This commission may increase over time.
- Your adviser can tell you the commission rates for this fund, and how they compare with similar funds.

What if I change my mind?

- You can cancel your purchase by notifying your adviser in writing within two business days after you buy.
- You'll get back the amount you invested or less if the value of the fund has gone down.
- You'll also get back any sales charges you paid.

For more information

For more information about this fund or for a copy of the simplified prospectus, speak to your adviser or contact:

XYZ Mutual Funds Inc.
125 Asset Allocation St.
Toronto, ON M1A 2E3

Phone: (416) 555-5555
Toll-free: 1-800-555-5556

Email: investing@xyzfunds.com
www.xyzfunds.com

© Registered adviser of XYZ Company

Fonds distincts – Anglais



FUND FACTS

Choice Insurance Contract
XYZ Canadian Equity Fund Class B Guarantee
June 30, 2006

Quick facts

Date created:	January 1, 1996	Annual expenses, as a % of the fund's total value for the year ended June 30, 2006:	3.10%
Total value on June 30, 2006:	\$1 billion	Made up of:	
Portfolio manager:	Capital Asset Management Ltd.	Fund expenses:	2.25%
Distributions:	Annually, on December 15	Insurance costs:	0.85%

What does the fund invest in?
The fund invests in Canadian companies. They can be of any size and from any industry.

Top 10 Investments (June 30, 2006)

- Royal Bank of Canada
- Encana Corp.
- Petro-Canada
- Alcan Inc.
- Canadian National Railway Company
- Calscorp Inc.
- Ixtociana Inc.
- Husky Energy
- Open Text
- Thomson Corp.

Total Investments 126
The top 10 investments make up 32% of the fund.

Investment mix (June 30, 2006)

Industry	Percentage
Financial services	34.0%
Energy	26.6%
Industrial goods	16.5%
Business services	6.4%
Telecommunication	5.9%
Hardware	3.7%
Healthcare services	2.3%
Consumer services	2.1%
Media	1.9%
Consumer goods	0.6%

How much can I make?
Here's how the fund has performed in the past. Returns are after the annual expenses have been deducted. All things being equal, the higher the expenses, the lower your return. It's important to note that this doesn't tell you how the fund will perform in the future.

Year-by-year returns
This chart shows how the fund has performed in each of the past 10 years ending on June 30. There were three years when people who held this fund lost some of the money they had at the start of the year.

Year	Return
1997	26.2%
1998	12.9%
1999	-26%
2000	28.0%
2001	14.3%
2002	8%
2003	-5.7%
2004	-11.5%
2005	29.3%
2006	12.2%
2007	21.8%

Average return
A person who invested \$1,000 in the fund 10 years ago now has \$2,682. This works out to an average of 10% a year.

How risky is it?
The fund has moderate risk. When you invest in a fund, the value of your investment can go down as well as up.

Very low Low Low to moderate **Moderate** Moderate to High High

Are there any guarantees?
You are guaranteed to receive 75% of the amount you invest, less any withdrawals and fees, if you hold the contract for 10 years. If you hold the contract until you die, your beneficiaries will receive 100% of the amount you invest, less any withdrawals and fees. You pay annual insurance costs to get these guarantees. For more details, ask your adviser or see the insurance contract fact sheet.

Who is this fund for?
Investors who:
• are looking for a long-term investment
• want to invest in a broad range of Canadian companies
• can handle the ups and downs of the stock market.

Don't buy this fund if you need a steady source of income from your investment.

FUND FACTS

XYZ Canadian Equity Fund Class B Guarantee cont'd

How much does it cost to buy?

You may have to pay a sales charge. The table below outlines your options. Ask your adviser to explain the pros and cons of each option, and how they compare with similar funds.

Sales charge option	What you pay	What else you should know	
Initial sales charge	(In per cent %)	(In dollars \$)	
	0.4% when you buy	Up to \$40 on every \$1,000 you buy	
Deferred sales charge	If you sell within:	Up to \$60 on every \$1,000 you sell	
	1 year of buying		6.0%
	2 years of buying		5.0%
	3 years of buying		4.0%
	4 years of buying		3.0%
	5 years of buying		2.0%
	6 years of buying		1.0%
After 6 years	none		

How does my adviser get paid?

- Your adviser gets a commission when you buy, unless they choose to waive it.
- Your adviser also gets an ongoing commission for as long as you hold the fund. This commission may increase over time.
- Your adviser can tell you the commission rates for this fund, and how they compare with similar funds.

For more information

For more information about this fund, speak to your adviser or contact:
XYZ Mutual Funds Inc.
123 Asset Allocation St.
Toronto, ON M1A 2B3
Phone: (416) 555-5555
Toll-free: 1-800-555-5556

What if I change my mind?

- You can cancel your purchase by notifying your adviser in writing within two business days after you buy.
- You'll get back the amount you invested unless if the value of the fund has gone down.
- You'll also get back any sales charges you paid.

Email: investing@xyzfunds.com
www.xyzfunds.com
For more information about your insurance contract, speak to your adviser or see the insurance contract fact sheet.



Organismes de placement collectif – Français



APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de capitaux Ltée
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Distributions	Annuelles, le 15 décembre
Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006: 2,25 %			

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements de fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer, parfois fréquemment.

Dix principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extensicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)

Secteur d'activité	Part
Services financiers	24,0 %
Énergie	26,6 %
Biens industriels	16,5 %
Services aux entreprises	6,4 %
Télécommunications	5,9 %
Matériel informatique	3,7 %
Soins de santé	2,3 %
Services aux consommateurs	2,1 %
Médias	1,9 %
Biens de consommation	0,6 %

Nombre total de placements: 126
Les dix principaux placements représentent 32% du fonds.

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

Voici les résultats obtenus par le fonds dans le passé. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.

Il importe de noter que ces résultats ne vous permettent pas de prévoir le rendement du fonds dans l'avenir.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années terminées le 30 juin. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes obtenues au début de l'année.

Année	Rendement
1997	21,3 %
1998	32,8 %
1999	11,1 %
2000	24,5 %
2001	10,3 %
2002	5,0 %
2003	10,2 %
2004	20,2 %
2005	12,3 %
2006	21,8 %

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans obtient aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

Quel est le degré de risque?

Le risque associé au fonds est modéré. Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer.

Niveau de risque	Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
Positionnement				■		

Y a-t-il des garanties?

Les fonds communs de placement n'offrent aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

N'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes suite

Quels sont les frais d'acquisition?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds semblables.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Ce que vous devriez également savoir																
Frais d'acquisition initiaux	<table border="1"> <tr> <th>(En pourcentage %)</th> <th>(En dollars \$)</th> </tr> <tr> <td>Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat</td> <td>Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée</td> </tr> </table>	(En pourcentage %)	(En dollars \$)	Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée	<ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez le taux avec votre conseiller. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté, ce qui signifie qu'une somme moins importante travaille pour vous. • Demandez à votre conseiller de vous informer des frais d'acquisition à payer sur le montant acheté. 												
(En pourcentage %)	(En dollars \$)																	
Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée																	
Frais d'acquisition différés	<table border="1"> <tr> <th>Si vous vendez après :</th> <th>(En dollars \$)</th> </tr> <tr> <td>moins de 1 an</td> <td>6,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans</td> <td>5,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans</td> <td>4,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans</td> <td>3,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans</td> <td>2,0 %</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans</td> <td>1,0 %</td> </tr> <tr> <td>6 ans ou plus</td> <td>0,0 %</td> </tr> </table>	Si vous vendez après :	(En dollars \$)	moins de 1 an	6,0 %	moins de 2 ans	5,0 %	moins de 3 ans	4,0 %	moins de 4 ans	3,0 %	moins de 5 ans	2,0 %	moins de 6 ans	1,0 %	6 ans ou plus	0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un tarif fixe. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant vendu, ce qui signifie que vous récupérez une somme moins importante à la vente.
Si vous vendez après :	(En dollars \$)																	
moins de 1 an	6,0 %																	
moins de 2 ans	5,0 %																	
moins de 3 ans	4,0 %																	
moins de 4 ans	3,0 %																	
moins de 5 ans	2,0 %																	
moins de 6 ans	1,0 %																	
6 ans ou plus	0,0 %																	

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez, sauf s'il choisit d'être nommé.
- Il touche également sur une base continue une commission fixe que vous déduisez le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
- Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds ou pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Fonds communs XYZ Inc.
123, rue Repartition de l'actif
Toronto (Ontario) M1A 2E3
Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556
Courriel : placement@fondxyz.com
Site Web : www.fondxyz.com

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat en envoyant à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition payés.

XYZ Compagnie

© Marques déposées de XYZ Compagnie.

Fonds distincts – Français



APERÇU DU FONDS

Contrat d'assurance Assurés XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B au 30 juin 2006

Bref aperçu

Date de création	1 ^{er} janvier 1996	Dépenses annuelles, en % de la valeur totale du fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2006	3,10 %
Valeur totale au 30 juin 2006	1 milliard de dollars	Composition :	
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de capitaux Life	Dépenses du fonds	2,25 %
Distributeurs	Annuelles, le 15 décembre	Frais d'assurance	0,85 %

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous secteurs. Les graphiques qui suivent vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2006. Ces placements sont appelés à changer parfois fréquemment.

Les principaux placements (au 30 juin 2006)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extendicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Répartition des placements (au 30 juin 2006)

Secteur d'activité	Pourcentage
Services financiers	34,0 %
Énergie	26,6 %
Biens industriels	16,3 %
Services aux entreprises	6,4 %
Télécommunications	5,9 %
Matériel informatique	3,7 %
Soins de santé	2,3 %
Services aux consommateurs	2,1 %
Médias	1,9 %
Biens de consommation	0,6 %

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

Voici les résultats obtenus par le fonds dans le passé. Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les dépenses sont élevées, plus le rendement est faible.

Rendement annuel

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds pour les dix dernières années terminées le 30 juin. On note trois années durant lesquelles les détenteurs ont perdu une partie des sommes déversées au début de l'année.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans détiendrait aujourd'hui 2 682 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 10 %.

Quel est le degré de risque?

Le risque associé au fonds est modéré. Lorsque vous investissez dans ce fonds, le valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer.

Tris faible Faible Faible à modéré **Modéré** Modéré à élevé Élevé

Y a-t-il des garanties?

Vous bénéficiez d'une garantie de 75 % du montant investi, moins les retards et les frais, si vous conservez le contrat pendant dix ans. Si vous conservez le contrat jusqu'à votre décès, vos bénéficiaires recevront 100 % de montant investi, moins les retards et les frais.

Vous payez des frais d'assurance annuels pour obtenir ces garanties. Pour plus de détails, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

Il n'achetez pas ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

APERÇU DU FONDS

XYZ Fonds d'actions canadiennes – Garantie de la catégorie B suite

Quels sont les frais d'acquisition?

Vous pourriez avoir à payer des frais d'acquisition. Le tableau qui suit donne un aperçu de vos options. Demandez à votre conseiller de vous expliquer le pour et le contre de chaque option et d'établir une comparaison avec des fonds semblables.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Ce que vous devriez également savoir
Frais d'acquisition initiaux	(En pourcentage %) Entre 0 % et 4 % au moment de l'achat	(En dollars \$) Jusqu'à 40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ achetée
Frais d'acquisition différés	Si vous vendez après : moins de 1 an : 6,0 % moins de 2 ans : 5,0 % moins de 3 ans : 4,0 % moins de 4 ans : 3,0 % moins de 5 ans : 2,0 % moins de 6 ans : 1,0 % 6 ans ou plus : 0,0 %	Jusqu'à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Votre conseiller touche une commission lorsque vous achetez, sauf s'il choisit d'y renoncer.
- Il touche également sur une base continue une commission tant que vous détenez le fonds. Cette commission peut augmenter avec le temps.
- Votre conseiller peut vous informer des taux de commission associés à ce fonds et établir une comparaison avec des fonds semblables.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre achat et envoyer à votre conseiller un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date d'achat.
- Vous récupérerez le montant investi, ou moins si la valeur du fonds a baissé.
- Vous récupérerez également les frais d'acquisition payés.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur le fonds, adressez-vous à votre conseiller ou contactez :

Fonds communs XYZ Inc.
123, rue Ripartition de l'actif
Toronto (Ontario) M1A 2B3

Téléphone : 416-555-5555
Sans frais : 1-800-555-5556

Courriel : placement@fondxyz.com
Site Web : www.fondxyz.com

Pour de plus amples renseignements au sujet de votre contrat d'assurance, contactez votre conseiller ou consultez la fiche de renseignements du contrat d'assurance.

© Marques déposées de XYZ Compagnie.

Guide d'interview – Investisseurs

Research | Strategy Group

Recherche sur les documents – CVMO Guide d'interview des investisseurs

1. Présentation de la recherche

- Rôle de l'intervieweur
- Outils – magnétophone / miroir sans tain
- Objet de la recherche – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les responsables canadiens de la réglementation d'assurance veulent s'assurer, d'une part, que les investisseurs canadiens obtiennent toute l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision de placement et, d'autre part, que l'information est présentée d'une manière facile à comprendre, qui incite les investisseurs à la lire.
- Je vous rappelle que je fais cette recherche au nom de tous les investisseurs canadiens et que je ne vous demanderai pas de renseignements personnels.
- *Insistez sur le fait que c'est le document que vous mettez à l'épreuve, et non le participant.*

2. Expérience actuelle en placements

- Pour comprendre votre base de connaissance, quels types de placements possédez-vous en général?
APPROFONDIR : CPG, FCP dans un RER, FCP hors RER, titres détenus hors RER, autres
- Quand avez-vous fait votre plus récent placement? Pouvez-vous en décrire le processus?
APPROFONDIR : canal, type de placement
- Information reçue, examinée
APPROFONDIR : pour l'information sur les fonds – contenu et format
- SI DE L'INFORMATION ÉCRITE A ÉTÉ REMISE : Avez-vous lu l'information sur les fonds? Pour quelle raison?
- Autres sources d'information utilisées
- Avez-vous assez d'information pour prendre une décision? Pour comprendre la recommandation de votre conseiller? Quelle était pour vous l'information clé au sujet des fonds?
- Conservation de l'information sur les fonds; autre utilisation de cette information
- Degré de satisfaction par rapport au processus; motifs

Page 1

3. Premières impressions face à l'Aperçu du fonds

EXPLIQUER : FICHE DE RENSEIGNEMENTS DESTINÉE À CEUX QUI INVESTISSENT POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS UN FONDS DONT ILS N'ONT PAS DE TITRES

MONTRER BRIÈVEMENT L'APERÇU DU FONDS

- Premières impressions
- Quels éléments l'interviewé remarque-t-il? Ce qu'il aime, n'aime pas
- Titres, taille des caractères, emploi des caractères gras, mise en page, graphiques et diagrammes, tableaux
- Capacité de trouver l'information clé
- Facile ou difficile à lire

4. Détail des réactions au nouvel énoncé – Protocole verbal

PAGE 1

Bloc générique

- Titre – Compréhension de la nature du document?
- Date – Remarquée?
- Source?

Bref aperçu

- Compréhension des termes – Dépenses annuelles, gestionnaire de portefeuille, distributions
- Est-ce là l'information que vous voulez retrouver dans le « Bref aperçu »?

Dans quoi le fonds investit-il?

- Qu'avez-vous appris? Quelle proportion du fonds cela représente-t-il? Combien de placements y a-t-il?
- Est-ce que c'est utile? Est-ce suffisant?

Répartition des placements

- Date remarquée?
- Catégories comprises?
- Information recherchée ou non?
- Comprenez-vous le diagramme circulaire?
- Le diagramme circulaire vous aide-t-il à comprendre l'information donnée dans le tableau?

Page 2

Guide d'interview – Investisseurs

Page 1 (suite)

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

- Compréhension des paragraphes, surtout « Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles. »
- L'interviewé a-t-il remarqué la phrase : « Il importe de noter... »?

Rendements annuels

- Si vous le voulez bien, expliquez-moi le diagramme en bandes dans vos propres mots.
APPROFONDIR : compréhension du signe moins

Rendement moyen

Dites-moi dans vos propres mots en quoi consiste le rendement moyen dans ce contexte.

Quel est le degré de risque?

- Qu'est-ce que le risque en parlant d'un placement?
- Quel est le degré de risque associé à ce fonds?

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Y a-t-il des garanties?

Expliquez

- Saviez-vous que les fonds communs de placement n'offrent aucune garantie?

GARANTIE DE LA CATÉGORIE B

Y a-t-il des garanties?

- Ces paragraphes sont-ils clairs? Y a-t-il des mots que vous ne comprenez pas?
- Qu'est-ce qu'une garantie, dans vos propres mots?
- De quel type de *fonds* parlons-nous ici?
APPROFONDIR : contrat/fonds L'interviewé a-t-il déjà investi dans ce type de fonds? Connaît-il le terme « fonds distincts »?
- Savez-vous que des conditions sont rattachées à la garantie?
- Savez-vous si vous payez ou non des frais pour bénéficier de la garantie qu'offre le fonds?
Quelle information vous permet-elle de donner cette réponse?
- Les paragraphes sont-ils présentés dans le bon ordre?

LES DEUX FICHES

À qui le fonds est-il destiné?

- Veuillez m'expliquer le membre de phrase « peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier »
- L'interviewé a-t-il remarqué la mise en garde – « N'achetez pas ce fonds si... »? Pourquoi?
- L'information sur le risque vous aide-t-elle à répondre à cette question?

Page 3

PAGE 2

Quels sont les frais d'acquisition?

- Qu'est-ce qu'on acquiert au juste?

TABLEAU

- Pouvez-vous m'expliquer ce tableau? NOTE : lecture de toutes les colonnes, réaction aux caractères gras
- Compréhension des termes « frais d'acquisition initiaux » et « frais d'acquisition différés »?
- Fourchettes?
APPROFONDIR : « Vous négociez le taux avec votre conseiller. »
- Si vous achetez pour 2 000 \$ de titres, quels seront vos frais d'acquisition initiaux?
- Liste des frais d'acquisition différés?
- Demandez-vous à votre conseiller de vous indiquer quels sont les frais d'acquisition?
- Compréhension de la phrase « Les frais d'acquisition sont déduits du montant vendu, ce qui... »?

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Lecture et compréhension de tous les paragraphes; capacité de comprendre toutes les implications?
- Étiez-vous au courant de ces faits?
- Ces paragraphes vous donnent-ils l'information dont vous avez besoin?
- Plusieurs rubriques de ce document portent sur les frais et dépenses. Le document vous donne-t-il toute l'information dont vous avez besoin à ce sujet? DANS LA NÉGATIVE, quels autres renseignements devraient être communiqués aux investisseurs canadiens?

Et si je change d'idée?

Capacité de comprendre, notamment qu'il peut récupérer une somme moindre? Le savait-il déjà?

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Renseignements

- Qu'est-ce qu'un prospectus?
- Ces renseignements et coordonnées sont-ils tels que vous les souhaitez?

GARANTIE DE LA CATÉGORIE B

Renseignements

- Ces renseignements et coordonnées sont-ils tels que vous les souhaitez?
- Compréhension de la différence entre un fonds et un contrat d'assurance?

Page 4

Guide d'interview – Investisseurs

4. Examen du document

Prenez quelques minutes et revoyez la fiche de renseignements sur les fonds.

- Dans quelle mesure le document répond-il à vos besoins à titre d'investisseur qui envisagerait de faire un placement dans un nouveau fonds?
- Quel élément vous plaît particulièrement, le cas échéant?
- Quel élément vous déplaît particulièrement, le cas échéant?
- Y a-t-il ici de l'information dont vous n'avez pas besoin? Quelles rubriques vous semblent cruciales?
- Manque-t-il un renseignement que vous aimeriez avoir?
- L'information est-elle présentée dans le bon ordre? À la bonne page?
- Longueur?
- De quelle manière aimeriez-vous recevoir cette information?

APPROFONDIR : du conseiller [quand], sur Internet, par courriel, par la poste.

5. Conclusion

- Quelle est la probabilité que vous lisiez cette information? Pourquoi?
 - Quand? Peut-on faire quoi que ce soit pour vous inciter à lire le document ou à le lire plus attentivement?
- BIEN APPROFONDIR : COULEUR, CARACTÈRE, MISE EN PAGE, PROMOTEUR, TITRE, ETC.
- Comme utiliseriez-vous cette information?
- APPROFONDIR : pour prendre votre décision de placement? Pour confirmer la recommandation du conseiller? À titre de référence?
- Si vous receviez ce document, voudriez-vous ou vous faudrait-il de la documentation supplémentaire?
 - Comprenez-vous comment obtenir d'autres renseignements si vous le désirez?
 - Ce document remplacerait-il de l'information que vous utilisez maintenant?
 - Seriez-vous à l'aise de décider d'investir dans ce fonds en vous fondant sur l'information donnée dans ce document? Dans la négative, quels autres renseignements aimeriez-vous avoir ou vous faudrait-il?
 - Comment vous attendriez-vous à ce que votre conseiller utilise ce document?
 - Quelle serait votre réaction envers un conseiller qui vous fournirait ce document?

MONTREZ 4 ou 5 fiches de renseignements sur les fonds

- Votre réaction serait-elle différente si vous investissiez d'un coup dans plusieurs nouveaux fonds? - Vous recevriez une fiche pour chaque nouveau fonds.
 - Traiteriez-vous les fiches différemment? Les liriez-vous? Quand? Pourrait-on faire quoi que ce soit pour vous faciliter la tâche?
- APPROFONDIR : Couleurs, titres, etc.
- Suggestions d'amélioration

Guide d'interview – Conseillers

Research | Strategy Group

Recherche sur les documents – CVMO Guide d'interview des conseillers

1. Présentation de la recherche

- Rôle de l'intervieweur
- Outils – magnétophone / miroir sans tain
- Anonymat
- Objet de la recherche – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les responsables canadiens de la réglementation d'assurance veulent s'assurer, d'une part, que les investisseurs canadiens obtiennent toute l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision de placement et, d'autre part, que l'information est présentée d'une manière qui aide les conseillers dans le processus de vente.

Insistez sur le fait que c'est le document que vous mettez à l'épreuve, et non le participant.

2. Activités actuelles du conseiller

- Pour permettre de comprendre votre travail, avec quels types de clients faites-vous surtout affaire?
APPROFONDIR : caractéristiques démographiques, niveau de connaissance, buts
- Avec quels types de placements travaillez-vous la plupart du temps?
APPROFONDIR : CPG, FCP dans un RER, FCP hors RER, titres détenus dans un RER, titres détenus hors RER, obligations, billets à capital protégé, assurance-vie universelle, autres
- Pouvez-vous décrire votre façon de fonctionner lorsque vous travaillez avec un client existant qui veut investir dans un nouveau fonds, c.-à-d. un fonds dans lequel il n'a encore jamais investi? Quelle information lui fournissez-vous?
APPROFONDIR : détail du contenu [placements, historique, dépenses, commission, droit d'annulation], format, canal, moment
- Source de cette information
- Fonctionnez-vous différemment s'il s'agit d'un nouveau client ou d'un client assez récent? EXPLIQUEZ.
- Fonctionnez-vous différemment selon le type de fonds?
- Remettez-vous/envoyez-vous à vos clients de l'information écrite sur les fonds qu'ils peuvent emporter/conserver?
- DANS L'AFFIRMATIVE : Pensez-vous qu'ils lisent cette documentation? Pour quelle raison?
- Leur donnez-vous accès à de l'information par voie électronique? Pour quelle raison?
- DANS L'AFFIRMATIVE : Pensez-vous qu'ils consultent l'information? Pour quelle raison?

- Combien de nouveaux fonds présentez-vous normalement à un client en une rencontre?
- Selon vous, quel rôle joue l'information sur les fonds dans la décision de placement d'un client?
- Quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'information sur les fonds que vous utilisez actuellement? EXPLIQUEZ
- Quels changements faudrait-il apporter, le cas échéant?

3. Premières impressions face à l'*Aperçu du fonds*

EXPLIQUER : FICHE DE RENSEIGNEMENTS DESTINÉE À CEUX QUI INVESTISSENT POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS UN FONDS DONT ILS N'ONT JAMAIS EU DE TITRES; SOCIÉTÉ DE PLACEMENT FICTIVE; ON SUPPOSE QUE LA SOCIÉTÉ UTILISERA SON PROPRE LOGO

ALTERNER LES FICHES À CHAQUE INTERVIEWÉ; TRAVAILLER AVEC LA MÊME FICHE PENDANT TOUTE L'INTERVIEW; COUVRIR LES DIFFÉRENCES À LA FIN [Seulement pour les conseillers détenant deux permis].

MONTRER BRIÈVEMENT L'APERÇU DU FONDS

- Premières impressions
- Quels éléments l'interviewé remarque-t-il? Ce qu'il aime, n'aime pas
- Titres, taille des caractères, emploi des caractères gras, mise en page, graphiques et diagrammes, tableaux
- Capacité de trouver l'information clé
- Facile à lire ou difficile à lire
- Selon vous, comment réagiront les clients à cette fiche? Pour quelle raison?

4. Détail des réactions au nouvel énoncé – Protocole verbal

PAGE 1

Bloc générique

- Titre – Compréhension de la nature du document?
- Date – Remarquée?
- Source?

Bref aperçu

- Est-ce là l'information que vous voulez retrouver dans le « Bref aperçu »?
- La terminologie employée dans le document n'est peut-être pas identique à ce que vous voyez ou utilisez vous-même. Comprenez-vous comment les termes tels que dépenses annuelles, distributions et gestionnaire de portefeuille sont utilisés dans ce document?

Page 2

Guide d'interview – Conseillers

Dans quoi le fonds investit-il?

- Que pensez-vous de l'organisation de cette information? Note : Quelle proportion du fonds cela représente-t-il? Combien de placements y a-t-il?
- L'information présentée rivalise-t-elle favorablement ou défavorablement avec celle que vous avez déjà vue?
- Est-ce que c'est utile pour les clients? Est-ce suffisant? Pour vous?

Page 1 (suite)

Répartition des placements

- Date remarquée?
- Information voulue ou non pour les clients? Utile pour vous?
- Le diagramme circulaire aidera-t-il vos clients à comprendre l'information donnée dans le tableau?

Combien est-ce que le fonds peut me rapporter?

- Quelles sont les réactions de l'intervé aux paragraphes, surtout « Les rendements indiqués sont ceux après déduction des dépenses annuelles? »
- L'intervé a-t-il remarqué la phrase : « Il importe de noter... »?

Rendements annuels

- Afin de vous familiariser avec notre exemple, veuillez m'expliquer le diagramme à bandes dans vos propres mots.
- Pensez-vous que vos clients comprendront de quoi il s'agit?
- Cette information est-elle utile?
- Utilisez-vous quelque chose de semblable? Cela rivalise-t-il favorablement ou défavorablement avec ce que vous avez déjà?

Rendement moyen

- Cette présentation et cet exemple vous conviennent-ils?
- Pour quelle raison?

Quel est le degré de risque?

- Que pensez-vous de la façon dont le risque est expliqué ici?
- Cela vous aide-t-il en tant que conseiller?
- Comment expliquez-vous le risque à l'heure actuelle?
- Quelle impression cette rubrique fera-t-elle sur vos clients?

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Y a-t-il des garanties?

- Réactions aux explications données
- Comment présentez-vous cette information à vos clients?
- Est-ce utile ici?
- Vos clients comprennent-ils déjà qu'il n'y a aucune garantie?

GARANTIE DE LA CATÉGORIE B

Y a-t-il des garanties?

- Ces paragraphes sont-ils clairs? Selon vous, y a-t-il des mots que vos clients auront de la difficulté à comprendre?
APPROFONDIR : contrat/fonds
- Trouvez-vous cette notion difficile à expliquer à vos clients? L'explication donnée ici vous aide-t-elle? Employez-vous le terme « fonds distinct » avec vos clients?
- Les paragraphes sont-ils présentés dans le bon ordre?
- Vos clients savent-ils déjà qu'ils doivent payer des frais pour bénéficier de la garantie?
- Ce document aidera-t-il vos clients à mieux comprendre les garanties?

LES DEUX FICHES

À qui le fonds est-il destiné?

- Cette description est-elle utile pour les clients, notamment le membre de phrase « peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier »? Et pour vous?
- L'intervé a-t-il remarqué – « N'achetez pas ce fonds si... »? Réactions?

PAGE 2

Quels sont les frais d'acquisition?

- La mention du conseiller vous convient-elle?

TABLEAU

- Pouvez-vous examiner ce tableau avec moi? NOTE : lecture de toutes les colonnes, réaction aux caractères gras
- Compréhension par les clients des termes « frais d'acquisition initiaux », « frais d'acquisition différés » et « tarif des frais d'acquisition différés »?
- Fourchettes?
APPROFONDIR : « Vous négociez le taux avec votre conseiller. »
- Vos clients vous posent-ils des questions sur les frais d'acquisition? Comment leur répondez-vous?
- Dans l'ensemble, ce tableau est-il clair? Est-il utile pour vos clients? Et pour vous?

Page 4

Guide d'interview – Conseillers

Comment mon conseiller est-il rémunéré?

- Veuillez m'expliquer tous les paragraphes. Réactions?
- Ces paragraphes donnent-ils aux clients l'information dont ils ont besoin?
- La façon dont le sujet est expliqué vous convient-elle?
- Plusieurs rubriques de ce document portent sur les frais et dépenses. Que pensez-vous de la manière dont cette information est présentée? Que devrait-on dire aux investisseurs canadiens? Comment vous y prendriez-vous?

Et si je change d'idée?

- Réactions
- Donnez-vous cette information à vos clients ou présumez-vous qu'ils sont au courant?

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Renseignements

- Qu'est-ce qu'un prospectus simplifié?
- Ces renseignements et coordonnées sont-ils tels que vous les souhaitez? Pensez-vous que vos clients communiqueraient directement avec le fonds pour obtenir plus de renseignements?

GARANTIE DE LA CATÉGORIE B

Renseignements

- Ces renseignements et coordonnées sont-ils tels que vous les souhaitez?
- Compréhension de la différence entre un fonds et un contrat d'assurance?

➤ Examiner les différences entre les deux documents

4. Examen du document

Prenez quelques minutes pour revoir la fiche de renseignements sur les fonds.

- Dans quelle mesure le document répond-il aux besoins d'un client qui envisagerait de faire un placement dans un nouveau fonds?
- Quelles rubriques considérez-vous comme cruciales?
- Quel élément vous plaît-il particulièrement, le cas échéant?
- Quel élément vous déplaît-il particulièrement, le cas échéant?
- Y a-t-il ici de l'information dont vous-même ou vos clients n'avez pas besoin? Manque-t-il un renseignement que vous-même ou vos clients aimeriez avoir?
- L'information est-elle présentée dans le bon ordre? À la bonne page?
- Longueur du document?

Page 5

- De quelle manière utiliseriez-vous cette information dans votre processus de vente?
 - BIEN APPROFONDIR : quand, comment, pourquoi
 - APPROFONDIR : Pour aider les clients à prendre leur décision de placement? Pour confirmer votre recommandation? À titre de référence? À titre de formation ou de rappel pour vous?
 - Croyez-vous que la fiche de renseignements vous sera utile?
 - APPROFONDIR : pour économiser du temps, comme complément d'information, autres?
 - Remettez-vous ce document à vos clients en mains propres, par courriel, par la poste; le mettriez-vous à leur disposition sur Internet?
 - La situation serait-elle différente si vous travailliez avec un client sur plus d'un nouveau fonds? L'*Aperçu du fonds* vous servirait-il différemment?
5. Conclusion
- Peut-on faire quoi que ce soit pour rendre le document plus utile ou plus attrayant pour les conseillers?
 - BIEN APPROFONDIR : CONTENU, COULEUR, CARACTÈRE, PROMOTEUR, TITRE, ETC.
 - Suggestions d'amélioration

Page 6

3.2.2 PUBLICATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
503507	Shaw et Associés inc.	Lawrence Shaw	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-07
513014	9046-2698 Québec inc.	François Louis-Seize	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-06-08
513032	9180-6026 Québec Inc.	Jacques René de Cotret	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-07
513040	Services Financiers Canora Inc.	Serge Alary	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-07
513043	Services Financia inc.	Toufik Lallouche	Assurance de personnes	2007-06-07
513050	Services financiers Lucien Levac inc.	Lucien Levac	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-13

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Grenier, Ivan Pierre
TD Waterhouse Canada inc.

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Blackmont Capital Inc. :

- Boyce, Kimberly Anne
- Franceschini, Richard Allan
- Jonker, Johan André
- Shick, Linda Mary

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Marchés mondiaux CIBC inc. :

- Baker, Kenneth Alfred
- Clowes Randy Edward
- Dryden, John Robert
- Williams, Thomas Gordon

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de MGI Valeurs Mobilières Inc. :

- Bignell, William John
- Vejvoda, Josef

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- Grant, Karen Patricia
- Herbert, Derek John Wesley
- McInnis, Stephen Michael
- Moore, Brian DaCosta
- O'Hanlon, Alan John
- Power, David John
- Prowse, Brent William
- Wallis-South, Sarah Jane

- Wallouch, Steven Josef
- Wood, David Andrew

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Scotia Capitaux Inc. :

- Greenshields, James Douglas
- Moxam, Daran Elmer
- Pivar, Aloysius

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. :

- Bergie, Brendan Joseph
- Davies, Gary Michael
- Reynaert, Darryl Ronald

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Barber, Derek Paul
Investisseur Qtrade inc.
- Brown, Daniel Joseph
Société de Valeurs Mobilières E*TRADE Canada
- Chornoboy, Douglas Michael
Valeurs Mobilières Northern Inc.
- Dhillon, Prabhdeep Montu
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Henry, Chandra Ann
Corporation Firstenergy Capital
- Jacques, Stephan
Financière Banque Nationale Inc.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Odier, Patrick
Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), société en commandite
- Waters, Kenneth
Jones Heward conseiller en valeurs inc.

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Rochefort, Sylvie

2323-9403 Québec inc. F.A.S. Services financiers Rochefort Gadoury

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- McMillan, Deborah Lynn
TD Waterhouse Canada inc.

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Financière Banque Nationale Inc. :

- Dottori, Laura Lee
- Jang, Tae-Hwan

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs Mobilières Groupe Investors inc. :

- Taylor, Murray John
- Tretiak, Gregory Dennis

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Dale, William John Patrick
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.
- Elliott, Steven
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Mathieson, Kenneth David Howell
Scotia Capitaux Inc.
- McMillan, Deborah Lynn
TD Waterhouse Canada inc.
- Pinto Lobo, Carlos Joseph
Deutsche Bank Valeurs Mobilières Limitée
- Pound, Charles Fitzgerald
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC gestions d'actifs inc. :

- Best, Deborah Anne
- Matthews, John Paul

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Bannerman, Ronald Park
Gestion privée des actifs Howson Tattersall inc.
- Bannerman, Ronald Park
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée
- Bennett, Roy Frederick
Société en commandite d'investissements Global Cougar
- Ciamarro, Robert
Gestion d'actifs Structurée Inc.
- Gagné, Raymond
Fiducie Desjardins inc.
- Haney, Matthew B.
Gestion de placements Aurion inc.
- Tessier, Maxime
Gestion Globale d'actifs CIBC inc.

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Gadoury, Alain
F.A.S. Services financiers Rochefort Gadoury

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Cet individu n'aurait pas dû se retrouver dans cette section au Bulletin du 8 juin 2007 – Volume 4, numéro 23 :

- Elliott, Steven
Marchés mondiaux CIBC inc.

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Financière Banque Nationale Inc. vu, la cessation de cette activité :

- Gagnon, Gynette
- Garand, Judith
- Jang, Tae-Hwan
- Mercier, Nathalie
- Shaw, Christopher Peter

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc., vu la cessation de cette activité :

- Casimir, Bernard
- McKenzie, Nathan Cornel

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Scotia Capitaux Inc., vu la cessation de cette activité :

- Cantas, Tulay
- Smith, Guy Roger

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bartlett, Patrick John Frederick
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada), Inc.
- Beauregard, Francine
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Catterall, Lise Patricia
TD Waterhouse Canada inc.
- Landry, Eric
Valeurs Mobilières PEAK inc.
- Mazareanu, Stefan
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Michel, Berlyne
RBC Placements en Direct Inc.
- Spagnolo, Daniel
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Teston, Leanne Ruth
Valeurs Mobilières CPA inc.

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

- Ciamarro, Robert
Gestion d'actifs Structurée Inc.
- Larsson, Jens Wiberg
Gestion de placements Nordea, Amérique du Nord
- Tessier, Maxime
Gestion Globale D'actifs CIBC inc.

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des	

entreprises	
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises
6	Planification financière
7	Courtage en épargne collective
8	Courtage en contrats d'investissements
9	Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
171587	Arcand	Sylvain	5E	2007-06-11
101094	Bard	Daniel	7	2007-06-11
101480	Beaudoin	Martin	7	2007-05-31
105625	Beaumont	Lise	7, F	2007-06-04
147247	Bernard	Nathalie	3B	2007-06-13
102838	Bernier	Réal	6	2007-06-08
152864	Biron	Carol	7	2007-06-01
166996	Bittar	Eddy	7	2007-06-06
103424	Blais	Nicole	7	2007-06-04
172285	Blaquière	Cédric	1B	2007-06-12
146110	Bloemendaal	Edward	7	2007-06-04
163890	Boucher	Jacinthe	7, F	2007-05-31
172725	Bourassa	Nancy	7	2007-06-07
165886	Bourbeau-Lamarre	Chantal	4B	2007-06-13
173365	Bourgault	Chantal	4B	2007-06-13
143519	Calabro	Ersilia Isabella	2B	2007-06-07
135737	Cardinal	Céline	4B	2007-06-11
141476	Carrier	Stéphane	1B	2007-06-08
142317	Chevalier	Josée	4B	2007-06-08
170166	Cocosila	Marius Gabriel	1B	2007-06-12
109596	Deschamps	Anna	7	2007-06-11
158069	Deschênes	Miville	4C	2007-06-13
164162	Di Vito	Silvia	7, F	2007-06-06
110616	Doyon	René	1A	2007-06-12
172501	Drapeau	Karine	7	2007-06-04
172296	Dumai	Alex	1A	2007-06-12
170752	Duperré	Caroline	1A	2007-06-12

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
164812	Fabien	Marie Desiree Audrey	3B	2007-06-11
164494	Francoeur	Lina	1A	2007-06-12
173649	Gagné	Isabelle	4B	2007-06-12
167076	Garant	Roxanne	3B	2007-06-08
160951	Germain	Camithe Israna	7	2007-06-06
114607	Gingras	Guylaine	7, F	2007-05-31
174017	Hevey	Nancy	3B	2007-06-12
116392	Héroux	Françoise	7	2007-06-05
151160	Jean	Pascale	3B	2007-06-12
172085	Jiang	Jie	7	2007-06-01
152460	Joyal	Stéphane	7	2007-06-01
142440	Kardassilaris	Deborah	7	2007-06-06
117699	Labbé	Lisette	7	2007-06-07
117871	Labrie	Manon	3A	2007-06-13
164229	Lacroix	Carl	1A	2007-06-12
164229	Lacroix	Carl	7	2007-06-06
119642	Larose	Michel	7, F	2007-06-07
144544	Leblanc	Marjolaine	7, F	2007-06-01
160157	Leblanc	Marie-Eve	4B	2007-06-12
120728	Lee	Tony	7	2007-06-04
169295	Lefrançois	Nathalie	7	2007-06-07
153369	Lemieux	Pierre	7	2007-06-05
153369	Lemieux	Pierre	1A	2007-06-12
155311	Maillette	Diane	7	2007-06-01
122617	Mantopoulos	Nicholas	7	2007-05-31
145825	Marsella	Nadia	7	2007-06-05
140612	Martin	Normand	7	2007-06-01
172656	Martineau	Sylvain	7	2007-06-06
123287	Mathieu	Suzanne	1A	2007-06-11
166512	Mazareanu	Stefan	1A	2007-06-13
168326	Miquelon	Lucie	7	2007-06-06
124107	Monastesse	Josée	1A	2007-06-12
124442	Morin	Jean-Grégoire	7	2007-06-01
172176	Mouelhi	Skander	1A	2007-06-12
172483	Mulet-Avella	Jean-Yves	9	2007-06-06
121147	Méthot-Lemieux	Ghislaine	7	2007-06-06
172856	Nadeau	Stéphanie	7	2007-06-08
125388	Ouellet	Roland	9	2007-06-04
157810	Ouellet	Ghislain	4A	2007-06-12
125541	Pagliuca	Angela	6	2007-06-12

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
163427	Patry	Yan	7	2007-06-04
126756	Perron	Sylvain	7, F	2007-06-06
126756	Perron	Sylvain	6	2007-06-12
161092	Pinard-Larivière	David	1B	2007-06-12
127246	Plante	Lise	6	2007-06-11
127246	Plante	Lise	7, F	2007-06-05
127654	Poulin	Jeff	6	2007-06-07
126571	Périard	Ginette	7	2007-06-05
128297	Rajotte	Liette	7	2007-06-08
174222	Raymond	François	7	2007-06-01
168961	Rioux	Mélanie	1A	2007-06-11
173625	Rodrigue	Martin	1A	2007-06-12
169781	Ross	Isabelle	1B	2007-06-12
163748	Rousseau	Jean-François	7	2007-06-04
129764	Roy	Ginette	7	2007-06-04
171840	Sadi	Ryan	7	2007-06-06
163605	Saint-Amand	Luc	7	2007-06-07
169483	Sakkas	Georgia	7	2007-06-05
130601	Scittarelli	Maddalena	7	2007-06-01
171549	Semenenkova	Svetlana	7	2007-06-04
171105	Shamji	Maanaaz	7	2007-06-05
149170	Sherpa	Phulamu	4B	2007-06-12
171949	Simard	Michel	1A	2007-06-11
130980	Simard	Marc	7	2007-06-08
148289	Simon	Fernand	7, F	2007-06-01
131169	Smith	Violet Victoria	7	2007-06-01
152145	St-Marseille	Johanne	7	2007-06-05
130644	Séguin	Daniel	7	2007-06-04
151377	Sénécal	Céline	1A	2007-06-12
165017	Tancrede	Jocelyn	7	2007-06-01
142131	Teodorescu	Florin	4B	2007-06-11
165602	Thake	Andrew	7	2007-06-05
158361	Théoret	Manon	7	2007-06-04
173647	Tremblay	Valérie	1B	2007-06-12
174247	Tsimiklis	Antonios	4B	2007-06-08
144534	Turgeon	Sylvye	7	2007-06-08
133713	Vaillancourt	Lynda	7	2007-06-05
133802	Vallée	Michel	1A, 2A	2007-06-12
172543	Vallée-Blanchard	Danick	7	2007-06-04
171362	Vinitska	Nataliya	7, F	2007-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
172060	Zarrad	Anouar	1A	2007-06-12

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Gestion d'actifs Structurée

Interruption d'activités à titre de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Radiation

Inscription	Cabinet	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
500829	Agence de réclamations Jean McLeod & associés inc.	2007-DIST-0471	Radiation	2007-06-13
505229	Courtage d'assurance lforum inc.	2007-DIST-0470	Suspension	2007-06-13
505881	9009-0002 Québec inc.	2007-DIST-0474	Radiation	2007-06-13
507434	Les Experts en sinistres Claude Chabot inc.	2007-DIST-0473	Radiation	2007-06-13
508137	Les Gestionnaires d'assurance des risques spéciaux inc.	2007-DIST-0484	Radiation	2007-06-13
510362	Service financier Guy Boivin inc.	2007-DIST-0476	Radiation	2007-06-13
510573	Les Services financiers V.I.P. inc.	2007-DIST-0479	Radiation	2007-06-13
511977	Courtage Martin Allard inc.	2007-DIST-0482	Radiation	2007-06-13

Cessation

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
500682	Agence d'assurance Jack Chiarella Itée	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-08

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
501917	Agence J.W.E.R. Bernier Itée	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-06-08
503608	Alexis Assurances & Services financiers inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2007-06-08
505163	Assurance vie Claude Côté inc.	Assurance de personnes	2007-06-08
507003	Groupe financier Birar inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2007-06-08
510764	Services Financiers Shawn Kearns inc.	Assurance de personnes	2007-06-08
512634	9021 - 1707 Québec inc.	Assurance de dommages	2007-06-08

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500407	Suzanne Mathieu	Assurance de personnes	2007-06-11
510870	Jacques René de Cotret	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-07
511307	René Beaulé	Assurance de personnes	2007-06-13
511388	Lawrence Shaw	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-06-07
512353	Mélanie Rioux	Assurance de personnes	2007-06-11
512426	Marie-Chantale Blais	Assurance de personnes	2007-06-11
512948	Shirley Fan	Assurance de personnes	2007-06-11
512980	Marie-Anne Pham	Assurance de personnes	2007-06-13

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

3.6.1 Autorité

Aucune information.

3.6.2 BDRVM

Aucune information.

3.6.3 OAR

3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Jean-Yves Paré (Québec)

Expert en sinistre, intimé

Certificat no : 136810

Plainte no 2005-12-03 (E)

LES FAITS REPROCHÉS

À la suite d'un sinistre survenu à la résidence des assurés, M. Jean-Yves Paré, expert en sinistre indépendant, a été mandaté par l'assureur l'Alpha compagnie d'assurance afin de régler la réclamation. De leur côté, les assurés ont retenu les services d'un expert en sinistre public. Ce dernier et M. Paré ont été en constante communication pour le règlement de ce dossier. Il est reproché à M. Paré d'avoir adopté une attitude négative envers l'expert en sinistre des assurés, notamment, en ne donnant pas suite aux demandes de ce dernier d'organiser une rencontre avec les estimateurs afin de régler une partie de la réclamation des assurés et de lui transmettre les évaluations des dommages qu'il avait en sa possession. De plus, il est reproché à M. Paré de ne pas avoir insisté auprès de l'assureur afin que soit versée une avance monétaire additionnelle aux assurés. D'autre part, l'intimé aurait tenu des propos déplacés au représentant des assurés.

La plainte amendée comporte 3 chefs. Il lui est reproché d'avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de modération et de dignité (chef 1) et d'avoir fait défaut d'agir équitablement dans la prestation de ses services professionnels (chefs 2 et 3).

DÉCISION

En date du 11 décembre 2006, suite à un plaidoyer de culpabilité, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable de tous les chefs de la plainte.

SANCTION

En date du 11 décembre 2006, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 2 000 \$, une réprimande et le paiement de tous les frais et déboursés y compris les frais d'expertise.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Jacques Pinard (Drummondville)

Expert en sinistre, non en règle, intimé

Certificat no : 140894

Plainte no 2005-12-04 (E)

LES FAITS REPROCHÉS

M. Jacques Pinard, expert en sinistre à l'emploi de l'assureur, a agi comme réviseur pour le dossier de réclamation d'assurés dont la résidence a subi un sinistre. Dans ce dossier, l'assureur L'Alpha a également mandaté M. Jean-Yves Paré, expert en sinistre indépendant afin de régler la réclamation. De leur côté, les assurés ont retenu les services d'un expert en sinistre public. Il est reproché à M. Pinard de pas avoir agi, notamment, avec équité en ne donnant pas suite aux demandes des assurés et de leur représentant d'organiser une rencontre pour régler la réclamation, en demandant aux assurés de signer un document de quittance allant bien au-delà des indemnités qui leurs seraient versées, en demandant à deux fournisseurs de facturer directement leurs services aux assurés et en adoptant une attitude négative envers les assurés et leur représentant.

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir négligé d'effectuer promptement, honnêtement et équitablement le règlement d'un sinistre (chefs 1, 2, 3 et 4).

DÉCISION

En date du 22 décembre 2006, suite à un plaidoyer de culpabilité sous 3 chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 1, 2 et 3 et autorisé le retrait du chef 4 de la plainte.

SANCTION

En date du 22 décembre 2006, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 3 500 \$, une réprimande et le paiement de tous les frais et déboursés y compris les frais d'expertise.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Claude Belzile (Rimouski)

Courtier, intimé

Certificat no : 102388

Plainte no 2003-09-02 (C)

LES FAITS REPROCHÉS

En août 2000, suivant l'achat d'un véhicule, l'assuré a contracté une police d'assurance automobile par l'intermédiaire de M. Marc Belzile, employé « 547 » du cabinet Les assurances Claude Belzile. Se questionnant à savoir s'il pouvait s'assurer au Québec, l'assuré a mentionné à M. Belzile qu'il étudiait au Nouveau-Brunswick comme militaire et ne revenait chez lui qu'à des intervalles de sept ou huit semaines. M. Belzile l'aurait alors informé que, moyennant une surprime de 25 %, il était possible d'assurer son véhicule au Québec. M. Belzile aurait ensuite complété la cueillette d'information et une proposition d'assurance aurait été signée. En avril 2001, l'assuré subit un accident. Invoquant le fait qu'il n'a pas été avisé de l'usage hors-Québec du véhicule, l'assureur ne l'indemnise qu'à 76 % de sa

perte. Il est reproché à M. Marc Belzile de ne pas avoir recueilli toutes les informations nécessaires qui lui auraient permis d'identifier adéquatement les caractéristiques du risque de l'assuré, d'avoir démontré une méconnaissance des normes de souscription de l'assureur en appliquant la « règle du 25% » alors qu'aucune règle semblable n'existait dans les normes de souscription de la compagnie d'assurance et de ne pas avoir transmis à l'assureur tous les renseignements contenus à la proposition d'assurance signée par l'assuré, soit que ce dernier utilisait son véhicule à l'extérieur du Québec. M. Marc Belzile étant un employé non certifié mais détenant des droits acquis en vertu de l'article 547 de la Loi, la plainte a été portée contre M. Claude Belzile à titre de responsable de cet employé et dirigeant du cabinet. De plus, il est reproché à ce dernier de ne pas s'être assuré de la possibilité de fournir au bureau du syndic les renseignements contenus au dossier du client.

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir permis qu'un de ses employés fasse défaut d'agir en conseiller consciencieux (chef 1), d'avoir permis qu'un de ses employés fasse défaut d'agir avec compétence et professionnalisme (chef 2), d'avoir permis qu'un de ses employés fasse défaut de donner à l'assureur les renseignements d'usage qu'il est en droit de recevoir (chef 3) et en tant que dirigeant du cabinet, d'avoir fait défaut de s'assurer qu'il lui soit possible de fournir les renseignements contenus dans le dossier de son client à un enquêteur du bureau du syndic (chef 4).

DÉCISION

En date du 15 avril 2005, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable du chef 4 et a rejeté les chefs 1, 2 et 3 de la plainte.

APPEL

Les deux parties ont interjeté appel de la décision sur culpabilité rendue par le comité de discipline devant la Cour du Québec. Celle-ci a rejeté les deux appels des parties et a retourné le dossier devant le comité de discipline afin qu'il impose la sanction au chef 4 de la plainte.

SANCTION

En date du 20 décembre 2006, le comité de discipline a imposé à l'intimé une réprimande, le tout sans frais.

Comité de discipline
Présidé par M^e Guy Marcotte

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;
c.

Louis-Yves Lucien (Montréal)
Courtier, intimé
Certificat no : 122106
Plainte no 2006-09-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

L'assurée a contracté une police d'assurance automobile par l'intermédiaire d'un courtier d'assurance du cabinet Assurcom inc. En janvier 2005, la clientèle du cabinet Assurcom a été vendue au cabinet Assurexpert L.Y. Lucien inc. lequel est dirigé par l'intimé. Le dossier de l'assuré a été pris en charge par monsieur Lucien. Ce dernier aurait, au renouvellement de la police, transféré celle-ci auprès d'un nouvel assureur pour une période de 2 ans. Il n'aurait pas obtenu le consentement de l'assurée quant à ses modifications et ne lui aurait pas rendu compte de ses interventions. D'autre part, M. Lucien n'aurait pas respecté la confidentialité des renseignements personnels en transmettant au nouvel assureur, sans le consentement de l'assurée, un spécimen de chèque qu'elle avait remis pour le paiement de son ancienne police. Également, monsieur Lucien aurait permis à l'ancien courtier

d'assurance d'agir auprès de la clientèle alors qu'il ne détenait plus de certificat de courtier en assurance de dommages.

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut d'agir avec honnêteté, compétence et professionnalisme (chef 1), d'avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat (chef 2), d'avoir fait défaut de respecter le secret des renseignements personnels fournis par l'assurée (chef 3) et d'avoir permis à un représentant d'agir auprès de sa clientèle alors qu'il n'était pas autorisé à ce faire, ne possédant aucun certificat en règle (chef 4).

DÉCISION

En date du 20 novembre 2006, suite à un plaidoyer de culpabilité sur deux chefs d'infraction, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 2 et 3, a autorisé le retrait du chef 1 et a acquitté l'intimé du chef 4 de la plainte.

SANCTION

En date du 26 janvier 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 1 600 \$ et le paiement de la moitié des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;
c.

Wilner Laurent (Longueuil)
Courtier, intimé
Certificat no : 119806
Plainte no 2006-04-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

Étant propriétaires d'un centre de villégiature, les assurés ont contracté diverses polices d'assurance pour leur entreprise par l'intermédiaire de leur courtier d'assurance. En 2002, ce dernier a été remplacé par l'intimé. Celui-ci a rencontré les assurés afin de les informer qu'il est leur nouveau courtier et de discuter des polices d'assurance. Il a été convenu d'ajouter un avenant à la police d'assurance pour les chalets situés sur le bord d'un lac. Ne recevant pas l'avenant, l'assurée a communiqué à plusieurs reprises avec le cabinet afin de s'entretenir avec l'intimé. Aucun retour d'appel ne fut logé. Par la suite, les assurés ont reçu un état de compte indiquant un solde à payer sur les polices d'assurance et ont tenté de communiquer avec leur courtier pour que celui-ci puisse transmettre les diverses polices et les factures. Ils n'ont toutefois eu aucun retour d'appel de l'intimé ou de son cabinet. Finalement, les assurés ont entrepris des démarches afin de changer de courtier d'assurance. Ils ont alors constaté que certaines de leurs polices d'assurance n'avaient pas été renouvelées ou avaient été annulées avant même qu'elles ne soient remplacées par l'intermédiaire de leur nouveau courtier d'assurance, laissant les assurés sans couverture d'assurance pendant plus d'une année.

La plainte comporte 11 chefs. Il lui est reproché d'avoir été négligent dans l'exécution de son mandat et/ou avoir fait défaut de rendre compte (chefs 1, 3, 4, 6, 7, 9 et 10), d'avoir agi avec négligence et/ou n'avoir pas donné suite aux instructions reçues des assurés (chefs 2 et 11), d'avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (chef 5) et d'avoir exercé ses activités de façon négligente (chef 8).

DÉCISION

En date du 22 novembre 2006, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 2, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 et l'a acquitté des chefs 1, 3, 4 et 10 de la plainte.

SANCTION

En date du 26 janvier 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 2 200 \$, des réprimandes et le paiement des 7/11 des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^o Patrick de Niverville

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Odette Duplantis-Sawyer (Lachenaie)

Courtier, intimée

Certificat no : 157714

Plainte no 2006-07-01(C)

LES FAITS REPROCHÉS

Au mois de mai 2004, l'assuré devient propriétaire d'une entreprise se spécialisant dans la location de gonfleurs à pneu installés dans plusieurs stations-service. Les activités de la compagnie ainsi que les véhicules de celle-ci sont assurés par l'intermédiaire du cabinet des intimés. Au début du mois de juin, l'assuré rencontre brièvement M. Sawyer et Mme Duplantis-Sawyer, laquelle ne lui demande que quelques informations de base. Par la suite, M. Sawyer a contacté l'assuré pour l'informer que l'assureur a décidé de traiter le renouvellement comme une nouvelle affaire et, par conséquent, qu'il double la prime. Insatisfait, l'assuré entreprend des démarches pour s'assurer ailleurs. Entre temps, M. Sawyer fait émettre la police, mais crée un découvert d'assurance en la faisant entrer en vigueur 8 jours après l'échéance de l'ancienne police. De plus, il n'avise pas clairement l'assuré qu'il s'agit d'une nouvelle police et non d'un renouvellement, lequel se serait cru assuré pendant la période qu'il magasinait un autre courtier. Au mois d'août, ayant assuré son entreprise par l'intermédiaire d'un autre courtier, l'assuré en avise Mme Duplantis-Sawyer. De son côté, cette dernière avise l'assuré qu'il devra également se trouver une nouvelle police d'assurance automobile, alléguant qu'il lui était impossible de transférer la police à son nom puisque les véhicules étaient immatriculés au nom de l'ancien propriétaire. Or, les véhicules appartenaient à la compagnie. Suite à cette conversation, Mme Duplantis-Sawyer fait résilier la police d'assurance des entreprises en invoquant faussement à l'assureur le non-paiement de la prime comme raison de la résiliation et fait supprimer les couvertures d'assurances pour les deux véhicules de la compagnie. Ignorant cette résiliation, l'assuré a subi un découvert d'assurance de quelques jours, le temps qu'il se procure une autre police d'assurance automobile. Enfin, il est reproché aux deux intimés de ne pas avoir eu une tenue de dossier adéquate, notamment, en ne notant pas les diverses conversations téléphoniques et instructions reçues du client.

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et en conseiller consciencieux (chef 1), d'avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme, intégrité et honnêteté (chef 2), d'avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptible d'induire en erreur (chef 3) et d'avoir négligé ou permis que soient négligés ses devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (chef 4).

DÉCISION

En date du 10 novembre 2006, le comité de discipline a déclaré l'intimée coupable des 4 chefs de la plainte.

SANCTION

En date du 26 janvier 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimée des amendes totalisant 2 200 \$, une réprimande, une recommandation au conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages d'imposer à l'intimée l'obligation de compléter avec succès deux cours en assurance de dommages et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;
 c.

Marc Sawyer (Lachenaie)
 Courtier, intimé
 Certificat no : 153753
 Plainte no 2006-07-02(C)

LES FAITS REPROCHÉS

Au mois de mai 2004, l'assuré devient propriétaire d'une entreprise se spécialisant dans la location de gonfleurs à pneu installés dans plusieurs stations-service. Les activités de la compagnie ainsi que les véhicules de celle-ci sont assurés par l'intermédiaire du cabinet des intimés. Au début du mois de juin, l'assuré rencontre brièvement M. Sawyer et Mme Duplantis-Sawyer, laquelle ne lui demande que quelques informations de base. Par la suite, M. Sawyer contacte l'assuré pour l'informer que l'assureur a décidé de traiter le renouvellement comme une nouvelle affaire et, par conséquent, qu'il double la prime. Insatisfait, l'assuré entreprend des démarches pour s'assurer ailleurs. Entre temps, M. Sawyer fait émettre la police, mais crée un découvert d'assurance en la faisant entrer en vigueur 8 jours après l'échéance de l'ancienne police. De plus, il n'avise pas clairement l'assuré qu'il s'agit d'une nouvelle police et non d'un renouvellement, lequel se serait cru assuré pendant la période qu'il magasinait un autre courtier. Au mois d'août, ayant assuré son entreprise par l'intermédiaire d'un autre courtier, l'assuré en avise Mme Duplantis-Sawyer. De son côté, cette dernière avise l'assuré qu'il devra également se trouver une nouvelle police d'assurance automobile, alléguant qu'il lui était impossible de transférer la police à son nom puisque les véhicules étaient immatriculés au nom de l'ancien propriétaire. Or, les véhicules appartenaient à la compagnie. Suite à cette conversation, Mme Duplantis-Sawyer fait résilier la police d'assurance des entreprises en invoquant faussement à l'assureur le non-paiement de la prime comme raison de la résiliation et fait supprimer les couvertures d'assurances pour les deux véhicules de la compagnie. Ignorant cette résiliation, l'assuré a subi un découvert d'assurance de quelques jours, le temps qu'il se procure une autre police d'assurance automobile. Enfin, il est reproché aux deux intimés de ne pas avoir eu une tenue de dossier adéquate, notamment, en ne notant pas les diverses conversations téléphoniques et instructions reçues du client.

La plainte comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et en conseiller consciencieux (chefs 1, 2 et 3) et d'avoir négligé ou permis que soient négligés ses devoirs professionnels liés à l'exercice de ses activités (chef 4).

DÉCISION

En date du 10 novembre 2006, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des 4 chefs de la plainte.

SANCTION

En date du 26 janvier 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 2 200 \$, une réprimande, une recommandation au conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages d'imposer à l'intimé l'obligation de compléter avec succès un cours en assurance de dommages et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;

c.

Michel Verrier (Drummondville)

Courtier, intimé

Certificat no : 134097

Plainte no 2003-12-05(C)

LES FAITS REPROCHÉS

Le client a assuré sa résidence auprès de la compagnie d'assurance L'Alpha par l'intermédiaire du cabinet Perreault Rouillard. L'intimé est président et actionnaire du cabinet de courtage et de l'assureur. En juillet 2002, une forte tempête de pluie ayant causé des dommages à sa résidence, le client contacte M. Pierre C. Allard ami et courtier du cabinet Perreault Rouillard pour lui demander comment agir. Ce dernier le réfère à l'assureur qui mandate un expert en sinistre. Le règlement de la réclamation se complique en raison de la difficulté des parties à s'entendre sur la cause du sinistre : l'infiltration d'eau ou le refoulement d'égouts, seul le second étant couvert par la police d'assurance. Après de longues tractations et négociations, un règlement intervient finalement. Bien qu'il agisse comme courtier pour le cabinet Perreault Rouillard, M. Verrier est intervenu dans le processus de règlement en agissant comme réviseur au dossier et en négociant le montant de la réclamation avec l'assuré. Il est par conséquent reproché à M. Verrier de s'être placé dans une situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit puisqu'il était susceptible d'avoir à choisir entre les intérêts du client du cabinet Perreault Rouillard et ceux de l'assureur. De plus, le syndic lui reproche d'avoir fait de fausses déclarations lors de l'enquête en affirmant ne pas être au courant de la réclamation de l'assuré alors que ce dernier prenait toutes les décisions quant au règlement du dossier. À titre de courtier et dirigeant du cabinet Perreault, Rouillard, l'intimé n'aurait pas mis en place les moyens nécessaires pour que monsieur Pierre C. Allard puisse colliger ses interventions au système informatique de l'assureur. Enfin, il est également reproché à l'intimé d'avoir permis à monsieur Pierre C. Allard d'agir comme courtier pour le cabinet Perreault Rouillard en plus d'agir à titre d'agent auprès de la compagnie l'Alpha, et ce, en vendant des produits d'assurance directement au public pour le compte de l'assureur.

PLAINTÉ AMENDÉE

La plainte amendée comporte 4 chefs. Il lui est reproché d'avoir permis que son employé fasse défaut de respecter la Loi et les règlements d'application adoptés par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chef 1), de s'être placé directement ou indirectement dans une situation de conflit d'intérêt (chef 2), d'avoir fait défaut de s'assurer qu'un de ses représentants agissent conformément à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chef 3) et d'avoir entravé directement ou indirectement le travail du syndic en faisant des déclarations fausses et trompeuses (chef 4).

DÉCISION

En date du 19 juillet 2006, le comité de discipline a déclaré l'intimé coupable des chefs 1 et 2 et a rejeté les chefs 3 et 4 de la plainte.

SANCTION

En date du 12 février 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimé des amendes totalisant 4 000 \$ et le 1/3 des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^e François Folot

La partie intimée a interjeté appel de la décision sur culpabilité du comité de discipline devant la Cour du Québec.

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, plaignant ;
 c.

Nancy Lu Van (Sorel-Tracy)
 Courtier, intimée
 Certificat no : 149011
 Plainte no 2006-11-03(C)

LES FAITS REPROCHÉS

L'assuré a contracté une police d'assurance automobile par l'intermédiaire de l'intimée, courtier en assurance de dommages. En mai 2003, suite au non renouvellement de la police d'assurance de son client, l'intimée entreprend des démarches auprès d'un autre assureur, lequel n'est prêt qu'à accorder la protection de responsabilité civile malgré que le client requérait la protection du chapitre B-1, protection qu'il détenait sur son ancienne police. L'intimée a placé le risque chez cet assureur, et ce, sans aviser son client de la diminution des protections obtenues. Ce n'est qu'en juillet 2004, alors qu'il rapporte la perte totale de sa voiture, que le client constate qu'il n'a plus la protection du chapitre B-1. Il est reproché à l'intimée d'avoir limité ses démarches à un seul assureur n'offrant pas à son client les protections demandées, de ne pas avoir avisé son client de la perte du chapitre B-1 et d'avoir créé un découvert d'assurance en obtenant l'entrée en vigueur de la nouvelle police 18 jours après l'expiration de la police antérieure. Il est également reproché à l'intimée de ne pas avoir résilié la police d'assurance alors que le client n'avait plus d'intérêt assurable suite à la perte totale de son véhicule.

La plainte comporte 6 chefs. Il lui est reproché d'avoir fait défaut de donner suite aux instructions reçues de son client (chef 1a), d'avoir fait défaut de rendre compte à son client (chefs 1b, 1d et 1f), d'avoir exercé ses activités de façon négligente (chef 1c) et d'avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (chef 1e).

DÉCISION

En date du 26 février 2007, suite à un plaidoyer de culpabilité, le comité de discipline a déclaré l'intimée coupable de tous les chefs d'infraction.

SANCTION

En date du 26 février 2007, le comité de discipline a imposé à l'intimée des amendes totalisant 2 200 \$, des réprimandes et le paiement des frais et déboursés.

Comité de discipline
Présidé par M^e Patrick de Niverville

3.6.3.3 ACCOVAM

Aucune information.

3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.6.3.5 RS

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Gestion d'actifs Credential Inc.

Une dispense a été accordée à « Gestion d'actif Credential inc. » de l'application de l'article 2 du Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières afin de lui permettre une garde confondue des fonds reçus d'autrui à son compte en fidéicommiss à l'égard des titres d'organismes de placement collectif et autres formes d'investissement autorisées.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Atkinson, John
Edward Jones
- Fearon, Kanya
Financière Banque Nationale Inc.
- Irving, Nicolle
Société en commandite GMP valeurs mobilières
- Létourneau, France
Financière Banque Nationale Inc.
- Frazer, Colin
JC Clark Ltée
- Tauro, Adrian
Scotia Capitaux Inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Richardson Partners Financial Limited

Approbation d'un emprunt de 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richardson Partners Financial Holdings Limited en faveur de Richardson Partners Financial Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richardson Partners Financial Holdings Limited renonce à concourir est de 28 230 486,29 \$.

MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.

Approbation du remboursement d'un emprunt de 3 450 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 4416490 Canada Inc. en faveur de MacDougall, MacDougall & MacTier Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 4416490 Canada Inc. renonce à concourir est de 0 \$.

Questrade, Inc.

Approbation d'un emprunt de 28 743 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Polaris Capital LP en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Polaris Capital LP renonce à concourir est de 326 491 \$.

Secutor Capital Management Corporation

Approbation du remboursement d'un emprunt de 75 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Adam Mitchell Rose en faveur de Secutor Capital Management Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Adam Mitchell Rose renonce à concourir est de 0 \$.

Gestion d'actifs Pier 21 Inc.

Approbation de la prise de position importante de 16 % du capital-actions de Gestion d'actifs Pier 21 Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Emily Murray.

Placements Montrusco Bolton Inc.

Approbation de la prise de position importante de 10,29 % du capital-actions de Placements Montrusco Bolton Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Sylvain Boulé.

3.7.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Information au moment de la souscription des OPC et des fonds distincts

(Voir section 3.2 du présent bulletin)

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Ressources AntOro inc.

Révoque la décision 2007-MC-1091, prononcée le 23 mai 2007, adressée à Ressources AntOro inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre

personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 13 juin 2007.

Décision n°: 2007-MC-1247

Vivavision Inc.

Révoque la décision 2007-MC-0043, prononcée le 11 janvier 2007, adressée à Vivavision Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 13 juin 2007.

Décision n°: 2007-MC-1266

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Acuity Small Cap Corporation

Visa du prospectus provisoire du 6 juin 2007 concernant le placement d'unités, au prix de 10,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'action de catégorie A.

Le visa prend effet le 7 juin 2007.

Courtier(s):

- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- Corporation Canaccord Capital
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Financière Banque Nationale Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Raymond James Ltée
- Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
- Blackmont Capital Inc.
- Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
- IPC Securities Corporation
- Partenaires Financiers Richardson Limitée
- Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1116252

Décision n°: 2007-MC-1243

American Capital Strategies, Ltd.

Visa du prospectus provisoire du 31 mai 2007 concernant le placement d'actions ordinaires au prix de 0,01 \$ l'action, d'actions privilégiées au prix de 0,01 \$ l'action ou de titres de créance.

Le visa prend effet le 1er juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1114467

Décision n°: 2007-MC-1208

Bradmer Pharmaceuticals Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 juin 2007 concernant le placement de 5 400 000 unités au prix de 4,00 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Courtier(s):

Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Blackmont Capital Inc.
Clarus Securities Inc.
Partenaires Versant Inc. (Les)
Valeurs Mobilières Orion Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115630

Décision n°: 2007-MC-1232

Extendicare Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 juin 2007 concernant le placement d'un emprunt de 100 000 000 \$ en débetures subordonnées non garanties et convertibles à 5,70 % échéant le 30 juin 2014.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115668

Décision n°: 2007-MC-1234

Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers

Visa du prospectus simplifié provisoire du 6 juin 2007 concernant le placement de certificats adossés à des prêts hypothécaires commerciaux série 2007-2, de catégories A-1, A-2, A-J, XP-1, XC-1, B, C, D-1 et E-1.

Le visa prend effet le 6 juin 2007.

Courtier(s):

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115947

Décision n°: 2007-MC-1241

First Capital Realty Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} juin 2007 concernant le placement de titres d'emprunt de premier rang non garantis.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1115649

Décision n°: 2007-MC-1229

Fonds de revenu General Donlee

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 juin 2007 concernant le placement d'un emprunt de 50 000 000 \$ en débetures subordonnées convertibles non garanties à 7,0 % échéant le 30 juin 2014.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Courtier(s):

Financière Banque Nationale Inc.

Marchés mondiaux CIBC Inc.

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Valeurs Mobilières TD Inc.

Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1115435

Décision n°: 2007-MC-1231

Fonds immobilier mondial GGOF (parts de fonds mutuel, de catégorie F et de catégorie T) Fonds mondial Technologie GGOF (parts de catégorie F)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 juin 2007 concernant le placement de parts de fonds mutuel, de catégorie F et de catégorie T de Fonds immobilier mondial GGOF et le placement de parts de catégorie F de Fonds mondial Technologie GGOF.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1115194

Décision n°: 2007-MC-1226

Holloway Lodging Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 juin 2007 concernant le placement de 17 758 000 parts de fiducie et d'un emprunt de 45 000 000 \$ en débetures convertibles subordonnées non garanties à 6,50 % venant à échéance le 30 juin 2012.

Le visa prend effet le 5 juin 2007.

Courtier(s):

Corporation Canaccord Capital
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Blackmont Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115561

Décision n°: 2007-MC-1230

Hydro One Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} juin 2007 concernant le placement de billets à moyen terme.

Le visa prend effet le 1^{er} juin 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Casgrain & Compagnie limitée
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1114480

Décision n°: 2007-MC-1209

Paramount Energy Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 juin 2007 concernant le placement de 20 450 000 reçus de souscription, au prix de 12,25 \$ le reçu, chacun représentant le droit de recevoir une part de fiducie et le placement d'un emprunt de 75 000 000 \$ en débetures subordonnées non garanties, prorogables et convertibles à 6,50 %.

Le visa prend effet le 4 juin 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Financière Banque Nationale Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Firstenergy Capital Corp.
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Numéro de projet Sédar: 1115215

Décision n°: 2007-MC-1236

Schooner Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 6 juin 2007 concernant le placement de certificats adossés à des prêts hypothécaires commerciaux série 2007-8, de catégories A-1, A-2, XP, XC, A-J, B et C.

Le visa prend effet le 6 juin 2007.

Courtier(s):

Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115972

Décision n°: 2007-MC-1242

Urbana Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire du 6 juin 2007 concernant le placement d'unités, chacune étant composée d'une action de catégorie A sans droit de vote et d'un demi-bon de souscription d'action de catégorie A sans droit.

Le visa prend effet le 6 juin 2007.

Courtier(s):

Blackmont Capital Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Raymond James Ltée
Valeurs Mobilières TD Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Wellington West Capital Inc.
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières

Numéro de projet Sédar: 1115963

Décision n°: 2007-MC-1238

6.6.1.2 Prospectus définitifs

FNB Horizons BetaPro

Visa pour le prospectus du 7 juin 2007 concernant le placement de parts de catégorie A de :

FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance Haussier Plus
(auparavant FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur finance Haussier Plus)
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance Baissier Plus
(auparavant FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur finance Baissier Plus)
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie Haussier Plus
(auparavant FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur énergie Haussier Plus)
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie Baissier Plus
(auparavant FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné secteur énergie Baissier Plus)
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial Haussier Plus
(auparavant FNB Horizons BetaPro S&P/TSX secteur aurifère mondial Haussier Plus)
 FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial Baissier Plus
(auparavant FNB Horizons BetaPro S&P/TSX secteur aurifère mondial Baissier Plus)

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1082302

Décision n°: 2007-MC-1260

Fonds Claymore ETF

Visa pour le prospectus du 7 juin 2007 concernant le placement de parts ordinaires et de catégorie Advisor de :

Claymore International Fundamental Index ETF
 Claymore US Fundamental Index ETF C\$ hedged
 Claymore Japan Fundamental Index ETF C\$ hedged
 Claymore Oil Sands Sector ETF
 Claymore BRIC ETF
 Claymore CDN Dividend & Income Achievers ETF
 Claymore Canadian Fundamental Index ETF
 Claymore S&P/TSX Global Mining ETF

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1086395

Décision n°: 2007-MC-1253

Fonds communs de placement Faircourt

Visa pour le prospectus simplifié du 7 juin 2007 concernant le placement de parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I de :

Faircourt Dividend Fund

et d'actions de série A, de série F et de série I de :

Catégorie avantage et revenu Faircourt
 Catégorie mondiale avantage et revenu Faircourt
 (de Société de fonds communs de placement Faircourt)

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1087350

Décision n°: 2007-MC-1257

Fonds de l'Association des policiers provinciaux du Québec

Visa pour le prospectus simplifié du 7 juin 2007 concernant le placement de parts de :

Fonds Équilibré de l'Association des policiers provinciaux du Québec
Fonds de Croissance de l'Association des policiers provinciaux du Québec

Le visa prend effet le 11 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1090180

Décision n°: 2007-MC-1259

Groupe de Fonds AIC

Visa pour le prospectus simplifié du 5 juin 2007 concernant le placement d'actions de dividendes canadiens, d'actions de gains en capital et d'actions de croissance du capital de :

Fonds choix de revenus canadiens AIC

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1094097

Décision n°: 2007-MC-1256

Homburg Invest. Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 5 juin 2007 de Homburg Invest. Inc. concernant le placement de 41 630 000 reçus de souscription représentant chacun le droit de recevoir une action à droit de vote subalterne de catégorie A, au prix de 5,25 \$ le reçu.

Le visa prend effet le 6 juin 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Wellington West Capital Markets Inc.

Numéro de projet Sédar: 1096369

Décision n°: 2007-MC-1240

Nexen Inc.

Visa pour le prospectus préalable du 7 juin 2007 de Nexen Inc. concernant le placement jusqu'à concurrence d'un prix d'offre initial global de 2 500 000 000 \$US, d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de catégorie A, de titres d'emprunt de premier rang, de titres d'emprunt de second rang, de reçus de souscription, de bons de souscription visant l'achat de titres de participation et de bons de souscription visant l'achat de titres d'emprunt.

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1111767

Décision n°: 2007-MC-1249

Portefeuilles gérés Titan

Visa pour le prospectus simplifié du 8 juin 2007 concernant le placement de parts de série A et de série B de :

- Portefeuille prudence Titan
- Portefeuille de revenu équilibré Titan
- Portefeuille équilibré Titan
- Portefeuille de croissance équilibré Titan
- Portefeuille de croissance Titan
- Portefeuille d'actions dynamique Titan

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1082908

Décision n°: 2007-MC-1258

Portefeuilles Harmony

Visa pour le prospectus simplifié du 5 juin 2007 concernant le placement de parts de la série Globale et de la série Intégrée de :

Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony

Le visa prend effet le 6 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1087264

Décision n°: 2007-MC-1237

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds Lakeview

Visa pour la modification n° 2 du 29 mai 2007 du prospectus simplifié du 25 août 2006 concernant le placement de parts de série A, de série F et de série O de :

- Fonds Lakeview Explorateur d'obligations à revenu élevé KBSH
- Fonds Lakeview Explorateur de revenu de titres de participation KBSH
- Fonds Lakeview Explorateur à grande capitalisation KBSH
- Fonds Lakeview Explorateur à petite capitalisation KBSH

Cette modification est faite à la suite de la proposition du gérant qui prévoit que les frais d'exploitation variables imputés à un fonds soient désormais assumés par la société de gestion en contrepartie d'un taux fixe, au changement d'objectifs pour deux de ces Fonds et à leur dénomination sociale. Ces modifications sont sujettes à l'approbation des porteurs de parts et devraient prendre effet le 1^{er} août 2007.

Le visa prend effet le 11 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 966637

Décision n°: 2007-MC-1264

Fonds Lakeview

Visa pour la modification n° 2 du 29 mai 2007 du prospectus simplifié du 22 juin 2006 concernant le placement de parts de série A, de série F et de série O de :

Fonds d'actions canadiennes Lakeview Disciplined Leadership
Fonds d'actions américaines Lakeview Disciplined Leadership
Fonds à revenu élevé Lakeview Disciplined Leadership

Cette modification est faite à la suite de la proposition du gérant qui prévoit que les frais d'exploitation variables imputés à un Fonds soient désormais assumés par la société de gestion en contrepartie d'un taux fixe. Ces modifications sont sujettes à l'approbation des porteurs de parts et devraient prendre effet vers le 1^{er} août 2007.

Le visa prend effet le 11 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 941534

Décision n°: 2007-MC-1265

Groupe de Fonds Dynamique

Visa pour la modification n° 3 du 1^{er} juin 2007 du prospectus simplifié du 23 novembre 2006 concernant le placement de parts de série A, de série V et de série I de :

Fonds d'obligations canadiennes Marquis
Fonds d'obligations américaines à haut rendement Marquis
Fonds d'actions canadiennes Marquis
Fonds d'actions canadiennes complémentaires Marquis
Fonds d'actions américaines Marquis
Fonds d'actions internationales Marquis
Fonds d'actions mondiales Marquis
Portefeuille défensif Diversifié Marquis
Portefeuille prudent Diversifié Marquis
Portefeuille équilibré Diversifié Marquis
Portefeuille de croissance Diversifié Marquis
Portefeuille de forte croissance Diversifié Marquis
Portefeuille tout actions Diversifié Marquis
Portefeuille tout revenu Diversifié Marquis
Portefeuille de croissance MultiPartenaires Marquis
Portefeuille de forte croissance MultiPartenaires Marquis
Portefeuille d'actions MultiPartenaires Marquis

Cette modification est faite à la suite du changement de désignation des parts de série I pour des parts de série O et de l'ajout de parts de série O pour certains Fonds, dès le 2 juillet 2007.

Le visa prend effet le 8 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1006148

Décision n°: 2007-MC-1252

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Deloitte Management Services LP

Vu la demande présentée par Deloitte Management Services LP (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mars 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu les articles 11, 148 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation d'établir un prospectus et d'inscription à titre de courtier pour le placement de parts de société en commandite auprès de fiducies familiales situées au Canada et dont les bénéficiaires seront exclusivement les associés de Deloitte Canada et certains membres de leur famille respective (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. avant l'émission de parts de société en commandite, l'émetteur obtiendra de la part des fiducies familiales une déclaration écrite confirmant leur réception d'une copie du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale et la reconnaissance, par le souscripteur, de l'absence de droit par les fiducies familiales de recevoir l'information continue relative aux parts de société en commandite;
2. l'opération visée des parts de société en commandite sera un placement auprès du public au sens de la Loi, à moins que l'opération visée ne soit en faveur de l'émetteur à des fins d'annulation ou qu'elle ne soit le résultat d'un changement de propriété dû à la substitution d'un fiduciaire d'un commanditaire (soit une fiducie familiale) par un nouveau fiduciaire.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 8 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1220

Taleo Corporation

Vu la demande présentée par Société en commandite de Placements en Logiciel Télésystème auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 juin 2007 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser Société en commandite de Placements en Logiciel Télésystème de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement secondaire à l'extérieur du Québec d'un minimum de 1 058 400 et d'un maximum de 1 294 617 actions ordinaires de catégorie A de Taleo Corporation au prix de 19,85 \$US l'action conformément aux termes d'un prospectus contenu dans le Form 424B4 qui a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission en date du 6 juin 2007 (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par Société en commandite de Placements en Logiciel Télésystème.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 8 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1108050

Décision n°: 2007-MC-1147

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS**Allstate Corporation (The)**

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de débetures subordonnées de série A, taux fixe de 6.50 % à variable, échéant en 2067 pour une valeur globale de 8 932 000 \$.

Date du placement :

Le 10 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 mai 2007

Ambrilia Biopharma Inc.

Souscripteurs

Le placement a eu lieu auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 417 353 actions ordinaires, au prix de 2,42 \$ l'action.

Dates du placement :

Le 18 et 22 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

Arura Pharma Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 30 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 660 000 reçus de souscription, chacun donnant le droit de recevoir une unité composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,25 \$ le reçu. De plus, 326 200 options d'achat d'actions ordinaires émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 31 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 avril 2007

Balaton Power Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 7 095 620 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'unité et le placement de 333 000 unités, chacune étant composée d'une action

ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, le tout pour une valeur globale de 1 751 865,94 \$.

Date du placement :

Le 21 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.14 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 avril 2007

Bayview Commercial Asset Trust 2007-CAD1

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de titres adossés à des créances pour une valeur globale de 168 610 000 \$.

Date du placement :

Le 17 mars 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 mars 2007

Blackcomb Minerals Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 88 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 639 000 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ l'action.

Date du placement :

Le 10 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 22 mai 2007

BR Capital Limited Partnership

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 33 parts de société en commandite au prix de 12 000 \$ la part.

Date du placement :

Le 16 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 30 mai 2007

Call Genie Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 882 448 actions ordinaires pour une valeur globale de 20 000 000,52 \$.

Dates du placement :

Le 15 et 18 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 mai 2007

Compagnie de Financement Foncier**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 15 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'obligations foncières à 4,55 % échéant en avril 2017, pour une valeur globale de 500 000 000 \$.

Date du placement :

Le 30 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 mai 2007

First Nickel Inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 40 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 114 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 15 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 1,15 \$ l'action.

Date du placement :

Le 4 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

Hardinge Inc.**Souscripteur :**

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 50 000 actions ordinaires, au prix de 23,50 \$ US l'action.

Date du placement :

Le 19 avril 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 mai 2007

Hinterland Metals inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 7 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 375 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 8 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 mai 2007

Industries Raymor inc. (Les)

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 75 000 bons de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale de 4 000 000 \$.

Date du placement :

Le 14 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 16 mai 2007

Minéraux Maudore Ltée

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 20 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 583 333 actions ordinaires, au prix de 1,20 \$ l'action ainsi que de 150 000 bons de souscription d'actions ordinaires, à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 9 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

Next Millennium Commercial Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 45 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 14 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,27 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 1^{er} mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

NGRAIN (Canada) Corporation

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de 500 000 actions ordinaires, au prix de 2,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 31 mars 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 14 mai 2007

Nstein Technologies Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 13 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 923 074 actions ordinaires, au prix de 0,65 \$ l'action.

Date du placement :

Le 4 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.24 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 mai 2007

Opal Energy Corp.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,23 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 21 février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} juin 2007

Quinta Resources Corporation (La)

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 71 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 5 070 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité et de 405 600 options d'actions ordinaires, émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 7 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} juin 2007

Ressources Jourdan inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 950 000 actions ordinaires, au prix réputé de 0,21 \$ l'action.

Date du placement :

Le 11 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 mai 2007

Ressources Jourdan inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 32 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 062 500 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,16 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 11 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 mai 2007

Sofame Technologies Inc.**Souscripteurs :**

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de débetures subordonnées, convertibles en actions ordinaires, pour une valeur globale de 1 500 000 \$ et de 7 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires. De plus, 3 750 000 bons de souscription d'actions ordinaires ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 16 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 juin 2007

Sonomax Santé Auditive Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 2 222 222 actions ordinaires et de 2 222 222 bons de souscriptions d'actions ordinaires, au prix de 0,225 \$ l'action.
 Date du placement :
 Le 28 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 6 juin 2007

Superior Diamonds Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 173 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 5 422 100 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité et de 10 379 600 actions accréditives, au prix de 0,65 \$ l'action. De plus, 1 106 119 bons de souscriptions d'actions ordinaires ont été émis à titre de rémunération.
 Date du placement :
 Le 25 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} juin 2007

Syntax-Brilliant Corporation

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 30 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 185 506.50 \$
 Date du placement :
 Le 23 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 7 juin 2007

Systèmes Bus Inc. (Les)

Souscripteurs:
 Le placement a eu lieu auprès de 22 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 9 166 667 actions ordinaires et de 9 166 667 bons de souscriptions d'actions ordinaires, au prix de 0,12 \$ l'action.

Date du placement :

Le 6 juin 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 juin 2007

The Hartford Financial Services Group, Inc.

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de billets à taux flottant échéant le 15 novembre 2012, pour une valeur globale de 50 000 000 \$US.

Date du placement :

Le 3 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 17 mai 2007

University of Western Ontario (The)

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 14 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de débetures, séries A, échéant le 24 mai 2047, pour une valeur globale de 190 000 000 \$

Date du placement :

Le 24 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 1^{er} juin 2007

Walton AZ Picacho View Limited Partnership 1

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 130 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 752 936 parts, pour une valeur globale de 8 113 638 \$.

Date du placement :

Le 31 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 juin 2007

Whitehall Trust

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement de billets catégorie FRN-1, série A, échéant le 24 novembre 2008, pour une valeur globale de 50 000 000 \$

Date du placement :

Le 22 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 juin 2007

Zaio Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 9 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 3,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 17 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mai 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Annapolis Investment Limited Partnership IV

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 12 000 parts, au prix de 100,00 \$ la part.

Date du placement :

Le 23 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 mai 2007

Avenue Special Situations Fund V, L.P.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec

Description du placement :

Placement de parts d'une valeur globale de 500 000 000 \$US.

Date du placement :

4 mai 2007

Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 4 juin 2007

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Cayman Offshore) II, L.P.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
Description du placement :
Placement de 250 parts au prix de 1 080 \$ la part.
Date du placement :
24 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 31 mai 2007

CMC Markets Canada Inc.

Souscripteurs:
Les placements ont eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
Les placements ont eu lieu auprès de 24 souscripteurs hors Québec
Description des placements :
Placement de 25 contrats pour différence d'une valeur globale de 114 341 \$
Dates des placements :
15 au 24 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

CMC Markets Canada Inc.

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès 29 souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de 31 contrats pour différence d'une valeur globale de 146 250 \$
Date du placement :
1er au 10 février 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 16 février 2007

FIER Montmagny-L'Islet, société en commandite

Souscripteurs :
Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.
Description du placement :
Placement de 1 500 100 parts, au prix de 1,00 \$ la part.
Date du placement :
Le 18 août 2006
Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.5 du Règlement 45-106 et la décision 2006-MC-1873
 Date du dépôt :
 Le 23 août 2006

FIER Montmagny-L'Islet, société en commandite

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 1 166 667 parts, au prix de 1,00 \$ la part.
 Date du placement :
 Le 31 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106 et la décision 2007-MC-0668
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} juin 2007

Fonds Soutien Mauricie, Société en commandite

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 9 souscripteurs au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 1 784 550 parts, au prix de 1,00 \$ la part.
 Date du placement :
 Le 24 mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106 et la décision 2007-MC-0668
 Date du dépôt :
 Le 1^{er} juin 2007

ILF, Ltd.

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
 Description du placement :
 Placement de 249,980 actions de catégorie B au prix de 1 111 \$ l'action.
 Date du placement :
 1^{er} mai 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.10 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 28 mai 2007

Legg mason Canadian Index Plus Bond Fund

Souscripteurs :
 Les placements ont eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.
 Les placements ont eu lieu également auprès de 81 souscripteurs hors Québec.
 Description des placements :
 Placements de parts de série Institutionnelle, pour une valeur globale de 4 076 030,62 \$.
 Date des placements :
 Du 20 octobre 2006 au 26 avril 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

Moore Global Investments Ltd. Fund

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec
Description du placement :
Placement de six actions ordinaires de catégorie A au prix de 36 395,79 \$ l'action.
Date du placement :
24 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 4 juin 2007

Paul Capital Partners IX, L.P.

Souscripteur :
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.
Description du placement :
Placement de parts, pour une valeur globale de 11 135 000,00 \$.
Date du placement :
Le 11 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 28 mai 2007

VSS Communications Parallel Partners IV, L.P.

Souscripteurs:
Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.
Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs hors Québec.
Description du placement :
Placement de parts d'une valeur globale de 36 201 862 \$
Date du placement :
22 mai 2007
Dispense(s) invoquée(s)
2.3 du Règlement 45-106
Date du dépôt :
Le 22 mai 2007

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Bradmer Pharmaceuticals Inc.

Vu la demande présentée par Bradmer Pharmaceuticals Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 mai 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les termes définis suivants :

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 1er mai 2007;

« dispense permanente demandée » : la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du régime qui sera intégré par renvoi au prospectus, tant dans sa forme provisoire que définitive;

« dispense temporaire demandée » : la demande visant à dispenser l'émetteur de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents intégrés par renvoi au prospectus provisoire;

« prospectus » : le prospectus simplifié que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 5 juin 2007 visant le placement d'unités;

« régime » : le régime d'options d'achat d'actions de l'émetteur;

vu la dispense permanente demandée et la dispense temporaire demandée par l'émetteur;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario;
2. la circulaire, qui doit être intégrée par renvoi au prospectus, contient à titre d'annexe B une copie du régime;
3. le régime se trouve donc intégré par renvoi au prospectus, tant dans sa forme provisoire que définitive;
4. la circulaire contient un résumé des modalités du régime;
5. le régime n'est pas un document normalement intégré par renvoi dans un prospectus simplifié et son intégration n'a été dicté que par des considérations de convenance et de clarté, afin de ne pas répéter indûment des sections entières du régime dans la circulaire;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci. En vertu de l'article 40.1 de la Loi, ces documents doivent être établis en français ou en français et en anglais;
7. tous les documents exigés par la législation québécoise en valeurs mobilières seront traduits en français et déposés auprès de l'Autorité, au plus tard, lors du dépôt du prospectus dans sa forme définitive;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence l'Autorité :

1. accorde la dispense permanente demandée;

2. accorde la dispense temporaire demandée à la condition que les documents intégrés par renvoi au prospectus dans sa forme définitive soient traduits en français et déposés auprès de l'Autorité.

Fait à Montréal, le 5 juin 2007.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2007-SMV-0049

Corporation minière Rocmec inc.

Vu la demande présentée par Corporation minière Rocmec inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1^{er} juin 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'options de rémunération permettant d'acquérir un maximum de 595 238 unités au prix de 0,21 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription, lequel peut être exercé pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 7 juin 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1245

Exploration Lounor Inc.

Vu la demande présentée par Exploration Lounor Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mai 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur, de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement d'un maximum de 45 000 bons de souscription de rémunération au placeur pour compte dans le cadre d'un placement privé, chaque bon de souscription permettant l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,20 \$ l'action pour une période de 12 mois suivant la clôture du placement privé (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 5 juin 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1217

Fonds BMO Portefeuille Privés BMO Harris

Vu la demande présentée par Jones Heward conseiller en valeurs inc. (le « courtier gérant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 mai 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« achat » : chaque fois que des actions sont achetées par un fonds géré par un courtier aux termes de la décision;

« actions » : les actions ordinaires émises par l'émetteur (individuellement, une « action »);

« compte géré » : les comptes, autres que les fonds gérés par un courtier, gérés sur une base discrétionnaire par le ou les gestionnaires de portefeuille du courtier gérant (au pluriel, les « comptes gérés »);

« décision » : la présente décision;

« émetteur » : Anvil Mining Limited;

« fonds gérés par un courtier » : les fonds énumérés à l'Annexe A (individuellement, le « fonds géré par un courtier »);

« période d'interdiction » : la période de 60 jours qui suivent la période de placement;

« période de placement » : période durant laquelle le preneur ferme relié agit ou a agi à titre de preneur ferme à l'occasion du placement;

« placement » : le placement des actions de l'émetteur à la suite du dépôt du prospectus simplifié daté du 30 mai 2007;

« preneur ferme relié » : BMO Nesbitt Burns Inc.;

« rapport SÉDAR » : rapport certifié déposé par le courtier gérant via SÉDAR;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser, à certaines conditions, les fonds gérés par un courtier de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 – *Les placements interdits* du Règlement 81-102, à l'égard desquels le courtier gérant agit à titre de conseiller en valeurs (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par le courtier gérant.

En conséquence, l'Autorité dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102, les fonds gérés par un courtier à l'égard desquels le courtier gérant agit à titre de conseiller en valeurs.

Il s'agit de permettre aux fonds gérés par un courtier d'investir, à l'occasion du placement, dans des actions de l'émetteur, par l'entremise de la TSX et ce, pendant la période d'interdiction.

Une évaluation générale des risques associés au fait d'accorder une dispense de l'application des dispositions prévues au paragraphe 1) de l'article 4.1 du Règlement 81-102 a été faite en tenant compte des particularités de la demande. Après avoir évalué les risques de conflits d'intérêt associés au fait d'accorder la dispense demandée, il est apparu, au moment où la décision est rendue, que les risques éventuels sont suffisamment mitigés.

La dispense demandée est accordée aux conditions suivantes :

1. pour chaque achat, les conditions suivantes doivent être remplies :
 - a) la décision de procéder à l'achat :
 - i) constitue une décision d'affaires du courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du fonds géré par un courtier, ou
 - ii) est, de fait, au mieux des intérêts du fonds géré par un courtier.
 - b) l'achat est conforme aux objectifs de placement du fonds géré par un courtier énoncés dans son prospectus simplifié ou est nécessaire pour atteindre ces objectifs;
 - c) le fonds géré par un courtier ne donne pas son ordre d'achat, à titre de contrepartiste ou de mandataire, au preneur ferme relié.
2. avant de procéder à un achat aux termes de la décision, le fonds géré par un courtier doit avoir des politiques ou des procédures écrites visant à assurer :
 - a) le respect des conditions de la décision;
 - b) relativement à tout achat :
 - i) qu'il existe des critères d'attribution des actions entre deux ou plusieurs fonds gérés par un courtier et d'autres comptes gérés;
 - ii) qu'il existe des documents expliquant en détail les raisons de toute attribution des actions à un fonds géré par un courtier ou à un compte géré qui s'écarte des critères d'attribution.
3. le courtier gérant n'accepte pas de sollicitation de son preneur ferme relié en vue d'un achat pour le fonds géré par un courtier;

4. aucune action n'a été achetée par le preneur ferme relié pour son propre compte, sauf les actions vendues par le preneur ferme relié à la date de clôture;
5. chaque fonds géré par un courtier a un comité indépendant chargé d'examiner les placements effectués dans les actions par le fonds géré par un courtier au cours de la période d'interdiction;
6. le comité indépendant a un mandat écrit décrivant ses fonctions et normes de diligence, lesquelles contiennent, au minimum, les conditions applicables de la décision;
7. les membres du comité indépendant exercent leurs pouvoirs et s'acquittent de leurs responsabilités honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts des investisseurs effectuant des placements dans le fonds géré par un courtier et, ce faisant, ils font preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnable dans les circonstances;
8. le fonds géré par un courtier ne dégage pas les membres du comité indépendant de leur responsabilité en cas de pertes résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus;
9. le fonds géré par un courtier n'assume pas les coûts d'une partie quelconque de l'assurance responsabilité souscrite pour protéger un membre du comité indépendant contre des pertes résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus;
10. le fonds géré par un courtier ne défraie pas, ni directement ni indirectement, le coût de toute indemnisation ou couverture d'assurance payée par le courtier gérant, l'un des gestionnaires de portefeuille du fonds géré par un courtier, une personne ou société ayant des liens avec le courtier gérant ou l'un des gestionnaires de portefeuille du fonds géré par un courtier ou appartenant à leur groupe respectif, qui vise à indemniser ou à protéger les membres du comité indépendant à l'égard de toute perte résultant du non-respect des normes énoncées au paragraphe 7 ci-dessus;
11. le courtier gérant dépose via SÉDAR un rapport certifié, relativement à chaque fonds géré par un courtier, au plus tard 30 jours après la fin de la période d'interdiction. Ce rapport contient :
 - a) les précisions suivantes sur chaque achat effectué :
 - i) le nombre d'actions achetées par le fonds géré par un courtier;
 - ii) la date de l'achat et le prix d'achat;
 - iii) lorsque ce fait est connu, les activités de stabilisation du marché effectuées à l'égard des actions par un preneur ferme, ou un membre du syndicat de prise ferme;
 - iv) dans le cas d'achat d'actions pour le compte de deux ou plusieurs fonds gérés par un courtier, et d'autres comptes gérés du courtier gérant, le nombre total des actions ainsi achetées et le pourcentage des actions attribué à chaque fonds géré par un courtier;
 - v) le courtier auprès duquel le fonds géré par un courtier a acheté les actions ainsi que les frais ou commissions, s'il en est, payés par le fonds géré par un courtier pour cet achat.
 - b) une attestation de la part du courtier gérant selon laquelle l'achat :
 - i) n'a aucunement été influencé par le preneur ferme relié ou une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe et n'a tenu aucunement compte de considérations se rapportant au preneur ferme relié ou à une personne ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe;

- ii) a constitué une décision d'affaires du courtier gérant dictée uniquement par les intérêts du fonds géré par un courtier, ou
 - iii) a été, de fait, au mieux des intérêts du fonds géré par un courtier.
- c) une confirmation que le comité indépendant a été établi afin d'examiner tout achat effectué par les fonds gérés par un courtier, le nom des membres du comité indépendant, le fait qu'ils respectent les critères d'indépendance énoncés dans la décision de l'Autorité principale et la rémunération, s'il en est, versée en contrepartie de cet examen et le mode de versement de cette rémunération;
- d) une attestation de la part de chaque membre du comité indépendant selon laquelle le membre en serait venu à la conclusion, après une enquête raisonnable, que les politiques et procédures auxquelles fait référence le paragraphe 2 ci-dessus, sont adéquates et efficaces afin de s'assurer de la conformité de la décision, et que chaque achat par un fonds géré par un courtier à la suite de la décision du courtier gérant :
- i) a été effectué en conformité avec les conditions de la décision;
 - ii) a été effectué par le courtier gérant sans influence de la part du preneur ferme relié, ou d'une personne, ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe et sans tenir compte de considérations se rapportant au preneur ferme relié, ou à une personne, ou société ayant des liens avec lui ou appartenant à son groupe;
 - iii) correspond à l'appréciation commerciale faite par le courtier gérant sans influence de considérations autres que l'intérêt du fonds géré par un courtier, ou
 - iv) était, de fait, au mieux des intérêts du fonds géré par un courtier.
12. le comité indépendant informe par écrit l'Autorité de :
- a) toute constatation faite par lui du non-respect de la condition décrite au paragraphe 10 d) concernant tout achat par un fonds géré par un courtier;
 - b) toute constatation faite par lui du non-respect de toute autre condition contenue dans la décision;
 - c) toute mesure qu'il a prise ou qu'il entend prendre en référence aux constatations mentionnées ci-dessus;
 - d) toute mesure prise ou qu'il entend prendre le courtier gérant ou un conseiller en valeur du fonds géré par un courtier en réponse aux constatations du comité indépendant mentionnées ci-dessus.
13. chaque achat pendant la période d'interdiction est effectué par l'entremise de la TSX;
14. un des preneurs fermes aux termes du placement fournit au courtier gérant une confirmation écrite selon laquelle la Période d'interdiction visant le courtier à l'égard du Placement, au sens du terme « *dealer restricted period* » définie dans la Rule 48 501 *Trading During Distributions, Formal Bids and Share Exchange Transactions* édictée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, a pris fin.

La Décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale.

Fait à Montréal, le 4 juin 2007.

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

ANNEXE A

Fonds Mutuels BMO

BMO fonds spécial d'actions

Portefeuille privés BMO Harris

Portefeuille canadien spécial de croissance BMO Harris

Numéro de projet Sédar: 1105799, 1105801

Décision n°: 2007-MC-1117

Fonds communs de placement frontier

Vu la demande présentée par frontier*Alt* Funds Management Limited (le « gérant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 avril 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 321 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

« agent prêteur » : le dépositaire du Fonds ou le courtier en valeurs, auprès duquel un Fonds emprunte des titres pour les vendre à découvert;

« couverture en espèces » : la couverture en espèces tel que défini par le Règlement 81 102;

« décision » : la présente décision;

« Fonds existants » : Fonds obligations tout terrain frontier*Alt*, Fonds canadien tout terrain frontier*Alt* et Fonds mondial tout terrain frontier*Alt*;

« Fonds futurs » : tout OPC (qui ne se qualifient pas comme OPC de marché monétaire ou OPC de revenu à court terme) créés par le gérant ou un affilié du gérant pour lesquels ce dernier agira à titre de gérant;

« Fonds nouveau » : Fonds catégorie capital de ressources frontier*Alt*;

« Fonds » : collectivement, les Fonds existants, le Fonds nouveau et les Fonds futurs (individuellement, un « Fonds »);

« OPC » : organisme de placement collectif;

vu la décision 2006-MC-0362 du 14 février 2006;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser, à certaines conditions, les Fonds de l'application des dispositions prévues aux paragraphes a) et c) de l'article 2.6 et au paragraphe 1) de l'article 6.1 du Règlement 81-102, afin de leur permettre de vendre des titres à découvert, de fournir une sûreté relative aux actifs des Fonds en rapport avec les ventes à découvert et de déposer les actifs des Fonds auprès d'un agent prêteur à titre de garantie en rapport avec de telles transactions (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par le gérant.

En conséquence, l'Autorité dispense, en vertu de l'article 19.1 du Règlement 81-102, les Fonds de l'application des dispositions prévues aux paragraphes a) et c) de l'article 2.6 et au paragraphe 1) de l'article 6.1 du Règlement 81-102, afin de leur permettre de vendre des titres à découvert, de fournir une sûreté relative aux actifs des Fonds en rapport avec les ventes à découvert et de déposer les actifs des Fonds auprès d'un agent prêteur à titre de garantie en rapport avec de telles transactions.

La dispense demandée est accordée aux conditions suivantes :

1. la valeur de tous les titres vendus à découvert par un Fonds ne dépassera pas 10 % de ses actifs nets à la valeur au marché sur une base quotidienne;
2. le Fonds détiendra, sur une base quotidienne, une couverture en espèces pour un montant équivalent à au moins 150 % de la valeur au marché totale des titres vendus à découvert, incluant les actifs du Fonds déposés auprès de l'agent prêteur et donnés en garantie pour les ventes à découvert;
3. aucune somme recueillie par un Fonds lors d'une vente à découvert ne sera utilisée par ce dernier pour faire l'acquisition de titres. Elles seront plutôt utilisées à des fins de couvertures en espèces;
4. le Fonds maintiendra un système de contrôles internes approprié relativement aux ventes à découvert, incluant des politiques et procédures écrites, des contrôles destinés à la gestion de risque et des registres comptables adéquats;
5. toute vente à découvert sera effectuée conformément aux objectifs d'investissement du Fonds;
6. les Fonds qui se qualifieront d'OPC de marché monétaire et d'OPC de revenu à court terme ne pourront pas se prévaloir de la dispense demandée;
7. pour les transactions de ventes à découvert effectuées au Canada, chaque courtier qui détient des actifs d'un Fonds impliqué dans des transactions de ventes à découvert sera dûment inscrit au Canada et membre d'un organisme d'autoréglementation qui est un membre participant au Fonds canadien de protection des épargnants;
8. pour les ventes à découvert à l'extérieur du Canada, chaque courtier qui détient des actifs d'un Fonds impliqué dans des transactions de ventes à découvert devra :
 - a) être membre d'une bourse et, par conséquent, assujetti à la réglementation de celle-ci;
 - b) devra posséder une valeur nette supérieure à 50 millions de dollars canadiens selon ses derniers états financiers vérifiés disponibles au public.
9. exception faite lorsque l'agent prêteur représente le dépositaire d'un Fonds, lors du dépôt par le Fonds de ses actifs auprès de l'agent prêteur à titre de garantie dans le cadre d'une transaction de vente à découvert, la valeur des actifs du Fonds, cumulée à celle des actifs déjà détenus par l'agent prêteur relativement à d'autres transactions de vente à découvert concernant le Fonds, n'excèdera pas 10 % de la valeur au marché des actifs nets du Fonds, au moment du dépôt;

10. la sûreté fournie par le Fonds afin de lui permettre d'effectuer des ventes à découvert sera conforme aux pratiques courantes de l'industrie et aux obligations liées aux transactions de vente à découvert;
11. avant d'effectuer des ventes à découvert, le Fonds devra divulguer dans son prospectus simplifié (ou dans une modification de ce dernier) une description :
 - a) des ventes à découvert;
 - b) comment il entend recourir aux ventes à découvert;
 - c) des risques qui se rattachent aux ventes à découvert;
 - d) de sa stratégie à l'égard des ventes à découvert et des termes de cette dispense sous la rubrique intitulée « stratégies de placement » du prospectus simplifié.
12. avant d'effectuer des ventes à découvert, le Fonds devra divulguer dans sa notice annuelle (ou dans une modification de cette dernière) l'information suivante :
 - a) si des politiques et procédures écrites sont en place afin d'expliquer les buts et objectifs des ventes à découvert ainsi que les procédures de gestion du risque applicables aux ventes à découvert;
 - b) qui est responsable d'établir et de faire le suivi des politiques et procédures mentionnées au paragraphe précédent et à quelle fréquence celles-ci sont révisées, ainsi que la nature et le niveau d'implication du conseil d'administration du gérant ou de l'OPC ou du fiduciaire dans le processus de gestion de risque;
 - c) si des limites de transactions ou autres procédures de contrôles ont été établies relativement aux ventes à découvert, et qui est responsable de l'établissement de ces limites et procédures;
 - d) si des individus ou des groupes, indépendants de ceux qui transigent, font la surveillance de ces transactions;
 - e) si des procédures d'évaluation de risque ou des simulations sont utilisées afin d'évaluer les portefeuilles des Fonds dans des conditions de « stress ».
13. au moins 60 jours avant d'effectuer les premières transactions de ventes à découvert, le Fonds devra aviser par écrit ses porteurs de titres, avant que les informations prévues aux paragraphes 11 et 12 ci-haut mentionnés ne soient ajoutées au prospectus et à la notice annuelle de ce dernier, de son intention de procéder à de telles transactions et ce, en incluant les nouveaux éléments devant être divulgués au prospectus simplifié et à la notice annuelle tel que définis aux paragraphes 11 et 12 ci-haut mentionnés;
14. la décision n'aura plus d'effet à la suite de l'entrée en vigueur d'une loi ou d'un règlement portant sur les questions traitées aux paragraphes a) et c) de l'article 2.6 et au paragraphe 1) de l'article 6.1 du Règlement 81-102.

Cette décision remplace la décision No 2006-MC-0362 du 14 février 2006.

La décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale.

Fait à Montréal, le 29 mai 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1091499

Décision n°: 2007-MC-1156

Fonds des secteurs de croissance américains GPLL

Vu la demande présentée par la Corporation financière Mackenzie. (le « gestionnaire ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 avril 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu les termes définis suivants :

« fonds dissous » : Fonds des secteurs de croissance américains GPLL, Fonds d'actions américaines GPLL et le Fonds américain de société à moyenne capitalisation SGIGWL;

« fonds prorogés » : Fonds d'actions canadiennes diversifié GPLL et le Fonds de société canadiennes à moyenne capitalisation SGIGWL;

« fusions » : Fonds de croissance américain GPLL et le Fonds d'actions américaines GPLL seront appelés à fusionner avec le Fonds d'actions canadiennes diversifié GPLL alors que le Fonds américain de société à moyenne capitalisation SGIGWL se verra fusionné au Fonds de société canadiennes à moyenne capitalisation SGIGWL;

« prospectus simplifié » : prospectus simplifié et la notice annuelle en date du 26 juin 2006 et leurs modifications;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu que le document relatif aux fusions spécialement préparé par le gestionnaire, reproduira la Partie A, l'introduction à la Partie B ainsi que les sections pertinentes aux fonds prorogés contenues au prospectus simplifié, sera envoyé aux porteurs de parts des fonds dissous au lieu du prospectus simplifié complet;

vu que les états financiers des fonds prorogés ne seront pas envoyés aux porteurs de parts des fonds dissous, mais plutôt envoyés sur demande;

vu la demande visant à obtenir l'agrément de l'Autorité relativement aux fusions des fonds, tel que prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de l'article 5.5 du Règlement 81-102, en considérant que les dispositions prévues à l'alinéa (ii) du sous-paragraphe (a) ainsi qu'à l'alinéa (ii) du sous-paragraphe (f) du paragraphe 1) de l'article 5.6 du Règlement 81-102 ne soient pas respectées;

vu les représentations faites par le gestionnaire.

En conséquence, l'Autorité donne son agrément aux fusions.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 31 mai 2007.

Josée Deslauriers

Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1090013

Décision n°: 2007-MC-1184

GlobalBanc Advantaged 8 Split Corp.

Vu la demande présentée par GlobalBanc Advantaged 8 Split Corp. (la « Société ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 mai 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« Autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la *Norme canadienne 14-101, Définitions* et les termes définis suivants :

- « actions » : collectivement, les actions de catégorie A et les actions privilégiées;
- « actions de catégorie A » : les actions de catégorie A telles que définies dans le prospectus provisoire;
- « actions privilégiées » : les actions privilégiées telles que définies dans le prospectus provisoire;
- « cocontractant » : Banque Nationale du Canada et/ou une société affiliée;
- « contrat à livrer » : contrat à livrer conclu entre la Société et le cocontractant;
- « facilité de crédit » : une facilité de crédit que la Société pourra utiliser pour répondre à des demandes de rachat et satisfaire à ses besoins en fond de roulement;
- « frais de constitution » : les frais relatifs au placement, incluant les frais d'organisation et les frais de préparation et de dépôt du prospectus provisoire ainsi que du prospectus définitif;
- « panier de titres bancaires » : panier de titres de pondération initialement égale comprenant huit des plus grandes banques du monde;
- « portefeuille de titres canadiens » : portefeuille composé de titres d'émetteurs canadiens inscrits à la cote de la TSX;
- « prospectus provisoire » : le prospectus provisoire en date du 1er mai 2007, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- « TSX » : la Bourse de Toronto;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de la Société visant à être dispensée, à certaines conditions, des obligations prévues aux articles suivants du Règlement 81-102 :

1. du paragraphe 1) de l'article 2.1 - afin de permettre à la Société de conclure et de maintenir une position dans le contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce

contrat) pour lequel les obligations de paiement du cocontractant seront déterminées en fonction de la performance du panier de titres bancaires;

2. des paragraphes 2) et 3) de l'article 2.4 - afin de permettre que l'exposition de la Société en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat) excède les limites d'investissement dans les actifs non liquides, en autant que la valeur globale, évaluée au marché de l'exposition au cocontractant en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat), pour une période de 60 jours ou plus, n'excédera pas 30 % de l'actif net de la Société;
3. du paragraphe a) de l'article 2.6 - (i) afin de permettre à la Société d'obtenir une facilité de crédit et de permettre à la Société de donner une sûreté sur l'actif du portefeuille de titres canadiens dans le but de garantir l'emprunt effectué sous la facilité de crédit, en autant que le montant total de l'emprunt effectué sous la facilité de crédit n'excède pas 5 % de la valeur de l'actif net de la Société au moment de l'emprunt et (ii) de permettre à la Société de donner en garantie de ses obligations en vertu du contrat à livrer, le portefeuille de titres canadiens;
4. du sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.7 - afin de permettre à la Société de conclure le contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat) qui aura un terme qui excédera cinq ans à la condition que la Société n'aura pas et ne conclura pas d'autres transactions sur des dérivés visés qui ne respectent pas les exigences du sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.7 du Règlement 81-102;
5. du paragraphe 4) de l'article 2.7 - afin de dispenser la Société de la limite d'exposition en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat), en autant que la valeur globale, évaluée au marché, de l'exposition au cocontractant en vertu du contrat à livrer (et tout autre contrat conclu en remplacement ou l'assignation de ce contrat), pour une période de 60 jours ou plus, n'excédera pas 30 % de l'actif net de la Société;
6. de l'article 3.3 - afin de permettre à la Société de prendre à sa charge les frais de constitution;
7. de l'article 10.3 - afin de permettre à la Société de calculer le prix de rachat des actions de la façon décrite dans le prospectus provisoire et à la date de rachat telle que définie dans le prospectus provisoire;
8. du paragraphe 1) de l'article 10.4 - afin de permettre à la Société de payer le prix de rachat des actions à la date de paiement du rachat, telle que définie dans le prospectus provisoire;
9. du paragraphe 1) de l'article 12.1 - afin de dispenser la Société de l'obligation de déposer les rapports sur le respect de la réglementation;
10. de l'article 14.1 - afin de dispenser la Société des obligations relatives à la date de référence pour le paiement des dividendes et autres distributions en autant que la Société se conforme aux exigences applicables aux sociétés dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

(les « dispenses demandées »);

vu les représentations faites par la Société.

En conséquence, l'Autorité accorde les dispenses demandées.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du Régime d'examen concerté émis par l'Autorité principale

Fait à Montréal, le 30 mai 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1097960

Décision n°: 2007-MC-1172

Noveko International Inc.

Vu la demande présentée par Noveko International Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mai 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 4 du *Règlement Q-3 sur les options* (« Règlement Q-3 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 1, 2, 6, 7 et 8 de l'article 4 du Règlement Q-3 relativement au placement de bons de souscription de rémunération auprès des placeurs pour compte, leur permettant de souscrire 7 % du nombre d'unités émises dans le cadre du placement, à un prix de 3,35 \$ l'action de catégorie A, pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 29 mai 2007.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1161

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

6.7.1 Visas de prospectus

6.7.1.1 Prospectus provisoires

Groupe ADF inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 juin 2007 concernant le placement de 3 602 475 actions à droit de vote subalterne au prix de 3,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 6 juin 2007.

Courtier(s):
Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
Valeurs Mobilières Northern Inc.
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1115871

Décision n°: 2007-MC-1225

Technologies D-Box Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} juin 2007 concernant le placement d'actions ordinaires de catégorie A.

Le visa prend effet le 4 juin 2007.

Courtier(s):

Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1114744

Décision n°: 2007-MC-1207

6.7.1.2 Prospectus définitifs

Aucune information.

6.7.1.3 Modifications du prospectus

Société en commandite Métaux précieux Northern 2007

Visa pour la modification du prospectus modifié et mis à jour du 4 juin 2007 concernant le placement d'un maximum de 15 000 parts au prix de 1 000 \$ la part.

Cette modification est faite à la suite de changements au niveau du calcul des économies d'impôt.

Le visa prend effet le 11 juin 2007.

Numéro de projet Sédar: 1049719

Décision n°: 2007-MC-1221

6.7.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.7.2 Dispenses

Bowater Incorporated
Bowater Canada Inc.
Abitibi-Consolidated Inc.
AbitibiBowater Inc.

**Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario
(les « territoires »)**

ET

du régime d'examen concerté des demandes de dispense

ET

**de Bowater Incorporated (« Bowater »), Bowater Canada Inc. (« Bowater Canada »),
Abitibi-Consolidated Inc. (« Abitibi ») et AbitibiBowater Inc.. (« AbitibiBowater »)
(collectivement, les « déposants »)**

Contexte

L'autorité des marchés financiers a reçu des déposants une demande pour obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») leur accordant une dispense des exigences suivantes relatives à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction/prospectus conjoint (la « circulaire ») préparé en relation avec le regroupement proposé de Bowater et d'Abitibi aux termes d'une convention de regroupement et convention et plan de fusion datés du 29 janvier 2007, tel qu'ils ont été modifiés le 7 mai 2007 (la « convention de regroupement »), qui sont intervenus entre Abitibi, Bowater, AbitibiBowater, Alpha-Bravo Merger Sub Inc. (« Merger Sub ») et Bowater Canada (l'« opération proposée ») :

- a) l'obligation d'inclure dans la circulaire l'information concernant Bowater Canada qui doit figurer dans un prospectus;
- b) l'obligation d'inclure dans la circulaire le rapport sur la compilation qui devrait par ailleurs être joint aux états financiers pro forma non vérifiés d'AbitibiBowater tenant compte de la réalisation et de la prise d'effet de l'opération proposée (les « états financiers pro forma »);

(collectivement, la « dispense demandée »).

Application du régime de l'autorité principale

En vertu du *Règlement 11-101 sur le régime de l'autorité principale* (le « Règlement 11 101 ») et du régime d'examen concerté des demandes de dispense :

- a) l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est l'autorité principale des déposants;
- b) les déposants se prévalent de la dispense prévue à la partie 3 du Règlement 11 101 en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre Neuve-et-Labrador (les « provinces ») à l'égard de Bowater Canada et dans les provinces, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à l'égard d'Abitibi;

Interprétation

Les termes définis dans la *Norme canadienne 14-101, Définitions* ont le même sens dans le présent document, sauf s'ils y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

L'opération proposée

1. L'opération proposée aurait pour effet, sous réserve que soient reçues toutes les approbations applicables de la part des actionnaires, des organismes de réglementation et de la Cour et qu'il soit satisfait ou renoncé à toutes les conditions de clôture énoncées dans la convention de regroupement, de regrouper Bowater et Abitibi au moyen d'un plan d'arrangement (l'« arrangement

») en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») à l'égard d'Abitibi et au moyen de la fusion par absorption de Merger Sub avec Bowater (la « fusion ») en vertu des lois du Delaware à l'égard de Bowater. La réalisation de l'opération proposée donnera naissance à AbitibiBowater, une nouvelle société dont les titres de participation seront inscrits et négociés à la Bourse de New York (la « NYSE ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX »), qui regroupera les entreprises et les activités actuellement exercées, de manière indépendante, par Abitibi et Bowater.

2. Au moment de la réalisation de l'opération proposée, Abitibi et Bowater deviendront toutes deux des filiales en propriété effective directe ou indirecte d'AbitibiBowater. Plus précisément, au moment de la réalisation de l'opération proposée i) les porteurs d'actions ordinaires de Bowater recevront 0,52 action ordinaire d'AbitibiBowater (« action ordinaire d'AbitibiBowater ») par action ordinaire de Bowater (une « action ordinaire de Bowater ») qu'ils détiennent immédiatement avant la fusion et ii) les actionnaires d'Abitibi recevront 0,06261 action ordinaire d'AbitibiBowater par action ordinaire d'Abitibi (« action ordinaire d'Abitibi ») qu'ils détiennent immédiatement avant l'arrangement, sauf dans le cas des actions à l'égard desquelles il a été dûment choisi de recevoir des actions échangeables sans droit de vote de Bowater Canada (les « actions échangeables de Bowater Canada »), qui pourront être échangées contre des actions ordinaires d'AbitibiBowater, et 0,06261 action échangeable de Bowater Canada par action ordinaire d'Abitibi, sous réserve d'un choix fait en bonne et due forme, ou une combinaison d'actions ordinaires d'AbitibiBowater et d'actions échangeables de Bowater Canada. La première modification de la convention de regroupement intervenue le 7 mai 2007 (la « première modification ») prévoit un nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada que Bowater Canada émettra aux actionnaires d'Abitibi admissibles.
3. L'opération proposée et la convention de regroupement prévoient également que, parallèlement à l'arrangement et à la fusion, Bowater Canada modifiera ses statuts dans le cadre de l'opération proposée et afin de donner effet à celle-ci (les « clauses modificatrices de Bowater Canada »). Les clauses modificatrices de Bowater Canada comprennent les trois (3) éléments suivants :
 - i) la dénomination sociale de Bowater Canada sera remplacée par « AbitibiBowater Canada Inc. »;
 - ii) chaque action échangeable de Bowater Canada émise et en circulation sera changée en 0,52 action échangeable de Bowater Canada, soit selon un coefficient d'échange identique à celui auquel les actionnaires de Bowater échangeraient leurs actions ordinaires de Bowater contre des actions ordinaires d'AbitibiBowater aux termes de la fusion;
 - iii) les droits, privilèges, restrictions et conditions attachés aux actions échangeables de Bowater Canada (les « dispositions des actions échangeables de Bowater Canada ») seront abrogés et remplacés par un nouvel ensemble de dispositions des actions échangeables de Bowater Canada. Les principales modifications aux dispositions des actions échangeables de Bowater Canada sont les suivantes : A) le report de la date avant laquelle les administrateurs de Bowater Canada ne peuvent, sauf si moins de 500 000 actions échangeables de Bowater Canada sont en circulation ou qu'une opération de changement de contrôle est proposée à l'égard d'AbitibiBowater, faire racheter les actions échangeables de Bowater Canada, en la faisant passer du 30 juin 2008 au 30 juin 2018, B) la stipulation que les actions échangeables de Bowater Canada pourront être échangées contre des actions ordinaires d'AbitibiBowater plutôt que contre des actions ordinaires de Bowater et C) d'autres modifications de conformité nécessaires pour donner effet à l'opération proposée.
4. Compte tenu de ce qui précède, immédiatement après la réalisation de l'opération proposée, il est estimé que les anciens actionnaires de Bowater (y compris les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada) seront propriétaires d'environ 52 %, et que les anciens actionnaires d'Abitibi seront propriétaires d'environ 48 %, des actions ordinaires en circulation d'AbitibiBowater et des droits de vote attachés à celles-ci.

5. La fusion est assujettie à l'approbation des actionnaires de Bowater (y compris les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada), l'arrangement est assujetti à l'approbation des actionnaires d'Abitibi et les clauses modificatrices de Bowater Canada sont assujetties à l'approbation des actionnaires de Bowater Canada.
6. Les porteurs d'actions ordinaires de Bowater et de l'action à droit de vote spécial émise par Bowater (l'« action à droit de vote spécial ») seront invités à approuver la convention de regroupement et la fusion à l'assemblée annuelle des actionnaires de Bowater, dont la tenue est actuellement prévue vers le 18 juillet 2007 (l'« assemblée de Bowater »). Les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada seront invités à approuver la convention de regroupement et la fusion à l'assemblée de Bowater en donnant à un fiduciaire, conformément à une convention fiduciaire de vote et d'échange, des instructions sur la façon de voter à l'assemblée de Bowater. L'approbation de la convention de regroupement et de la fusion nécessitera le vote affirmatif des porteurs représentant la majorité des voix attachées à toutes les actions ordinaires de Bowater en circulation et à l'action à droit de vote spécial de Bowater donnant le droit de voter à l'assemblée de Bowater. Les porteurs des actions ordinaires de Bowater et le fiduciaire détenant l'action à droit de vote spécial (agissant pour le compte des porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada) voteront ensemble en tant que catégorie unique sur toutes les questions.
7. Les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada et d'actions ordinaires de Bowater Canada seront invités à approuver une résolution spéciale autorisant l'adoption des clauses modificatrices de Bowater Canada (la « résolution des actionnaires de Bowater Canada ») à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Bowater Canada, dont la tenue est actuellement prévue vers le 17 juillet 2007 (l'« assemblée de Bowater Canada »). L'approbation des clauses modificatrices de Bowater Canada nécessitera le vote affirmatif i) de 66⅔ % des voix exprimées sur la résolution des actionnaires de Bowater Canada par les porteurs des actions ordinaires de Bowater Canada et des actions échangeables de Bowater Canada, votant ensemble en tant que catégorie unique, qui sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à l'assemblée de Bowater Canada et ii) de 66⅔ % des voix exprimées sur la résolution des actionnaires de Bowater Canada par les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada, votant en tant que catégorie distincte, qui sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à l'assemblée de Bowater Canada.
8. Les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi seront invités à approuver une résolution spéciale autorisant l'arrangement (la « résolution des actionnaires d'Abitibi ») à l'assemblée extraordinaire des actionnaires d'Abitibi, dont la tenue est actuellement prévue vers le 18 juillet 2007 (l'« assemblée d'Abitibi »). L'approbation de l'arrangement nécessitera le vote affirmatif d'au moins 66⅔ % des voix exprimées sur la résolution des actionnaires d'Abitibi par les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi qui sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à l'assemblée d'Abitibi.
9. AbitibiBowater comptabilisera l'opération proposée au moyen de la méthode de l'acquisition conformément aux principes comptables généralement reconnus des États Unis d'Amérique (les « PCGR américains »). Bien que le regroupement d'Abitibi et de Bowater a été structuré comme une « opération de fusion entre égaux », les PCGR américains exigent que l'une des deux sociétés parties à l'opération soit désignée comme l'« acquéreur » uniquement à des fins de comptabilité. À la suite d'un examen des règles comptables applicables, Abitibi et Bowater ont provisoirement décidé que Bowater serait l'« acquéreur » uniquement à des fins de comptabilité. Le prix d'acquisition sera attribué aux éléments d'actif et de passif identifiables d'Abitibi selon leur juste valeur marchande estimative le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle il a été satisfait ou renoncé à toutes les conditions de clôture de l'opération proposée ou à un autre moment convenu par écrit par les parties, et tout excédent du prix d'acquisition sur ces justes valeurs marchandes sera comptabilisé comme un écart d'acquisition. Après la réalisation de l'opération proposée, les résultats d'exploitation d'Abitibi seront inclus dans les états financiers consolidés d'AbitibiBowater, qui comprendront également les résultats d'exploitation de Bowater et seront préparés conformément aux PCGR américains.

Bowater

10. Bowater a été constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware en 1964.
11. Les bureaux de direction principaux de Bowater sont situés au 55 East Camperdown Way, Greenville (Caroline du Sud) États Unis 29601.
12. Bowater est un producteur de premier plan de papier journal, de papiers couchés et non couchés à base de pâte mécanique, de pâte kraft blanchie et de produits de bois d'œuvre.
13. Le capital-actions autorisé de Bowater consiste en 100 000 000 d'actions ordinaires de Bowater, d'une valeur nominale de 1,00 \$ US l'action, et 10 000 000 d'actions privilégiées pouvant être émises en séries (les « actions privilégiées de Bowater »), d'une valeur nominale de 1,00 \$ US l'action; de ces actions, au 30 avril 2007, 56 217 139 actions ordinaires de Bowater étaient émises et en circulation et une (1) action privilégiée de Bowater était émise et en circulation; Bowater a émis une action à droit de vote spécial (désignée comme telle parmi les actions privilégiées de Bowater aux termes d'un certificat de désignation) à un fiduciaire au profit des porteurs des actions échangeables de Bowater Canada (autres que Bowater et les membres du même groupe que celle ci).
14. Bowater est un émetteur assujetti dans la province de Québec et ne figure pas sur la liste des émetteurs assujettis en défaut tenue conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec).
15. Bowater est un « émetteur inscrit auprès de la SEC » au sens donné à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »), et les actions ordinaires de Bowater sont actuellement inscrites à la cote de la NYSE sous le symbole « BOW ».
16. Dès la réalisation de l'opération proposée, Bowater deviendra une filiale en propriété exclusive d'AbitibiBowater, et il est prévu que, peu après, une demande sera faite afin que Bowater cesse d'être un émetteur assujetti dans la province de Québec et que les actions ordinaires de Bowater soient radiées de la cote de la NYSE.

Bowater Canada

17. Bowater Canada a été constituée sous le régime de la LCSA le 15 avril 1998.
18. Bowater Canadian Holdings Inc. (« Bowater Canadian Holdings »), une filiale en propriété exclusive directe de Bowater, est propriétaire de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Bowater Canada. Par conséquent, Bowater Canada est une filiale indirecte de Bowater.
19. Le siège social de Bowater Canada est situé au 1 First Canadian Place, 41^e étage, 100, rue King Ouest, Toronto (Ontario) Canada M5X 1B2.
20. Bowater Canada n'exerce aucune activité réelle et son seul actif important consiste en les actions du capital de Bowater Produits forestiers du Canada Inc.
21. Le capital-actions autorisé de Bowater Canada consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires de Bowater Canada »), 1 000 actions privilégiées (les « actions privilégiées de Bowater Canada ») et un nombre illimité d'actions échangeables de Bowater Canada; de ces actions, au 30 avril 2007, 86 844 900 actions ordinaires de Bowater Canada étaient émises et en circulation, aucune action privilégiée de Bowater Canada n'était émise et en circulation et 5 989 385 actions échangeables de Bowater Canada étaient émises et en circulation. Bowater Canadian Holdings est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Bowater Canada émises et en circulation et de 4 786 647 des actions échangeables de Bowater Canada émises et en circulation.
22. Les dispositions des actions échangeables de Bowater Canada prévoient, entre autres choses, que les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada ont le droit, en tout temps, d'exiger que Bowater Canada rachète une partie ou la totalité des actions échangeables de Bowater Canada et que Bowater Canadian Holdings a un « droit d'achat » préférentiel permettant d'acquérir la totalité

mais non moins que la totalité des actions échangeables de Bowater Canada qui ne sont pas visées par un tel rachat proposé.

23. Bowater Canada est un émetteur assujéti (ou l'équivalent) dans chacune des provinces.
24. Les actions échangeables de Bowater Canada sont actuellement inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « BWX ». Bowater Canada a l'intention de demander l'inscription à la cote de la TSX d'actions échangeables de Bowater Canada additionnelles pouvant être émises dans le cadre de l'opération proposée et de remplacer leur symbole boursier par « AXB » (afin de refléter le remplacement proposé de sa dénomination sociale par « AbitibiBowater Canada Inc. »).

Dispositions des actions échangeables de Bowater Canada

25. Les dispositions des actions échangeables de Bowater Canada actuelles prévoient, entre autres choses, que a) les actions échangeables de Bowater Canada sont échangeables contre des actions ordinaires de Bowater et b) sauf comme il est requis par les lois applicables, les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de Bowater Canada.

Convention fiduciaire de vote et d'échange et convention de soutien

26. Conformément à une convention fiduciaire de vote et d'échange intervenue entre Bowater Canada, Bowater Canadian Holdings, Bowater et la Compagnie Montréal Trust du Canada (maintenant la Société de fiducie Computershare du Canada) (le « fiduciaire ») et datée du 24 juillet 1998 (la « convention fiduciaire de vote et d'échange ») et à une convention de soutien intervenue entre Bowater Canada, Bowater Canadian Holdings et Bowater et datée du 24 juillet 1998 (la « convention de soutien »), il est conféré aux porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada des droits économiques et des droits de vote qui sont essentiellement équivalents aux droits économiques et aux droits de vote attachés aux actions ordinaires de Bowater. À chaque assemblée des actionnaires de Bowater, l'action à droit de vote spécial émise au fiduciaire par Bowater confère un nombre de voix égal au nombre d'actions échangeables de Bowater Canada alors émises et en circulation (autres que les actions échangeables de Bowater Canada détenues par Bowater et les membres du même groupe que celle ci) à l'égard desquelles le fiduciaire reçoit dans les délais prescrits des instructions de vote de la part des porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada.
27. Bowater, Bowater Canadian Holdings et Bowater Canada s'abstiendront d'exercer, et feront en sorte que les membres de leur groupe s'abstiennent d'exercer, les droits de vote attachés aux actions échangeables de Bowater Canada appartenant à Bowater ou à Bowater Canadian Holdings ou aux membres de leur groupe quant à toute question soumise aux assemblées des porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada (y compris toute approbation demandée à ces porteurs à l'égard de questions découlant de la convention de soutien).

Abitibi

28. Abitibi est issue du regroupement d'Abitibi-Price Inc. et de Corporation Stone-Consolidated en vertu de la LCSA, aux termes d'un certificat de fusion et de statuts de fusion, tous datés du 30 mai 1997.
29. Le bureau de direction principal et siège social d'Abitibi est situé au 1155, rue Metcalfe, bureau 800, Montréal (Québec) Canada H3B 5H2.
30. Abitibi est un chef de file mondial dans les secteurs du papier journal et des papiers de pâte mécanique non couchés (impression commerciale), ainsi qu'un des principaux fabricants de produits du bois, desservant des clients dans plus de 70 pays à partir de ses 45 installations.
31. Le capital actions autorisé d'Abitibi consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires d'Abitibi et un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées d'Abitibi »), pouvant

être émises en séries. Au 30 avril 2007, 440 174 994 actions ordinaires d'Abitibi étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

32. Au 30 avril 2007, 15 627 867 actions ordinaires d'Abitibi étaient visées par des options d'achat d'actions en cours de validité (les « options d'Abitibi ») aux termes de divers régimes incitatifs à base d'actions d'Abitibi.
33. Abitibi est un émetteur assujéti ou l'équivalent dans chacune des provinces et chacun des territoires et ne figure pas sur la liste des émetteurs assujétis en défaut tenue conformément aux dispositions pertinentes de la législation.
34. Les actions ordinaires d'Abitibi sont actuellement inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « A » et de la NYSE sous le symbole « ABY ».
35. Au moment de la réalisation de l'opération proposée, toutes les actions ordinaires d'Abitibi appartiendront à AbitibiBowater et à Bowater Canada, et il est prévu que, peu après, une demande sera présentée afin qu'Abitibi cesse d'être un émetteur assujéti et que les actions ordinaires d'Abitibi soient radiées de la cote de la TSX et de la NYSE.

AbitibiBowater

36. Abitibi et Bowater ont constitué AbitibiBowater dans le seul but d'effectuer l'opération proposée et, à ce jour, AbitibiBowater n'a pas exercé d'autres activités que celles qui se rapportent à sa constitution, à la signature de la convention de regroupement et à la préparation de la circulaire.
37. Avant la signature de la convention de regroupement, Abitibi et Bowater ont fait en sorte qu'Alpha-Bravo Holdings Inc. (maintenant AbitibiBowater) soit constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware. Bowater et Abitibi sont actuellement chacune propriétaire de 50 % du capital actions d'AbitibiBowater, consistant en 100 actions ordinaires d'AbitibiBowater d'une valeur nominale de 0,01 \$ l'action, dont, à ce jour, une (1) action a été émise à Abitibi et une (1) action a été émise à Bowater.

Merger Sub

38. AbitibiBowater a constitué Merger Sub dans le seul but d'effectuer l'opération proposée. À ce jour, Merger Sub n'a pas exercé d'autres activités que celles qui se rapportent à sa constitution et à la signature de la convention de regroupement.
39. Au moment de la réalisation de la fusion, Merger Sub fusionnera avec Bowater, et Bowater sera la société issue de la fusion.

Le nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada

40. La première modification prévoit un nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada pouvant être émises aux actionnaires d'Abitibi admissibles dans le cadre de l'opération proposée qui représente, lorsqu'il est combiné au nombre d'actions échangeables de Bowater Canada émises aux porteurs actuels d'actions échangeables de Bowater Canada (compte tenu du regroupement proposé des actions échangeables de Bowater Canada actuelles qui est prévu dans les clauses modificatrices de Bowater Canada), moins de 20 % de la totalité des droits de vote attachés aux actions d'AbitibiBowater (le « nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada »). Le nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada a été établi à titre de précaution pour faire en sorte que l'opération proposée demeure admissible à un report d'impôt pour les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi qui sont des résidents des États Unis.
41. Si les actionnaires d'Abitibi admissibles choisissent de recevoir un nombre global d'actions échangeables de Bowater Canada qui excède le nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada, alors le nombre d'actions échangeables de Bowater Canada qui seront émises à chaque actionnaire d'Abitibi admissible ayant fait ce choix sera déterminé en multipliant le nombre

total d'actions échangeables de Bowater Canada qui pourraient par ailleurs être émises à cet actionnaire par une fraction, dont le numérateur est le nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada et le dénominateur est le nombre global d'actions échangeables de Bowater Canada qui pourraient par ailleurs être émises à tous les actionnaires d'Abitibi admissibles qui ont choisi de recevoir des actions échangeables de Bowater Canada. Le cas échéant, AbitibiBowater émettra à chaque actionnaire d'Abitibi admissible ayant fait ce choix un nombre d'actions ordinaires d'AbitibiBowater égal à la différence entre i) le nombre d'actions échangeables de Bowater Canada qui pourraient par ailleurs être émises à un actionnaire d'Abitibi admissible ayant fait ce choix et ii) le nombre d'actions échangeables de Bowater Canada qui seront réellement émises à cet actionnaire.

42. Selon l'information rendue publique concernant l'actionnariat actuel d'Abitibi, il n'est pas prévu que le nombre maximal d'actions échangeables de Bowater Canada aura une incidence importante sur la possibilité pour les actionnaires d'Abitibi admissibles d'avoir droit à un report d'impôt relativement à l'échange de leurs actions ordinaires d'Abitibi dans le cadre de l'opération proposée s'ils décident de faire ce choix.

Les clauses modificatrices de Bowater Canada

43. Après la réalisation de l'opération proposée, chaque action échangeable de Bowater Canada sera essentiellement l'équivalent économique d'une action ordinaire d'AbitibiBowater et pourra être échangée en tout temps, à raison d'une action contre une, contre une action ordinaire d'AbitibiBowater. De plus, chaque porteur d'actions échangeables de Bowater Canada obtiendra certains droits connexes, notamment le droit, aux termes de la convention fiduciaire de vote et d'échange et de l'action à droit de vote spécial, i) de voter effectivement à toutes les assemblées des actionnaires d'AbitibiBowater avec les porteurs d'actions ordinaires d'AbitibiBowater et ii) d'obtenir des droits économiques équivalents à ceux des porteurs d'actions ordinaires d'AbitibiBowater aux termes des dispositions des actions échangeables de Bowater Canada et de la convention de soutien.

Modifications à la convention fiduciaire de vote et d'échange et à la convention de soutien

44. Aux termes de la convention de regroupement, Bowater a convenu qu'elle modifiera ou modifiera et mettra à jour, et qu'elle fera en sorte que Bowater Canadian Holdings et Bowater Canada modifient ou modifient et mettent à jour, au plus tard à la date de prise d'effet et sous réserve de l'obtention de l'ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») approuvant l'arrangement (l'« ordonnance définitive »), la convention fiduciaire de vote et d'échange et la convention de soutien afin de donner effet à l'opération proposée, y compris les clauses modificatrices de Bowater Canada. De plus, sous réserve de l'obtention de l'ordonnance définitive et au plus tard à la date de prise d'effet, AbitibiBowater a convenu de devenir partie à la convention fiduciaire de vote et d'échange modifiée et mise à jour et à la convention de soutien modifiée et mise à jour afin d'assumer les obligations de Bowater découlant des deux conventions.

Approbation de l'arrangement par la Cour

45. Abitibi demandera à la Cour une ordonnance provisoire (l'« ordonnance provisoire ») aux termes de l'article 192 de la LCSA, qui exigera que l'arrangement soit approuvé par les actionnaires d'Abitibi. L'ordonnance provisoire devrait prévoir la convocation et la tenue de l'assemblée d'Abitibi afin que les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi puissent voter sur l'arrangement.
46. La clôture de l'opération proposée est également conditionnelle à l'obtention de l'ordonnance définitive.
47. Au moment de la réalisation de l'opération proposée, chaque action ordinaire d'AbitibiBowater appartenant à Bowater et à Abitibi sera automatiquement annulée.

Inscription à la cote des bourses

48. Aux termes de la convention de regroupement, Abitibi et Bowater ont convenu de faire des efforts raisonnables sur le plan commercial aux fins suivantes :
- i) obtenir l'approbation de la NYSE et la TSX en vue de l'inscription à leur cote des actions ordinaires d'AbitibiBowater devant être émises dans le cadre de l'opération proposée avant la réalisation de l'opération proposée, sous réserve d'un avis d'émission officiel;
 - ii) obtenir l'approbation de la NYSE et la TSX en vue de l'inscription à leur cote des actions ordinaires d'AbitibiBowater devant être émises au moment de l'échange des actions échangeables de Bowater Canada et de l'exercice des options de remplacement visant l'achat d'actions ordinaires d'AbitibiBowater avant la réalisation de l'opération proposée, sous réserve d'un avis d'émission officiel;
 - iii) obtenir l'approbation conditionnelle de la TSX en vue de l'inscription à sa cote des actions échangeables de Bowater Canada additionnelles devant être émises aux porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi qui font le choix valide de recevoir des actions échangeables de Bowater Canada dans le cadre de l'arrangement avant la réalisation de l'opération proposée.
49. Après la réalisation de l'opération proposée, il est prévu que les actions ordinaires d'AbitibiBowater se négocieront à la NYSE et à la TSX sous le symbole « ABH », tandis que les actions échangeables de Bowater Canada se négocieront à la TSX sous le symbole « AXB ».

AbitibiBowater au moment de la réalisation de l'opération proposée

50. Conformément au certificat de constitution mis à jour et aux règlements administratifs mis à jour d'AbitibiBowater ainsi qu'au certificat de désignation relatif à l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater (l'« action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater »), qui seront tous en vigueur à la date de prise d'effet, AbitibiBowater sera autorisée à émettre 100 000 000 d'actions ordinaires d'AbitibiBowater, d'une valeur nominale de 1,00 \$ US l'action, et 10 000 000 d'actions privilégiées pouvant être émises en séries (les « actions privilégiées d'AbitibiBowater »), d'une valeur nominale de 1,00 \$ US l'action. Un nombre d'actions ordinaires d'AbitibiBowater correspondant au nombre d'actions échangeables de Bowater Canada en circulation après la réalisation de l'opération proposée seront réservées à des fins d'émission par suite de l'échange d'actions échangeables de Bowater Canada et un certain nombre d'actions ordinaires d'AbitibiBowater seront réservées à des fins d'émission par suite de l'exercice de temps à autre d'options d'achat d'actions et d'autres attributions à base d'actions.
51. Le certificat de désignation à l'égard de l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater permettra de créer une série d'actions privilégiées appelée « action à droit de vote spécial », qui consistera en une action à laquelle seront attachés les droits, privilèges, restrictions et conditions décrites dans le certificat de désignation. À chaque assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires d'AbitibiBowater, le fiduciaire, en qualité de porteur de l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater, aura le droit de voter sur toutes les questions soumises au vote des porteurs d'actions ordinaires d'AbitibiBowater, et votera avec les porteurs d'actions ordinaires d'AbitibiBowater en tant que catégorie unique (sauf comme il est autrement prévu par les lois applicables ou les certificats de désignation à l'égard de l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater). Le fiduciaire détenant l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater aura le droit d'exprimer, sur toute question de ce genre, un nombre de voix égal au nombre d'actions échangeables de Bowater Canada alors en circulation qui n'appartiennent pas à AbitibiBowater ou aux membres du même groupe que celle-ci et à l'égard desquelles le fiduciaire détenant l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater aura reçu dans les délais prescrits des instructions de vote de la part des porteurs de ces actions échangeables de Bowater Canada. La convention fiduciaire de vote et d'échange, qui sera modifiée et mise à jour avant la date de prise d'effet, indiquera également les procédures et les droits relatifs à l'action à droit de vote spécial d'AbitibiBowater.
52. Au moment de la réalisation de l'opération proposée, AbitibiBowater sera un émetteur assujéti (ou l'équivalent) dans chacune des provinces et chacun des territoires.

La circulaire

53. Dans le cadre de l'assemblée de Bowater, de l'assemblée de Bowater Canada et de l'assemblée d'Abitibi, Bowater, Bowater Canada et Abitibi livreront la circulaire à leurs actionnaires respectifs. La circulaire contiendra toute l'information devant figurer dans un prospectus à l'égard de l'entreprise et des activités de Bowater, d'Abitibi et d'AbitibiBowater, ainsi que des renseignements sur l'opération proposée, notamment sur la convention de regroupement, la fusion, l'arrangement et les clauses modificatrices de Bowater Canada.
54. Toute l'information financière historique vérifiée ou non vérifiée qui est requise et pertinente concernant Bowater, Abitibi et AbitibiBowater ainsi que les états financiers pro forma seront inclus ou intégrés par renvoi dans la circulaire.
55. Les états financiers annuels et intermédiaires d'Abitibi sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus canadiens.
56. Les états financiers annuels et intermédiaires de Bowater sont dressés conformément aux PCGR américains.
57. Les états financiers historiques d'AbitibiBowater inclus dans la circulaire, qui consistent uniquement en le bilan d'« ouverture » consolidé vérifié, ont été préparés conformément aux PCGR américains.
58. Les états financiers pro forma ont été préparés conformément aux PCGR américains.
59. Les états financiers et rapports de gestion connexes suivants seront intégrés par renvoi dans la circulaire :
- i) les états financiers consolidés comparatifs vérifiés de Bowater pour chacun des exercices compris dans la période de trois exercices terminée le 31 décembre 2006 et le rapport de gestion s'y rapportant inclus dans le rapport annuel de Bowater sur formulaire 10 K pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 déposés auprès de la SEC le 1^{er} mars 2007;
 - ii) les états financiers intermédiaires non vérifiés pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 et le rapport de gestion s'y rapportant inclus dans le rapport trimestriel de Bowater sur formulaire 10 Q pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 déposés auprès de la SEC le 10 mai 2007;
 - iii) les états financiers consolidés comparatifs vérifiés d'Abitibi pour les exercices terminés le 31 décembre 2006, le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 et le rapport de gestion s'y rapportant déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens le 15 mars 2007;
 - iv) les états financiers intermédiaires non vérifiés d'Abitibi pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 et le rapport de gestion s'y rapportant déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens le 9 mai 2007.
60. Les états financiers suivants seront inclus dans la circulaire :
- i) le bilan consolidé vérifié d'AbitibiBowater au 31 mars 2007;
 - ii) les états financiers pro forma.

Information devant figurer dans un prospectus concernant Bowater Canada

61. Au moment de la réalisation de l'opération proposée, Bowater Canada sera une filiale indirecte d'AbitibiBowater, détenue en propriété exclusive, sauf dans la mesure où des actions échangeables de Bowater Canada sont détenues dans le public.

62. Les actions échangeables de Bowater Canada constituent actuellement, pour le porteur, des titres d'un émetteur canadien, à savoir Bowater Canada, conférant des droits économiques et des droits de vote qui sont, le plus étroitement possible, identiques à ceux que confèrent les actions ordinaires de Bowater. En particulier, chaque action échangeable de Bowater Canada a) confère le droit de recevoir des dividendes de Bowater Canada qui ont une valeur économique équivalente aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de Bowater et qui sont payables immédiatement après ceux-ci, b) peut être rachetée en tout temps, au gré du porteur, en contrepartie d'une action ordinaire de Bowater, c) peut être échangée, au moment de la liquidation ou de la dissolution de Bowater Canada, contre une action ordinaire de Bowater, d) est échangée automatiquement, au moment de la liquidation ou de la dissolution de Bowater, contre une action ordinaire de Bowater afin que son porteur puisse participer à la dissolution de Bowater de la même manière que le porteur d'une action ordinaire de Bowater et e) confère le droit de voter, d'une manière équivalente à celle des porteurs d'actions ordinaires de Bowater au moyen de la convention fiduciaire de vote et d'échange, à toutes les assemblées des actionnaires de Bowater et à l'égard de tous les consentements écrits demandés par Bowater aux porteurs d'actions ordinaires de Bowater.
63. Si l'opération proposée est réalisée, les actions échangeables de Bowater Canada constitueront, pour le porteur, des titres d'un émetteur canadien, à savoir Bowater Canada, qui sera renommée AbitibiBowater Canada Inc. (« AbitibiBowater Canada »), conférant des droits économiques et des droits de vote qui sont, le plus étroitement possible, identiques à ceux que confèrent les actions ordinaires d'AbitibiBowater. En particulier, chaque action échangeable du capital d'AbitibiBowater Canada (« action échangeable d'AbitibiBowater Canada ») a) confère le droit de recevoir des dividendes d'AbitibiBowater Canada qui ont une valeur économique équivalente aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires d'AbitibiBowater et qui sont payables immédiatement après ceux-ci, b) peut être rachetée en tout temps, au gré du porteur, en contrepartie d'une action ordinaire d'AbitibiBowater, c) peut être échangée, au moment de la liquidation ou de la dissolution d'AbitibiBowater Canada, contre une action ordinaire d'AbitibiBowater, d) est échangée automatiquement, au moment de la liquidation ou de la dissolution d'AbitibiBowater, contre une action ordinaire d'AbitibiBowater afin que son porteur puisse participer à la dissolution d'AbitibiBowater de la même manière que le porteur d'une action ordinaire d'AbitibiBowater et e) confère le droit de voter, d'une manière équivalente à celle des porteurs d'actions ordinaires d'AbitibiBowater au moyen de la convention fiduciaire de vote et d'échange modifiée et mise à jour, à toutes les assemblées des actionnaires d'AbitibiBowater et à l'égard de tous les consentements écrits demandés par AbitibiBowater aux porteurs d'actions ordinaires d'AbitibiBowater.
64. En raison de cette importante équivalence économique et des droits de vote entre les actions échangeables d'AbitibiBowater Canada et les actions ordinaires d'AbitibiBowater, les porteurs d'actions échangeables d'AbitibiBowater Canada détiendront une participation fondée sur AbitibiBowater plutôt que sur AbitibiBowater Canada, et les droits en matière de dividendes et de liquidation seront déterminés en fonction de la situation et du rendement financiers d'AbitibiBowater plutôt que de ceux d'AbitibiBowater Canada. Étant donné que la valeur des actions échangeables d'AbitibiBowater Canada, qui est fondée sur les droits en matière de dividendes et de liquidation et l'appréciation du capital, sera déterminée en fonction de la situation financière et du rendement financiers consolidés d'AbitibiBowater plutôt que de ceux d'AbitibiBowater Canada, laquelle n'exercera dans les faits aucune activité réelle, l'information concernant AbitibiBowater Canada, y compris l'information financière, n'est pas pertinente pour les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi qui choisissent de recevoir des actions échangeables d'AbitibiBowater Canada.
65. Les porteurs d'actions échangeables d'AbitibiBowater Canada auront dans les faits une participation dans AbitibiBowater, qui exercera l'entreprise et les activités actuellement exercées de manière indépendante par Abitibi et Bowater, et n'auront pas de participation dans AbitibiBowater Canada.
66. Étant donné qu'elle demeurera un émetteur de titres échangeables, AbitibiBowater Canada n'exercera aucune activité réelle et, dès la réalisation de l'opération proposée, son seul actif important consistera en les actions du capital de Bowater Produits forestiers du Canada Inc.

67. Par conséquent, l'information financière concernant Abitibi, Bowater et AbitibiBowater, qui sera incluse ou intégrée par renvoi dans la circulaire, est celle qui sera directement pertinente pour les porteurs d'actions échangeables de Bowater Canada et d'actions ordinaires d'Abitibi devant prendre une décision à l'égard de l'opération proposée, à titre de porteurs ultimes d'actions ordinaires d'AbitibiBowater après la réalisation de l'opération proposée.

Rapport sur la compilation

68. Il n'existe aucune exigence équivalente de joindre un rapport sur la compilation aux états financiers pro forma figurant dans un prospectus aux termes des lois et des règlements américains sur les valeurs mobilières.
69. L'inclusion d'un rapport sur la compilation devant être signé par un vérificateur indépendant, qui figurerait dans la circulaire dans l'unique but de respecter l'exigence énoncée dans la législation, exigerait l'envoi de circulaires distinctes aux actionnaires des États-Unis et du Canada. Il est plus avantageux pour les actionnaires d'Abitibi, de Bowater et d'AbitibiBowater de recevoir une circulaire conjointe.
70. La législation ne prévoit plus l'exigence de joindre un rapport sur la compilation aux états financiers pro forma contenus dans une déclaration d'acquisition d'entreprise.

Décision

L'Autorité des marchés financiers accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 8 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1255

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

1321566 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Taylor NGL Limited Partnership)

(Highwater Power Corporation)

Dépôt de documents du 18 mai 2007 en vertu de l'article 121 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 concernant l'offre publique d'achat de 1321566 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Taylor NGL Limited Partnership) sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Highwater Power Corporation au prix de 1,50 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 22 juin 2007, 17h00 (heure de Calgary), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1105387

Décision n°: 2007-MC-1219

First Capital Realty Inc.

(Sterling Centrecorp Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 15 mai 2007 concernant l'offre publique d'achat de First Capital Realty Inc. sur la totalité des actions ordinaires en circulation et toutes les débetures subordonnées convertibles non garanties à 8,50 % en circulation échéant le 31 décembre 2009 de Sterling Centrecorp Inc. au prix de 1,62 \$ l'action au comptant et 1 050 \$ par montant en capital de 1 000 \$ de débetures.

L'offre expire le 20 juin 2007, 17h00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1103656

Décision n°: 2007-MC-1218

Lilydale Inc.

Dépôt de documents du 14 mai 2007 en vertu de l'article 121 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 concernant l'offre publique de rachat de Lilydale Inc. sur 250 actions ordinaires au prix de 10,25 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 21 juin 2007, 17h00 (heure de l'Alberta), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1105406

Décision n°: 2007-MC-1216

6.8.2 Dispenses

High Income Principal and Yield Securities Corporation

Vu la demande présentée par High Income Principal and Yield Securities Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 avril 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la British Columbia Securities Commission (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (le « Règlement »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser l'émetteur dans le cadre d'une offre publique de rachat portant sur ses actions privilégiées (les « actions »), à certaines conditions, de (i) l'obligation prévue à l'article 147.2 de la Loi relativement à la réduction proportionnelle du nombre de titres déposés par chaque porteur si le nombre total de titres déposés en réponse à l'offre publique de rachat excède la quantité demandée par l'émetteur, et (ii) de l'obligation prévue à l'article 179 du Règlement quant à la présentation de l'information relative à la réduction proportionnelle, dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat (la « note d'information »), tel que le requiert la rubrique 9 de l'Annexe XIV du Règlement (collectivement, la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à condition que les actions déposées et non retirées en réponse à l'offre publique de rachat seront prises en livraison et réglées ou, selon le cas, retournées, conformément à la procédure de Dutch Auction modifiée décrite ci-après et dans la note d'information;

1. l'émetteur entend racheter aux termes de l'offre publique de rachat un maximum de 300 000 actions (le « nombre d'actions visées »);
2. le prix de rachat des actions se situera à l'intérieur d'une fourchette de prix qui ne peut être inférieur à 25,50 \$ l'action ni supérieur à 25,90 \$ l'action (la « fourchette de prix »);
3. chaque actionnaire désirant déposer ses actions en réponse à l'offre publique de rachat peut soit :
 - a) spécifier le prix le plus bas à l'intérieur de la fourchette de prix auquel cet actionnaire est prêt à céder ses actions (le « dépôt par adjudication »);
 - b) choisir de déposer ses actions au prix de rachat (tel que défini au paragraphe 5 ci-après et déterminé selon les modalités de celui-ci) (le « dépôt au prix de rachat »);
4. le montant total en dollars que payera l'émetteur aux termes de l'offre publique de rachat ne sera déterminé jusqu'à ce que le prix de rachat soit déterminé et sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 9 ci-après si le nombre d'actions validement déposées aux termes de l'offre publique de rachat et non retirées excède le montant d'actions visées;
5. le prix de rachat par action (le « prix de rachat ») payable à l'égard des actions déposées et non retirées sera le prix le plus bas qui permettra à l'émetteur d'acquérir le nombre d'actions visées, avec les rajustements nécessaires afin d'éviter le rachat de fractions d'actions selon la procédure décrite au paragraphe 6, et sera déterminé en fonction du nombre d'actions déposées et non retirées par voie de dépôt par adjudication selon chaque prix à l'intérieur de la fourchette de prix et en fonction du nombre d'actions déposées et non retirées par voie de dépôt au prix de rachat. Pour l'établissement du prix de rachat, les actions déposées par voie de dépôt au prix de rachat seront considérées comme ayant été déposées au prix le plus bas à l'intérieur de la fourchette de prix;
6. toutes les actions déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat seront prises en livraison et réglées au prix de rachat, avec les rajustements nécessaires afin d'éviter le rachat de fractions d'actions, et sous réserve de ce qui est prévu paragraphe 9 ci-après si le nombre d'actions validement déposées aux termes de l'offre publique de rachat et non retirées excède le montant d'actions visées;
7. toutes les actions déposées à un prix supérieur au prix de rachat seront retournées aux actionnaires concernés;
8. toutes les actions déposées par les actionnaires qui n'ont pas spécifié de prix à l'égard de leurs actions ou qui n'ont pas indiqué qu'ils déposaient leurs actions selon un dépôt au prix de rachat seront considérées avoir déposé leurs actions selon un dépôt au prix de rachat;
9. si le nombre d'actions validement déposées aux termes de l'offre publique de rachat et non retirées excède le montant d'actions visées, l'émetteur acquerra les actions déposées au prorata;
10. si le nombre d'actions validement déposées est inférieur au nombre d'actions visées à l'expiration de la période initiale de l'offre publique de rachat et que les autres modalités ont été respectées, sauf celles auxquelles l'émetteur a renoncé, l'émetteur pourra prolonger l'offre publique de rachat pour au moins 10 jours auquel cas, conformément à la Loi, l'émetteur prendra livraison et réglera la totalité des actions déposées et non retirées à cette date au prix de rachat, qui sera également le prix payable à l'égard des actions qui pourront être acquises pendant la période de prolongation de l'offre publique de rachat; et

11. à la date d'expiration de toute période de prolongation de l'offre publique de rachat, si le nombre d'actions déposées est supérieur au nombre d'actions visées, l'émetteur n'entend procéder à la réduction proportionnelle qu'à l'égard des actions déposées pendant la période de prolongation et après l'expiration de la période initiale de l'offre publique de rachat.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Benoit Dionne
Chef du service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1145

Shiningbank Energy Income Fund PrimeWest Energy Trust

Vu la demande présentée par Shiningbank Energy Income Fund et PrimeWest Energy Trust (les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 mai 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu les articles 4.3, 4.5 et 9.1 du *Règlement Q-27 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires à l'occasion de certaines opérations* (le « Règlement Q-27 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les termes définis suivants :

« arrangement » : désigne l'arrangement projeté effectué conformément à l'article 193 du *Business Corporation Act* (Alberta) impliquant les émetteurs et certaines de leurs filiales;

« CVMO » désigne la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario;

« Règle 61-501 » : désigne la règle 61-501 – *Insider Bids, Issuer Bids, Going Private Transactions and Related Party Transactions* de la CVMO;

vu la demande visant à dispenser les émetteurs des obligations prévues aux articles 4.3 et 4.5 du Règlement Q-27 d'obtenir une évaluation et l'approbation des porteurs minoritaires dans le cadre de l'arrangement (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux motifs suivants :

1. bien que l'arrangement constitue une « opération de fermeture » au sens du Règlement Q-27, il ne constitue pas un « regroupement d'entreprises » selon le sens attribué à l'expression « *business combination* » dans la Règle 61-501 puisqu'aucune personne liée aux émetteurs et leurs filiales, incluant un administrateur ou dirigeant des émetteurs et leurs filiales, ne reçoit un « avantage accessoire » selon le sens attribué à l'expression « *collateral benefit* » dans la Règle 61-501;
2. puisque l'arrangement ne constitue pas un « regroupement d'entreprises » selon le sens attribué à l'expression « *business combination* » dans la Règle 61-501, l'arrangement n'est pas soumis à l'obligation d'évaluation et à l'approbation des porteurs minoritaires prévues à la Règle 61-501;

3. l'Autorité a indiqué dans un avis publié en juin 2004 qu'elle travaillerait à apporter des modifications au Règlement Q-27 substantiellement identiques à celles apportées le 29 juin 2004 à la Règle 61-501 par la CVMO et que, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces modifications au Québec, l'Autorité analysera, sur une base discrétionnaire, les demandes de dispense pour des opérations qui ne seraient pas soumises à certaines obligations et bénéficieraient autrement d'une dispense statutaire en vertu de la Règle 61-501.

Fait à Montréal, le 12 juin 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-1254

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Novelis Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Novelis Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Décision n°: 2007-MC-1235

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Décision N° 2007-PDG-0113

Fonds Cormel – section Équilibrée

Vu la demande présentée par le Fonds Cormel – section Équilibrée (le « Fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 avril 2007 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »);

vu la demande visant à dispenser le Fonds, à certaines conditions, de l'application de l'article 3.2 et du paragraphe 2) de l'article 8.2 du Règlement 81-107 (la « dispense demandée »);

vu l'obligation qui incombait à la Corporation des maîtres électriciens du Québec (la « Corporation »), la société de gestion du Fonds, de nommer les membres du comité d'examen indépendant initial avant le 1^{er} mai 2007, en vertu du Règlement 81-107;

Considérant les représentations suivantes du Fonds :

- 1) la dispense demandée résulte de l'intention du fiduciaire actuel du Fonds, Fiducie Desjardins inc., de cesser d'agir à titre de fiduciaire, de dépositaire et d'agent de transferts du Fonds;
- 2) après étude des diverses possibilités qui s'offraient à elle, la corporation a finalement décidé de procéder à la dissolution du Fonds à compter du 31 août 2007. Toutefois, elle procédera de prime abord au transfert des actifs du Fonds dans un fonds distinct collectif Cormel Équilibré qui sera créé par SSQ, Société d'assurance-vie inc. (le « transfert des actifs ») pour les membres en règle de la Corporation, leurs conjoints, enfants et employés, les employés de la Corporation ainsi que toutes personnes physiques ou morales acceptées par la Corporation (les « participants »);
- 3) le Fonds passera d'une structure de fiducie de fonds commun de placement régie par la Loi à une structure de fonds distinct régie par la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32. À la suite du transfert des actifs, les participants recevront en contrepartie des parts qu'ils détiennent dans le Fonds, une participation dans un contrat d'assurance portant la désignation de contrat de rente à capital variable, sous forme de parts dans un fonds distinct collectif;
- 4) le Fonds sera par la suite dissous et cessera d'être un émetteur assujetti au sens de la Loi;
- 5) un avis daté du 30 mai 2007 a été envoyé aux participants du Fonds les informant du transfert des actifs.

Considérant les autres représentations faites par le Fonds.

En conséquence :

l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le Fonds cesse d'être un émetteur assujetti au sens de la Loi au plus tard le 30 septembre 2007.

Fait le 8 juin 2007.

Jean St-Gelais

Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABER DIAMOND CORPORATION	2007-04-30
ADS INC.	2007-04-29
AGRICORE UNITED	2007-04-30
ARBOR MEMORIAL SERVICES INC.	2007-04-30
BIOTECHNOLOGIES CONJUCHEM INC.	2007-04-30
CANADIAN WESTERN BANK	2007-04-30
CANGENE CORPORATION	2007-04-30
CHATEAU INC. (LE)	2007-04-28
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2007-04-30
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2007-04-30
EASTMAIN RESOURCES INC.	2007-04-30
EXCEL-TECH LTD.	2007-04-30
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2007-04-29
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2007-04-30
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2007-04-30
MAVRIX RESOURCE FUND 2005 - I LIMITED PARTNERSHIP	2007-03-09
MAVRIX RESOURCE FUND 2005 - II LIMITED PARTNERSHIP	2007-03-09
MDS INC.	2007-04-30
PATHEON INC.	2007-04-30
POLYAIR INTER PACK INC.	2007-04-28
RESEAUX Q9 INC. (LES)	2007-04-30
SASKATCHEWAN WHEAT POOL INC.	2007-04-30
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2007-04-30
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2007-04-30
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	2007-04-30
VIRTEK VISION INTERNATIONAL INC.	2007-04-30
WEST 49 INC.	2007-04-28
WI-LAN INC.	2007-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BIRIM GOLDFIELDS INC.	2007-03-31
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2007-03-31
ENDESA, S.A.	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2007-04-30
INTRAFOR, INC.	2007-03-31
NAPSTER, INC.	2007-03-31
SYSTEMES MEDICAUX LMS INC.	2007-03-31
VAN HOUTTE INC.	2007-03-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2007-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2007-03-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ALSTOM	2007-03-31
BIRIM GOLDFIELDS INC.	2007-03-31
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2007-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ENDESA, S.A.	2006-12-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2007-04-30
NAPSTER, INC.	2007-03-31
SYSTEMES MEDICAUX LMS INC.	2007-03-31
VAN HOUTTE INC.	2007-03-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2007-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2007-03-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALSTOM	
ALTERNATIVE FUEL SYSTEMS (2004) INC.	
BIRIM GOLDFIELDS INC.	
BROADBAND LEARNING CORPORATION	
CAE INC.	
CANUC RESOURCES CORPORATION	
DIAGNOCURE INC.	
DIAMEDICA INC.	
EURO RESSOURCES S.A.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER WHITEROCK	
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
MENU FOODS INCOME FUND	
MINERAUX SIERRA INC.	
MINES D'ARGENT ECU INC. (LES)	
OPEL INTERNATIONAL INC.	
RESSOURCES CALDERA INC.	
RESSOURCES MINIERES PRO-OR INC.	
RESSOURCES PLEXMAR INC.	
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
TRUE NORTH CORPORATION	
XS CARGO INCOME FUND	
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ALSTOM	2007-03-31
BIRIM GOLDFIELDS INC.	2007-03-31
ENDESA, S.A.	2006-12-31
FIDUCIE DE CARTES DE CREDIT BROADWAY	2006-12-31
NAPSTER, INC.	2007-03-31
VAN HOUTTE INC.	2007-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2007-03-30

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI			
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 :	Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 :	Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 :	Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 :	Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 :	Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 :	Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION		53 :	Attribution de bons de souscription
Généralités		54 :	Exercice de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 :	Expiration de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 :	Attribution de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 :	Exercice de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 :	Expiration de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 :	Exercice au comptant
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers	
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	Divers	
40 :	Vente à découvert	90 :	Changements relatifs à la propriété
		97 :	Autres
		99 :	Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE	
		D :	Propriété directe
		I :	Propriété indirecte
		C :	Contrôle
		AUTRES MENTIONS	
		O :	Opération originale
		M :	Première modification
		M' :	Deuxième modification
		M" :	Troisième modification, etc.
		R :	Opération déclarée hors délai (en retard).
		* :	L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié était en désaccord avec le solde calculé par le système lorsque l'opération a été déclarée.
		AVIS	
		L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).	
		Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.	

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ADS Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
SCHEUBEL, GERARD	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1500	42 300
Aeroplan Income Fund									
<i>Droits</i>									
TRUDEAU, Marc	5		O	2007-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 665)		32 052
<i>Parts</i>									
Richardson, David I.	4, 7		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	21.0000	2 997
TRUDEAU, Marc	5		O	2007-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 665	2665.0000	6 281
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 665)	20.5000	3 616
Agricore United									
<i>Actions ordinaires Limited Voting Common Shares</i>									
Saskatchewan Wheat Pool I	3		O	2007-05-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	49 052 678	20.5000	49 052 678
			O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	818 161	20.5000	49 870 839
<i>Actions privilégiées convertibles Series A Convertible Preferred</i>									
Saskatchewan Wheat Pool I	3		O	2007-05-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	541 063	24.5342	541 063
			O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	2 946	24.5507	544 009
Alberta Focused Income & Growth Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Realty	PI		O	2007-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0000	426 000
Alcan Inc.									
<i>Unités Alcan Employee Savings Plan</i>									
Chenard, Pierre	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	121.8306	661
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	124.6749	664
Chistolini, Mark	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	121.8306	384
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	124.6749	387
Copeland, Corey	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	121.8306	422
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	124.6749	425
Cote, Jacynthe	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	121.8306	1 369
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	124.6749	1 379
Deslarzes, Jean-Christoph	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	121.8306	77
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	124.6749	80
Evans, Richard B.	4, 5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	121.8306	665
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	124.6749	677
Hanley, Michael	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	121.8306	1 285
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	124.6749	1 291
Harries, Rhodri	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	121.8306	708
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	124.6749	713
			O	2007-05-31	D	97 - Autre	1		714
Jacques, Michel	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	121.8306	99
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	124.6749	105
McAusland, David L.	5		O	2007-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	121.8306	1 794
			O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	124.6749	1 799

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Allied Nevada Gold Corp.									
<i>Options</i>									
Eppler, W. Durand	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	33 412		33 412
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	10 023		43 435
Richings, Michael	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	4 773		
			M	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	4 773		4 773
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	56 801		61 574
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	13 365		74 939
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	86 872		161 811
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	6 682		168 493
Allied Properties Real Estate Investment									
<i>Parts</i>									
Cumberland Private Wealth	3								
Cumberland Managed	PI		O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(509)	23.2100	536 282
			O	2007-06-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	23.2000	530 182
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	25.9000	6 800
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	26.0400	900
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Mitchell, Bruce	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 698)	7.2200	57 939
Warkentin, Bruce Patrick	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 458	6.8600	2 602*
Andrea Warkentin	PI		O	2007-06-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 458	6.8600	3 008*
Fair Value Financi	PI		O	2007-06-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 458	6.8600	4 497*
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richardson, Hartley T.	4		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	7.4050	225 000
Arbor Memorial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires Class B - Non-Voting</i>									
Scanlan, Joseph M.	4, 6, 5								
Standard Life	PI		O	2007-06-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	28.2000	319
Arsenal Energy Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Winkoop, Anthony Robe	5		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3650	350 000
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Crewson, Delmore Clair Wi	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		67 000
Green, James	5		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	38 000	17.6000	143 549
Kuzmicki, Andre	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		67 000
Martens, Armin	4, 5		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	51 025		193 403
Martens, Cornelius	4, 5		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	51 025		198 403
McLeod, Allan	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		65 150
Stevens, Kirsty Dawn	5		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	27 000		108 329
Thielmann, Victor	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		83 562
Townsend, Kenneth	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		83 533
Warkentin, Edward	4, 5		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	15 000		800 907
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Riley, John Thomas Joseph	7		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	4 796	8.5000	12 064
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 796)	42.2500	7 268
Saint-Laurent, Johanne	7		O	2007-06-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148	42.4080	1 703
<i>Options</i>									
Riley, John Thomas Joseph	7		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(4 796)	8.5000	143 122
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Evison, R. John	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Fuchshuber, Carl	7		O	2006-12-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	41		41
			O	2006-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(41)		0
Goguen, Paul G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Hughes, Randy D.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	32		32
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(32)		0
Jones, David R.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	581		2 581
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(581)		0
Klukas, Harry H.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	19		19
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(19)		0
Lambright, Roberta L.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	499		499
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(499)		0
Milne, Brian G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Mohan, Harish K.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	41		41
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(41)		0
Myles, Robert J.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	93		291
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(93)		0
Payne, R.L. Vaughan	7		O	2006-11-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	17		231
			O	2006-11-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(17)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Policicchio, Sett F.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	82		582
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(82)		0
Renborg, Anders	7		O	2006-12-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	82		82
			O	2006-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(82)		0
Schnitzer, Joseph J.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	152		152
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(152)		0
Shaw, Michael M.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 755		12 355
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 755)		0
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 784		51 784
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 784)		0
Southern, Ronald D.	4, 7, 5, 3								
Sentgraf Enterpris	PI		O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	55.0500	12 053 078
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	55.1000	12 053 678
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	55.5000	12 055 178
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95	55.4800	12 055 273
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.4100	12 055 373
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	56.0000	12 055 973
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	56.8400	12 056 673
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	56.8500	12 056 873
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.8900	12 056 973
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.9700	12 057 073
			M	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.9700	12 057 073
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	56.9800	12 057 873
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95	57.0000	12 057 968
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 595	56.2000	12 060 563
Spruin, Pat	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	7		7
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7)		0
Stephens, William C.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Symington, Wayne L	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		24
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Tenney, Doug F	7								
HSBCDirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(68)		0
van den Camp, Paul J.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Walthall, Richard H.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	803		803
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(803)		0
Watson, Karen M.	7, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		24
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Wilmot, Harry G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	54		54
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(54)		0
Wong, Harold A	7								
HSBC DirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(31)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Wright, Paul	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Atikwa Minerals Corporation									
Options									
McInnes, Donald Arthur	4, 5		O	2007-06-12	D	52 - Expiration d'options	(25 937)		124 063*
ATS Andlauer Income Fund									
Parts de fiducie									
Nanji, Hanif	4, 7		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800		192 700
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		192 900
Axcan Pharma Inc.									
Options									
Vézina, Jean	5		O	2007-06-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	18.8000USD	43 590
			O	2007-06-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 400)	18.8000USD	42 190
			O	2007-06-07	D	59 - Exercice au comptant	(100)	18.8300USD	42 090
			O	2007-06-06	D	59 - Exercice au comptant	(2 400)	18.8300USD	44 590
Axia NetMedia Corporation									
Actions ordinaires									
Hesperian Capital Managem	3								
Norrep Q Class of	PI		O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.9000	1 516 000
B Split II Corp.									
Actions ordinaires Class A Capital									
B Split II Corp.	1		O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	845 121	16.0968	845 121*
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(845 121)	16.0968	0
Actions privilégiées Class B									
B Split II Corp.	1		O	2000-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	845 121	9.7500	845 121*
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(845 121)	9.7500	0
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
Actions ordinaires									
Belzberg, Brent	4								
1376123 Ontario Li	PI		O	2005-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-03-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	500		500
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	100.2500	1 000
Lynn Belzberg	PI		O	2007-03-27	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(500)		0
CIBC	1		O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	74 600	100.7500	74 600
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(74 600)	100.7500	0
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	101.2400	80 000
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	101.2400	0
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	99.4000	80 000
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	99.4000	0
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	97.6100	80 000
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	97.6100	0
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	98.1200	80 000
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	98.1200	0
Colter, Gary F.	4		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	97.8700	10 429
Dodig, Victor George	5		O	2007-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 210		4 689
			O	2007-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 027)	102.7700	3 662

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Kwok, Marinde Mui Ping	5		O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124		687
			O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(59)	100.6100	628
Lee, Wayne	5		O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99		388
			O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(47)	100.6100	341
Lounsbery, Phillips	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	97.7496	49 230
SHARIFF, Shuaib	5		O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148		2 853
			O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(70)	100.6100	2 783
Sirois, Charles	4		O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	102.3800	10 821
<i>Actions ordinaires ESPP</i>									
Carswell, James Fredrick	5								
M.R.S. Trust Compa	PI		O	2007-06-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58		1 235*
			O	2007-06-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(42)		
			M	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42)		1 193*
<i>Droits RSA Shares</i>									
Dodig, Victor George	5		O	2007-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 210)		14 324
Kwok, Marinde Mui Ping	5		O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(124)		716
Lee, Wayne	5		O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(99)		667
SHARIFF, Shuaib	5		O	2007-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(148)		1 961
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downe, William	5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	12 500	25.6000	113 450*
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	69.0500	100 950*
Joyce, Michael	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	3 400	30.1750	3 400
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	66.7500USD	0
Wood, Michael C.	7		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	9 450	38.4500	9 450
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 450)	70.2000	0
<i>Options</i>									
Downe, William	5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	25.6000	986 700*
Joyce, Michael	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	30.1750	35 600
TONGE, CHARLES RAYMOND	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	25.6000	152 300*
Wood, Michael C.	7		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(9 450)	38.4500	36 150
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaulieu, Marcel	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	27.0750	5 560
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.4700	4 560
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	34.3600	4 060
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.3000	3 060
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	34.4500	1 060
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	34.4000	560
Lussier, Simon	7								
REER	PI		O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.9750	5 000
Normand, Carmand	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	34.7600	12 012
<i>Options</i>									
Beaulieu, Marcel	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		1 613
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Côté, Suzanne	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	1 450	30.9500	1 828

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 450)	63.8300	378
Dottori, Laura Lee	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 412
Maisonnette, Stéphane	5		O	2007-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	64.0400	563
			O	2007-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(83)	64.0700	480
<i>Options</i>									
Côté, Suzanne	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(1 450)	30.9500	21 450
Dottori, Laura Lee	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 920
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP et</i>									
Rutledge, Stuart	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 602
<i>Droits - Deferred Performance Share Plans</i>									
Rutledge, Stuart	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 058
<i>Options</i>									
Rutledge, Stuart	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Frank	7		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	15 808	33.4000	15 808
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	21 752	27.9900	37 560
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 560)	39.6800	0
Beauregard, Paul	7								
ESP	PI		O	2007-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			171
Bell, Mary-Ann	7								
BMO	PI		O	2007-05-31	I	97 - Autre	402		7 504
ESP	PI		O	2006-12-31	I	97 - Autre	35	26.4635	389
			O	2007-03-18	I	97 - Autre	8	31.3590	397
			O	2007-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	36.2975	402
			O	2007-05-31	I	97 - Autre	(402)		0
Cole, Michael	7		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	9 286	35.0000	9 287
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	14 246	33.4000	23 533
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	20 649	27.9900	44 182
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 181)	39.6500	1
Hanlon, Mark S.	7		O	2006-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 763
			O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	27.9900	11 970
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	39.4041	1 970
		R	O	2007-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	37.3800	4 134
		R	O	2007-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.5000	3 434
		R	O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(371)	39.4200	3 063
		R	O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 093)	39.4200	1 970
			O	2006-07-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 550
			O	2006-12-31	I	97 - Autre	636	27.6300	3 186
			O	2007-01-11	I	97 - Autre	38	30.2810	3 224
Spouse (A.M. Hanlo	PI		O	2006-07-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			303
Henry, Denis E.	7								
ESP	PI		O	2006-12-31	I	97 - Autre	898	28.4300	3 543
Scioli, Josie	7		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	1 000	15.1528	6 023

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	16.9106	16 023
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	39.4308	5 023
<i>Options</i>									
Anderson, Frank	7		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(15 808)	33.4000	83 238
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(21 752)	27.9900	61 486
Cole, Michael	7		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(9 286)	35.0000	91 703
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(14 246)	33.4000	77 457
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(20 649)	27.9900	56 808
Hanlon, Mark S.	7		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	27.9900	39 446
Scioli, Josie	7		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	15.1528	87 930
			O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	16.9106	77 930
<i>Performance-based Restricted Share Units</i>									
Beauregard, Paul	7		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 100
Hanlon, Mark S.	7		O	2006-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 438
BioMS Medical Corp.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Giese, Clifford Duncan	4, 5		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5700	1 678 691
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	2.5500	1 681 791
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.6500	1 686 791
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.5500	1 688 691
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.5500	1 690 691
Bioscrypt Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Bryan	4		O	2002-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6900	50 000
		R	O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7000	35 000
		R	O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7100	30 000
<i>Options</i>									
Douglas, Robert	4, 5	R	O	2007-05-17	D	50 - Attribution d'options	1 600 000	0.7800	1 735 000
Bioxel Pharma Inc.									
<i>Options</i>									
Lapalme, Pierre	4		O	2007-06-12	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		163 774
Birch Mountain Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Houghton, John R.	7		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.0500	179 700
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Classe A/ Class A Shares (Multi</i>									
Beaudoin, Laurent	4, 5								
Gestion Laurent Be	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 925 993	6.0000	12 802 944
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Su</i>									
Beaudoin, Laurent	4, 5								
Gestion Laurent Be	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 925 993)	6.0000	0
Paré, Jean	5		O	2007-06-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(32 274)	6.2500	1 272
<i>Options</i>									
Antonopoulos, Christos	5		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	85 000
Attendu, Pierre	7		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000	5.5100	287 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Augustin, Jean-Luc	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	60 000	5.5100	180 000
Bachant, Raymond	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		322 500
Beaudin, Claude	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	60 000	5.5100	447 000
Bourdon, Sylvie	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	60 000	5.5100	340 000
BRADEEN, RICHARD	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	125 000	5.5100	775 000
Casgrain, Philippe	5		O	2007-06-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.5100	40 000
Côté, Pierre Gabriel	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.5100	175 000
Dobbelaere, Rik	7	R	O	2007-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	330 000
Ferland, Claude	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	
			M	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	475 000
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		
			M	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		510 000
Gagnon, Hélène Violaine	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.5100	
			M	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.5100	40 000
Lafontaine, Pierre	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.5100	68 000
Macdonald, John Paul	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.5100	150 000
Marcotte, Sylvain	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	225 000
McAdoo, Michael Ronald	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	
			M	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	248 000
McQuay, Michael James	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	
			M	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	318 000
Navarri, André	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	400 000	5.5100	1 488 000
Ouellette, François	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	
			M	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	198 000
PROULX, ROBERT	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.5100	343 000
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2007-06-12	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	345 000
RIDOLFI, STEVEN	8		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.5100	210 000
Scott, Gary Robert	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.5100	485 000
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		525 000
Seguin, Jean	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.5100	428 000
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		463 000
Thibault, François	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	60 000	5.5100	338 000
Wennberg, Ake Bjorn	7		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	70 000	5.5100	465 000
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>									
Antonopoulos, Christos	5		O	2007-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		35 000
Attendu, Pierre	7		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		45 000
Augustin, Jean-Luc	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		75 000
Bachant, Raymond	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		70 000
Beaudin, Claude	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		80 000
Bourdon, Sylvie	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		54 000
BRADEEN, RICHARD	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	5.5100	135 000
Casgrain, Philippe	5		O	2007-06-12	D	46 - Contrepartie de services	12 000		18 000
Chénier, Shirley	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		20 000
Côté, Pierre Gabriel	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		75 000
Dobbelaere, Rik	7	R	O	2007-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		120 000
Gagnon, Hélène Violaine	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		21 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Droits</i>									
Mullane, Tom	5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	16.3000	122 750
<i>Parts de fiducie</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2007-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	24.1400	11 710
Mullane, Tom	5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	7 500	16.3000	47 970
Yeates, Walter Charles	4		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	30.4000	40 470
				2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	31.3200	12 350
Bourse de Montréal Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tanguay, Jacques	5		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.2500	31 000
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.2600	30 000
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.5100	29 000
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.7000	28 000
Bow Valley Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Essex, John Wilson	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	6.4057	277 000
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 600)	6.4742	244 400
			O	2007-06-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 000)	6.5000	265 000
Fleming, David Allan	5		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	6.5000	534 180
Britannica Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Ti	4, 5		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2500	771 500
Brompton Advantaged Tracker Fund									
<i>Parts</i>									
Brompton Funds Management	4		O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	1 443	9.0237	1 443
			O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	(1 443)	9.0237	0
Brompton Equal Weight Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Equal Weight Inc	1		O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	11.6700	3 900
			O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	11.6700	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7500	5 000
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.7500	0
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.8000	2 500
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.8000	0
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.8000	1 700
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	11.8000	0
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9000	900
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	11.9000	0
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.0500	2 500
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	12.0500	0
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.9800	2 500
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.9800	0
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.1500	5 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.1500	0
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.0500	400
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.0500	0
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.0000	5 000
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.0000	0
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.0000	5 000
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	12.0000	0
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.9500	5 000
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.9500	0
Brompton Equal Weight Oil & Gas Income F									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Equal Weight Oil	1		O	2007-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1500	
			M	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.1500	5 000
Brompton Tracker Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Funds Management	4		O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	13 659	9.7762	13 659
			O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	(13 659)	9.7762	0
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Cash, Kevin Anthony	5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	137		412
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 928	41.9500	2 340
Lindsay, Sidney Alexander	7		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	5 950		17 850
<i>Options</i>									
Cash, Kevin Anthony	5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	20 737		62 212
Bulldog Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cotter, Thomas Nicholas	5		O	2007-06-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 500)		0
HSBC Securities (C)	PI		O	2005-11-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 500		7 500
Hutchison, Michael	5		O	2007-06-04	D	54 - Exercice de bons de souscription	50 000	1.0000	147 500
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.0500	97 500
Pasieka, James Murray	4		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	6.0200	172 200
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	6.0300	166 600
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	6.0400	165 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	6.0300	161 200
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	6.0200	155 000
<i>Bons de souscription Performance</i>									
Hutchison, Michael	5		O	2007-06-04	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50 000)	1.0000	100 000
Burntsand Inc.									
<i>Options</i>									
Baxter, Blair Ronald	5		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2250	1 500 000*
Glover, Martin	4, 5		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2250	1 625 000
Business Trust Equal Weight Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Funds Management	4		O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	1 389	11.1764	1 389
			O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	(1 389)	11.1764	0
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
D'Ulisse, Pietro	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	3 850	4.1300	9 315
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 150)	14.1700	8 165
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.1600	8 065
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	14.1500	5 465
Gagne, Martin	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	14 425	4.1300	19 337
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 025	5.4500	21 362
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	14.2000	19 562
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 650)	14.1900	4 912
Leclerc, Robert	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	7 000	12.7300	29 253
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	9 025	4.1300	38 278
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	3 000	5.4500	41 278
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	3 325	5.8300	44 603
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 200	9.1200	46 803
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.1500	45 803
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	14.1400	42 503
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 250)	14.1300	22 253
Paterson, Hartland	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	13.9100	1 457
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	14 900	5.4500	16 357
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 900)	13.9100	1 457
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 500	5.8300	11 957
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	13.9100	1 457
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	20 500	4.1300	21 957
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 500)	13.9100	1 457
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	4 100	9.1200	5 557
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	14.1700	3 957
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	14.1500	1 457
Sarin, Ashok	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.7300	15 751
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	3 775	4.1300	19 526
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	1 550	9.1200	21 076
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 325)	13.7000	10 751
Stelter, Thomas	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	9 000	12.7300	11 650
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	4 200	4.1300	15 850
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	13.7900	12 550

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.7700	11 550
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	13.7400	9 850
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	13.7500	6 850
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	13.7600	3 550
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	13.7500	2 950
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.7400	2 650
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	8 025	5.4500	10 675
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	5 550	5.8300	16 225
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 575)	13.6900	2 650
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Aderhold, Ulrich	7		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	17 060	14.1000	70 260
Auclair, Antoine	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	6 008	14.1000	6 008
Bourque, Nathalie	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	16 900	14.1000	46 500
Brown, Robert Ellis	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	500 000	14.1000	1 500 000
Bussieres, Eric	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	7 732	14.1000	13 632
Chagnon, François	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	9 444	14.1000	30 144
Cobrin, Steven	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	6 324	14.1000	6 324
Costa, Alberto	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 188	14.1000	29 838
Dolny, William	7		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	11 848	14.1000	39 048
D'Ulisse, Pietro	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(3 850)	4.1300	28 500
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 300	14.1000	32 350
Dunkley, Hugh	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	6 452	14.1000	57 727
Fedele, Michael	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	10 452	14.1000	14 702
Frederick, Glenn R.	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	32 064	14.1000	294 564
Gagne, Martin	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(14 425)	4.1300	150 450
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 025)	5.4500	148 425
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	31 300	14.1000	164 875
Girard, Monique	8		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	3 692	14.1000	
			M	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	5 000	14.1000	21 000
Greenley, Mike	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 784	14.1000	15 284
Herve, Guillaume	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	13 220	14.1000	80 020
KLASSEN, ADOLFO	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	9 268	14.1000	54 668
Leclerc, Robert	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	12.7300	43 024
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(9 025)	4.1300	33 999
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	5.4500	30 999
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(3 325)	5.8300	27 674
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	9.1200	25 474
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	9 224	14.1000	50 024
Lefebvre, Stephane	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	8 740	14.1000	29 840
Lenyo, John	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	23 336	14.1000	137 686
Leontidis, Nick	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	31 900	14.1000	287 400
Lussier, Michel	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	16 200	14.1000	90 950
Parent, Marc	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	96 640	14.1000	383 240
Paterson, Hartland	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(14 900)	5.4500	81 100
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 500)	5.8300	70 600

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(20 500)	4.1300	50 100
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(4 100)	9.1200	46 000
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	18 300	14.1000	64 300
Raquepas, Alain	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	61 500	14.1000	211 975
Roberts, Jeffrey G.	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	96 640	14.1000	497 040
Roy, Suzanne	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	9 664	14.1000	31 864
Sarin, Ashok	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	12.7300	32 751
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(3 775)	4.1300	28 976
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(1 550)	9.1200	27 426
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	7 776	14.1000	37 751
Stelter, Thomas	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	12.7300	45 040
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	4.1300	40 840
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(8 025)	5.4500	32 815
			O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(5 550)	5.8300	27 265
St-Hilaire, Marc	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	9 340	14.1000	54 040
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	7 028	14.1000	13 728
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Battenfelder, Donald	5		O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.2450	3 758
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coates, John Thomas	5	R	O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.3000	22 895*
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.3000	17 895*
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.3500	15 895*
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments Li	PI		O	2007-05-31	I	97 - Autre	124 000	14.0000	9 621 945
			O	2007-05-31	I	97 - Autre	6 484	17.8000	9 628 429
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Michael Deane	4								
Steane Consulting	PI		O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	20.4900	32 000
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Chan, Gordon John	7		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 076	22.3307	5 076
Coyne, Daniel	7		O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 595	22.3307	1 595
Dunn, Kevin	7		O	2006-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 595	22.3307	1 595
Jappy, Andrew Iain	7		O	2004-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 435	22.3307	13 435*
Keegan, Karl David	7		O	2005-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 779	22.3307	3 779
Kendall, Michael	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 557	22.3307	7 557
Little, Nigel Stuart	7		O	2004-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MacLachlan, Martin Lachla	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 595	22.3307	12 595
			O	2004-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 986	22.3307	2 986
Maybank, Mark Gerald	4, 5		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 709	22.3307	59 709
Ostler, Anthony George	5		O	2004-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 493	22.3307	1 493
Ranieri, Joseph Salvatore	7		O	2006-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	638	22.3307	638
Sepahi-Donboli, Giti	5		O	2006-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 493	22.3307	1 493
Solodar, Jon	7		O	2006-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	638	22.3307	638
Virvilis, Peter	7		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 971	22.3307	5 971
<i>Options</i>									
Walker, Michael Angus	4		O	2006-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-02	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Canadian Hydro Developers, Inc.									
<i>Options</i>									
Brown, Kent Edward	5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	12 500	6.4000	300 000*
Klein, Ralph Philip	4		O	2007-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laut, Stephen W.	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	69.2200	356 112
McIntyre, Norman F.	4		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	69.9500	2 500
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	69.8400	3 000
<i>Options</i>									
Langille, John Graham	4, 5		O	2007-06-04	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)		240 000
Peterson, William Robert	5		O	2007-06-12	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	9.6300	91 800*
Canadian Superior Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harman, Roger James	5		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	3.6658	35 000
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.7736	25 000
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions privilégiées Series Q</i>									
Heathcott, Linda A.	4								
Halo Holdings Inc.	PI		O	2007-05-18	I	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	25.0000	0
Southern, Ronald D.	4, 7, 6, 5								
Sentgraf Enterpris	PI		O	2007-05-18	I	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	25.0000	0
<i>Actions privilégiées Series R</i>									
Heathcott, Linda A.	4								
Halo Holdings Inc.	PI		O	2007-05-18	I	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	25.0000	0
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Beckett, William James	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	12		2 512

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12)		0
Blaha, Paul F.	7		O	2005-12-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	10		10
			O	2005-12-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10)		0
Boven, Ray	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	9		9
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9)		0
Brouwer, Richard J.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	223		223
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(223)		0
Cawsey, Dale R.	7, 6, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		24
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Cerkiewicz, Robert A.	7		O	2006-06-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	12		12
HSBCDirectInvest	PI		O	2006-06-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12)		0
Cheng, Vivian W.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 020		1 020
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 020)		0
Cumming, Kevin J.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		24
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Davis, David T.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	74		74
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(74)		0
Edmondson, Owen G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	29		1 029
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(29)		0
Goguen, Paul G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Hughes, Randy D.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	32		32
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(32)		0
Jones, David R.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Kiefer, Erhard M.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	65		865
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(65)		0
Kiefer, Siegfried W.	7, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	735		7 235
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(735)		0
Klukas, Harry H.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	19		19
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(19)		0
Lambright, Roberta L.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	464		464
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(464)		0
McPhee, Gordon KJ	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	93		93
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(93)		0
Milne, Brian G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Moellmann, Pamela G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		1 624
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Mohan, Harish K.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	41		241
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(41)		0
Payne, R.L. Vaughan	7		O	2006-11-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	17		17
			O	2006-11-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(17)		0
Policicchio, Sett F.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	82		582
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(82)		0
Renborg, Anders	7		O	2006-12-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	80		80
			O	2006-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(80)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Shaw, Michael M.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 471		3 471
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 471)		0
Shaw, Stewart W.	5		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Spruin, Pat	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	7		7
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7)		0
Stephens, William C.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Symington, Wayne L	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		24
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Tenney, Doug F	7								
HSBCDirectInvest	PI		O	2007-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(67)		0
van den Camp, Paul J.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
HSBC InvestDirect	PI		O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Walthall, Richard H.	7		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	755		755
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(755)		0
Watson, Karen M.	7, 6, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	24		24
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24)		0
Wilmot, Harry G.	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	54		264
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(54)		0
Wright, Paul	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	49		49
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(49)		0
Wright, Wayne	5		O	2005-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	148		148
			O	2005-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(148)		0
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Book, William Alfred	5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.3900	15 373
Canadian World Fund Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lunan, Thomas	4		O	2007-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000	6.2500	4 000
<i>Droits</i>									
Lunan, Thomas	4		O	2007-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	6.2500	0
Canetic Resources Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 627)	16.9700	5 000
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
James, C. Trevor	5		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.8520	10 953
Canfor Pulp Income Fund									
<i>Fund Units</i>									
Kayne, Don	6		O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 982)	15.2800	1 623
Canwel Building Materials Income Fund									
<i>Parts</i>									
Clarke Inc.	3		O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 500	4.0500	2 757 200*
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	489 300	4.0000	3 246 500*
Capital Bitumen Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pesner, Michael	4		O	2007-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
CAPVEST Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Philip	4		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.7900	11 233
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.6100	14 233
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.6500	12 233
Cardiome Pharma Corp.									
<i>Options</i>									
Clegg, Jackie Marie	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	15 000		85 000*
Shlevin, Harold	4		O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	15 000		95 000*
Certicom Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davis, Walter	4		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0574USD	7 000
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0726USD	12 000
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian Pacific Railway	1		O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	75.5000	2 100
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	74.9500	3 100
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	73.8000	4 300
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	73.6900	4 800
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	73.5500	4 900
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	73.4000	7 900
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	73.3000	10 700
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	73.0000	14 700
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(13 600)		1 100
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	74.0000	6 000
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	74.8500	9 400
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	75.2100	12 600
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	73.0000	15 600
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	75.2900	13 400
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	74.5000	13 600
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(13 600)		0
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	75.8500	3 700
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	75.8300	4 700
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	75.8100	6 400
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	75.7500	
			M	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	75.7500	9 600
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	75.7000	10 200
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	75.6000	
			M	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	75.6000	12 700
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	75.5000	12 900
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	75.0000	13 200
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(13 200)		0
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	75.0000	2 000
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	74.9000	4 800
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	74.5000	7 600

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	74.4000	8 200
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	74.2000	10 200
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	74.0000	11 200
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	74.1500	13 300
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	73.8500	13 400
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)		0
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	74.8000	2 000
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	74.6000	4 000
			O	2007-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	74.1500	
			M	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	74.1500	6 000
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	74.0000	9 000
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	73.7500	10 500
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	73.7000	12 500
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	73.5000	13 500
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		0
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	76.6700	1 900
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	76.2000	3 900
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	76.0900	5 900
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	75.6600	7 900
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	75.6500	9 000
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	75.6000	10 400
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	75.5000	11 900
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	75.0000	13 100
			O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(13 100)		0
Szel, Marcella	5		O	2007-06-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(120)		3 105
Churchill Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.4800	400 000
CI Financial Income Fund									
<i>Options</i>									
Chiu, Carol	7		O	2007-06-11	D	52 - Expiration d'options	(3 000)		5 100
Pauli, David C.	7		O	2007-06-07	D	52 - Expiration d'options	(24 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Chiu, Carol	7		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	28.2500	13 200
Waddell, Nicholas David	7		O	2007-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112	27.8800	112
Cineplex Galaxy Income Fund									
<i>Parts</i>									
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.3300	3 563
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	18.3000	1 263
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 253)	18.2700	10
Nelson, Gordon	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.2500	30 476
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.3000	30 276
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	18.3000	28 576
Oaktree Capital Managemen	3	R							
OCM Cineplex Galax	PI		O	2007-04-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 356 484	15.1050	
			M	2007-04-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 356 484)	15.1050	7 454 232

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	17.9800	7 154 232
Clarke Inc.									
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Clarke Inc.	1		O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 284 500.00	118.7200	\$ 284 500.00*
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 284 500.00)		\$ 0.00
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMillan, Neil	4, 5		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3400	212 900
Clearwater Seafoods Income Fund									
<i>Parts</i>									
Clarke Inc.	3		O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 100)	5.1000	4 682 175*
			O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.1000	4 680 475*
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.1000	4 675 475*
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 700)	5.1000	4 622 775*
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	5.1000	4 618 875*
ClubLink Corporation									
<i>Options</i>									
Molenhuis, Jim	5		O	2007-06-08	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	10.9000	70 000
CML Healthcare Income Fund									
<i>Parts</i>									
Fairbrother, Joseph	4	R	O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.4300	
		R	O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.6400	
Dr. Joseph Fairbro	PI		M	2007-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.4300	2 000
			M	2007-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.6400	4 000
			O	2007-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
CMQ Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Angus, Robert Stuart	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3650	550 000
Coast Wholesale Appliances Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Doman, Amardeip Singh	3								
The Futura Corpora	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	10.5000	660 800
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.5000	665 800
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.5000	670 800
			O	2007-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.4700	680 800
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.4700	685 800
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.4900	686 800
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	10.5000	688 900
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.3500	689 200
Compagnie D'Assurance Générale Co-operat									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Vachon, Lucie	7		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	225	100.0000	225
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux d									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baillie, A. Charles	4		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	55.4000	81 100
Canadian National Railway	1		O	2007-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	50.3199USD	557 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	50.4740USD	500 000
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	50.9494USD	450 000
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	51.1325USD	450 000
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	51.5173USD	450 000
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	51.9323USD	450 000
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	52.4153USD	450 000
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	51.5772USD	450 000
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	51.6936USD	450 000
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	51.7761USD	450 000
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.1778USD	450 000
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		250 000
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.4995USD	450 000
			O	2007-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	53.9979USD	400 000
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		350 000
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	53.8929USD	450 000
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		300 000
			O	2007-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.8156USD	450 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.2866USD	500 000
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		325 000
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	35.9046USD	450 000
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	175 000	53.5863USD	475 000
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		275 000
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	54.0149USD	450 000
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		300 000
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	54.1493USD	450 000
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		300 000
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	53.9470USD	425 000
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		150 000
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	54.6499USD	450 000
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
Dalzell, John	5		O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	57.9800	11 716
Trafton II, Gordon T.	5		O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	289	42.3208USD	8 447
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Exxon Mobil Corporation	3								
Roytor & Co.	PI		O	2007-06-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(233 526)	50.0400	647 630 821
			O	2007-06-05	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(233 526)	49.9700	647 397 295
			O	2007-06-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(233 526)	49.5300	647 163 769
			O	2007-06-07	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(82 421)	48.5600	647 081 348
			O	2007-06-08	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(82 421)	49.4300	646 998 927
Imperial Oil Limited	1		O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	109 800	49.6599	109 800
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(109 800)	49.6599	0
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	50.0261	102 000
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	50.0261	0
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	49.4807	102 000
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	49.4807	0
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	49.1801	36 000
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)	49.1801	0
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	36 000	48.7941	36 000
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(36 000)	48.7941	0
Connors Bros. Income Fund									
<i>Parts</i>									
Mclvor, David	7		O	2007-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 168
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	11.2940	23 168
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.3785	25 168
Consolidated Thompson Iron Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tobin, Brian Vincent	4								
Penson Financial S	PI		O	2006-02-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
<i>Options</i>									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(250 000)		200 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anzarouth, Bernard	5								
CIBC Investors Edg	PI		O	2006-08-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	37 823		37 823
			O	2007-06-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	57 190		95 013
CIBC Mellon	PI		O	2007-05-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(37 823)		119 697
			O	2007-06-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(57 190)		62 507
Continental Minerals Corporation									
<i>Options</i>									
Ma, Xiaojun	4		O	2006-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	200 000	2.0100	200 000*
Wang, Zhi	4		O	2006-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			700 000
		R	O	2007-03-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0100	800 000
Core IncomePlus Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2007-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.2300	5 000
Core IncomePlus Fund	1		O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.3800	4 508 211
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.3000	4 510 111
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1800	4 513 111
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.1600	4 514 611
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.2500	4 513 211
CORPORATION DATACOM WIRELESS									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, Pierre	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	279 512	0.9000	279 512
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 901 165
Savoie, Paul-André	3		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 777 299
			O	2007-06-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	517 888	0.9000	3 295 187
<i>Bons de souscription June 6, 2009</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			529 944
Savoie, Paul-André	3		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			258 944
<i>Bons de souscription March 26, 2008</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			301 016
Savoie, Paul-André	3		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			114 260
<i>Options</i>									
Bélanger, Pierre	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 000
Bergeron, Claude	5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 666
Bouchard, Marc	5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 666
Collins, Pierre	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			505 203
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	279 512	0.9000	784 715
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(279 512)	0.9000	505 203
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	341 719	0.9000	846 922
Latham, Robert	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 333
Morin, Eric	5		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 666
Corporation de Capital de Risque Nevada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeron, André	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Denis, Jacques	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Frère, Philippe	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Hamel, Denis	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Séguin, Louis-Philippe	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Séguin, Pierre-Hubert	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
<i>Options</i>									
Bergeron, André	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Denis, Jacques	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Frère, Philippe	4		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hamel, Denis	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Séguin, Pierre-Hubert	4, 5		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Corporation de Sécurité Garda World									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Aubé, Marc-André	5		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Aubé, Marc-André	5		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	35 000	23.2000	35 000
Corporation Hydrogenique									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sardo, Vincent James	4		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1900	10 000
Corporation Minière Nord Abitibi									
<i>Options</i>									
Difley, Shari Lynn	5		O	2006-08-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	
			M	2006-08-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	90 000
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elhage, Samih	7								
RRSP - CIBC	PI		O	2007-06-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
<i>Investment Fund Units - Cdn. Investment Plan for Employees</i>									
Elhage, Samih	7		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36
<i>Options Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Elhage, Samih	7		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<i>Options Nortel Networks Corporation 1986 Stock Option Plan</i>									
Elhage, Samih	7		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 613
<i>Options Nortel Networks Corporation 2000 Stock Option Plan</i>									
Elhage, Samih	7		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 733
<i>Restricted Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Elhage, Samih	7		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Corporation Pharmaceutique Nymox									
<i>Actions ordinaires</i>									
Averback, Paul	5		MP	1998-07-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(49 500)		0
Corridor Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foster, John Douglas	4		O	2007-05-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 239 450)		230 062
			O	2007-06-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	70 000	14.3000	300 062
Fostco Holdings Lt	PI		O	2003-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 239 450		1 239 450
Corriente Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Holler, Anthony	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	3.6600	100 000
CryoCath Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Christofilis, Constantino	6, 3								
Strategos Fund L.P	PI		O	2007-05-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 794 300
			O	2007-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.6983	3 824 300
			O	2007-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	3.5900	3 833 400
Strategos Master F	PI		O	2007-05-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	885 500	3.6997	885 500
Crystallex International Corporation									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
SAWH, HEMDAT	5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	90 000	4.6400	240 000
Cygnal Technologies Corporation									
<i>Options</i>									
Conway, Michael Thomas	4, 5		O	2007-06-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	155 000
Doherty, Phillip Henry	4		O	2007-06-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	80 000
Hutton, Gordon Alan	4		O	2007-06-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	60 000
Moncrieff, George	5		O	2007-06-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5600	125 000
WALKER, GORDON WAYNE	4		O	2007-06-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	125 519
Watson, Colin D.	4		O	2007-06-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.5600	119 109
Cyries Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kabanuk, Michael Lyle	5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	12.2800	383 390
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	12.2500	378 890
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	12.2200	361 690
DALSA Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coghill, John	8		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	12.1000	7 100
roberts, jim	5		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	12.0000	7 256*
Daylight Resources Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7								
Lee Kristine Eshle	PI		O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	11.0600	10 310
Deans Knight Income and Growth Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Deans Knight Income and G	1		O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1300	500
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.1300	0
			O	2007-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0900	500
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.0900	0
			O	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.1300	1 500
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.1300	0
			O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0400	1 000
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.0400	0
			O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.2500	1 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2500	0
			O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.3500	700
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.3500	0
			O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.2500	700
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.2500	0
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3900	1 000
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3900	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3000	1 000
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3000	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	9.3900	4 200
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)	9.3900	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	9.3100	2 600
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	9.3100	0
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.2900	1 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.2900	0
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.4500	700
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.4500	0
Decision Dynamics Technology Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baillie, James C.	4								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2005-10-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	80 000	0.3000	80 000
<i>Bons de souscription</i>									
Baillie, James C.	4								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2005-10-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000		40 000
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hodgkinson, Robert	3								
Daniel LePage	PI		O	2007-06-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 000	2.6500	23 000
Julia Hodgkinson	PI		O	2007-06-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	2.6500	20 000
IJT Enterprises Ltd.	5		O	2007-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 700
			O	2007-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	23 000	2.6500	
			M	2007-06-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	23 000	2.6500	24 700
McNutt, Allan	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.3500	0
<i>Bons de souscription</i>									
Hodgkinson, Robert	3								
Daniel LePage	PI		O	2003-10-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	3.3500	4 000
Julia Hodgkinson	PI		O	2003-10-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000	3.3500	5 000
IJT Enterprises Ltd.	5		O	2007-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 700
		R	O	2007-06-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	11 500		13 200
<i>Options</i>									
Wong, Mathew	5		O	2004-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	2.1000	100 000
			O	2007-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	2.1000	175 000
390855 BC Ltd	PI		O	2007-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	2.1000	120 167
			O	2007-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(75 000)	2.5000	45 167
Denison Mines Corp. (formerly Internatio									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frydenlund, David C.	5	R	O	2007-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	13.1500USD	632 000
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	13.6600USD	629 000
DiagnoCure Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gauthier, Richard	5		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2000	5 000
Skinner, Thom	5		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.2800	12 000
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.3000	12 500
DirectCash Income Fund									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)									
Gallacher, Susan	4, 5, 3								
Polihale Investmen	PI		O	2004-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	480 000		480 000
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(480 000)	15.2500	0
Lawson, Jeffery George	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	15.2500	12 233
Smith, Jeffrey	4, 5, 3								
Atlantis Financial	PI		O	2004-12-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	480 000		480 000
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(480 000)	15.2500	0
Parts de fiducie (Special Voting Unit - Attached to Exchangeable)									
Gallacher, Susan	4, 5, 3								
Polihale Investmen	PI		O	2007-06-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(480 000)		2 263 752
Smith, Jeffrey	4, 5, 3								
Atlantis Financial	PI		O	2007-06-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(480 000)		2 263 752
Ditem Explorations Inc.									
Options									
savoie, raymond	5		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	240 000		365 000
Diversified Preferred Share Trust									
Parts de fiducie									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(138)	21.8700	0
Drive Products Income Fund									
Parts de fiducie									
Edmonds, Greg	4, 5, 3								
MRK Company Inc.	PI		O	2006-08-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 300	6.2800	58 300
Dumont Nickel Inc.									
Actions ordinaires									
clement, denis arthur	4								
2936259 canada inc	PI		O	2007-06-12	I	99 - Correction d'information	(20 000)		797 500*
Dundee Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie Special Trust Units									
Dundee Corporation	3								
0764704 B.C. Ltd.	PI		O	2007-06-04	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 075)	29.7500	3 357 839
Dundee Wealth Management Inc.									
Actions ordinaires									
Dundee Wealth Management	1		O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	16.6943	2 300
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	16.6943	0
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	16.6150	20 000
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	16.6150	0
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.3000	3 000
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.3000	0
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	16.3750	8 000
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	16.3750	0
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	16.3800	5 000
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	16.3800	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.0000	1 000
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.0000	0
<i>Restricted Share Awards</i>									
Goodman, David Jason	4, 5	R	O	2007-05-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		260 000
Duverney Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Krol, Richard G.	5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.2600	62 900
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.1750	57 900
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	40.1970	52 100
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	40.1000	43 800
			O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	25 000	6.2500	68 800
Riddell, Clayton H.	4								
Spouse	PI		O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	41.0000	40 000
Rose, Mike	5		O	2007-06-05	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	40.3500	2 510 850
<i>Options</i>									
Krol, Richard G.	5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	6.2500	100 000
Eastmain Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Goldman, Jason Ira	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	50 000		200 000
EASTSHORE ENERGY LTD.									
<i>Options</i>									
THOMSON, JOHN	4		O	2007-06-08	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	1.3500	0
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilmore, Robert Russell	4		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	9 400	1.9000	9 900
<i>Options</i>									
Gilmore, Robert Russell	4		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(9 400)	1.9000	200 000
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McIntosh, Sheila	5	R	O	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	66.2000	23 010
			R	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	68.0000	22 010
Protti, Gerard Joseph	7, 5	R	O	2007-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	66.5200	157 715
			O	2007-05-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	61.0900	157 770
			R	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 055)	67.9700	152 715
			R	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	66.9800	151 715
			R	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	67.9300	141 715
Schopp, John	7, 5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	7 000	23.9000	16 336
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	66.6000	9 336
<i>Options</i>									
Graham, Michael	7, 5		O	2007-06-04	D	59 - Exercice au comptant	(17 600)	38.3200	243 400
Ruste, Ivor Melvin	5		O	2007-06-07	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	55.8800	160 000
Schopp, John	7, 5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	23.9000	123 000
Endeavour Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Leonard	4		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.6600	10 000
<i>Options</i>									
Harris, Leonard	4		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.6600	180 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Energy Savings Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
BIRD, STEPHANIE	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	353	15.6200	1 131
Early, Richard	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	15.6200	1 553
HARTWICK, KENNETH	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	15.6200	6 022
Kellie, Diane	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	15.6200	9 384
Meffe, Mary	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	15.6200	25 620
NEYLAN, MICHAEL	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	15.6200	1 584
POTTER, GORD	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	15.6200	1 219
SCHNEIDER, ANDREW	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	15.6200	478 131
Sheppard, Shelley	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	15.6200	376
Wong, Jason	5		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	15.6200	15 013
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
alofs, paul stephen	4		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	34.0000	0
<i>Déventures Subordinated debt</i>									
Beutel, Eric Marshall	4, 6								
Oakwest Corporatio	PI		O	2007-06-11	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 135 000.00)	1.0000	\$ 2 865 000.00
BLEDIN, GEOFFREY	4, 5		O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 135 000.00)		\$ 2 865 000.00*
Rubinoff, Robert Allen	4		O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 67 000.00)		\$ 433 000.00
Inglewood Holdings	PI		O	2007-06-11	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 54 000.00)		\$ 2 346 000.00
ESI Entertainment Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Shore, David Avi	4		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Espial Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The VenGrowth II Investme	3		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 894 414
Eurogas Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Khan, Mohammad Jaffar	4, 5		O	2007-06-14	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.1560	412 500
<i>Options</i>									
Khan, Mohammad Jaffar	4, 5		O	2007-06-14	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.1560	800 000
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shareck, André	4		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.2500	192 000
<i>Options</i>									
Shareck, André	4		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		50 000
Exploration Dia Bras inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renaud, Philip	4	R	O	2006-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	778 600	0.7000	6 636 101
<i>Options</i>									
Caron, Mario	4		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.2800	150 000*
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Pinetree Resource	PI		O	2007-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 000	0.5000	3 628 000
			O	2007-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.5000	3 663 000
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	0.5000	3 686 500
Exploration Fieldex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Osmani, Ikramuddin	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.8000	15 000
Explorations Namex Inc.									
<i>Options</i>									
Fedikow, Mark	4		O	2007-06-06	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	350 000
Maki, Oliver	4		O	2007-06-06	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	100 000
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions échangeables</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5								
RAW Energy Ltd.	PI		O	2007-06-07	I	36 - Conversion ou échange	(276 000)		1 157 114
Fairborne Energy Trust									
<i>Actions échangeables</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5								
RAW Energy Ltd.	PI		O	2007-06-07	I	36 - Conversion ou échange	(276 000)		632 495
			O	2007-06-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	524 619		1 157 114
<i>Bons de souscription</i>									
Nieuwenburg, Johannes Jos	4		O	2007-06-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	(35 000)	8.1300	0
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2005-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 334
<i>Parts de fiducie</i>									
Alspach, Shaun	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	39 000		55 108
Cohen, Carl Steven	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	18 452		26 355
Cugnet, Jackie Marie	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	13 143		17 556
Cymbalisy, David Stephen	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	117 309		183 859
Grandberg, Aaron Gordon	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	36 309		55 968
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	13 650		25 630
Nieuwenburg, Johannes Jos	4		O	2007-06-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	13 650	8.1300	94 903
			O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	20 273		81 253
Park, Francis Tom	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	34 203		50 311
Phelps, Michael E.J.	4		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	53 637		113 156
Poirier, Gary Monroe	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	78 461		206 690
Pyke, David Edward Timoth	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	174 429		314 460
Summers, David Leslie	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	294 904		913 453
VanSickle, Steven Robert	4, 5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	253 069		889 749

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 200)	9.4500	1 036 720
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.4500	1 031 720
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	9.4000	986 720
			O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	377 760		1 063 920
Carolina Walls	PI		O	2007-06-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	27 277		51 803
RAW Energy Ltd.	PI		O	2007-06-07	I	36 - Conversion ou échange	344 051		1 050 481
			O	2007-06-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	347 224		706 430
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	18 330		143 898
Young, James Edward	5		O	2007-06-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	148 510		277 916
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Faircourt Asset Managemen	8		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.0000	22 285
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.0100	21 285
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.0000	20 285
			O	2007-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 920	10.0000	22 205
Waterson, Douglas John	4		O	2006-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.8600	500
<i>Parts de fiducie</i>									
Faircourt Asset Managemen	8		O	2007-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 920	12.8317	20 205
Fairfax Financial Holdings Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Godown, Jonathan	7		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 880
<i>Options</i>									
French, George	7		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			171
Killian, Michele	7		O	2007-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			171
Fairquest Energy Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sandrelli, Michael David	5		O	2007-06-04	D	36 - Conversion ou échange	(16 700)		0
<i>Bons de souscription</i>									
Sandrelli, Michael David	5		O	2007-06-04	D	36 - Conversion ou échange	(11 700)		0
<i>Options</i>									
Sandrelli, Michael David	5		O	2007-06-04	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	7.1800	0
Fairway Diversified Income and Growth Tr									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Fairway Diversified Incom	1		O	2007-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.9000	500
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.9000	0
			O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.9000	400
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	11.9000	0
			O	2007-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7500	500
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.7500	0
			O	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.5200	700
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	11.5200	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.6900	2 500
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.6900	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7100	1 000
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.7100	0
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7100	1 000
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.7100	0
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.7100	300
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.7100	0
Fairway Investment Grade Income Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Fairway Investment Grade	1		O	2007-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.4700	500
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.4700	0
			O	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.3900	400
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.3900	0
			O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.3000	300
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.3000	0
			O	2007-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.3500	700
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.3500	0
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.3500	700
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.3500	0
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.3000	500
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.3000	0
			O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.3500	700
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.3500	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.4200	700
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.4200	0
FairWest Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fauth, Vernon Ray	4		O	2007-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	112 000	0.4500	987 886
Fiducie D'investissements immobiliers de									
<i>Parts de fiducie</i>									
Morgan Stanley	3								
Morgan Stanley & C	PI		O	2007-05-31	I	40 - Vente à découvert	(7 200)		(216 500)
			O	2007-05-31	I	40 - Vente à découvert	7 200	13.9300USD	(209 300)
			O	2007-05-31	I	40 - Vente à découvert	(700)		(210 000)
			O	2007-05-31	I	40 - Vente à découvert	700	13.8700USD	(209 300)
			O	2007-06-01	I	40 - Vente à découvert	(21 500)		(230 800)
			O	2007-06-01	I	40 - Vente à découvert	21 500	13.9500USD	(209 300)
			O	2007-06-04	I	40 - Vente à découvert	(16 900)		(226 200)
			O	2007-06-04	I	40 - Vente à découvert	16 900	14.0000USD	(209 300)
			O	2007-06-05	I	40 - Vente à découvert	(5 200)		(214 500)
			O	2007-06-05	I	40 - Vente à découvert	5 200	13.8700USD	(209 300)
			O	2007-06-06	I	40 - Vente à découvert	(18 300)		(227 600)
			O	2007-06-06	I	40 - Vente à découvert	18 300	13.7300USD	(209 300)
Morgan Stanley Can	PI		O	2007-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	13.9100USD	542 700
			O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	13.9600USD	538 900
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	14.0000USD	541 400

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	13.8300USD	535 700
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	13.7800USD	532 600
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	13.7000USD	533 200
Morgan Stanley Inv	PI		O	2007-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133 200)	13.8800USD	9 165 131
			O	2007-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	13.8800USD	162 840
			O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149 300)	13.9500USD	9 015 831
			O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	13.9500USD	159 940
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167 000)	14.0000USD	8 848 831
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	14.0000USD	156 640
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 850)	13.8500USD	8 805 981
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(840)	13.8500USD	155 800
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123 100)	13.8000USD	8 682 881
Van Kampen Asset M	PI		O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	13.8000USD	152 900
			O	2007-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 700)	13.8800USD	1 074 468
			O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	13.9500USD	1 052 468
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 600)	14.0000USD	1 027 868
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 310)	13.8500USD	1 021 558
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 700)	13.8000USD	999 858
Finning International Inc.									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2007-06-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	13 299		26 598
			O	2007-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	76	31.3300	26 674
First Asset/BlackRock North American Div									
<i>Parts</i>									
First Asset/BlackRock Nor	7	R	O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	9.9000	216 000
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.9000	218 000
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kozak, Brian	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.4900	(3 500)
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.4500	(8 500)
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.7800	(13 500)
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	27.8000	(17 500)
			O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.9100	2 500
<i>Options</i>									
Kozak, Brian	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	16.9100	197 425
First National AlarmCap Income Fund									
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
Pouliot, Adrien	7								
9156-9871 QUÉBEC I	PI		O	2006-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	8.0000	
			M	2006-05-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.0000	100 618
			O	2006-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	8.5000	
			M	2006-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.5000	102 618
			O	2007-05-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(102 618)		0
Capital Draco Inc.	PI		O	2005-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	102 618		102 618
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Natale, Michael	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550)	37.7300	9 500
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fix									
<i>Parts de fiducie</i>									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital A	PI		O	2007-06-04	C	46 - Contrepartie de services	659	21.3415	659
			O	2007-06-04	C	46 - Contrepartie de services	(659)	21.3415	0
Brompton Funds Management	4		O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	2 309	21.3415	2 309
			O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	(2 309)	21.3415	0
Flaherty & Crumrine Investment Grade Pre									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Funds Management	4		O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	1 339	21.0873	1 339
			O	2007-06-04	D	46 - Contrepartie de services	(1 339)	21.0873	0
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bates, John	4		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	27.7500	39 759
FRC Investors, Inc	PI		O	2007-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(660 000)	27.7500	1 284 120
Focus Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2007-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	75 000	1.1750	162 346
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 800)	20.0800	87 346
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 200)	19.4600	144 146
<i>Unit Appreciation Rights</i>									
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2007-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)	1.1750	171 334
Fonds de placement immobilier d'immeuble									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5								
Megaview Diversifi	PI		O	2007-06-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	20.8000	201 966
Fonds de revenu Bell Aliant Communicatio									
<i>Parts</i>									
Beauregard, Paul	7		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26
Fonds de Revenu Divertissement Madacy									
<i>Parts</i>									
Alter, Amos	7								
A&F Sound Investme	PI		O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.3100	756 500
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	2.3100	764 300
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.3100	769 300
Clarke Inc.	3		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	2.4800	905 900*
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.2900	906 800*
Fonds de revenu Groupe Santé Medisys									
<i>Droits Restricted Units under MHGIF RUP</i>									
Blackman, Adam	5		O	2006-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 666		1 666
<i>Parts</i>									
Bybelezer, Henri	5		O	2007-06-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	7.2700	1 387
Fonds de Revenu Macquarie Énergie et Inf									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brown, Derek	4, 5	R	O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 327	11.2475	2 327

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Fonds de revenu TransForce									
<i>Parts de fiducie</i>									
Langlois, Josiane M.	5		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(950)	14.1900	12 466
fonds de Revenu BFI Canada									
<i>Parts (Ordinary Units)</i>									
Flood, Charles F.	7		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.3700USD	191 409
Fonds d'infrastructures mondiales cotées									
<i>Parts</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Invest	PI		O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	9.5000	100 100
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.5200	99 100
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.6000	98 000
Fonds Enerplus Resources									
<i>Parts</i>									
MARTIN, DOUGLAS R.	4		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	50.6800	6 028
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bennett, David	7		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	28.5420	1 221
Chafe, Bruce	4		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	625	28.5420	85 583
Debienne, Don	7		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	28.5420	1 951
Drover, Ed	7		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	373	28.5420	3 472
Duke, Nora	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	256	28.5400	12 364
Emma & Elizabeth	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	28.5420	3 912
Gaudet, John David	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	738	28.5420	5 296
Karen Gaudet	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	28.5420	2 229
Geldert, John William	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	28.5420	6 795
Angela Geldert	PI		O	2007-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	28.5420	501
Debbie Geldert	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	28.5420	4 943
John David Geldert	PI		O	2007-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	28.5420	914
Gosse, Karen J.	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196	28.5420	393
Hutchens, Lisa	7								
Heather Hutchens	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	28.5420	34
Hynes, Madonna G.	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	28.5420	7 582
Jackman, Neal J.	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	28.5400	36 580
Dianne Jackman	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	28.5400	1 916
King, Glen	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	28.5420	5 944
Matthew King	PI		O	2007-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	28.5420	92
Loggie, Steven D.	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	28.5420	3 473
Marshall, H. Stanley	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	299	28.5420	242 014
Darrin Marshall	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	28.5420	295
Keira Marshall	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	28.5420	593
Keira/Krista/Darri	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	640	28.5420	87 656
Krista Marshall	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	28.5420	593
McCabe, Ronald William	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	28.5420	55 705
Andrew McCabe	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	28.5420	591
Jean Dawe	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	28.5420	5 080
Matthew McCabe	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	28.5420	515

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Meghan McCabe	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	28.5420	515
Mulcahy, Michael A.	7		O	2007-06-06	D	35 - Dividende en actions	4	28.5420	3 599
Brett Mulcahy	PI		O	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	28.5420	736
Cindy Moore-Mulcah	PI		O	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	28.5420	5 704
			O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	389	28.5420	5 670
Gavin Mulcahy	PI		O	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	28.5420	698
Sean Mulcahy	PI		O	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	28.5420	644
Murrin, Felix	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	28.5420	2 126
Myers, Wayne W.	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	28.5400	4 295
Bertha Myers	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	28.5400	1 248
Norris, David	4		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	28.6096	2 849
O'Brien, Frederick J.	7								
Cheryl (Wife)	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	28.5420	2 920
Perry, Barry	5		O	2007-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	28.5420	
			M	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	28.5420	30 802
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	26.5900	31 252
Nadine Perry	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	28.5420	11 690
			O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	26.5900	
			M	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	26.5900	11 890
Reddin, L. John	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149	28.5420	591
Sam, Doyle	7		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	28.5420	2 524
Smith, Karl W.	7		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	28.5420	26 320
Rebecca Smith	PI		O	2006-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	28.5420	
			M	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	28.5420	1 563
Stephen Smith	PI		O	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	28.5420	1 563
Spinney, James	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	28.5420	6 027
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	1 117	14.5500	7 144
Walker, John C.	7		O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	28.5420	47 063
Lise Noseworthy	PI		O	2007-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	28.5420	25 077
			O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 207	28.5420	24 913
Walsh, Brian Francis	7		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	28.5420	1 614
Yunker, Robert O.	7								
Donna Yunker	PI		O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	28.5420	372
<i>Options</i>									
Spinney, James	5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(1 117)	14.5500	11 342
Fortress Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 800	3.0200	2 472 364
FP Newspapers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Koshowski, Daniel Myles	5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 564)	12.9000	7 200
FUN Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Enright, Michael	5		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Gold, Peter Eric	5		O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Lacey, Christopher Brent	5	R	O	2007-05-25	D	51 - Exercice d'options	45 000	0.2300	347 000
		R	O	2007-05-25	D	51 - Exercice d'options	37 500	2.8400	384 500
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 800)	17.4016	310 700
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	17.4000	302 000
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	17.8000	284 500
Sugianto, Setiahardjono	4, 5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.8400	1 394 459
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	17.5000	1 369 459
Sundstrom, Devin Kent	5		O	2007-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	5.7300	10 000
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.3700	0
<i>Options</i>									
Lacey, Christopher Brent	5	R	O	2007-05-25	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	0.2300	112 500
		R	O	2007-05-25	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	2.8400	75 000
Sugianto, Setiahardjono	4, 5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.8400	80 000
Sundstrom, Devin Kent	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.7300	182 000
Gastem Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arandjelovic, Zoran	4		O	2007-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Capital Z Corp	PI		O	2007-06-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 077 000
lavoie, marc andre	4	R	O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5360	568 356
<i>Bons de souscription</i>									
Arandjelovic, Zoran	4								
Capital Z Corp	PI		O	2007-06-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			415 000
<i>Options</i>									
lavoie, marc andre	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	190 000		210 000
Lemoine, Michel	4, 5		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	115 000		260 000
Morin, Louis	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	45 000		65 000
savoie, raymond	4, 5		MP	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	240 000		0
GBS Gold International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Toner, John	4		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	195 800	2.8800	917 458
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90 000	2.9000	1 007 458
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	235 000	2.7900	1 242 458
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.7500	1 262 458
<i>Options</i>									
Bailey, Kevin	4		O	2007-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 035		133 083
DeGasperis, Corrado	4		O	2007-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 298		143 108
Doolan, Michael Frederick	4		O	2007-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 544		132 680
Mayers, Theodore Charles	4		O	2007-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 035		140 226

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Playford, Gilbert Earl	3		O	2007-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 018		716 542
Toner, John	4		O	2007-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 544		141 354
Gee-Ten Ventures Inc.									
<i>Options</i>									
Baril, Florent	4		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-11	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2000	150 000
Labrecque, Marc	4		O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2000	550 000
Moroz, Lawrence	4		O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	200 000		450 000
Segleski, J.G. François	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	(200 000)	0.2000	200 000
			O	2007-06-04	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		0
Gestion C Level Bio International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vickery, Dan	4		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Carolyn Myers	PI		O	2006-09-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-09-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
<i>Options</i>									
Vickery, Dan	4		O	2006-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Bons de souscription Series J</i>									
Blackwell, Jerry Dennis	4, 5		O	2007-06-05	D	55 - Expiration de bons de souscription	(37 500)		0
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2007-06-04	D	55 - Expiration de bons de souscription	(37 500)		0
<i>Options</i>									
Blackwell, Jerry Dennis	4, 5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.2600	1 275 000
Fernandez-Baca, Alvaro	7		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	65 000	0.2600	205 000*
Hepburn, Lyle Roy	4		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.2600	675 000
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		300 000*
Glacier Ventures International Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Madison Venture Corporati	3		O	2007-06-12	D	46 - Contrepartie de services	362 733	3.0000	6 774 012
1970 Investments L	PI		O	2002-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	I	45 - Contrepartie d'un bien	5 456 144	3.6500	5 456 144
			O	2007-06-12	I	45 - Contrepartie d'un bien	822 591	3.6500	6 278 735
			O	2007-06-12	C	45 - Contrepartie d'un bien	6 361 656	3.6500	12 640 391
78032 Holdings Ltd	PI		O	2007-06-12	I	97 - Autre	666 667		5 456 144
			O	2007-06-12	I	45 - Contrepartie d'un bien	(5 456 144)	3.6500	0
Madison Publishing	PI		O	2007-06-12	I	45 - Contrepartie d'un bien	(822 591)	3.6500	3 980 444
Glendale International Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hanna, Edward Charles	4, 5		O	2007-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 026	3.3500	151 564
			O	2007-04-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	951	3.6155	152 515
			O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 057	3.2500	153 572
			O	2007-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 004	3.4235	154 576
			O	2007-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	986	3.4865	155 562

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Jennings, Brian Earle	5		O	2007-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 011	3.4235	201 011
			O	2007-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	496	3.4897	201 507
Global Preferred Securities Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Preferred Securit	1		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	
			M	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	1 000
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.5000	0
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.6000	500
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.6000	0
			O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.9100	500
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.9100	0
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.8800	1 300
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	8.8800	0
GOLDMARK MINERALS LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reich, Jorg M	4	R	O	2006-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	0.0900	2 603 900*
		R	O	2006-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	0.0950	2 566 400*
		R	O	2006-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.1200	2 552 400*
		R	O	2006-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1300	2 537 400*
		R	O	2006-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(259 000)	0.1200	2 278 400*
		R	O	2006-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.1200	2 238 400*
		R	O	2006-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 000)	0.0850	2 098 400*
		R	O	2006-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 096 000)	0.0850	2 400*
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Thomas	5		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.2500	230 700
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.3000	230 200
Great Plains Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bovingdon, Sean	5		O	2007-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 009	1.3670	
			M	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 009	1.3670	1 009*
			O	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 009	1.3670	2 018*
Gibson, Stephen Patrick	4, 5		O	2007-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 376	1.3670	
			M	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 376	1.3670	314 468*
			O	2007-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 376	1.3670	
			M	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 376	1.3670	315 844*
Labelle, Curtis William	5		O	2007-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	948	1.3670	
			M	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	948	1.3670	112 382*
			O	2007-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	948	1.3670	
			M	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	948	1.3670	113 330*
Ostrom, John	5		O	2007-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	948	1.3670	
			M	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	948	1.3670	369 688*
			O	2007-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	948	1.3670	
			M	2007-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	948	1.3670	370 636*
Grey Wolf Exploration Inc.									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stirling, Dawne Leslie	5		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.3600	100 000
Groupe ADF Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Société générale de finan	3								
SGF Minéral Inc.	PI		O	2001-04-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 700 000
			O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500 000)	3.5000	3 200 000
<i>Options</i>									
Société générale de finan	3								
SGF Minéral Inc.	PI		O	2001-04-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
			O	2006-04-11	I	52 - Expiration d'options	(500 000)		0
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Swartz, Lindsay Brian	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 531	8.5600	22 332
Groupe BMTC Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple</i>									
Crépeau, Gilles	4, 6								
Bertrand Crépeau -	PI		O	2007-06-14	I	38 - Rachat ou annulation	(185 330)	22.7700	2 314 670
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5								
A. Bélanger (Détai	PI		O	2007-06-14	I	36 - Conversion ou échange	(400 000)		5 800 000
Ouimet, Pierre	4, 7, 6								
9072-1762 Québec I	PI		O	2007-06-14	I	38 - Rachat ou annulation	(166 720)	22.7700	1 700 000
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Crépeau, Gilles	4, 6								
Bertrand Crépeau -	PI		O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 800)	22.7700	0
Des Groseillers, Yves	4, 7, 6, 5								
A. Bélanger (Détai	PI		O	2007-06-14	I	36 - Conversion ou échange	400 000		4 754 408
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Brin, Mario	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	9 425	8.5100	9 425
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 425)	11.3400	0
Garant, Benoit	5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	15 388	8.7300	15 388
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 388)	11.5300	0
Groupe CGI inc.	1		O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	10.8971	60 000
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	10.9292	160 000
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	10.9120	260 000
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	10.9580	360 000
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	10.9900	375 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	10.9700	391 900
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	70 600	10.9865	462 500
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	31 400	10.9876	493 900
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(493 900)		0
Ihrig, Peter Gorard	5								
Plan	PI		O	2007-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			577
Raymond, Paul	5								
Bk of America Inv.	PI		O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 227)	10.7800USD	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Schmitz, Richard	5		O	2003-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.0000USD	10 000
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.6600USD	0
Options									
Brin, Mario	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.5500	9 425
			O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	8.3000	8 425
			O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(3 425)	8.5000	5 000
Garant, Benoit	5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(5 138)	8.5000	16 750
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(4 250)	8.5500	12 500
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.9000	7 500
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	9.9000	6 500
Ihrig, Peter Gorard	5		O	2007-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 000
Schmitz, Richard	5								
SmithBarney	PI		O	2003-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			159 630
			O	2007-06-07	I	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.0000USD	154 630
			O	2007-06-07	I	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.0000USD	149 630
Groupe Opmedic Inc.									
Actions ordinaires									
St-Michel, Pierre	5, 3		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.7500	142 400
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
ANCTIL, Pierre	5		O	2007-05-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 300)		43 500
Programme d'Action	PI		O	2007-05-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 300		16 688
Morgan, Gwyn	4		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	38.7500	31 000
SIOUFFI, Daniel	5								
Régime d'actionnar	PI		O	2007-06-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			184
Options									
SIOUFFI, Daniel	5		O	2007-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
H2O INNOVATION (2000) INC.									
Actions ordinaires									
Booth, John Geoffrey	4		O	2007-06-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	1.7500	202 614
Bons de souscription									
Booth, John Geoffrey	4		O	2007-06-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		135 714
Héroux-Devtek Inc.									
Actions ordinaires									
BOURSIER, Jean-François	5								
REER	PI		O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	9.1000	15 934
			O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.9500	16 134
HOFMANN, HELMUT	4, 5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	83 300	4.9600	468 756
Options									
HOFMANN, HELMUT	4, 5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(83 300)	4.9600	100 000
High River Gold Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Poad, Steven W. E.	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.6500	5 000
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.6800	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options Employee/director</i>									
Poad, Steven W. E.	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.6500	497 000
Hillsborough Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fawcett, David Albert	5		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	
Murray River Coal	PI		M	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	4 010 000
Hinterland Metals Inc.									
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
kiernicki, ferdynand stan	4, 3		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1400	900 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ahlvik, Christer	5		O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	3	40.1500	1 312
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	40.1100	41 432
			O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	37	40.1500	41 469
Mosko, Brian Robert	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	40.1100	11 262
			O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	15	40.1500	11 277
RRSP Brian Mosko	PI		O	2007-06-01	I	35 - Dividende en actions	19	40.1500	7 582
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	40.1100	579 899
			O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	45	40.1500	579 944
Sutherland, Cathy A.	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	40.1100	44 323
			O	2007-06-01	D	35 - Dividende en actions	22	40.1500	44 345
HTR Total Return Fund (formerly HORIZON)									
<i>Parts de fiducie</i>									
HTR Total Return Fund	1		O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	814 436		1 187 600
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	864		363 664
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.5000	1 214 200
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.5300	1 217 200
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	9.4200	1 222 300
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.7000	1 212 600
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.8500	1 213 200
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.6800	1 215 200
Hub International Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mangan, Thomas	7	R	O	2006-04-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		
			M	2006-05-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		2 500
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, David Robert	2		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 560)	88.3500	32 848
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 040)	88.4800	30 808
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	89.5400	30 208
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	89.5100	30 008
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	89.5000	29 808
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	89.7000	28 808
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	89.6200	27 808
<i>Options</i>									
Warnock, Roy Clifford	2		O	2007-06-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	23.4800	174 000
Husky Injection Molding Systems Ltd.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Chiaia, Gerardo	5								
CIBC Share Plan	PI		O	2007-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 895
Sutch, Marcus	5								
Husky Share Plan	PI		O	2007-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	7.6963	48 450
Industrielle Alliance, Assurance et ser									
Actions ordinaires									
Belec, Anne	4		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Industries Lassonde Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Dumont, Yves	4, 5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	37.5500	3 000*
ING Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Cantor, Paul George Samue	4		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	45.9000	1 100
Stock Incentives									
Brindamour, Charles	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 588		28 784
Coull-Cicchini, Debra Gai	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 460		8 009
Desilets, Claude	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 388		10 438
Desjardins, Guy	7, 5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	741		2 382
Guertin, Denis	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 135		6 704
Langevin, Richard John	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	745		2 163
Poulin, Yves	5	R	O	2006-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	670		
			M	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	670		2 205
Roy, Gilles	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 816		6 331
Vincent, Diane	5		O	2007-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	875		2 913
InStorage Real Estate Investment Trust									
Options - Trust Units									
Bartkiw, John Douglas	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		837 000*
Burk, Greg Arthur	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(122 222)		78 000*
Parts de fiducie									
Bartkiw, John Douglas	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2000	150 000*
Burk, Greg Arthur	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	122 222	0.2000	222 222*
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
Actions ordinaires									
Duffy, Byron Frank	7								
Spousal RRSP (RBCD)	PI		O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.9581	20 000
International Forest Products Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
International Forest Prod	1		O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	8.9158	14 100*
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	9.0000	25 900*
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	9.0000	31 700*
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	55 400	9.0000	87 100*
			O	2007-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(87 100)	8.9900	0
International Royalty Corporation									
Actions ordinaires									
Hurst, Doug	4, 5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.6012USD	765 001
International Technologies Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Intrinsyc Software International, Inc.									
<i>Options</i>									
Heel, Joachim	4		O	2007-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
JOHNSTON, Mark Wade	5		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.7000	100 000
Invesprint Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Shane, William Wesley	5		O	2004-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(3 400)	1.2000	
			M	2005-04-29	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(3 400)	1.2000	0
Jaguar Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Seaward, Michael	6		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	7.2500USD	41 462
Jaguar Nickel inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alboini, Victor Philip Mi	4, 6, 5	R	O	2007-06-01	D	97 - Autre	646 265	0.3100	1 963 976
Panetta, Joseph	4		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.2350	22 000*
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 000	0.2352	100 000*
JumpTV Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Isaza Tuzman, Kaleil	4, 5	R							
KIT Capital, Ltd.	PI		O	2007-05-31	I	97 - Autre	6 770		343 050
<i>Restricted Shares</i>									
Isaza Tuzman, Kaleil	4, 5	R							
KIT Capital, Ltd.	PI		O	2007-05-31	I	97 - Autre	(6 770)		243 760
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crowell, Pamela Florence	5								
RRSP	PI		O	2007-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2007-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			725
<i>Options</i>									
Buckle-McIntosh, Ruth Mar	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 750
Crowell, Pamela Florence	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 500
Foster, Keith Edward	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 750
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Golberg, Ralph	7		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 001)	20.2200	2 330
Knight Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Patterson, David Michael	4, 5		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2800	274 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2750	282 000
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2650	292 000
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2950	300 000
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2900	304 500
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Ronald	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	20 000	21.0250	20 100
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	52.8510	100
<i>Options</i>									
King, Ronald	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		34 908
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Crandall, Mark	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	224	49.0400USD	224
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	1 495	43.6600USD	1 719
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	3 037	52.8800USD	4 756
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	231	59.4800USD	4 987
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 322	58.5800USD	7 309
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	1 372	54.2300USD	8 681
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 681)	69.5100USD	0
TD Banknorth Inc.	PI		O	2007-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			318
Glasspoole, Brian Thomas	5		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	70.0000	120
			O	2007-06-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(87)	74.2500	33
Malavia, Hanish	5								
Hanish Malavia	PI		O	2007-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		
			M	2007-01-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	65.3800	4 041
			O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(101)	73.9700	0
			O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	65.3800	59
			O	2007-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(59)	73.9700	0
McAdam, Peter	5								
Matt, Jamie and Me	PI		O	2007-06-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	74.2500	232*
McCaw, David	5		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 700	41.7000	13 404
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	73.6800	2 704
Salt, Dianne Allison	5		O	2003-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
			O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	2 500	33.4200	4 000
Thompson, Timothy Maurice	5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29	73.2700	5 279
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	121	73.2300	5 400
Whitehead, Paul Charles,	5								
Tammy Whitehead	PI		O	2007-06-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 493
<i>Options</i>									
Crandall, Mark	7		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-04-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	224		224
			O	2007-04-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	1 495		1 719
			O	2007-04-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	3 037		4 756

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-04-20	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, r	346		5 102
			O	2007-04-20	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, r	3 466		8 568
			O	2007-04-20	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, r	4 159		12 727
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(224)		12 503
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(1 495)		11 008
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(3 037)		7 971
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(231)		7 740
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 322)		5 418
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(1 372)		4 046
Hounsell, Charles Alexand	5		O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(13 900)	36.2500	67 456*
Levitt, Peter Jeffrey	5		O	2005-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2005-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 844
			O	2006-12-14	D	50 - Attribution d'options	25 000	67.4200	
		R	M	2006-12-14	D	50 - Attribution d'options	1 548	67.4200	24 392
		R	O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	73.9500	17 492
		R	O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	73.9500	13 092
		R	O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	73.9500	7 992
		R	O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 037)	73.9500	5 955
		R	O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 168)	73.9500	4 787
		R	O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(348)	73.9500	4 439
McCaw, David	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(10 700)	41.7000	25 128
Mullin, Scott	5		O	2007-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	73.8400	12 406
Salt, Dianne Allison	5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	33.4200	7 333
Whitehead, Paul Charles,	5		O	2007-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 836
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Pasternak, Stanley Willia	7, 5, 3								
Trustees of Deferr	PI		O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(41)	80.8000	1 007 975
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	6	80.6000	1 007 981
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	62	80.0000	1 008 043
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(3)	80.0000	1 008 040
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(800)	80.0000	1 007 240
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5)	78.6800	1 007 235
Peters, William Lee	3		O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	23	78.9000	1 007 258
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(41)	80.8000	1 007 975
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	6	80.6000	1 007 981
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	62	80.0000	1 008 043
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(3)	80.0000	1 008 040
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(800)	80.0000	1 007 240
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5)	78.6800	1 007 235
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	23	78.9000	1 007 258
Petrucci, Michel	7								
National Bank Fina	PI		O	2005-03-30	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(900)	57.2500	
			M	2005-03-30	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(900)	57.2500	873

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Stewart, Cameron Douglas Trustees of Deferr	5, 3								
	PI		O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41)	80.8000	1 007 975
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6	80.6000	1 007 981
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62	80.0000	1 008 043
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	80.0000	1 008 040
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	80.0000	1 007 240
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	78.6800	1 007 235
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23	78.9000	1 007 258
<i>Options</i>									
Petrucci, Michel	7		O	2004-12-07	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		
			M	2004-12-07	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		9 800
Lanesborough Real Estate Investment Trus									
<i>Options</i>									
Barker, Cheryl	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.3000	80 000
Coleman, Earl	7		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.3000	87 500
Loewen, Charles	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.3000	97 500
Milavsky, Harold Phillip	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.3000	80 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Thorsteinson, Arni Clayto RBC Dominion Secur	4, 5, 8								
	PI		O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	5.2000	202 100
			O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	5.2000	204 800
Leader Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baird, Donald Thomas	5		O	2006-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.6700	40 000
Hauser, Rodney James	4, 5, 3		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 500	0.7000	1 646 458
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.7700	1 650 958
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	427	0.8000	1 651 385
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cappuccitti, Rocco Jennings Capital I	5		O	2007-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	16.1300	51 595
Lan, Richard Allan	5		O	2007-05-29	D	51 - Exercice d'options	66 100	9.1200	71 760
			O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	16.2000	62 760
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.0000	52 760
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.0500	51 760
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.0200	46 760
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	16.0000	31 760
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	16.0000	25 660
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.0000	20 660
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.0000	10 660
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	16.0000	10 060
Miyashita, Bruce	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	25 000	9.1200	25 000
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	150 000	8.6300	175 000
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 000)	16.0190	30 000
Vels, Michael Harold	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	5 400	9.1200	55 265
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.2000	54 865

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.0100	49 865
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.1200	59 865
		R	O	2006-06-06	D	51 - Exercice d'options	14 500	9.1200	49 865
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	16.2000	45 365
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.1000	35 365
Options Employee									
Lan, Richard Allan	5		O	2007-05-29	D	51 - Exercice d'options	(66 100)	9.1200	527 800
Miyashita, Bruce	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	9.1200	386 595
			O	2007-06-01	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	8.6300	236 595
Vels, Michael Harold	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(5 400)	9.1200	617 000
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	9.1200	607 000
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(14 500)	9.1200	592 500
Les Explosives Nordex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEVESQUE, JACQUES	3								
JACQUES LEVESQUE a	PI		O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7900	1 170 700*
Les Industries Amisco Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Les Industries Amisco Lté	1		O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	1.5000	6 800
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.5000	9 300
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	1.5000	12 100
Les Industries Avcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaudin, Earnest Charles	4		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.0500	244 000
Scholz, Michael Curt	4, 5, 3		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 500	2.0000	4 429 696
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
Farthing, Ian Francis C.	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	34.0500	0
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Options</i>									
Lester, Thomas Ernest	4, 5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	40 000	7.6100	440 000
Robertson, Gary	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	40 000		190 000
Williams, David	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	40 000	7.6100	40 000
Les Ressources Aur Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kennedy, William John Alb	4		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.2300	15 000
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	31.0600	13 000
McCarter, Peter Norman	4, 5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	31.6100	25 000*
			O	2007-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	31.5200	20 000*
Stuart, Edmund Joseph	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	3 000	6.6200	11 831
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	14 000	13.6500	25 831
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	18.2500	30 831
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	32.1700	8 831
<i>Options</i>									
Stuart, Edmund Joseph	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	6.6200	178 000
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	13.6500	164 000
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	18.2500	159 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Renaud, Richard J.	4		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 500	0.3200	8 217 382
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.3200	8 064 882
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.3200	8 228 882
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 000	0.3200	8 176 882
			O	2007-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3200	8 229 882
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 6, 5, 3								
Glenn Chamandy Hol	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	35.0900USD	10 845 600
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 800)	34.6400USD	10 806 800
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 787)	34.4900USD	10 774 013
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 100)	34.6400USD	10 733 913
Linear Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pyle, Philip	5		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 200)	4.3800	97 000
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	1 973	4.6200USD	7 500
<i>Options</i>									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(1 973)		48 027
Livingston International Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Coburn, Roy	7		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	21.1500	5 512*
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95)	21.1200	5 417*
Luit, Peter	4, 7								
Eunice Lumsden	PI		O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	21.0500	53 500*
McMullen, Chris	5								
McMullen Investmen	PI		O	2005-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.5500	
			M	2005-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.5500	27 500*
The 2006 DLM Famil	PI		O	2002-10-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	20.8500	700*
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.8500	1 700*
Reid, Gary	7		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	21.7900	1 200*
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	550.0000	1 750*
Logibec Groupe Informatique Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brunet, Marc	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)		37 500
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	20.8500	37 100
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	20.7500	35 000
Dugas, Jacques	5		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	20.8000	5 000
Long Reserve Life Resource Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Long Reserve Life Resourc	1		O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	11.5700	600
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	11.5700	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	11.5900	2 400
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	11.5900	0
			O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.5900	1 000
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.5900	0
			O	2007-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.1900	1 000
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.1900	0
			O	2007-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.1400	1 000
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.1400	0
			O	2007-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	11.1400	2 700
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	11.1400	0
			O	2007-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	11.2000	1 200
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	11.2000	0
			O	2007-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	11.7800	1 200
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	11.7800	0
			O	2007-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7800	1 000
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.7800	0
			O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.6100	1 000
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.6100	0
			O	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7500	1 000
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.7500	0
			O	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.9400	1 500
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.9400	0
			O	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.9500	1 500
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.9500	0
			O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.6100	1 500
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.6100	0
			O	2007-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.5000	1 500
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.5000	0
			O	2007-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.5000	1 000
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.5000	0
			O	2007-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.4500	2 500
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.4500	0
			O	2007-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.4200	400
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	11.4200	0
			O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.4200	300
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.4200	0
			O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.6000	1 500
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.6000	0
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.4500	1 500
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.4500	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.4200	2 000
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.4200	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	11.5700	2 400
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	11.5700	0
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.4800	2 500
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.4800	0
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.6400	2 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.6400	0
Loring Ward International Ltd.									
<i>Options</i>									
Herrmann, Robert Philip	4, 5	R	O	2007-05-10	D	50 - Attribution d'options	124 681	13.2700	184 681
Luxell Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
pasieka, david james	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1200	600 000
			O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1200	850 000
Lyrtech inc.									
<i>Options</i>									
marcoux, christian	5		O	2005-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wirasekara, Anil	7, 5		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	100	43.5100	18 784
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	440	43.5200	19 224
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Winegarden, Larry Anson	5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(3 943)	2.5500	13 086
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Brock, Paul Howard	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	2 000	51.2200	2 069
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 000)	95.8640	69
Magna International Inc.	1								
Magna Employee Sha	PI		O	2007-05-30	I	97 - Autre	(40 417)	49.4790	28 477
Pittel, Joseph Paul	7		O	2006-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 765
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5 740)	89.8397USD	1 025
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 460	40.0000USD	3 485
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	3 280	42.1200USD	6 765
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	18 000	81.1900	27 312
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(18 000)	96.9145	9 312
		R	O	2005-05-31	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(5 000)	96.2326	9 312
Stronach, Frank	4, 5		O	2007-05-30	I	97 - Autre	(40 417)	49.4780	28 477*
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 472	49.4780	13 472
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 945	49.4780	26 945
<i>Options</i>									
Brock, Paul Howard	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	51.2200	7 380
Pittel, Joseph Paul	7		O	2006-01-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 560
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 460)	40.0000USD	4 100
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(3 280)	42.1200USD	820
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	81.1900	150 000
Mahalo Energy Ltd									
<i>Options</i>									
Dilger, Michael H.	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		185 000
Martinrea International Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Michael William	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	3.2300	15 200
MATRIX Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Matrix Income Fund	1		O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 602 621	8.6700	15 752 818
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Droits</i>									
Doré, Raymond	4, 3		O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	296 150		296 150
2056085 Ontario Li	PI		O	2003-04-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	47 051		47 051
99192 Canada Limit	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 268 622		1 268 622
MLHSBC	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	71 600		71 600
MLHSBC RSP (Susan	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	62 900		62 900
Susan Doré	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	117 394		117 394
Misener, Michael	5		O	2006-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 447		19 447
CIBC Mellon Trust	PI		O	2006-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 313		1 313
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	120		1 433
CIBC Wood Gundy (S	PI		O	2006-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	74		74
Oldenburg, Tammy	5								
RRSP - BMO Investo	PI		O	2003-08-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 247		5 247
Stuebing, Robert A.	4								
Merrill Lynch HSBC	PI		O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 328	0.1300	105 584
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 497	0.1300	46 280
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	0.1300	43 104
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 802	0.1300	14 176
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 959	0.1300	89 896
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	149 885	0.1300	179 499
Robert Stuebing In	PI		O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 328)	0.1300	274 147
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 497)	0.1300	228 650
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	0.1300	228 646
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 802)	0.1300	222 844
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72 959)	0.1300	149 885

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149 885)	0.1300	0
Sutherland, Ian	4, 3		O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		100 000
Capital Tachane In	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 208 634		1 208 634
Judy Sutherland	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		25 000
RSP-BMO INVESTORLI	PI		O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	113 000		113 000
Tachane Foundation	PI		O	2003-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		2 000
			O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2700	10 000
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	0.2500	41 500
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2600	81 500
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 500	0.2500	130 000
Tyas, John	5		O	2004-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 549		7 549
CIBC (RRSP)	PI		O	2004-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 511		2 511
CIBC Mellon Trust	PI		O	2004-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	178		178
			O	2007-05-30	I	56 - Attribution de droits de souscription	76		254
MDC Partners Inc.									
<i>Options</i>									
Epstein, Jeffrey E.	4		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	8.2000	25 000
<i>Restricted Stock</i>									
Epstein, Jeffrey E.	4		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		4 000
MDN INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moreau, Dominique	4		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.9800	
			M	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.9800	152 666
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6500	
			M	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.6500	202 666
<i>Options</i>									
Girard, Paul Armand	4, 5		O	2006-07-03	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		780 000
Moreau, Dominique	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.9800	470 000
			O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.6500	420 000
MedcomSoft Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
aldor, peter	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5300	2 106 848
Medicago Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Société Innovatech Québec	3		O	2007-05-24	D	55 - Expiration de bons de souscription	(41 667)		395 834*
Medical Facilities Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
Temkin, Seymour	4								
860686 Ontario Lim	PI		O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100		1 900
860688 Ontario Lim	PI		O	2007-06-05	C	97 - Autre	(100)		0
Gingit Holdings In	PI		O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100		1 200
MEGA Brands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgeois, Daniel	5		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.8500	
			M	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	3 000	3.8500	4 102
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	20.5000	1 102
Bowman, Keith Baker	4		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	20.1450	2 500
Roy, Dominique	5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 660	3.8500	
			M	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	2 660	3.8500	2 740
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 660)	20.5000	80
			O	2007-06-13	D	51 - Exercice d'options	2 659	3.8500	2 739
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.0800	2 639
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 559)	20.0000	80
<i>Options Plan 1</i>									
Bourgeois, Daniel	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	3.8500	24 424
Roy, Dominique	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(2 660)	3.8500	2 659
			O	2007-06-13	D	51 - Exercice d'options	(2 659)	3.8500	0
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ABRARY, NOJAN	7		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51
Hamilton, Tom	4		O	2007-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	25.5200USD	6 000
Methanex Corporation	1		O	2007-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	26.4734	60 000
			O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.0004	120 000
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.1773	180 000
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.2015	240 000
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.1646	300 000
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.5814	360 000
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.9703	420 000
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.9434	480 000
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.1271	540 000
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.3084	600 000
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	28.1319	660 000
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	36 563	28.0701	696 563
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	28.0713	736 563
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	28.3950	776 563
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	29.5481	816 563
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	29.3530	856 563
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	28.5164	896 563
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	28.1611	936 563
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	28.0616	976 563
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	27.8270	1 016 563
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	27.4513	1 056 563
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	27.7990	1 096 563
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 096 563)		0
MG Dividend & Income Fund									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Middlefield Equal Sector Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MG Dividend & Income Fund	1		O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.1500	1 180 500
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.1500	1 181 200
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	8.2000	1 180 800
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	8.1100	1 183 600
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.0000	1 185 000
			O	2007-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.0500	1 185 600
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.0300	1 186 900
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	8.0800	1 191 600
Middlefield Equal Sector									
Middlefield Equal Sector	1		O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.1500	1 733 143
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.1800	1 734 443
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.1300	1 735 843
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.0300	1 737 743
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.9500	1 739 943
Midnight Oil Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 296	1.9100	66 625
Leitch, Colin Donald	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 374	1.9100	10 517
Moslow, Thomas F.	5		O	2007-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 374	1.9100	211 926
			M	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 374	1.9100	211 926
O'Leary, Peter	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 296	1.9100	235 016
Saizew, Martin	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 296	1.9100	170 540
Stripling, Judith Ann	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 571	1.9100	838 860
Weldon, Andrew Dale	5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 374	1.9100	408 557
Woods, Frederick	4, 5		O	2007-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 963	1.9100	1 196 319
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Lim	PI		O	2005-04-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	12.2800	8 000
MINT Income Fund	1		O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.5200	3 380 128
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.5500	3 380 828
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	12.4300	3 387 928
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	12.1800	3 392 328
			O	2007-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.2300	3 393 628
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.1300	3 396 628
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	12.1500	3 395 528
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.3000	3 389 428
Morneau Sobeco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Chisholm, Robert William	4		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	13.2550	13 250
Andrea Chisholm	PI		O	2007-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	13.2500	12 500
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gillingham, Peter	5		O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224	22.6400	2 246*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Employee Stock Purchase Plan</i>									
Shaer, Phillip	5		O	2007-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			311
			O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	22.6400	403
Vladescu, Michael	5		O	2007-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			369
			O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	22.6400	396
Neurochem Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lennon, Christine	5		O	2003-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.7700	
RRSP	PI	R	M	2007-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.7700	1 000
			O	2003-12-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Langlois, Patrick	4		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	32 500	0.2000	232 500
Pelland, Jean-Francois	4		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.9200	228 000
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.9000	230 500
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.0000	231 000
<i>Options</i>									
Langlois, Patrick	4		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(32 500)	0.2000	132 500
Tindale, John Laverne	4		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.9500	200 000
Newalta Income Fund									
<i>Droits Exchange Rights and Trust Unit rights</i>									
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	9.0800	332 500
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	9.0800	82 300
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 600)	17.9500	76 700
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	9.0800	107 000
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	17.9500	103 000
McClimans, James Lynn	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	23.1400	51 000
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	9.0800	50 000
Milligan, R. Vance	4, 5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.3000	11 500
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(500)	9.0800	11 000
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(500)	17.9500	10 500
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(500)	23.1400	10 000
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.0800	64 200
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	17.9500	62 600
Riddell, Clayton H.	4		O	2007-05-30	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.3000	11 500
			M	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.3000	11 500
			O	2007-05-30	D	51 - Exercice d'options	(500)	9.0800	
			M	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(500)	9.0800	11 000
Stewart, Barry D.	4		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	9.3000	11 000
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(500)	17.9500	10 500
<i>Parts de fiducie</i>									
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	9.0800	94 003
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	25.1400	74 003
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	9.0800	7 294
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 600	17.9500	12 894

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	25.1400	6 294
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	7 000	9.0800	11 951
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	17.9500	15 951
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	25.1400	14 851
McClimans, James Lynn	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	25.1400	4 951
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 000	23.1400	13 500
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	25.1400	12 500
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	9.0800	14 500
Milligan, R. Vance	4, 5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 000	9.3000	9 323
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	500	9.0800	9 823
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	500	17.9500	10 323
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	500	23.1400	10 823
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	25.1400	7 323
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2007-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	9.0800	4 000
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 600	17.9500	5 600
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	25.1400	0
Riddell, Clayton H.	4		O	2007-05-30	D	51 - Exercice d'options	2 000	9.3000	2 023
			M	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 000	9.3000	2 023
			O	2007-05-30	D	51 - Exercice d'options	500	9.0800	
			M	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	500	9.0800	2 523
Stewart, Barry D.	4		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 500	9.3000	23 651
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	500	17.9500	24 151
Newport Partners Income Fund									
<i>Parts</i>									
COLE, JOHN DAVID	6								
NBCN - RRSP	PI		O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.9000	20 980
McGee, Andrew	6								
C. McGee Spousal R	PI		O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.9000	9 000
Thomson, Kenneth	4		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	5.9000	13 694
Nexen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fischer, Charles Wayne	4, 5		O	2007-06-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 000)	32.0000	88 234
McWilliams, John Bannon	7, 5		O	2007-06-06	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(700)	32.6700	23 080
			O	2007-06-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(800)	31.9800	22 280
Williams, Judy Kay	7		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	16 000	8.3450USD	25 660
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	30.2200USD	9 660
<i>Options Stock</i>									
Williams, Judy Kay	7		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	8.3450USD	149 036
Next Millennium Commercial Corp.									
<i>Options</i>									
curtis, Michael Charles P	4	R	O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8200	200 000
North American Palladium Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mell, Trent Charles Arthu	5		O	2007-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.8000	500
Northern Star Mining Corp.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Silas, Richard	4								
Universal Solution	PI		O	2007-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.1000	39 500
NOVA Chemicals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Apuzzo, Alba Maria Rosari	6								
Held by the Truste	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	38.6200	3 956
Bezaire, Christopher Paul	5								
Held by Charles Sc	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	36.0490USD	4 023
Bruce, Martin John	7								
Carthy, Thomas	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	36.0570USD	3 039
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 031)	33.3200USD	8
Creighton, Joanne	4								
Held in personal a	PI		O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	36.0400USD	7 843
Crittenden, John Alan	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	36.0470USD	4 476
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.2730USD	400
Dean, Ernest	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	35.5590USD	99
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(80)	33.2990USD	19
DePew, Ricky Lynn	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	35.5680USD	305
Durham, Ronald George	7								
Held by the Truste	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	38.3700	2 175
Eckenrode, Beth Ann	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	35.7600USD	5 924
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2280USD	855
Flint, Graeme Bradley	7								
Held by the Truste	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	38.2800	745
Graham, Peter David	7								
Held by Charles Sc	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	36.0500USD	2 644
Greene, William Gordon	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	749	36.0430USD	3 695
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	36.1940USD	1 877
Horner, Marilyn	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	35.6980USD	5 477
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2550USD	1 011
Horner, Ronald Bruce	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	35.5720USD	7 180
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.2020USD	660
Hotz, John Michael	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	36.0550USD	5 955
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2160USD	751
Jamani, Naushad	7								
Held by the Truste	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	38.4600	2 803
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	39.8700	2 828
Jewison, Patrick Delbert	5								
Held by Charles Sc	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	35.6860USD	4 804
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2490USD	797
Karran, Todd Dawson	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.2360USD	399
Kelusky, Eric Charles	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	35.6010USD	3 199
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 162)	33.0310USD	37
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2020USD	961

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kemle, Ronald Eric James Held by Trustee Em	5 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	38.6100	683
Lipton, Jeffrey Marc Held by Charles Sc	4, 5 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	36.0430USD	10 110
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305	35.6720USD	25 336
MacDonald, Kenneth Ian	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.1180USD	265
MacDonald, Lawrence Allan	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	35.5970USD	6 162
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	36.2290USD	2 989
Held by the Truste Magro, Charles Victor	PI 7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	39.8700	5 344
Held by Charles Sc	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	35.5050USD	869
Manning, John (Jack) Earl	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	35.7720USD	3 898
Masterman, Peter Henly	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2390USD	928
Mitchell, William Charles	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	35.5540USD	3 679
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.3000USD	377
Morgan, John Christopher	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	36.0500USD	4 716
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(991)	34.6550USD	3 725
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.2900USD	384
Mustoe, Jack Stephen	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	35.5780USD	2 927
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	36.2240USD	4 282
Pappas, Christopher Danie	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	35.6490USD	7 591
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	35.8800USD	4 768
Poole, Allan Edward Held by the Truste	7 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	38.5500	5 752
Sereda, John Peter Held by Charles Sc	5 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	35.6040USD	6 293
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 224)	34.6550USD	69
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.2120USD	307
Siegrist, John Thomas	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	36.0510USD	8 377
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 971)	35.2320USD	
			M	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 671)	35.2320USD	6 706
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.2570USD	397
Snyder, Jr., Robert Stuar	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	36.0260USD	573
Strifler, Thomas Frank	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	35.5320USD	1 024
Thompson, Thomas Arthur Held by the Truste	5 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	38.4100	3 280
Thomson, Grant Charles Held by Charles Sc	7 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	36.0400USD	8 813
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.2350USD	928
Tulk, David Raymond Held by the Truste	7 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	38.4500	1 252
Van Hemmen, Richard Dougl Held by NOVA Chemi	5 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	38.4600	1 150
Vermani, Rakesh Held by Charles Sc	7 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	35.4480USD	724
Wade, William Eric Held by the Truste	7 PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	38.6200	4 419

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Watson, Debra Pearl	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	38.5400	2 384
Watson, Kevin Robert	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	38.3500	624
Held by Trustee of Wilkinson, Gregory	PI		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	38.3700	789
Held by Charles Sc Wolstencroft, Pamela	5		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	35.6210USD	3 507
	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	35.7710USD	2 307
			O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	36.0780USD	741
Wong, Tim Ting Tin	7		O	2007-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	35.8040USD	2 011
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iley, Sacha Amela	1		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			290
<i>Options</i>									
Iley, Sacha Amela	1		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Madhavpeddi, Kalidas	4		M	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Azteca Consulting	PI		O	2007-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Nuveen Senior Floating Rate Income Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Nuveen Senior Floating Ra	1		O	2007-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.4700	700
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.4700	0
			O	2007-05-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.4800	700
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	8.4800	0
			O	2007-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.4900	300
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.4900	0
			O	2007-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.6000	500
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.6000	0
			O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.6000	400
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	8.6000	0
			O	2007-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.6000	300
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.6000	0
			O	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.2500	2 000
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.2500	0
			O	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.3500	1 000
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.3500	0
			O	2007-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.5500	900
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	8.5500	0
			O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.5500	2 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.5500	0
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.5000	500
			O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.5000	0
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.5500	1 100
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	8.5500	0
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5500	1 000
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.5500	0
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(29 200)	15.7900	2 480 324
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(25 700)	15.6000	2 454 624
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(12 600)	15.7000	2 442 024
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(29 100)	15.7000	2 412 924
Oceanex Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Arseneau, Michel	7		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	48	14.9500	1 245
Bélisle, Daniel	5		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	95	14.9500	2 518
Etchegary, Glenn	5		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	49	14.9600	853
Fortin, Pascal	4		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	17	14.9600	264
Henrico, Peter	4, 5		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	147	14.9600	8 748
Sarrazin, Jean	7		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	15.5000	859
			O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	38	14.9600	1 359
Snow, Steve	5		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	92	14.9500	5 657
Turcotte, Daniel	5		O	2007-05-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	51	14.9600	3 282
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Le Blanc, Robert Michael	7		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	8 000	38.4800	124 550
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	31 900	38.2600	156 450
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	16 300	37.5200	172 750
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 000	37.1800	174 750
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 100	37.5400	175 850
<i>Options</i>									
Govan, Christopher Allan	5		O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	20.2250	230 000
Opal Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aelicks, Bradley Thomas	5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	21 000	0.2200	1 967 136
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	20 000	0.2200	1 987 136
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Sadler, Stephen	4		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	140 000	4.6250	
			M	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	140 000	4.6250USD	289 900*
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	88 000	6.4500USD	377 900*
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Sadler, Stephen	4		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(140 000)	4.6250	
			M	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(140 000)	4.6250USD	360 000*
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(88 000)	6.4500USD	272 000*
Opta Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decarie, Jacques	5		O	2007-05-28	D	51 - Exercice d'options	2 000	3.2000	
		R	M	2007-05-11	D	51 - Exercice d'options	2 000	3.2000	2 500
			O	2007-05-25	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	6.3500	500
Orbus Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renwick, Jeffrey W.	4, 5, 3								
Jeffrey W Renwick	PI		O	2007-04-09	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 500	0.5200	
			M	2007-05-09	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 500	0.5200	118 800*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Orleans Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernhard, Dean	5		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.2400	289 689
Pan American Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	12 000	10.1000	20 758
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	30.0200	16 658
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	28.2800	8 758
<i>Options</i>									
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.1000	18 000
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Jungé, Dirk	4								
CEDE & Co.	PI		O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 633)	22.0574USD	214 544*
			O	2007-06-11	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(612)		213 932*
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindsay, James Gregory	7		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 285	16.7500	12 463*
Rodda, Robert Alexander	5		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	16.7000	22 645
<i>Options</i>									
Lindsay, James Gregory	7		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(13 900)	9.6275	208 685*
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(9 815)	9.6275	222 585*
PATHFINDER Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
PATHFINDER Income Fund	1		O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	14.8000	8 179 659
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	14.7200	8 181 159
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.6800	8 183 159
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	14.8000	8 183 759
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	15.0000	8 182 159
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	14.9500	8 182 759
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.7300	8 182 159
PEAK ENERGY SERVICES TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Haslam, Christopher	4, 5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.2600	200 367
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 000)	5.2500	153 367
Peerless Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Becker, Leonard Wade	4, 5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.5200	787 429
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.5200	788 429
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bloomer, Christopher John	4, 5		O	2007-06-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	24.0300	152 608
Bloomer, Chris - R	PI		O	2007-06-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	24.0300	9 321
Press, Richard	5		O	2007-06-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	24.0300	9 680
Richard Press	PI		O	2007-06-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	24.0300	2 109
Ruttan, Corey Christopher	5		O	2007-06-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	24.0300	258 807
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2007-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	24.0300	9 442

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Petro-Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vredenburg, Harrie	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	24.6000	6 797
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2007-06-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	95	24.0300	3 526 394
<i>Options Executive Stock Option Plan</i>									
Sorochan, Daniel P.	5								
CIBC Mellon Trust	PI		O	2007-06-11	C	51 - Exercice d'options	1 500	17.1100	1 500
			O	2007-06-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	54.3200	0
Sorochan, Daniel P.	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		109 200
PEYTO Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gray, Don	5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	20.4900	4 505 962
Phoenix Technology Income Fund									
<i>Options</i>									
Charron, Randolph M	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(1 667)	4.2500	25 000*
Charron, Randolph M	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	1 667	4.2500	15 000*
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.6000	281 183*
Liz Ritchie	PI		O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.5500	99 000*
PhotoChannel Networks Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scarth, Ian Peter Campbel	4		O	2007-05-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	300 000	1.5000	1 321 774
			O	2007-05-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	1.5000	1 121 774
<i>Bons de souscription</i>									
Scarth, Ian Peter Campbel	4		O	2007-05-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	(300 000)	1.5000	0
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldberg, Larry	5		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.0000	16 440
Saviuk, Steve	4		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.3600	7 400*
Pixman Médias Nomades Inc.									
<i>Options</i>									
Gougoux, Yves	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		250 000
Langlois, Daniel	4, 6, 5, 3		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	44 000		400 666
Sawaya, Daniel	4		O	2007-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		324 444
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gould, John	7		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	3.8700	10 000
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.8800	8 000
Hallam, Frank	4, 5		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9400	563 914
Jones, R. Michael	4, 5	R	O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.1200	395 165
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dietz, James F.	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	10.5000USD	135 697
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	73.1440USD	35 697*
Einarson, Brian	7		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	198	17.1700	2 043
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(198)	78.9000	1 845*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Huff, Clark	7		O	2007-06-13	D	51 - Exercice d'options	6 000	13.1700USD	6 000
			O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	75.1440USD	0
Jaspar, Robert Alain	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	8 000	17.1700	26 000
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	78.7300	25 800
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	78.7200	25 600
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	78.7000	25 500
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	78.6600	25 100
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	78.6200	18 000
Stuart, David	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
			O	2007-05-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	100		
			M	2007-05-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	200		300
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	590	72.9900USD	890
Thornton, William Keith	7		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 420	13.1700USD	2 420
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 420)	74.4980USD	0
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Dietz, James F.	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	10.5000USD	923 756
Einarson, Brian	7		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(198)	17.1700	16 800
Huff, Clark	7		O	2007-06-13	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	13.1700USD	55 266
Jaspar, Robert Alain	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	17.1700	97 600
Thornton, William Keith	7		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 420)	13.1700USD	38 890
PreMD Inc. (formerly IMI International M									
<i>Options Post 1998 Options</i>									
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1000	80 000
			O	2007-06-05	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	2.8600	75 000
Rosenkrantz, David Aubrey	4		O	2007-06-14	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.1000	80 000
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Enhanced Income Securities</i>									
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	6.7900	18 000
Prime Meridian Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lampron, Denis	5		O	2007-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.5000	50 000
<i>Options</i>									
Lampron, Denis	5		O	2007-05-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		50 000
Quadra Mining Ltd.									
<i>Options</i>									
White, Derek Christopher	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.4000	125 900*
Quest Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	256 200	2.8260	14 516 993
QuStream Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Godard, Frederick	4, 5, 3		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 400	1.4000	4 280 136
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	1.3000	4 285 436
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	1.3164	4 288 836
R Split II Corp.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class A Capital</i>									
R Split II Corp.	1	R	O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	281 824	44.8102	281 824*
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(281 824)	44.8102	0
<i>Actions privilégiées Class A</i>									
R Split II Corp.	1	R	O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	140 912	30.5000	140 912*
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(140 912)	30.5000	0
Ranaz Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, Louis	4		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.8000	28 000
RavenSource Fund (formerly The First As									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hodgson, Patrick William	3		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.0000	319 050*
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.0000	320 050*
Raymor Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robert, Stéphane	4, 5	R	O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.9900	1 062 113
RDM Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nally, Robert	4		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	4.7000	32 000
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	4.6500	27 800
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	4.6000	24 300
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.7500	19 300
Alana Trust	PI		O	2007-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 000)	4.3500	0
Aoife Nally	PI		O	2003-01-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 000	4.3500	7 000
			O	2007-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	4.3500	0
Ethos Software Co.	PI		O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.7600	1 227 300
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	4.7500	1 219 000
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	4.8000	1 212 300
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8100	1 207 300
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	4.8700	1 198 300
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	4.8500	1 192 300
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	4.9000	1 187 600
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.9400	1 187 300
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	4.7000	1 181 300
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	4.7500	1 176 100
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	4.7100	1 175 300
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.6600	1 173 300
Margaret Nally	PI		O	2007-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.3500	193 900
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	4.7500	190 100
Real Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abbott, Martin Gary	4		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 334)		15 804
<i>Options</i>									
Abbott, Martin Gary	4		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	37 500	4.4500	
			M	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	4.4500	17 500*
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	6.9800	9 166*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Horgan, Fiona Rose	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rubin, Allen F	5		O	2007-06-05	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	7 200		7 448
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Horgan, Fiona Rose	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Randolph, Diane Elizabeth	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250
Rubin, Allen F	5		O	2007-06-05	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	6 500		22 000
<i>Options Class A non-voting</i>									
Horgan, Fiona Rose	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Randolph, Diane Elizabeth	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
RESSOURCES ARMISTICE CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andersen, Erik Ove	4, 5		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9300	4 000
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9300	6 000
Ressources Breakwater									
<i>Actions ordinaires CUSIP 106902307</i>									
McGuire, Robert	7	R	O	2007-05-09	D	51 - Exercice d'options	16 667	1.0200	102 001
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.4000	127 001
<i>Options Employee Share Option Plan</i>									
McGuire, Robert	7	R	O	2007-05-09	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	1.0200	49 999
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.4000	24 999
Ressources Cadiscor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hebert, Guy	4								
BBH Geo-Management	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.7400	1 067 086
Ressources Cartier inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DESCARREAU, JEAN	4		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-31	D	97 - Autre	800 000	0.4500	800 000
Laliberté, Jean-Yves	5		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8000	50 000
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8000	70 000
<i>Options</i>									
DESCARREAU, JEAN	4		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Jacob, Mario	4		O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		200 000
Laliberté, Jean-Yves	5		O	2007-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Ressources GLR Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gledhill, Stephen Mark	5		O	2004-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.4700	100 000*
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5780	0
<i>Options option plan</i>									
Gledhill, Stephen Mark	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.4700	0
Ressources Gold Hawk inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tardif, Michel	4		O	2001-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1997-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 001 500
<i>Options</i>									
Barnett, William Edward	4		O	2007-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.6900	325 000
Benner, Colin Keith	4		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		525 000
Bub, Gordon	4, 5		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	330 000		1 335 000*
Depatie, Jean	4, 5		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6900	1 050 000
Godfrey, Richard	4		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6900	375 000
Tardif, Michel	4		O	2001-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1997-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2004-05-27	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		0
		R	O	2004-05-27	D	50 - Attribution d'options	175 000		175 000
		R	O	2006-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		225 000
			O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		325 000
Ressources Golden Goose Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lacoste, Jean-Marc	4								
REER	PI		O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8700	1 216 000*
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.8600	1 223 000*
vance, gregory	4		O	2007-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 845 000
			O	2007-03-26	D	53 - Attribution de bons de souscription	357 500	0.9500	3 202 500
			O	2007-06-14	D	99 - Correction d'information	357 500	0.9500	3 560 000
3411681 Canada Inc	PI		O	2007-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			900 000
<i>Options</i>									
AUDET, LUC	5		O	2007-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.9900	80 000
vance, gregory	4		O	2007-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Watkins, David	4		O	2007-06-05	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.9900	350 000
Ressources KWG inc.									
<i>Options</i>									
Einarson, Paul Jon	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	260 000	0.1000	700 000
Harrington, Michael S	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	370 000	0.1000	2 031 900
Smeenk, Frank Cornelius	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	550 000	0.1000	2 768 500
Tremblay, Mousseau	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	370 000		1 744 000
Ressources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barker, Alan Lee	4		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.3900	2 500*
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morin, Ghislain	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			509 000
<i>Bons de souscription</i>									
Morin, Ghislain	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 000
<i>Options</i>									
Morin, Ghislain	5		O	2007-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			582 025
Ressources Minières Pro-Or Inc.									
<i>Action Classe A</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2007-06-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	37 500	0.8000	654 438
<i>Bons de souscription</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2007-06-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	37 500	1.1000	81 250
Ressources Minieres Radisson Inc.									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Murton, Kenneth G.	4, 5								
Kentish Holdings I	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2300	942 000
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.2500	969 500
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.2500	977 000
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.2500	1 000 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
bedard, marcel	4, 5								
93617 Canada Ltee	PI		O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2400	927 074
			O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2350	937 074
Ginette Bedard	PI		O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2350	418 967
			O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2250	428 967
Ressources Searchgold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremblay, Denis	4, 5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1500	1 793 694
<i>Options</i>									
Tremblay, Denis	4, 5		O	2007-06-12	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		500 000
Ressources Strateco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management	PI		O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.9000	4 174 114
Ressources Vantex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morissette, Guy	5		O	2007-06-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(60 000)		706 945
GM Prospection Inc	PI		O	2007-06-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	60 000		71 500
Rider Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proudfoot, Darryl John	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.7000	571 250
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.6600	568 750
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 500)	9.6500	521 250
<i>Options</i>									
Proudfoot, Darryl John	5		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.7000	245 000
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.7000	195 000
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.7000	145 000
Rio Narcea Gold Mines, Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Credit Suisse Securities	3		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 195 400
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	12.4300	1 557 000
Stephenson, Michael Mitch	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	12.6000	0
Wolf, Robert Thomas	5		O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	13.6500	368 800
			O	2007-06-04	D	51 - Exercice d'options	(3 800)	15.1600	365 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2007-06-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 000	12.4300	249 000
			O	2007-06-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 000)	24.4500	245 000
			O	2007-06-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 000)	24.4000	241 000
			O	2007-06-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)	24.4500	231 000
Stephenson, Michael Mitch	4		O	2007-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 000	12.6000	14 987
Waks, Frederic Allen	5								
Linda Waks ITF Jes	PI		O	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 565
			O	2007-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	26.2500	1 665
Linda Waks ITF Mar	PI		O	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200
			O	2007-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	26.2500	1 325
Linda Waks ITF Whi	PI		O	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200
			O	2007-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	26.2500	1 325
Wolf, Robert Thomas	5		O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 000	13.6500	90 168
			O	2007-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 800	15.1600	93 968
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	26.4600	73 968
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	26.7500	70 168
<i>Restricted Equity Units (REUs)</i>									
Sallows, Sharon	4		O	2007-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	25.3400	7 989
			O	2007-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 796)		6 193
Stephenson, Michael Mitch	4		O	2007-05-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	25.3300	5 060
			O	2007-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(5 060)		0
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		633 500
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2007-06-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)	40.7672	633 500
Royal Host Real Estate Investment Trust									
<i>Débtentes convertibles Series B 6.00</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	1		O	1997-08-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 26 000.00	108.2500	\$ 26 000.00*
<i>Débtentes convertibles Series C 6.25</i>									
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	1		O	2007-05-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	107.4500	\$ 140 000.00*
			O	2007-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 30 000.00	106.0000	\$ 30 000.00*
			O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 13 000.00	106.0000	\$ 43 000.00*
			O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	106.0000	\$ 48 000.00*
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 140 000.00)		\$ 0.00
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
ROYAL HOST REAL ESTATE IN	1		O	2007-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 100	7.4000	57 100*
			O	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	7.4000	61 300*
			O	2007-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 900	7.4000	75 200*
			O	2007-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	7.4000	90 200*
			O	2007-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.4000	95 200*
			O	2007-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	7.4000	121 200*
			O	2007-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 100	7.4000	200 300*
			O	2007-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 900	7.4000	216 200*
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.4000	216 800*
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
Royal Standard Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Watson, Mackenzie Iles	4		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.7500	253 500
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.7500	228 500
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martin, Philip Stephen	4		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 800)	1.9400	87 200
			O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	225 000	0.5500	312 200
Tizard Exploration	PI		O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.8900	100 000
<i>Options</i>									
Martin, Philip Stephen	4		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(225 000)	0.5500	200 000
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5		O	2007-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 900 000
<i>Options</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5		O	2007-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Rutter Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armitage, Mark	4		O	2007-06-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.6500	50 000
Janericorp Investm	PI		O	2007-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.6500	100 000
Beutel, David Michael	4								
Emberwood Glen Ent	PI		O	2006-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 710 800
Oakwest Corporatio	PI		O	2006-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 205 500
			O	2007-06-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 307 692	0.6500	
			M	2007-06-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 307 692	0.8000	3 513 192
Clarke, Donald	4, 5, 3								
10853 Newfoundland	PI		O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6500	3 173 380
			O	2007-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 000	0.6600	
			M	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.6600	3 185 380
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6600	3 205 380
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.6600	3 221 880
Gunite Investments	PI		O	2007-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 230 604	0.6500	6 055 395
Herder, Arthur Daniel	5		O	2005-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RSP	PI		O	2007-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	45 500	0.6500	48 800
Hinz, Ryan	5		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 511 616
			O	2007-06-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	640 564	0.6500	2 152 180

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Ryan Hinz Family T	PI		O	2007-06-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 906 957
Bons de souscription									
Armitage, Mark	4		O	2004-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	D	53 - Attribution de bons de souscription	12 500	0.8000	12 500
Janericorp Investm	PI		O	2004-04-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	I	53 - Attribution de bons de souscription	20 000	0.8000	20 000
Beutel, David Michael	4								
Oakwest Corporatio	PI		O	2007-06-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 307 692	0.6500	
			M	2007-06-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 153 846	0.6500	1 273 846
Clarke, Donald	4, 5, 3								
Gunite Investments	PI		O	2007-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 115 302	0.8000	2 315 302
Herder, Arthur Daniel	5								
RSP	PI		O	2005-10-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	I	53 - Attribution de bons de souscription	22 750	0.8000	22 750
Hinz, Ryan	5		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			320 282
Déventures convertibles									
Beutel, David Michael	4								
Oakwest Corporatio	PI		O	2007-06-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(\$ 4 000 000.00)	1.0000	\$ 0.00
Saputo Inc.									
Actions ordinaires									
Saputo, Patricia	4		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	43.0000	0
Savant Explorations Ltd.									
Actions ordinaires									
Finlayson, G. Barry	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 128
C. Jane Finlayson	PI		O	2007-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 419
G.B.Finlayson Law	PI		O	2007-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 581
Options									
Finlayson, G. Barry	5		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 419
Saxon Financial Inc.									
Actions ordinaires									
Darling, George Kenneth	4		O	2005-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	22.7900USD	2 000
Scorpio Mining Corporation									
Actions ordinaires									
Scammell, David Roger	4		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.4700	250 000
Options									
Scammell, David Roger	4		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.4700	175 000
SEMAFO INC.									
Actions ordinaires									
Desormeaux, Benoit	5		O	2007-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.5100	15 000
Rolland, Martin	5								
RRSP	PI		O	2006-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.5000	5 000
SemBioSys Genetics Inc.									
Actions ordinaires									
Given, Douglass Bruce	4		O	2004-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.6250	10 000
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 404)	2.8500	7 596
<i>Options</i>									
Given, Douglass Bruce	4		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.6250	35 000
Sentry Select 40 Split Income Trust									
<i>Capital Units</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	9.5500	10 000
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	9.6000	2 500
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.6100	1 500
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.6500	500
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.7000	0
JF Driscoll Invest	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.0000	37 600
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.5000	27 600
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.5500	17 300
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.5500	16 100
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.6000	11 100
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	9.5000	6 200
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.5500	5 600
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	9.5000	2 300
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.5000	1 300
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	9.5500	0
Sentry Select Diversified Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-06-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	369	5.0400	41 728
Sentry Select Total Strategy Fund									
<i>Parts</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Invest	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	9.4000	204 500
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	9.4400	202 300
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.4500	201 300
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.4700	200 300
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	9.5400	198 200
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	9.6100	189 100
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	9.7000	186 000
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.7200	185 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	9.5000	177 000
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	9.5100	175 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	9.5200	157 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.5300	155 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	9.5400	148 600
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.5600	148 500
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	9.5700	145 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	9.7000	144 100
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.5500	134 100
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 100)	9.5500	105 000
			O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.5000	95 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daniel, Frank	4		O	2007-06-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	42.2500	97 902
<i>Options</i>									
Daniel, Frank	4		O	2007-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.0000	104 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Donnici, Shannon	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	45.2900	3 537
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	45.0000	3 467
Keating, Gregory John	4								
3208171 Nova Scoti	PI		O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	44.6100	
			M	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	44.6100	125 000
Shermag Inc.									
<i>Options Actions ordinaires</i>									
Earle, Arthur P.	4		O	2007-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.0000	5 000
			O	2007-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.8500	0
Patenaude, Guy	5		O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	4.8500	0
Sirois, Marcel	5		O	2007-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	4.8500	0
Sherwood Copper Corporation									
<i>Options</i>									
Benner, Colin Keith	4		O	2007-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			115 000
Sino-Forest Corporation									
<i>Options</i>									
Chan, Tak Yuen	4, 5		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	250 000	13.1500	1 750 000
Chen, Hua	5		O	2004-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	75 000	13.1500	
			M	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	75 000	13.1500	75 000
Horsley, David	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	13.1500	
			M	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	13.1500	542 000
Hung, Cham Tong	5		O	2004-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.1500	350 000
Ip, Albert H. P.	7		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	13.1500	250 000
Lim, Alvin H. P.	7		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	13.1500	350 000
MAK, EDMUND KIN KAI	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	3 334	13.1500	324 445
Zhao, Wei Mao	5		O	2004-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	13.1500	100 000
Sirit Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeron, Donald	8		O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	186 600	0.3206	434 655
Pamala R. Bergeron	PI		O	2003-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 800	0.3198	38 800
Sleep Country Canada Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Howcroft, Dave	5		O	2007-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			399
SNP Split Corp.									
<i>Actions ordinaires Class A Capital</i>									
SNP Split Corp.	1		O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 794 040	5.9399USD	1 794 040*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 794 040)	5.9399USD	0
Actions privilégiées Class B									
SNP Split Corp.	1		O	2001-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	897 020	10.2500USD	897 020*
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(897 020)	10.2500USD	0
Sobeys Inc.									
Actions ordinaires									
Sobey, Karl Rolland	6		O	2003-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 112
			O	2007-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 112)	57.8000	0
Terry, John Bruce	5		O	2007-06-07	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(350)		24 499
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 445)	57.7000	22 054
Societe Aurifere Barrick									
Actions ordinaires									
Mulroney, Brian	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	8 900	23.8500	9 900
Rotman, Joseph L.	4		O	2004-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	100 000		100 000
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100 000)	30.3000	0
Options Amended Stock Option Plan 2002									
Mulroney, Brian	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(8 900)	23.8500	191 100
Rotman, Joseph L.	4		O	2007-06-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	27.3000	0
Societe d'energie Talisman Inc.									
Options Employee Plan									
HARES, Thomas Nigel Dawso	5		O	2007-06-05	D	59 - Exercice au comptant	(360 000)		1 515 000
MADDISON, David Frank	5		O	2007-06-05	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		846 000
Solutions Extenway Inc.									
Actions ordinaires									
Brown, David	5		O	2007-06-11	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privéement	1 865 000	0.0268	3 766 667
John McAllister Holdings	7		O	2007-06-11	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privéement	1 865 000	0.2680	9 284 694
McAllister, John	4, 5								
John McAllister Ho	PI		O	2007-06-11	I	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privéement	1 865 000	0.0268	9 284 694
Somerset Entertainment Income Fund									
Parts									
Armoyan, George	6		O	2007-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 000)	3.5000	0
Clarke Inc.	3		O	2007-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 551 100
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(208 000)	3.5000	1 343 100*
South American Gold and Copper Company L									
Actions ordinaires									
Esnouf, Patrick	4, 5								
Victory Trust	PI		O	2007-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
Incentive Stock Options									
Deslauriers, Paul James	4		O	2006-05-06	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	0.0450	
			M	2007-05-06	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	0.0450	7 750 000
Esnouf, Patrick	4, 5								
Victory Trust	PI		O	2007-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 000 000
Hill, William	4		O	2007-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000 000
Proano, Juan	4		O	2007-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Seeley, Frederick D.	4		O	2007-05-06	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	0.0450	7 750 000
Specialty Foods Group Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Mana	PI		O	2007-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	0.0350	2 631 450
			O	2007-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0400	2 621 450
			O	2007-05-29	C	97 - Autre	(15 500)		2 605 950
Spectra Energy Income Fund									
<i>May, 2007 Grant</i>									
Ritchie, Allan George	7		O	2005-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-05-15	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par	4 200	10.5100	4 200
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiManno, Valentino	7		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.6100	0
Fleck, Steve Marvin	5		O	2007-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lefaiivre, Daniel Joseph	7								
RBC - RRSP - Dan	PI		O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.2000	300*
			O	2007-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.2000	0
STaRS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
STaRS Income Fund	1		O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	44 600		3 929 254
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.8000	3 933 454
			O	2007-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	14.7000	3 935 554
			O	2007-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	14.5300	3 941 754
			O	2007-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	14.3500	3 942 454
			O	2007-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	14.3500	3 943 254
			O	2007-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	14.4000	3 943 754
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Earle, Arthur P.	4								
National Bank Fina	PI		O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	45.6000	5 100
Hingley, Wayne	5		O	2004-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	4 000	13.0000	4 000
Thompson, Richard	7		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	4 000	13.0000	4 000
<i>Options</i>									
Hingley, Wayne	5		O	2007-06-06	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	13.0000	6 000
Thompson, Richard	7		O	2007-06-05	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	13.0000	6 000
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.4600	6 887 244
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.3500	6 887 844
Strategic Energy Fund (formerly NCE Stra									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	9.4000	18 884
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 880	9.4100	35 764
C.A. Bancorp Inc.	PI		O	2007-06-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)		0
JF Driscoll Invest	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6700	1 021 454

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	9.6900	1 026 354
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	9.8000	1 036 054
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.7400	1 036 854
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.7500	1 038 854
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.7900	1 041 354
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3800	1 042 354
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.3900	1 045 354
Merrilyn Driscoll	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.5100	12 511
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.4000	14 511
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 475	9.4100	30 986
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 650	9.3800	36 636
Petro Assets Inc.	PI		O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 100	9.4100	540 600
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139 300	9.4200	679 900
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158 600	9.4300	838 500
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 200	9.4600	897 700
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	9.4900	902 500
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 100	9.5200	936 600
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.5100	937 600
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.5300	938 600
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.5400	943 600
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 600	9.5500	986 200
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.6300	986 400
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 500	9.6500	1 025 900
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.6800	1 026 500
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.6900	1 030 500
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 300	9.7000	1 074 800
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.7100	1 075 000
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	9.7200	1 080 500
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	9.7300	1 089 200
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	9.7400	1 096 100
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 600	9.7500	1 113 700
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	9.7600	1 120 200
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 600	9.7700	1 146 800
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	9.7800	1 156 200
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	9.7900	1 183 700
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 200	9.8000	1 278 900
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 100	9.8100	1 300 000
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	9.6900	1 302 400
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 600	9.7000	1 328 000
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	9.7100	1 345 500
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.7200	1 355 500
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	9.7300	1 356 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	9.7400	1 362 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 600	9.7500	1 381 300
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	9.7600	1 402 300
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.7700	1 405 300
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	9.7800	1 414 700

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	9.7900	1 420 700
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	9.8000	1 470 700
			O	2007-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550 000	9.3900	2 020 700
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Carol Anne	5		O	2007-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	12.3500	10 041
Oostergo, Roy Henrique	5								
Computershare RRSP	PI		O	2007-06-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	12.3500	1 604
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alley, John Kenneth	5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	17 184	15.6900	18 616
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 184)	95.0000	14 432
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	95.0100	12 832
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	95.0300	12 432
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	95.0400	11 732
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	95.0500	11 632
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	95.0600	
			M	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	95.0600	11 432
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	95.1500	
			M	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	95.1500	2 832
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	95.1600	
			M	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	95.1600	2 232
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	95.1700	
			M	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	95.1700	1 832
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	95.1800	
			M	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	95.1800	
			M'	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	95.1800	1 732
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	95.1900	
			M	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	95.1900	
			M'	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	95.1900	1 432
Lee, Susan	5		O	2007-06-14	D	51 - Exercice d'options	6 000	15.6900	6 000
			O	2007-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	94.1000	0
Nabholz, Kevin Drew	5	R	O	2007-05-13	D	51 - Exercice d'options	11 000	26.1400	
			M	2007-05-23	D	51 - Exercice d'options	11 000	26.1400	11 000
<i>Options Granted: February 1, 2000 @ strike price \$15.69</i>									
Alley, John Kenneth	5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(17 184)	15.6900	0
Lee, Susan	5		O	2007-06-14	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	15.6900	6 000
Superior Diamonds Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paterson, John Gregory	4, 5		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.5900	4 450 262
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.5800	4 501 262
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.6000	4 530 262
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5800	4 532 262
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5900	4 534 262
Sure Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Jeff	4		O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3000	1 946 090

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	1.2900	1 947 890
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.2900	1 950 190
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.3000	1 954 190
Julia Boyce	PI		O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2900	1 331 741
			O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 300	1.3000	1 353 041
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	1.3000	1 356 941
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.3000	1 357 541
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 200	1.3000	1 381 741
Synenco Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moore, Sherrold	4		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.5100	6 000
Syscan International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bruno, Thomas Allan	4		O	2006-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-07-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000		125 000
<i>Bons de souscription</i>									
Bruno, Thomas Allan	4		O	2006-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-07-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000		125 000
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
20-20 Technologies Inc.	1		O	2007-05-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	6.3500	
			M	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	6.3500	3 100
			O	2007-05-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.4000	
			M	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.4000	3 500
			O	2007-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.4500	
			M	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.4500	5 500
			O	2007-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.3500	
			M	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.3500	6 500
			O	2007-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.2500	
			M	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	6.2500	9 000
			O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.2400	
			M	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.2400	
			M'	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.2400	9 500
			O	2007-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.2500	
			M	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.2500	10 500
			O	2007-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	6.2000	
			M	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	6.2000	12 400
			O	2007-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.2500	
			M	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.2500	22 400
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.2000	23 400
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2500	26 400
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(26 400)		0
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Options</i>									
Allard, Catherine	5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	30 000		80 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bonneau, Robert	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 700
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		45 700
Darveau, Louis-Jacques	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	20 000		35 000
Demel, Harris	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Gadbois, Denis	4, 5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		
			M	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	35 000		160 200
Hallak, Héléne	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	20 000		
			M	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Lamarche, Erick	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	30 000		50 000
Roy, Claude	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	7 500	9.5000	7 500
Sergerie, Pierre	5		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Teck Cominco Limited									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placem	3		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	45.4900	5 360 310
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	45.4900	5 357 310
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	44.4800	5 354 710
Teck Cominco Limited	1		O	2007-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(155 000)		658 500
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(658 500)		0
TELUS Corporation									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
TELUS Corporation	1		O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	61.1581	697 700
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	61.1961	787 700
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	60.9972	877 700
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	60.6196	967 700
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	60.2537	1 057 700
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	59.9467	1 147 700
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	59.7614	1 237 700
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	60.2332	1 327 700
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	61.3502	1 417 700
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	62.1961	1 507 700
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	63.2767	1 597 700
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	63.6635	1 687 700
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	64.5149	1 777 700
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	64.8628	1 867 700
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	65.0133	1 957 700
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	65.0770	2 017 700
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	64.5931	2 107 700
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	64.0480	2 197 700
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	64.7707	2 287 700
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 410 000)		877 700

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beierbach, Keith Evert	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	12 060	11.5200	12 654
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 250	9.8900	20 904
Lowley, Keith Munro	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 100	15.1500	5 592
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	32.7200	4 092
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	32.7600	3 092
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	32.6400	2 292
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.9400	2 192
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.0200	1 992
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.0100	1 792
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	32.8500	892
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	33.0000	492
<i>Options</i>									
Beierbach, Keith Evert	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(12 060)	11.5200	36 190
			O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 250)	9.8900	27 940
Lowley, Keith Munro	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	15.1500	41 000
The Consumers' Waterheater Income Fund									
<i>Parts</i>									
Entwistle, Stephen Robert	5		O	2007-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	992		1 984
			O	2007-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	932		2 916
Computershare Trus	PI		O	2007-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(992)		992
			O	2007-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 796		3 788
			O	2007-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(932)		2 856
Ryan, Lawrence Joseph	7		O	2007-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	992		11 984
			O	2007-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	932		12 916
			O	2007-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(992)		992
			O	2007-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 796		3 788
			O	2007-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(932)		2 856
The Thomson Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hall, Brian	5		O	2007-06-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)		6 590
The Thomson Corporation	1		O	2007-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	48.9793	78 000
			O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	48.5796	96 000
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	48.4517	115 000
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	48.2358	135 000
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(78 000)		57 000
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(57 000)		0
Timminco Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pretzer, Tim R.	5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.7000	80 600
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	3.7000	72 400
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	3.7100	68 200
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	3.7200	58 600
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	3.7300	52 900
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.7400	49 900
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	3.7500	37 800

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	3.7600	25 800
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	3.7700	18 000
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	3.7800	11 800
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	3.8000	7 300
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	3.8500	400
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	3.7500	0
Timmins, J.T.	4								
Timmins Investment	PI		O	1998-09-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 349 487
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(478 000)	3.8881	8 871 487
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(504 300)	3.9000	8 367 187
			O	2007-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 117 000)	3.7000	5 250 187
<i>Options</i>									
CROW, JOHN W.	4		O	1999-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1999-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500
TIR Systems Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BCI Ventur	3		O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.3000	2 468 300*
TLC Vision Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vamvakas, Elias	4, 5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	180 000	3.8700	3 007 589*
			O	2007-06-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(180 000)	6.2000	2 827 589*
<i>Options</i>									
Vamvakas, Elias	4, 5		O	2007-06-08	D	51 - Exercice d'options	(180 000)	3.8700	81 000*
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fraelic, Jerry	7		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 100)	28.2500	30 900
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	28.2600	30 600
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.3000	30 100
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	28.3600	29 000
Leith Wheeler Investment	3								
Leith Wheeler Inve	PI		O	2007-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	28.4300	6 873 482
			O	2007-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	28.4300	6 871 982
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	28.2060	6 896 982
			O	2007-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	28.2000	6 893 482
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 700	27.4090	6 906 182
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	27.5500	6 906 382
			O	2007-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	27.4500	6 900 882
			O	2007-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	27.7530	6 903 982
			O	2007-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	27.5140	6 903 282
Total Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Halyk, Daniel Kim	4, 5		O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.2700	85 300*
Transcontinental inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie B</i>									
Transcontinental inc.	1		O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	21.9000	4 900
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.9000	5 900
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	21.9100	200

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	22.1000	600
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	22.2000	700
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	22.0864	6 200
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	32 100	21.9500	38 300
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	21.5179	51 600
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		37 600
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(51 600)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Transcontinental inc.	1		O	2007-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.6727	14 700
			O	2007-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.7187	17 700
			O	2007-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.0643	20 700
			O	2007-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	153 000	22.0044	173 700
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2760	176 700
			O	2007-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2227	162 000
			O	2007-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2830	165 000
			O	2007-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2843	168 000
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2690	171 000
			O	2007-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.2800	174 000
			O	2007-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	21.7988	227 000
			O	2007-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	103 000	22.0270	330 000
			O	2007-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.3623	333 000
			O	2007-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.0233	336 000
			O	2007-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.9680	339 000
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	21.8501	422 000
			O	2007-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.3737	201 000
			O	2007-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	203 000	21.3011	404 000
			O	2007-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	21.6314	404 700
			O	2007-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.3207	407 700
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.5057	410 700
			O	2007-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.3677	12 000
			O	2007-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(17 700)		159 000
			O	2007-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(224 000)		198 000
			O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(401 700)		9 000
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Options</i>									
Bambrick, James	8		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	36 000	4.2700	
			M	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	36 000	4.2700	140 000
BELL, Arthur William Edwa	8		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.2700	306 000
Chase, Geoffrey Charles	4		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	16 500	4.2700	130 500
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	136 000	4.6700	
			M	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	136 000	4.2700	322 000
Dyment, Fred J.	4		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	18 000	4.2700	162 000
Ferguson, David Charles	5		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	63 000	4.2700	219 000
HALPIN, Robert Arthur	4		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	18 900	4.2700	152 900
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	104 000	4.2700	270 000
NOYES, Erwin Lewis	4		O	2007-06-08	D	50 - Attribution d'options	16 500	4.2700	130 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Tree Island Wire Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Leverson, Ralph	4		O	2007-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.1900	800
Trilogy Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jungé, Dirk	6								
CEDE & Co.	PI		O	2007-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 420)	10.2800USD	248 975*
			O	2007-06-08	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(411)		248 564*
			O	2007-06-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 595)	10.0598USD	231 969*
			O	2007-06-11	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(809)		231 160*
Trinidad Energy Services Income Trust									
<i>Trust Units</i>									
Gartner, Lionel	7		O	2007-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 200)	16.8379	501 274
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 100)	16.5548	479 174
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	16.5559	468 274
			O	2007-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	16.5238	448 274*
			O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	16.5004	398 274*
			O	2007-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	15.8933	396 774*
			O	2007-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	15.1609	395 674*
TriStar Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charron, John Paul	4		O	2007-02-06	D	36 - Conversion ou échange	9 947		121 259
Hislop, Martin	4		O	2006-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 852
			M'	2006-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Charron, John Paul	4		O	2007-02-06	D	36 - Conversion ou échange	(9 947)		0
Tri-White Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5, 3								
Paros Enterprises	PI		O	2007-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	9.4000	12 809 706
			O	2007-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.4000	12 829 706
			O	2007-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.4000	12 849 706
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.4000	
			M	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.3900	12 849 806
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	9.4000	12 859 706
			O	2007-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.4000	12 869 706
			O	2007-06-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.4000	12 879 706
True Energy Trust									
<i>Options Trust Unit Incentive Plan</i>									
Baay, Paul Raymond	4, 5		O	2007-05-31	D	50 - Attribution d'options	200 000	6.1800	650 000
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tucows Inc.	1		O	2007-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	0.9463USD	200 000
TUSK Energy Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Actions ordinaires									
Makinson, Michael James	5		O	2007-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	2.0800	8 000*
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.0700	9 000*
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	2.0200	10 300*
			O	2007-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000	15 300*
			O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0000	25 300*
			O	2007-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	2.0500	29 000*
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	2.0300	40 000*
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0000	50 000*
Options									
Makinson, Michael James	5		O	2007-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Twin Butte Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Cawston, Ron	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 490 030)		872 507*
Tari Cawston	PI		O	2007-05-31	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(418 000)		104 500*
Colborne, Paul	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(230 048)		57 512*
Dunn, Brian Francis	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(740 000)		185 000*
Hodgson, Greg	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		20 000*
Hruska, Craig Francis	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(890 019)		222 505
Lawson, Jeffery George	4								
Canaccord Capital	PI		O	2007-05-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(150 000)		37 500
Peters & Co. Limit	PI		O	2007-05-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(292 995)		73 249
MULLEN, Kenneth Brandon	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(810 669)		202 667*
Melamaken Adventur	PI		O	2007-05-31	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(317 307)		79 327*
Melanie Mullen	PI		O	2007-05-31	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(186 048)		46 512*
Murray, John, Stevenson	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(740 000)		185 000*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 434 624)		1 108 656*
Options									
Cawston, Ron	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(800 000)	4.0000	200 000*
Dunn, Brian Francis	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)	4.0000	150 000*
Hodgson, Greg	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)	3.3500	150 000*
Hruska, Craig Francis	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)	4.0000	50 000
Lawson, Jeffery George	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)	4.0000	50 000
MULLEN, Kenneth Brandon	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)	4.0000	50 000*
Murray, John, Stevenson	5		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)	4.0000	150 000*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2007-05-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)	4.0000	50 000*
UE WATERHEATER INCOME FUND									
Parts de fiducie									
Stephenson, Carol M.	4		O	2007-06-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 500)	22.8300	0
Universal Energy Group Ltd.									
Actions ordinaires									
Dym, Shawn	5		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 727
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	4, 5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Vault Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Marshall, Richard Phillip	4, 5								
Gayle Marshall	PI		O	2007-04-25	C	36 - Conversion ou échange	72 545		
			M	2007-05-25	C	36 - Conversion ou échange	72 545		72 545
Vermilion Energy Trust									
<i>Options</i>									
KILLI, Joseph F.	4		O	2005-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
		R	O	2006-01-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		25 000
<i>Parts de fiducie</i>									
KILLI, Joseph F.	4		O	2005-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-01-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	11.4500	50 000
		R	O	2006-01-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	30.4500	0
Patel, Dhirajjal	5		O	2007-06-01	D	51 - Exercice d'options	6 800	2.7500	18 353
			O	2007-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	35.5200	11 553
Versacold Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Luborsky, Brian Alan	4		O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000		22 000
Viceroy Homes Limited									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Viceroy Homes Limited	1		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	3.0800	49 800
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0800	59 800
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.0800	62 800
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	3.0800	65 700
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0800	70 700
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.0800	70 900
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.0800	72 500
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.0800	75 500
Vicwest Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Held, Bryan Henry	4		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.0000	81 208*
ViRexx Medical Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smetek, Peter Paul	4, 5		O	2007-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Woerz, Gary David	5		O	2007-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Gilpin, John Douglas	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		272 000
Lapointe, Jacques	4		O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		526 000
marcus, Michael P Marcus	3		O	2006-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Smetek, Peter Paul	4, 5		O	2007-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Woerz, Gary David	5		O	2007-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Virtek Vision International Inc.									
<i>Options</i>									
Sandness, Robert Gilford	4		O	2007-05-02	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.0500	620 000*
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Earnest, Frederick H.	5		O	2006-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	1 500		1 500
Ogryzlo, Charles Thomas	4		O	2002-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	2 500		2 500
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Earnest, Frederick H.	5		O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		0
Ogryzlo, Charles Thomas	4		O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(2 500)		
			M	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(2 500)		0
<i>Options</i>									
Earnest, Frederick H.	5		O	2006-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	94 849		
			M	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	94 849		94 849
Eppler, W. Durand	7		O	2004-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	47 424		47 424
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	14 227		61 651
Marlier, Gregory George	7		O	2004-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	56 909		56 909
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	9 484		66 393
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Earnest, Frederick H.	5		O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(100 000)		0
Eppler, W. Durand	7		O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(50 000)		
			M	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(50 000)		15 000
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		
			M	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		0
Marlier, Gregory George	7		O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(60 000)		
			M	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(60 000)		10 000
			O	2007-05-10	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)		0
Wajax Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Corbett, Linda Joan	5		O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.5000	10 799
Western Copper Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Options									
Beaty, Ross J.	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.8800	205 000
Clegg, Jonathan	5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8800	420 000
Corman, Francis Dale	4, 5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.8800	415 000
Francois, Julien	5		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8800	238 500
Gayton, Robert	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.8800	200 000
Kinney, Brent Douglas	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.8800	200 000
Williams, David	4		O	2007-06-06	D	50 - Attribution d'options	25 000		125 000
Western GeoPower Corp									
Actions ordinaires									
MacLeod, Kenneth	4, 5		O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3100	5 849 000
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.3000	5 882 500
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	5 892 500
			O	2007-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3100	5 897 500
The Rule Family Trust	3		O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(352 000)	0.3030	7 500 000
Wi-LAN Inc.									
Actions ordinaires									
Richman, Paul	4		O	2007-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Shorkey, Richard John	4		O	2007-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options Warrants									
Fattouche, Michel	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.2300	200 000
Gillberry, John Kendall	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.2300	136 000
Jenkins, William Keith	4		O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.2300	206 000
Shorkey, Richard John	4		O	2007-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-06-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	5.2300	100 000
Wilmington Capital Management Inc. (form									
Actions ordinaires Class A									
Wilmington Capital Manage	1		O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	28 332	3.0000	
			M	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	28 300	3.0000	102 300
			O	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(102 332)		
			M	2007-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(102 300)		0
Workbrain Corporation									
Actions ordinaires									
Chapman, Matthew	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(2 352)	12.5000	0
Debow, Daniel Andrew	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(500)	12.5000	0
Dey, Peter James	4		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 786)	12.5000	0
Gitajn, Arthur	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(1 033)	12.5000	0
Goldman, David	4		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(37 497)	12.5000	0
Martin, Roger Lloyd	4, 5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(42 202)	12.5000	0
Ossip, Alon Samuel	6, 5, 3								
6 Mead Inc.	PI		O	2007-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(3 544 200)	12.5000	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ossip Family Trust	PI		O	2007-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(400 000)	12.5000	0
Ossip, David	4, 6, 5, 3								
6 Mead Inc.	PI		O	2007-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(3 544 200)	12.5000	0
Ossip Family Trust	PI		O	2007-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(400 000)	12.5000	0
Ossip, Martin	3								
6 Mead Inc.	PI		O	2007-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(3 544 200)	12.5000	0
Ossip Family Trust	PI		O	2007-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(400 000)	12.5000	0
Stein, David	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(272 552)	12.5000	0
<i>Options</i>									
Barton, Charles Francis	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(16 600)	12.5000	0
Chapman, Matthew	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(101 060)	12.5000	0
DeBacco, Steve	7		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(151 900)	12.5000	0
Debow, Daniel Andrew	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(90 600)	12.5000	0
Gitajn, Arthur	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(100 000)	12.5000	0
Hutt, Susan	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(125 000)	12.5000	0
MacGregor, Robert	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(10 000)	12.5000	0
Marzulli, Anthony	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(87 500)	12.5000	0
Rowland, Stephen	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(90 000)	12.5000	0
Sandusky, Paul Andrew	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(44 000)	12.5000	0
Stein, David	5		O	2007-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, r	(54 848)	12.5000	0
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2007-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.4300	12 215 310
			O	2007-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.5600	12 216 510
			O	2007-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.5500	12 216 810
			O	2007-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.6000	12 217 110
ZARGON ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Wares, Sheila Ann	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	17.7000	33 176
			O	2007-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.0100	30 176
<i>Unit Options</i>									
Wares, Sheila Ann	5		O	2007-06-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	17.7000	42 100

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Zi Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armstrong, Derrick Robert	5		O	2007-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 495	2.0100	207 395
<i>Restricted Stock Units</i>									
Armstrong, Derrick Robert	5		O	2007-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 495)	2.0100	0
ZoomMed inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marmet, André	4, 5		O	2007-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.4500	1 926 300
			O	2007-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	0.4500	1 906 800

□

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 (LVM) et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Alboini, Victor Philip Mi	Jaguar Nickel inc.	2007-06-01	2007-06-13	QC
Brown, Derek	Fonds de Revenu Macquarie Énergie et Inf	2007-05-25	2007-06-11	ON
Coates, John Thomas	Calian Technologies Ltd.	2007-06-01	2007-06-12	ON
curtis, Michael Charles P	Next Millennium Commercial Corp.	2007-05-31	2007-06-12	ON
Decarie, Jacques	Opta Minerals Inc.	2007-05-11	2007-06-12	ON
Dobbelaere, Rik	Bombardier Inc.	2007-05-28	2007-06-12	QC
	Bombardier Inc.	2007-05-28	2007-06-12	QC
Douglas, Robert	Bioscrypt Inc.	2007-05-17	2007-06-12	ON
First Asset/BlackRock Nor	First Asset/BlackRock North American Div	2007-06-01	2007-06-12	ON
Frydenlund, David C.	Denison Mines Corp. (formerly Internatio	2007-04-09	2007-06-11	ON
Goodman, David Jason	Dundee Wealth Management Inc.	2007-05-18	2007-06-13	ON
Hanlon, Mark S.	BCE Inc.	2007-05-07	2007-06-14	QC
	BCE Inc.	2007-05-23	2007-06-14	QC
	BCE Inc.	2007-05-29	2007-06-14	QC
	BCE Inc.	2007-05-30	2007-06-14	QC
Herrmann, Robert Philip	Loring Ward International Ltd.	2007-05-10	2007-06-08	MB
IJT Enterprises Ltd.	Dejour Enterprises Ltd.	2007-06-01	2007-06-13	BC
Isaza Tuzman, Kaleil	JumpTV Inc.	2007-05-31	2007-06-12	ON
	JumpTV Inc.	2007-05-31	2007-06-12	ON
Jones, R. Michael	Platinum Group Metals Ltd.	2007-06-01	2007-06-14	BC
KILLI, Joseph F.	Vermilion Energy Trust	2006-01-04	2007-06-13	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Vermilion Energy Trust	2006-01-04	2007-06-13	AB
	Vermilion Energy Trust	2006-01-04	2007-06-13	AB
Lacey, Christopher Brent				
	Galleon Energy Inc.	2007-05-25	2007-06-09	AB
	Galleon Energy Inc.	2007-05-25	2007-06-09	AB
	Galleon Energy Inc.	2007-05-25	2007-06-09	AB
	Galleon Energy Inc.	2007-05-25	2007-06-09	AB
Iavoie, marc andre				
	Gastem Inc.	2007-05-31	2007-06-12	QC
Lennon, Christine				
	Neurochem Inc.	2007-05-29	2007-06-12	QC
Levitt, Peter Jeffrey				
	La Banque Toronto-Dominion	2006-12-14	2007-06-13	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-06-01	2007-06-13	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-06-01	2007-06-13	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-06-01	2007-06-13	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-06-01	2007-06-13	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-06-01	2007-06-13	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2007-06-01	2007-06-13	ON
Ma, Xiaojun				
	Continental Minerals Corporation	2007-03-16	2007-06-07	BC
McGuire, Robert				
	Ressources Breakwater	2007-05-09	2007-06-11	ON
	Ressources Breakwater	2007-05-09	2007-06-11	ON
McIntosh, Sheila				
	EnCana Corporation	2007-05-16	2007-06-12	AB
	EnCana Corporation	2007-05-17	2007-06-12	AB
Poulin, Yves				
	ING Canada Inc.	2006-05-29	2007-06-07	ON
Protti, Gerard Joseph				
	EnCana Corporation	2007-05-13	2007-06-12	AB
	EnCana Corporation	2007-05-16	2007-06-12	AB
	EnCana Corporation	2007-05-16	2007-06-12	AB
	EnCana Corporation	2007-05-17	2007-06-12	AB
R Split II Corp.				
	R Split II Corp.	2007-05-31	2007-06-12	ON
	R Split II Corp.	2007-05-31	2007-06-12	ON
Reich, Jorg M				
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-08-02	2007-06-13	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-08-22	2007-06-13	AB
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-08-31	2007-06-13	AB
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-09-13	2007-06-13	AB
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-09-25	2007-06-13	AB
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-09-26	2007-06-13	AB
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-10-11	2007-06-13	AB
	GOLDMARK MINERALS LTD.	2006-12-18	2007-06-13	AB
Renaud, Philip				
	Exploration Dia Bras inc.	2006-08-17	2007-06-12	QC
Ritchie, Allan George				
	Spectra Energy Income Fund	2007-05-15	2007-06-13	AB
Robert, Stéphane				
	Raymor Industries Inc.	2007-05-31	2007-06-12	AB
Skudutis, Tommy Joseph				
	Magna International Inc.	2005-05-31	2007-06-08	ON
Smith, Bryan				
	Bioscript Inc.	2007-05-29	2007-06-12	ON
	Bioscript Inc.	2007-05-30	2007-06-12	ON
	Bioscript Inc.	2007-06-01	2007-06-12	ON
Tardif, Michel				
	Ressources Gold Hawk inc.	2004-05-27	2007-06-13	BC
	Ressources Gold Hawk inc.	2006-04-15	2007-06-13	BC
Vels, Michael Harold				
	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2006-06-06	2007-06-13	ON
Wang, Zhi				
	Continental Minerals Corporation	2007-03-16	2007-06-07	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ADF group Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambriila Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

* Ajout : Corporation Datacom Wireless

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») – Modifications proposées des définitions de chambres de compensation agréées et de lieux agréés de dépôt de valeurs dans le Formulaire 1

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications des définitions du Formulaire 1 intitulé « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes », déposé par l'ACCOVAM, concernant les changements aux définitions de « chambres de compensation agréées » et de « lieux agréés de dépôt de valeurs ».

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 16 juillet 2007, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : normand.bergeron@lautorite.qc.ca

**ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES –
MODIFICATIONS PROPOSÉES DES DÉFINITIONS DE CHAMBRES DE COMPENSATION AGRÉÉES ET
DE LIEUX AGRÉÉS DE DÉPÔT DE VALEURS DANS LE FORMULAIRE 1**

I APERÇU

À l'heure actuelle, les entités qui sont admissibles à titre de chambres de compensation agréées (CCA) ou de lieux agréés de dépôt de valeurs (LADV) sont énumérées dans les définitions de ces termes données dans les Directives générales et définitions du Formulaire 1. En cas de changements dans les entités figurant sur ces listes (par exemple, changements de dénomination, ajouts ou suppressions), il faudrait que l'ACCOVAM suive la procédure normale de modification des règles pour apporter ces changements, qui peut être fort longue. Par conséquent, pour permettre de tenir ces listes et de les mettre à jour dans des délais raisonnables, l'ACCOVAM propose de supprimer l'énumération de ces entités dans les deux définitions et de publier ces listes parmi les listes publiées au moyen d'avis sur la réglementation des membres. Ces listes seraient également mises à disposition dans la section des listes des annexes complémentaires sur le site Internet de l'ACCOVAM.

A RÈGLES ACTUELLES

Les définitions de CCA et de LADV dans le Formulaire 1 donnent la liste des entités qui répondent aux définitions à l'intérieur même des définitions. Les CCA sont même définies comme les entités énumérées dans la définition. Les LADV sont définies au moyen de critères indiqués dans la définition, les entités (dépositaires) qui satisfont à ces critères au Canada et aux États-Unis sont énumérées, et une liste séparée des autres dépositaires et chambres de compensation étrangers qui satisfont aux critères indiqués dans la définition est prévue. Certaines des entités figurant dans les listes ont changé de dénomination ou ont fait l'objet d'une restructuration, d'une fusion ou d'une acquisition et les listes n'ont pas été mises à jour assez fréquemment pour refléter ces changements. De plus, il se trouve des entités qui seraient admissibles à titre de CCA ou LADV, mais qui n'ont pas encore été ajoutées à la liste.

B LA QUESTION

Il est difficile pour l'ACCOVAM de gérer les changements apportés aux listes d'entités qui sont admissibles à titre de CCA et de LADV pour tenir ces listes et les mettre à jour dans des délais raisonnables. La tenue et la mise à jour de ces listes dans des délais raisonnables sont importantes pour l'ACCOVAM et pour ses membres étant donné les répercussions importantes sur les exigences de capital qui peuvent découler du fait d'effectuer des opérations avec des entités figurant sur ces listes ou avec des entités qui seraient admissibles à y figurer, mais qui n'y figurent pas. En permettant au personnel de l'ACCOVAM d'apporter rapidement des changements à ces listes lorsqu'ils sont nécessaires, les sociétés membres seront en mesure d'utiliser leur capital de manière plus efficace et l'ACCOVAM aurait la capacité de réagir plus rapidement aux changements qui interviennent sur les marchés.

C OBJECTIF

Les modifications proposées visent à rendre plus facile pour l'ACCOVAM de tenir et de mettre à jour les listes des entités qui sont admissibles à titre de CCA et de LADV.

D EFFET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les modifications proposées devraient être à l'avantage des sociétés membres et des marchés en général car elles permettraient aux sociétés membres d'utiliser leur capital de manière plus efficiente. En outre, l'ACCOVAM aurait la capacité de réagir plus rapidement et de manière plus efficiente du fait que les délais et les coûts liés à la procédure normale de modification des règles pour ces changements d'ordre administratif seraient réduits considérablement.

II ANALYSE DÉTAILLÉE

A RÈGLES ACTUELLES, HISTORIQUE ET MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les définitions de CCA et de LADV (plus particulièrement, la section sur les dépositaires) dans le Formulaire 1 donnent, à l'intérieur même des définitions, la liste des entités qui correspondent aux définitions. Les CCA sont même définies comme les entités énumérées dans la définition. Les LADV sont définies au moyen de critères indiqués dans la définition. En outre, la définition des LADV donne, dans la section sur les dépositaires, la liste des entités qui satisfont à ces critères au Canada et aux États-Unis, et une liste séparée des autres dépositaires et chambres de compensation étrangers qui satisfont aux critères indiqués dans la définition est prévue.

Certaines des entités figurant dans les deux définitions ont changé de dénomination ou ont fait l'objet d'une restructuration, d'une fusion ou d'une acquisition et les listes n'ont pas été mises à jour assez rapidement pour refléter ces changements. De plus, il se trouve des entités qui seraient admissibles à titre de CCA ou de LADV, mais qui n'ont pas encore été ajoutées à la liste.

Les modifications proposées, jointes à l'Annexe 1, supprimeraient la liste d'entités donnée dans chaque définition et la remplaceraient par une indication que les listes d'entités seraient fournies ailleurs. Les listes d'entités seraient tenues, régulièrement mises à jour et publiées par l'ACCOVAM sous la forme d'avis sur la réglementation des membres. De plus, ces listes seraient mises à disposition dans la section Listes des annexes complémentaires du site Internet de l'ACCOVAM comme le sont les autres listes tenues par l'ACCOVAM :

- Liste des titres admissibles à une couverture réduite (LTACR)
- Liste des institutions financières/entités/organismes de placement collectif détenant des conventions de garde signées
- Liste des institutions agréées et des contreparties agréées
- Liste des bourses/associations dont les membres sont admissibles à titre d'entités réglementées
- Liste des pays admissibles aux termes de la définition des pays signataires de l'Accord de Bâle
- Liste des taux de couverture flottants et des taux de couverture pour les erreurs de suivi à l'égard des compensations faisant appel à des produits sur indice américain
- Liste des taux de couverture de bourses étrangères

B AUTRES QUESTIONS ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Le statu quo n'était pas considéré comme satisfaisant et aucune autre solution n'a été envisagée compte tenu de la nature des modifications proposées.

C COMPARAISON AVEC DES DISPOSITIONS SIMILAIRES

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les organismes d'autoréglementation et organismes de réglementation fixent eux aussi les critères que doivent remplir ces entités pour l'application de diverses règles et ils tiennent séparément une liste des entités qui remplissent ces critères. Par exemple, aux États-Unis, la NASD tient séparément une liste des chambres de compensation et dépositaires inscrits sous la forme d'une « *Reference List* » accessible sur son site Internet; au Royaume-Uni, la FSA tient séparément une liste des bourses reconnues, des chambres de compensation reconnues et des marchés réglementés, accessible également sur son site Internet.

D INCIDENCE DES MODIFICATION SUR LES SYSTÈMES

L'ACCOVAM estime que les modifications proposées n'auront pas d'incidence sur les systèmes. La Bourse de Montréal est également en train d'adopter ces modifications. La mise en vigueur de ces modifications n'aura lieu qu'après que l'ACCOVAM et la Bourse de Montréal auront toutes deux obtenu l'approbation des organismes de réglementation qui les reconnaissent respectivement.

E INTÉRÊT DES MARCHÉS FINANCIERS

Le conseil a décidé que les modifications proposées ne portent pas atteinte à l'intérêt des marchés financiers.

F OBJECTIF DE L'INTÉRÊT PUBLIC

Conformément à l'ordonnance de reconnaissance de l'ACCOVAM à titre d'organisme d'auto-réglementation, l'ACCOVAM doit fournir, sur demande, relativement à une modification de règle proposée, un bref énoncé de sa nature, de ses objectifs et de ses effets, y compris les effets possibles sur la structure du marché et la concurrence. Des déclarations ont été faites ailleurs quant à la nature et aux effets de la proposition au sujet des définitions de chambres de compensation agréées et de lieux agréés de dépôt de valeurs. L'objectif visé par la proposition est de soutenir l'administration des affaires de l'ACCOVAM.

La proposition ne permet pas de discrimination injuste entre les clients, les émetteurs, les courtiers, les membres ou d'autres intervenants. Elle n'impose pas à la concurrence un fardeau qui ne serait pas nécessaire ou approprié en fonction des objectifs indiqués ci-dessus.

Les modifications proposées sont dans l'intérêt public parce qu'elles permettront, de façon générale, une reconnaissance plus rapide des entités qui sont admissibles à titre de chambres de compensation agréées ou de lieux agréés de dépôt de valeurs, ce qui aura un effet positif pour les membres, pour l'ACCOVAM et pour les marchés financiers dans leur ensemble.

III COMMENTAIRES

A DÉPÔT DANS D'AUTRES TERRITOIRES

Les modifications proposées seront déposées en vue de l'approbation en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec et à titre d'information au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador.

B EFFICACITÉ

On trouve ci-dessus une analyse de l'efficacité des modifications proposées.

C PROCESSUS

La proposition a été élaborée par le personnel de l'ACCOVAM en consultation avec le sous-comité de la formule d'établissement du capital de la Section des administrateurs financiers (SAF), avec la direction de la SAF et avec la SAF.

IV SOURCES

Références

- Directives générales et définitions des Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes (Formulaire 1)
- Diverses listes publiées par l'ACCOVAM dans la section Listes des annexes complémentaires de son site Internet
- *Reference List of Registered Clearing Agencies and Depositories* de la NASD des États-Unis (http://www.nasd.com/Resources/InformationforFirms/NASDW_012777)
- *List of Recognised Investment Exchanges; Recognised Overseas Investment Exchanges; Recognised Clearing Houses; Recognised Overseas Clearing Houses; Designated Investment Exchanges; and Regulated Markets* publiée par la FSA du Royaume-Uni (<http://www.fsa.gov.uk/register/exchanges.do>)
- Circulaire n° 026-2007 de la Bourse de Montréal, Changements aux définitions « chambres de compensation agréées » et « lieux agréés de dépôt de valeurs »

V EXIGENCE DE LA CVMO RELATIVE À LA PUBLICATION AUX FINS DE COMMENTAIRES

L'ACCOVAM doit publier pour commentaires les modifications proposées.

L'ACCOVAM a déterminé que la mise en vigueur des modifications proposées serait dans l'intérêt du public et sollicite des commentaires à ce propos. Les commentaires doivent être formulés par écrit. Une copie de chaque lettre de commentaires doit être transmise dans les 30 jours de la publication du présent avis, à l'attention de Answerd Ramcharan, spécialiste de la politique réglementaire, Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, 121, rue King Ouest, bureau 1600, Toronto (Ontario), M5H 3T9 et une copie à l'attention du Chef du Service de la réglementation des marchés, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 20, rue Queen Ouest, 19^e étage, C.P. 55, Toronto (Ontario) M5H 3S8.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Answerd Ramcharan
Spécialiste de la politique réglementaire
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
416 943-5850
aramcharan@ida.ca

**ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES
MODIFICATIONS PROPOSÉES DES DÉFINITIONS DE CHAMBRES DE
COMPENSATION AGRÉÉES ET DE LIEUX AGRÉÉS DE DÉPÔT DE VALEURS
DANS LE FORMULAIRE 1**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières apporte par les présentes les modifications suivantes aux Statuts, aux Règlements, aux Formulaires et aux Principes directeurs de l'Association :

1. La définition de « Chambres de compensation agréées » est modifiée par la suppression de tout le texte après les mots « les entités » et par l'ajout, après ces mots, du texte suivant :
« jugées aptes à fournir à un membre des services de compensation et de règlement de titres. Les OAR dresseront une liste, qu'ils mettront à jour régulièrement, de ces chambres de compensation agréées. »

2. La section de la définition de « Lieux agréés de dépôt de valeurs » portant sur les dépositaires est modifiée :
 - par la suppression de tout le texte à partir des mots « 1. Les dépositaires » jusqu'aux mots « c. Autres entités étrangères »;
 - par l'ajout des mots « et chambres de compensation » immédiatement après les mots « 1. Les dépositaires »;
 - par la suppression du mot « étrangers » après les mots « Les dépositaires de titres et chambres de compensation »;
 - par l'insertion, entre les mots « du » et « pays étranger », des mots « Canada, des États-Unis ou d'un autre »;
 - par la suppression du mot « étrangers » après les mots « dépositaires et chambres de compensation » dans la dernière phrase.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration adopte en ce 6^e jour de juin 2007 les versions française et anglaise de ces modifications. Le conseil d'administration autorise également le personnel de l'Association à apporter les modifications mineures requises à l'occasion par les autorités en valeurs mobilières compétentes. Ces modifications prennent effet à la date fixée par le personnel de l'Association.

Annexe 1

**1. Modifications proposées de la définition
des chambres de compensation agréées dans le Formulaire 1**

« a) Il faut entendre par «**chambres de compensation agréées**» les entités jugées aptes à fournir à un membre des services de compensation et de règlement de titres. Les OAR tiendront une liste, qu'ils mettront à jour régulièrement, de ces chambres de compensation agréées. »~~suivantes :~~

- | | |
|---|---|
| 1. Canada : | La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée |
| | Corporation canadienne de compensation de produits |
| | dérivés |
| | WCE Clearing Corporation |
| 2. États Unis : | Board of Trade Clearing Corporation |
| | Boston Clearing Corporation |
| | Chicago Mercantile Exchange Clearing Corporation |
| | Midwest Clearing Corporation |
| | National Securities Clearing Corporation |
| | New York Commodity Exchange Clearing Corporation |
| | Options Clearing Corporation |
| | Pacific Clearing Corporation |
| | Stock Clearing Corporation of Philadelphia |
| 3. Autres entités étrangères : | Cedel S.A. |
| | Euroclear |
| | International Securities Clearing Corporation |

Annexe 1

2. Modifications proposées de la définition des lieux agréés de dépôt de valeurs dans le Formulaire 1

d) « **Lieux agréés de dépôt de valeurs** » : les entités qui sont considérées comme étant appropriées pour détenir des titres au nom d'un membre, tant pour ses positions d'inventaire que pour celles des clients, sans que celui-ci n'encoure de pénalité de capital. Les emplacements de ces entités satisfont aux exigences de séparation des titres décrites dans les statuts, les règles et les règlements des organismes d'autoréglementation. Ces exigences comprennent, entre autres, l'obligation d'avoir une entente de garde écrite dans laquelle sont précisées les conditions en vertu desquelles les titres sont déposés ainsi que des stipulations à l'effet qu'aucune utilisation ou disposition des titres ne peut être effectuée sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du membre et que les titres peuvent être rapidement livrés au membre à sa demande. Ces entités sont les suivantes :

1. Les dépositaires

~~a. Canada :~~

~~La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
WCE Clearing Corporation~~

~~b. États-Unis :~~

~~Depository Trust Company
Midwest Securities Trust Company
Options Clearing Corporation
Pacific Securities Depository Trust Company
Stock Clearing Corporation of Philadelphia~~ et chambres de compensation

~~c. Autres entités étrangères :~~

Les dépositaires de titres et chambres de compensation ~~étrangers~~ constitués et organisés en vertu des lois du Canada, des États-Unis ou d'un autre pays étranger et exploitant un système de traitement des titres ou un système d'inscriptions en compte équivalent centralisé dans ce pays et qui sont assujettis aux lois habilitantes du gouvernement central du pays où ils exercent leurs activités, traitant de la conformité et des pouvoirs d'exécution à l'égard des membres.

Les organismes d'autoréglementation dresseront une liste, qu'ils mettront à jour régulièrement, des dépositaires et chambres de compensation ~~étrangers~~ qui satisfont à ces critères.

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) – Modifications d'ordre technique aux procédés et méthodes de la CDS - Statistiques sur l'enregistrement des opérations institutionnelles.

a) Description des modifications :

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS visent à assurer la conformité aux exigences en matière de déclaration des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, prévues dans le Règlement canadien 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles.

Les modifications proposées visent également à fournir aux adhérents des rapports qu'ils peuvent utiliser pour répondre à leurs propres exigences de conformité en matière de déclaration et automatiser la création de rapports afin de réduire les efforts inutiles du personnel.

Les Procédés et méthodes avec marques de changements peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

En français : <http://cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-Documentation?Open>

En anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation?open>

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications destinées à assurer la cohérence ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières ou à une autre exigence réglementaire.

c) Date d'entrée en vigueur des modifications proposées :

Conformément à l'annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 15 juin 2007.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffman
Conseiller juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416-365-3768
Télécopieur : 416-365-1984
Courriel : attention@cds.ca

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.